West Virginia University Libraries
3 0802 102276063 0

L'UROLOGIE

ET LES

MÉDECINS UROLOGUES

DANS LA MÉDECINE ANCIENNE

GILLES DE CORBEIL

SA VIE — SES ŒUVRES — SON POÈME DES URINES

PAR

C. VIEILLARD

AVEC PRÉFACE DU PROFESSEUR R. BLANCHARD
Membre de l'Académie de Médecine

PARIS
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
F. R. DE RUDEVAL, Éditeur
4, RUE ANTOINE DUBOIS, (VIe)

1903

0/-/-

RECEIVED
JAN 21 1956
WEST VIRGINIA UNIVERSITY
MEDICAL SCHOOL LIBRARY

L'UROLOGIE
ET LES MÉDECINS UROLOGUES

DANS LA MÉDECINE ANCIENNE

GILLES DE CORBEIL

SA VIE — SES ŒUVRES — SON POÈME DES URINES

L'UROLOGIE

ET LES

MÉDECINS UROLOGUES

DANS LA MÉDECINE ANCIENNE

GILLES DE CORBEIL

SA VIE — SES ŒUVRES — SON POÈME DES URINES

PAR

C. VIEILLARD

AVEC PRÉFACE DU PROFESSEUR R. BLANCHARD

Membre de l'Académie de Médecine

PARIS

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

F. R. DE RUDEVAL, Éditeur

4, RUE ANTOINE DUBOIS, (VIe)

1903

Locked Cage
RC 872
.V54
1903

PRÉFACE

Nous assistons actuellement à un véritable renouveau des études médico-historiques : depuis quelque dix ans, les publications relatives à ces intéressantes études vont se multipliant, à tel point qu'il est douteux qu'aucun pays puisse offrir une floraison de bons et solides travaux qui soit comparable à la nôtre.

Le professeur Charcot et le Dr Paul Richer ont été les initiateurs heureux d'une branche intéressante et féconde entre toutes : leur livre sur les Difformes dans l'Art *a mis en pleine lumière quelles inspirations nombreuses les artistes de tous les temps et de tous les pays avaient demandées à la médecine. Tout récemment, M. Paul Richer couronnait ses premières études par la publication d'un livre remarquable* L'Art et la Médecine, *où il étend ses premières constatations et prouve que tous les domaines médicaux ont été explorés avec succès par les peintres ou les sculpteurs.*

Il semblerait qu'un ouvrage aussi complet dût présenter la formule définitive dans ce domaine nouveau, exploré avec une méthode si précise, une persévérance si attentive et une critique si sûre. Mais, comme il arrive dans toute recherche scientifique, un premier ouvrage ne marque qu'une étape de la route infinie du progrès : là où un premier travailleur semble avoir épuisé la matière, un ouvrier de la seconde

heure peut encore accomplir de la bonne besogne, ajoutant ainsi une nouvelle pierre à l'édifice, sertissant un nouveau fleuron à la couronne resplendissante de la science.

Ces réflexions me venaient à l'esprit en lisant le livre remarquable et attachant que j'ai l'agréable mission de présenter aux médecins, aux artistes et à ceux qui trouvent un charme pénétrant à revivre le passé. L'ouvrage de M. Vieillard s'adresse à tous ceux-là ; ils prendront à sa lecture un plaisir extrême et sauront gré à l'auteur d'avoir rassemblé tant de documents épars et d'avoir résumé en un tableau si vivant et si fidèle la pratique et les doctrines de ceux qui nous ont précédés dans la carrière médicale. Il ne s'agit dans ce livre, comme le titre l'indique, que de l'urologie et des médecins urologues ; oui, sans doute, ce n'est que cela, mais on se convainc bientôt que cette face de la médecine, petite en apparence, représente en réalité, pendant une longue série de siècles, la médecine presque tout entière.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le médecin n'a eu vraiment à sa disposition aucune méthode certaine d'investigation clinique : ni l'auscultation, ni la percussion, ni la thermométrie, sans lesquelles nous serions littéralement désarmés (je passe sous silence, à dessein, des méthodes plus récentes et plus délicates), rien de tout cela ne lui était connu. Bien plus, ses connaissances anatomiques étaient des plus restreintes ou même totalement nulles, suivant les époques ; la physiologie n'existait pas, on ignorait les causes des maladies et l'on n'avait, dans nombre de cas, que les notions les plus incertaines.

Ce qu'étaient les doctrines médicales à ces époques désolées, on le sait par les écrits qui nous en sont restés. Mais que pouvait bien être la conduite du médecin au lit du

malade et quels étaient les éléments de son diagnostic ? On l'ignorerait à peu près, si par fortune des documents sans nombre et d'origine très diverse ne mettaient hors de doute que l'urologie, c'est-à-dire l'examen des urines, était pour ainsi dire le seul élément d'appréciation. Au XVIIIe siècle, quand la médecine commençait péniblement à se débarrasser des doctrines fâcheuses qui, depuis l'antiquité gréco-latine, avaient arrêté son essor, on désignait sous le nom quelque peu méprisant de jugeurs d'eau *les praticiens qui s'en tenaient encore à cette méthode surannée. Et pourtant, quelque ridicule qu'elle puisse paraître, à nous du moins qui savons que, sans la chimie, l'examen des urines demeure vain, c'est l'urologie qui, pendant plus de vingt siècles, a constitué le plus important élément de diagnostic médical.*

Je n'ai point l'intention de retracer ici les diverses phases par lesquelles a passé la connaissance des urines, non plus que les théories variées autant que décevantes grâce auxquelles on a voulu expliquer leur origine et leur diversité. On trouvera tout cela dans le livre de M. Vieillard, appuyé d'une documentation impeccable et exposé de la façon la plus claire et la plus attrayante. Je veux me borner à faire une brève allusion aux angoisses que devait éprouver le médecin charitable, ayant le souci de soulager ses malades, mais ayant aussi l'intelligence assez ouverte pour comprendre l'inanité des doctrines et des catégories dont il avait été nourri. Il sait distinguer d'après la couleur jusqu'à vingt variétés d'urines, mais c'est là à peu près toute sa science. D'après des notions aussi imparfaites et sans savoir procéder à l'examen méthodique des malades, par conséquent sans soupçonner le siège et la nature des maladies, il lui faut, pour l'honneur de la profession médicale, instituer un traitement qui,

Dieu aidant, sauvera peut-être le malade. L'empirisme règne en maître: les anciens de la profession usaient de formules toutes faites: on en fait usage à son tour, sans les comprendre, sans pouvoir en discuter les termes ni la composition. Je m'imagine que, dans ces ténèbres obscures, il se trouvait parfois des esprits assez éclairés pour n'être point dupes de la vanité d'une telle science et qui, dans leur for intérieur, devaient éprouver une humiliation cruelle à se sentir si impuissants et si incapables en face de la misère humaine.

D'autres médecins s'accommodaient au contraire de cet état de choses et y trouvaient honneurs et profits. Il y avait alors des urologues à la mode, chez lesquels les clients affluaient, ou plutôt chez lesquels les clients envoyaient leur urine. Ils recevaient ainsi, de tous les coins de la ville ou même de toutes les parties d'une province, des récipients pleins de liquide. On avait une telle foi dans leur savoir, ils vaticinaient avec tant d'assurance, que l'examen seul de l'urine leur suffisait: ils n'avaient point besoin de voir le malade pour en distinguer l'âge et le sexe, non plus que pour dire de quelle affection il était atteint et quel traitement il devait suivre. Un médecin suisse, Michel Schuppach, jouissait ainsi de la réputation la plus grande. Son officine était littéralement remplie d'urinaux, d'après l'examen desquels il rédigeait ses ordonnances. L'arsenal thérapeutique ne contenait guère alors de drogues bien dangereuses et il faut croire qu'aux seules forces de la nature revenait la part principale dans la guérison des malades. Mais en quelle singulière atmosphère devaient vivre Schuppach et ses nombreux congénères, suffoqués qu'ils étaient par les relents ammoniacaux émanés de ces fioles sans nombre!

Longtemps, l'urologie a donc joué en médecine un rôle prépondérant: aussi n'est-il pas surprenant qu'elle ait été célébrée par les artistes et les poètes. Au Moyen-Age, à la Renaissance

et jusqu'à des époques plus récentes, on ne figurait le médecin que tenant en main l'urinal et scrutant du regard les qualités du liquide qui s'y trouvait contenu : la longue robe et le bonnet pointu ne datent que du siècle de Louis XIV et n'ont d'ailleurs jamais été que des attributs grotesques de la corporation médicale. Les sculpteurs qui ont ciselé les chapiteaux de nos cathédrales romanes se souciaient fort peu, comme on sait, des règles du style dorique ou corinthien ; ils empruntaient leurs motifs de décoration à la nature ambiante ou à la vie ordinaire ; c'est ainsi qu'ils ont, dans plus d'un cas, représenté le médecin aux urines. Les moines, qui, dans la retraite silencieuse des couvents, enluminaient avec tant d'art les antiphonaires et les chroniques ont peint aussi, dans mainte circonstance, le médecin et son inséparable attribut. L'art progresse et la peinture esquisse ses premiers pas : c'est une nouvelle occasion pour figurer encore le même objet symbolique. Voilà pour l'art, et les exemples abondent.

On conçoit sans peine que les poètes aient été moins fréquemment inspirés ; mais pourtant l'École de Salerne n'a point manqué de formuler en aphorismes latins les règles principales de l'urologie. Il y a mieux encore : un médecin français, qui vivait apparemment à la fin du XIIe siècle et qui professait à Paris, Gilles de Corbeil, a écrit tout un long poème à la gloire de cette science qui, comme je l'ai déjà dit, constituait alors presque toute la médecine. Il est vraiment curieux de constater avec quelle souplesse d'esprit, quelle recherche d'expressions et quelle élégance de langage, il traite un sujet en apparence si peu poétique. Son poème a été classique pendant plusieurs siècles ; M. Vieillard le réédite, après avoir collationné les textes de la façon la plus rigoureuse, et il en donne une excellente traduction, accompagnée de notes et commentaires.

J'ai essayé de mettre en lumière l'esprit dans lequel a été conçu le livre que je présente au public, mais j'ai conscience de n'en avoir donné qu'une appréciation incomplète. Je n'ai parlé, en effet, ni des uromantes, c'est-à-dire des charlatans qui couraient les campagnes ou même avaient leur cabinet dans les villes ; sans jouir du privilège légal d'exercer la médecine, ils se targuaient de savoir juger les eaux ; ils faisaient ainsi aux médecins une redoutable concurrence. Je n'ai rien dit non plus du curieux Traité de l'urine *de Jean de Cuba, ce médecin allemand qui pratiquait à Augsbourg et à Francfort vers le milieu du XIVe siècle ; M. Vieillard a eu encore l'heureuse idée de rééditer ce document, qui est pour nous d'un intérêt tout particulier, puisqu'il fut l'un des premiers livres médicaux écrits en langue française.*

Telle est l'œuvre que M. Vieillard a voulu consacrer à la mémoire des médecins urologues. Il s'y est révélé historien consciencieux et sagace, commentateur ingénieux et précis, en même temps qu'artiste éclairé. Il donne un bel exemple qui, souhaitons-le, trouvera de nombreux imitateurs.

RAPHAËL BLANCHARD

Professeur à la Faculté de médecine de Paris,
Président de la Société française d'histoire de la médecine.

Saint Damien et Saint Come
Miniature du livre d'Heures d'Anne de Bretagne
(Figure extraite de l'*Art et la Médecine*. Paris, Gaultier, Magnier et Cie)

INTRODUCTION

I

Dès l'origine de la médecine, les anciens commencèrent à considérer les urines et cherchèrent à y découvrir quelque chose qui pût leur servir à connaître les maladies et à les guérir. C'est de là principalement, qu'Hippocrate a tiré ses pronostics et les préceptes concernant les jugements qu'il faut porter sur les maladies. Toutefois, dans les livres hippocratiques, l'inspection de l'urine n'est pas le seul moyen employé pour établir le diagnostic ; le médecin doit également tenir compte : de l'altération du visage, de la position que prend le malade dans son lit, de sa respiration, de ses selles, de sa sueur, de ses crachats, de ses vomissements, etc., etc. Tous ces signes interviennent, au même titre que l'examen de l'urine, dans la *prognose* (πρόνοια) et l'on ne paraît attribuer à aucun d'eux une prééminence spéciale sur les autres ; c'est sur l'ensemble de ces indications sémiologiques, et non sur une seule, qu'on se base pour porter le jugement définitif et prescrire la médication convenable.

Aussi ne faut-il pas s'étonner, outre mesure, que, malgré l'importance qu'il attribue à l'urine comme signe pronostique, Hippocrate n'ait pas jugé à propos d'en faire l'objet d'un traité spécial. C'est ce que constate, non sans quelque regret d'ailleurs, le médecin grec Théophile, qui vivait au commencement du septième siècle :

Hippocrate de Cos, dit-il, qui est *l'Alpha* et *l'Oméga* de tous ceux qui ont écrit sur la médecine, n'a traité de l'urine qu'incidemment, malgré qu'il ait dit sur ce sujet des choses admirables et qu'il en ait, en quelque sorte, extrait toute la fleur ; il n'a distingué ni les genres, ni les espèces, ni les différences des urines ; il n'a pas davantage parlé des prévisions qu'on en peut tirer pour l'issue des maladies, non plus que de beaucoup d'autres choses qu'il eut fallu dire pour traiter à fond cette matière (1).

Actuarius fera, plus tard, le même reproche à Hippocrate : « *Sapientissimus Hippocrates cùm pauca quædam sparsim de urinis dixisset, imperfectam tractationem reliquit* (2) ».

Il est vrai que, plusieurs siècles après, lorsque la réaction commencera à se produire contre les extravagances de l'uroscopie, on fera honneur à Hippocrate de sa réserve et de sa prudence. Ecoutons plutôt ce qu'en pense Langius, qui écrivait au seizième siècle :

Hippocrate, dit-il, et ces illustres médecins de la famille des Aclépiades, qui ne tiraient point vanité de leur savoir, ne décidaient pas de la nature d'une maladie d'après le seul examen de l'urine, si ce n'est quand il s'agissait des reins ou de la vessie ; ils se bornaient, d'après la couleur, la substance, l'hypostase et l'énéorème, à juger de l'état des forces, des affections du foie et de la coction des humeurs dans le système veineux. C'est ainsi que, dans les fièvres, ils pouvaient en annoncer la durée probable et en prévoir la crise, dire même si elle serait salutaire ou mortelle et indiquer le moment favorable aux purgations (3) !

(1) « Hippocrates namque Cous, circa has res investigans, parva quædam, certe speciosa quasique florem hujus negotii, passim obiter modo attigit : neque urinarum genera, neque species, neque differentias, neque causas, neque judicium ac prævidentias dispositionum futurarum præter naturam, vel sanorum corporum, vel ancipitum ægrimoniarum, neque alia multa quæ numeris omnibus exacta disputatio poscere videtur, admussim absolvit. »

Theophili Medici, *De exacta retrimentorum vesicæ cognitione libellus*, in *Medicæ artis principes*. — [B. S. G., Fol. T. 69.]

(2) Actuarii Joannis Zachariæ filii, *De urinis*, lib. I, cap. II, in *Medicæ artis principes*.

(3) « At Hippocrates et aviti de genere Asclepiadicorum medici, non ad ostentationem docti, non ex lotio de morbi substantia statuerunt, nisi aliquando de substantia renum, aut vesicæ, aut in illis contenta per uretera una profluxissent : sed ex illius colore, substantia et hypostasi et encoremate, virtutis naturalis in praecordiis robur, hepatis affectionem et humorum in toto vasorum venoso genere concoctionem observarunt : ut in febrilibus morbis, illorum tempora scrutari futuramque crisim, an salubris, ut exitialis sit futura, præsagire et purgandi per pharmaca tempus designare possint. »

J. Langius, *Medicinalium epistolarum miscellanea*. Bâle, 1560, Epistola XI : *de medicis qui sola urina indice, de morbi substantia temere pronunciant*. — B. S. G. 4°, T. 261.]

Les passages dans lesquels Hippocrate parle des urines, sont des plus nombreux ; nous n'en citerons qu'un, tiré du *Pronostic* :

L'urine est la meilleure, dit Hippocrate, quand elle donne un dépôt blanc, uni et homogène pendant tout le temps de la maladie, jusqu'à la crise, car cela indique absence de danger et brièveté du mal. Si l'urine offre des alternatives, c'est-à-dire si elle est tantôt limpide, tantôt avec le dépôt blanc et uni, la maladie se prolonge et l'issue heureuse en est moins sûre. Si l'urine a une teinte tirant sur le rouge avec un dépôt de même couleur et uni, cela annonce, il est vrai, une maladie qui durera plus que dans le premier cas, mais n'en est pas moins salutaire. Les dépôts semblables à de la *farine* d'orge grossièrement moulue, sont de mauvaise nature, mais ceux de *lamelles* sont encore plus mauvais ; les dépôts blancs et minces sont fâcheux, mais les dépôts semblables à du son, encore pires. Les nuages qui flottent dans l'urine blanche, sont de bonne augure ; noire, sont de mauvaise augure. Tant que l'urine reste ténue et rouge, c'est l'indice que la maladie n'est pas encore venue à coction ; si cette apparence de l'urine se prolonge, il est à craindre que le sujet ne puisse résister jusqu'au moment de la coction de la maladie. Les plus funestes des urines sont les urines fétides, aqueuses, noires et épaisses ; pour les hommes et les femmes, ce sont les noires ; pour les enfants, ce sont les aqueuses. Quand les urines teintes et crues sont rendues pendant longtemps, conjointement avec d'autres signes qui semblent annoncer le rétablissement, il faut pronostiquer qu'il se formera un dépôt dans la région sous-diaphragmatique. Les parties graisseuses, semblables à des toiles d'araignée et surnageant sur les urines, sont suspectes, car elles indiquent une colliquation. Dans les urines où se trouvent les nuages, il faut examiner s'ils sont en haut ou en bas, et comment ils sont colorés ; ceux qui descendent en bas, avec les teintes qui ont été décrites, doivent être considérés comme favorables, et il faut s'en louer ; ceux qui montent en haut, avec les teintes décrites, sont défavorables, et il faut s'en défier. Prenez garde de ne pas vous en laisser imposer par des urines semblables que pourrait fournir la vessie atteinte de quelque affection ; car alors l'urine donne un signe qui appartient, non plus au corps entier, mais à la vessie seule (1).

On notera la justesse de cette dernière observation qui montre bien qu'Hippocrate avait fait attention aux différents caractères de l'urine dans les maladies des voies urinaires et dans les affections générales.

(1) Hippocrate, *Œuvres complètes*, traduction de Littré, T. II. B. S. G., 8°, T. 1659 sup.]

La réflexion qui se présente à l'esprit, à la lecture de ce passage du *Pronostic*, c'est qu'on n'y trouve nulle part le nom d'une maladie. Hippocrate, en effet, ne dit pas: si l'urine a telle couleur, ou tel dépôt, cela se rapporte à telle ou telle affection; mais seulement que cela indique si la maladie sera longue ou courte, grave ou bénigne.

Les *aphorismes* sur l'urine sont plus spécialement consacrés aux variations de l'urine dans les maladies des reins et de la vessie. Si tout n'est pas exact, à beaucoup près, dans la doctrine d'Hippocrate relative aux urines, si nombre d'affirmations sont erronées, il faut reconnaître pourtant que, même sur ce point particulier et accessoire, le Médecin de Cos a laissé un enseignement de haute valeur et de grande portée. « La confrontation, remarque Daremberg, des traités les plus récents sur les urines (en particulier ceux de Alfred Becquerel, de Lionel Beale, et l'ouvrage de Rayer *sur les maladies des reins*, avec divers passages du *Pronostic*, des *Épidémies*, des *Cooques*, des *Aphorismes*, etc.) nous ont permis de reconnaître souvent, d'une part le genre d'altération chimique des urines d'après la seule apparence extérieure indiquée par Hippocrate, et, d'autre part, de vérifier la justesse de son diagnostic ou de son pronostic tirés de ces observations. Nous n'avons pas étudié, d'après cette méthode, moins de vingt-sept espèces d'urines, et nous avons insisté sur les urines écumeuses, c'est-à-dire albumineuses, très reconnaissables dans divers passages, soit par elles-mêmes, soit par le groupe de symptômes dont elles font partie (1). »

Galien n'a fait que reproduire et commenter les observations d'Hippocrate sur l'urine; il n'en parle un peu longuement que dans le *De Crisibus* et encore se borne-t-il à effleurer le sujet. Théophile ne comprend pas que Galien ait négligé de traiter cette question d'une façon plus complète et qu'il n'y ait pas apporté plus de soin (2). Il n'a parlé de l'urine, ajoute Actuarius, que dans

(1) Daremberg, *Histoire des Sciences médicales*, I, p. 129.

(2) « In eo quem περὶ κρίσεως inscripsit libello, ubi res quæ ad urinæ disciplinam spectant carptim tractat, nescio quonam pacto parvæ curæ fuit de hac re non curiosius solicitiusque disputare. Bonam namque negotii portionem, vel omnino intactam vel inchoatam saltem, vel parum deniquè enucleatam de urinis, sive genus, sive species, sive differentias consideres, disciplinam reliquit. »
Théophile, *Loc. cit.*

la mesure où c'était nécessaire pour convaincre la foule de l'utilité de son examen (1).

Cependant, Galien, dans le premier livre de son commentaire sur le *Traité des humeurs d'Hippocrate*, dit avoir composé un livre sur les urines :

« *Age vero quid de urinarum colore dicemus? Nisi unum ego de urinis librum conscripsissem, certe multa de eis mihi essent hoc loco afferenda necessario, verum nihil opus est eadem hùc transferre et longiorem orationem instituere....* »

Et, de fait, on publie généralement, dans les œuvres complètes du médecin de Pergame, un petit traité sur les urines, qu'on a, d'ailleurs, toujours considéré comme apocryphe (2). Tout au plus reste-t-on neutre dans la question, comme le traducteur. Joseph Struthius : « *Sed an hic ille sit* (auctor), *aliorum sit judicium.* » Le célèbre Rondelet, qui fut, à Montpellier, le maître de Rabelais, n'hésite pas à déclarer que ce traité n'est pas de Galien ; mais, ajoute-t-il, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on le lui ait attribué, parce que sa doctrine est en effet très conforme à celle d'Hippocrate et de Galien lui-même : « *Galeno autem ascriptus quia doctus et methodicus hic liber sit conveniens cum dogmatis Hippocratis et Galeni* (3). »

Ce qui est certain, c'est que bien longtemps avant Galien, l'inspection des urines était entrée dans la pratique des médecins, puisque Erasistrate s'en moque et appelle ceux qui s'en occupaient des *Teinturiers*, probablement à cause du grand nombre de couleurs qu'ils distinguaient dans l'urine (4).

Dans le *De Crisibus*, Galien développe une doctrine que nous trouvons formulée pour la première fois, mais qui sera, dans toute la médecine ancienne, la loi et la base du diagnostic ; c'est la doc-

(1) « Galenus quoque hujus rei maxime et ipse intelligens hanc medicinæ partem parum accurate tractasse videtur. Eatenus enim hanc attigit, quatenus utique par erat ipsum persuadere multitudini urinarum considerationem humanis corporibus utilem esse : quod reliquum est, neglexit. »

ACTUARIUS, *Loc. cit.*

(2) GALENO, *Ascriptus liber de urinis*, Josepho Struthio polono interprete, *Galeni opera* in fol. Basileæ 1561, 4e classis, T. II, p. 249.

Cf. aussi Ed. de Venise, 1576, [B. S. G., Fol, T. 57].

(3) RONDELET, *Tractatus de urinis*. Francofurti, 1610. — [B. S. G., 8°, T. 775.]

(4) « Erasistratus et sectatores irridebant urinarum observatores et *tinctores* appellabant. »

BONACURSIUS, *De urinis*. Bononiæ, 1650, [B. S. G., 4°, T. 205].

trine relative aux signes de la coction des humeurs. Ces signes sont au nombre de trois : les *Excréments*, l'*Urine* et les *Crachats*.

Ces trois sortes de signes, dit-il, révèlent la coction propre à chacun des organes qui leur correspondent ; c'est-à-dire, les excréments, la coction des parties abdominales inférieures ; l'urine, celle du système veineux et enfin les crachats, celle des organes respiratoires. De plus, l'urine indique l'état des reins, des uretères, de la vessie et du pénis (1).

Ainsi, la doctrine se précise; Hippocrate avait dit que l'urine permettait de juger de la coction, et Galien ajoute à cette formule générale la notion particulière de la coction qui se fait dans le système veineux. Par ce mot de système veineux, *genus venosum*, il faut entendre non seulement les veines, mais le foie et tout ce qui concourt à la sanguification. Galien donne une importance toute spéciale à l'examen des excréments et nous verrons, en effet, que cet examen sera désormais un des principaux éléments de la diagnose galénique, et qu'on écrira même des livres entiers sur ce sujet peu alléchant, comme on le fera plus encore, d'ailleurs, pour l'urine.

Quant à l'examen des crachats, n'est-il pas surprenant de le voir déjà en si haute estime et si fortement recommandé. En somme, il faut bien reconnaître la justesse de ces vues qui établissaient une relation aussi étroite entre certaines fonctions de l'organisme et les produits excrémentitiels qui en dérivent. Si la doctrine galénique était restée sur le terrain de l'expérience et de l'observation, nous n'aurions pas à constater les divagations grossières du Moyen Age et des arabistes.

Longtemps après Galien, un certain Magnus, d'Alexandrie, dit *le Sophiste*, c'est-à-dire *le Maître de la Sagesse* ou *de l'Eloquence*, composa un traité sur les urines, qui ne nous est pas parvenu. Théophile en fait mention et lui reproche de s'appuyer beaucoup plus sur le raisonnement que sur l'expérience, ce qui n'est pas pour nous étonner de la part d'un médecin spéculatif comme étaient

(1) « Hæc igitur tria signorum genera propriam cujusque membri actionem significant : inferioris quidem ventris excrementa, quæ secundum naturam se habuerint. Venosi verò generis, urinæ ; instrumentorum autem duntaxat, quibus spiramus, sputamina. Sicut vero hæc locorum ipsorum ex quibus excernuntur, indicia præbent, eodem ut arbritror modo et urinæ renum et meatuum per quos urina defluit et vesicæ et penis. »
GALIEN, *De crisibus*.

alors les *Iatrosophistes*. Théophile reconnaît qu'il n'a pas trop mal traité la question des différences et des espèces d'urines, mais par contre, que sa doctrine sur les prévisions qu'on peut faire d'après l'urine est incomplète en beaucoup d'endroits et tout à fait insuffisante.

Nous arrivons maintenant à Théophile lui-même, qui passe pour avoir le premier écrit un ouvrage complet sur les urines. « *De urinarum scientia omnium primus exactiùs disputare cœpet et omnibus breviter, quasi penicillio, suis* (*ut aiunt*) *coloribus graphicè expressit*. » (Préface du Traducteur.)

Théophile vivait, au commencement du septième siècle, sous Héraclius. « Il nous importe peu, dit le Dr Corlieu (1), de savoir s'il était moine ou chef des porte-lances (*Protospatharios*), qualification qui est restée accolée à son nom. Il était chrétien et, dans ses ouvrages, il invoque assez souvent le Christ, vrai Dieu. On n'a sur lui aucun renseignement précis. » Son principal ouvrage est un traité en cinq livres sur l'*Organisation de l'homme*. « Nous ne saurions affirmer, ajoute Corlieu, si c'est à Théophile Protospatharios ou à un autre Théophile qu'il faut attribuer le petit traité *sur les urines*. » Ces questions sont, à vrai dire, fort difficiles à résoudre, mais nous croyons aussi que rien n'autorise à attribuer cet ouvrage à un auteur différent du premier ; comme le Théophile de l'*Organisation de l'homme*, celui du traité des urines est chrétien, et, comme le premier, il met son livre sous la protection de Jésus-Christ, source de toute lumière. En l'absence de preuves contraires et décisives, cette seule considération nous autorise à n'admettre qu'un seul et même auteur pour les deux ouvrages dont nous venons de parler.

Disons enfin qu'à ces deux traités de Théophile, il faut en ajouter trois autres : *un sur les excréments*, Περὶ διαχωρημάτων, un second sur le pouls, περὶ σφυγμῶν, et enfin un troisième sur la différence des fièvres.

Le traité des urines n'est pas très étendu, mais il ne laisse rien à désirer au point de vue de la clarté et de la précision ; Théophile étudie les urines sous le rapport de la formation ; il considère l'urine normale, sa consistance, sa couleur, ses dépôts, l'énéorême, les nuages qui la recouvrent, et il en détermine la signification.

(1) A. Corlieu, *Les Médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient*. Paris, 1885.

Ce livre semble avoir été très en faveur dans tous les pays de langue grecque, jusqu'au milieu du douzième siècle où paraît, à Constantinople, le traité d'Actuarius, dont nous avons maintenant à nous occuper.

Le véritable nom d'Actuarius était Jean, fils de Zaccharie. Ce titre d'*Actuarius* était le nom d'une dignité particulière aux médecins de la Cour, qui signifie scribe, greffier, commis, sorte de sous-questeur ou de conseiller médical. Il semble avoir été porté par tous les médecins de la Cour de Constantinople. L'éditeur de ses œuvres, publiées à Utrecht en 1670, le fait vivre sous Irène et Jean Comnène, vers 1130. D'autres le placent au onzième, au treizième et même au quatorzième siècle. L'opinion la plus plausible est celle qui le fait vivre au douzième siècle.

L'ouvrage d'Actuarius est divisé en sept livres. Le premier traite des différentes espèces d'urines ; le second et le troisième, de la manière d'apprécier ou de juger les urines selon les âges, les temps, les lieux, etc. ; le quatrième et le cinquième ont pour objet les *causes* des urines et enfin les deux derniers sont relatifs au pronostic, basé sur la couleur, la transparence, etc.

Tout en accordant une très grande valeur, pour le pronostic des maladies, à l'examen de l'urine, Actuarius est cependant loin d'être exclusif et il précise très nettement la part qui revient à chacun des signes cliniques. En dehors de l'urine, il faut encore examiner le pouls, les déjections, la respiration, l'aspect du visage et la position du corps ; le pouls indique l'intensité de la chaleur naturelle ou le refroidissement de l'organisme ; l'urine est le reflet de la quantité et de la qualité des humeurs ; quant aux déjections, elles montrent la coction ou la crudité du bas-ventre ; la façon de parler, enfin, atteste l'état des fonctions cérébrales. Aucun de ces signes ne suffit, d'ailleurs, à lui seul, à révéler toutes sortes de maladies, mais chacun est plus spécialement approprié à une affection particulière.

Toutefois, après le pouls, c'est l'urine qui semble emporter la palme comme valeur diagnostique ; elle donnerait même, à en croire notre auteur, des résultats plus certains, en ce sens qu'elle place tout à la portée des yeux, tandis que le pouls exige le concours du toucher, et qu'il est plus facile de juger de ce qu'on voit que de ce qu'on touche.

Actuarius n'a été traduit en latin qu'au seizième siècle ; l'éditeur explique dans sa préface, qu'il publie ce livre comme du *vieux-neuf*, pour bien marquer que, composé depuis plus de quatre siècles, il était longtemps resté ignoré en Occident. Mais du moment où il fut répandu, il devint le livre classique et l'autorité suprême en matière d'urine et cela jusqu'au dix-septième siècle ; on ne jure plus que par lui et c'est à peine si les ouvrages similaires du Moyen Age sont cités de temps en temps. On peut donc, à bon droit, regarder Actuarius comme le fondateur ou, du moins, le législateur de la doctrine urologique dans la médecine ancienne.

Nous aurions pu mentionner dans cette rapide incursion à travers la Médecine Grecque, bien d'autres noms, comme ceux par exemple, d'Oribase, d'Aétius, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Egine, etc. ; mais aucun de ces auteurs n'a spécialement écrit sur l'urine ; ils en ont bien parlé au cours de leurs ouvrages, parfois même assez longuement, mais au même titre que des autres parties de la médecine et sans y attacher une importance particulière. En ce qui concerne Oribase en particulier, on sait que son œuvre médicale n'est qu'une longue compilation, une sorte d'encyclopédie faite pour l'empereur Julien et sur ses indications. Le chapitre IV du 6e livre de la *Synopsis* à *Eustathius* est consacré à l'urine, mais il n'y a rien d'intéressant à y noter.

Aétius a traité beaucoup plus longuement de l'urine ; il lui consacre 15 chapitres de son 5me livre. Pour lui, d'abord c'est au pouls qu'il faut s'adresser : « *Ante omnia pulsus tengendi sunt* ». C'est surtout dans la fièvre que l'examen de l'urine est utile : « *In febrilibus præcipue morbis urinarum significatio utilissima, est.* »

Citons encore Stéphanus ou Etienne d'Athènes qui vivait au septième siècle et était un élève de Théophile. Il est l'auteur d'un traité sur les urines, publié pour la première fois par le Dr Bussemacher dans la *Revue de Philologie*, d'un autre sur le pouls qui est perdu et d'un opuscule sur les fièvres.

Meletios, moine phrygien qui vivait au huitième ou au neuvième siècle, aurait écrit un opuscule en vers sur les urines, qui n'a jamais été imprimé et dont il existe à la Bibliothèque Nationale, un manuscrit (2315, no 2), commençait ainsi : Τῶν ἀσθενῶν ὑέλια... (1).

(1) Corlieu, *Loc. cit.*, p. 151.

II

Les Médecins dont nous venons de parler, appartiennent tous à la période grecque proprement dite, qui commence à Hippocrate et se termine à Actuarius, le dernier des médecins grecs de quelque importance.

Nous n'avons que peu de choses à dire, au point de vue des urines, de la médecine latine ; Celse n'en parle presque pas et il faut remonter jusqu'à la période néo-latine, c'est-à-dire jusqu'aux débuts de l'Ecole de Salerne pour voir définitivement éclore l'*Urologie médicale*, telle que nous l'étudierons dans les traités du Moyen Age. Si l'on cherche à se rendre compte des causes qui ont contribué à donner à la *Science des Urines*, comme on disait alors, cette place exceptionnelle dans l'art de guérir, on s'aperçoit bientôt qu'elles sont sous la dépendance directe de l'introduction en Occident, des ouvrages des médecins arabes. Il est bien vrai que, dès le sixième siècle, et sans doute avant, certains ouvrages d'Hippocrate et de Galien avaient été traduits en latin et que le traité de Théophile fut également connu des premiers Maîtres Salernitains ; mais c'est surtout d'Isaac et d'Avicenne qu'ils se réclament dans leurs ouvrages sur l'urine.

L'influence du moine Constantin (1) (vers la fin du onzième siècle) n'est pas douteuse à cet égard. C'est lui qui fit traduire le traité des urines d'Isaac (2) et le fit connaître à Salerne : cette traduction est précédée d'une courte préface dans laquelle Constantin explique que, n'ayant trouvé chez les Latins aucun auteur qui donne de l'urine une connaissance complète et certaine, il s'est tourné du côté des Arabes, où il a eu la bonne fortune de rencontrer sur ce sujet un admirable ouvrage. « *Ce livre,* dit-il, *extrait des plus anciens au-*

(1) Constantin, dit l'Africain, moine bénédictin du Mont-Cassin, qui traduisit au XIe siècle plusieurs ouvrages de médecine arabe. Constantin est né à Carthage ; il séjourna pendant trente-neuf ans à Babylone, où il étudia les langues indiennes et la médecine, revint à Carthage, puis à Salerne, réveilla l'étude de la médecine grecque en Italie et se fit religieux au Mont-Cassin où il est mort.

(2) Ysaac israelitæ Salomonis regis filii adoptivi *Opera omnia.* Lugduni, 1515. [B. F. M., p. 122.]

teurs, a été composé par Isaac, fils adoptif de Salomon, roi d'Arabie.»

Le traité des urines d'Isaac est rédigé avec une clarté et une méthode remarquables pour l'époque ; l'auteur procède d'une façon on ne peut plus logique, étudiant tout d'abord l'urine normale ou *selon la nature*, puis l'urine *non naturelle*, c'est-à-dire pathologique. Pour Isaac, la valeur sémiologique de l'urine est des plus considérable ; elle se rapporte soit à l'énergie des actes vitaux, soit à la chaleur naturelle et au degré de coction des résidus de l'organisme. Si cette valeur est absolue pour les maladies engendrées dans le système veineux, elle n'est que relative pour celles dont la source est en dehors des veines, comme, par exemple, les maladies de l'estomac, des intestins ou des nerfs.

La doctrine d'Isaac dérive directement de celle de Galien et surtout de celle de Théophile ; on chercherait en vain, dans son livre, les subtilités enfantines que l'Ecole de Salerne et la Scolastique vont nous fournir et dont un de ses commentateurs, Pierre d'Espagne, a agrémenté son texte. Moins encore que les autres médecins arabes, il mérite l'appréciation injuste qu'en donnait au seizième siècle Ambroise Léon de Nole, dans la préface de sa traduction d'Actuarius :

Les Arabes, dit-il, aussi bien les philosophes que les médecins, nous ont transmis la doctrine de Galien et des autres médecins grecs, mais sans se préoccuper de mettre de l'ordre et de la méthode dans leurs œuvres. Razis qui nous a laissé un volumineux ouvrage, se borne à reproduire les enseignements de ses devanciers. Quant à Aliabas, il a si servilement copié les expressions et le genre de Galien, qu'on a dit de lui qu'il en était le singe. Pour Avicenne, outre qu'il copie Aliabas et Razis, il avoue lui-même qu'il ne fait autre chose que traduire Galien, c'est-à dire fidèlement reproduire son texte. On sait en outre qu'Isaac et les autres ont fait de même. Dès que l'un de ces auteurs s'avise de tirer quelque chose de son propre fonds sur la science des urines, on voit de suite qu'il n'en a aucune idée, car tout ce qu'ils en écrivent est un tissu de sottises et d'insanités. Averroës lui-même, tout en ayant l'air de commenter Aristote, donne très souvent comme siennes les doctrines du médecin grec ; aussi pût-il passer pour un grand savant aux yeux des Latins qui ignoraient la langue grecque.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur Isaac et son traité des urines ; le court aperçu historique que nous venons de donner de l'urologie, dans la médecine grecque et dans la méde-

cine arabe, n'avait d'autre but que de servir d'introduction à l'étude et aux pratiques de cette science dans les écoles anciennes en Occident, depuis Salerne jusqu'au commencement du dix-huitième siècle : c'est à cette période, en effet, que se limite cet ouvrage ; si nous lui avons donné pour titre : *L'Urologie et les Urologues*, c'est pour bien marquer qu'à ce moment, l'inspection de l'urine s'identifie avec la médecine elle-même et en reste pendant longtemps la partie essentielle. Le médecin alors, est avant tout un *Urologue*, de même que son attribut professionnel est le vase à urine ou *Urinal*.

Pendant cinq siècles, au moins, la science des urines relèvera exclusivement des Salernitains et de Gilles de Corbeil, qui l'avaient eux-mêmes puisée dans Théophile et Isaac. Plus tard, lorsque Actuarius aura été traduit, l'urologie se dégagera quelque peu des rêveries médiévales, mais elle restera, presque jusqu'au dix-huitième siècle, tributaire du médecin de Constantinople. Si Forestus, au seizième siècle, s'élève avec une légitime indignation contre les *Uroscopes* et les abus qu'ils font de l'urologie, il n'en reste pas moins un disciple convaincu et un admirateur fervent d'Actuarius, *le prince de tous ceux qui ont écrit sur l'urine : « Omnium qui de urinis scripsere, facile princeps. »*

Il nous faudra arriver jusqu'à Bellini et Boerhaave, c'est-à-dire au début du dix-huitième siècle, pour voir poindre enfin l'aurore de l'urologie scientifique actuelle. Entre temps, il est vrai, avait paru l'urologie spagyrique, mais combien puérile et enfantine entre les mains des premiers disciples de Paracelse et de Van Helmont.

De même que nous avions commencé cette histoire des anciennes doctrines urologiques, en jetant un rapide coup d'œil sur leurs origines dans la médecine grecque et arabe, de même nous avons cru bon de la clore par un exposé succinct des premières tentatives faites pour tirer cette science du fatras et du chaos de la période galéno-arabique.

Ainsi compris, le plan que nous nous étions tracé, formait un tableau complet de *L'Urologie et des Urologues* et nous aurions pu nous en tenir là. Mais nous avions rencontré, tout au début de nos recherches, un nom particulièrement intéressant et digne de fixer l'attention, celui de Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame. Son œuvre médicale avait, à

nos yeux, le double attrait de renfermer un poëme en vers latins sur les urines et de représenter mieux que toute autre, la doctrine et les mœurs médicales du Moyen Age. A ce titre donc, nous ne pouvions nous dispenser de l'étudier, à part, d'autant qu'un traité d'urologie écrit en vers latins au douzième siècle, ne pouvait être une œuvre banale ; à défaut de renseignements scientifiques utilisables, on devait s'attendre à y trouver quelques indications curieuses et, en tous cas, un tableau fidèle de la science des urines à cette époque.

Cette incursion dans le cycle poétique médical du Moyen Age devait nous entraîner beaucoup plus loin que nous ne l'avions supposé tout d'abord ; après le poëme des urines de Gilles de Corbeil, dont nous publions le texte et la traduction, nous avons été conduits non seulement à étudier les autres œuvres de Gilles mais encore la plus grande partie de ce qui nous reste des Maîtres Salernitains. C'est qu'en effet, pour comprendre Gilles de Corbeil, il fallait l'expliquer au moins autant, sinon plus, par ses maîtres que par lui-même.

Cette étude, d'ailleurs, outre son utilité, s'imposait encore par son attrait ; rien n'est plus curieux, en effet, que les mœurs médicales de cette époque et si l'on tient à bien les connaître, c'est là qu'il faut aller en chercher le tableau fidèle et complet. Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'essayer de faire revivre ces figures naïves et originales des vieux maîtres du Moyen Age et c'est ce qui explique l'importance, peut-être un peu excessive, que nous avons donnée à cette partie de notre ouvrage.

Quant au texte même de Gilles de Corbeil, comme il présente, dans les manuscrits, et même dans les éditions imprimées, un assez grand nombre de variantes, nous nous sommes arrêté aux leçons adoptées par Choulant, dans son édition critique de 1826 ; cette édition, malheureusement peu connue et fort rare, est de tous points parfaite.

Il était parfois difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver, dans la langue médicale actuelle, des expressions exactement équivalentes à celles du latin barbare du douzième siècle ; certains termes techniques sont maintenant presque intraduisibles ; d'autres n'ont plus le même sens et ne répondent plus aux mêmes idées. Nous avons pensé qu'il fallait, dans ces cas particuliers,

sacrifier l'élégance du style à la fidélité de la traduction et nous n'avons pas hésité à nous servir de quelques expressions empruntées au vieux français médical, bien que démodées et hors d'usage aujourd'hui.

Pour donner une plus complète idée de ce vieux langage médical et aussi de la pernicieuse influence des Arabes sur l'urologie et la médecine du Moyen Age, nous avons publié, à la suite de l'œuvre de Gilles de Corbeil, un curieux traité des urines composé à Augsbourg, vers la fin du XVe siècle, et traduit en français en 1539. Cet ouvrage fait partie du célèbre *Hortus sanitatis* de Jean de Cuba et nous remercions l'érudit bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, le docteur Paul Dorveaux, de nous l'avoir signalé ; nous avons pu en prendre copie à la bibliothèque Sainte-Geneviève qui en possède plusieurs exemplaires. Bien qu'il ne soit, au fond, qu'une paraphrase maladroite d'Avicenne et d'Isaac, ce traité n'en reste pas moins fort utile à connaître, au point de vue de la langue française médicale du Moyen Age. Nous n'avons en effet que peu d'ouvrages médicaux français de cette époque et, en ce sens, le traité de Jean de Cuba constitue une source précieuse de documentation que nous ne pouvions négliger.

L'iconographie urologique du Moyen Age étant particulièrement riche et variée, nous en avons profité pour reproduire, à titre documentaire, quelques images extraites de très curieux et très rares ouvrages médicaux de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle; ces gravures sur bois, le plus souvent informes et grossières, sont extrêmement nombreuses et beaucoup sont déjà connues. A ceux qui désireraient s'en faire une idée plus complète, nous recommandons surtout la récente monographie allemande de Hermann Peters (1) ; le docteur Henry Meige a publié de son côté quelques-unes de ces images, dans une très intéressante étude sur l'iconographie des Urologues, parue dans les *Archives Générales de Médecine* (2) ; on en trouvera également un certain nombre dans le récent et magnifique ouvrage du

(1) H. Peters, *Der Arzt und die Heilkunst in der deutschen Vergangenheit.* Leipzig, E. Diederichs, 1900.

(2) H. Meige, *Histoire et iconographie médicale* : les Urologues, *Archives générales de médecine*, mai et juin 1900.

docteur Paul Richer : *L'Art et la Médecine*, ainsi que dans une étude du docteur Daniëls, « *Docteurs et Malades*, » publiée dans le *Janus* au commencement de l'année 1900. Presque toutes ces gravures reproduisent, avec quelques variantes, le même sujet et représentent les urologues en train de vaticiner devant leurs clients.

Nous ne saurions terminer sans adresser nos bien sincères et bien respectueux remerciements à M. Ruelle, le très bienveillant et très distingué administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. C'est grâce à son obligeance que nous avons pu puiser à loisir dans les trésors de littérature médicale ancienne dont il a la garde ; il ne nous a pas seulement facilité notre tâche, il nous en a rendu l'exécution possible et nous ne saurions trop lui en exprimer ici toute notre reconnaissance.

M. le professeur R. Blanchard, membre de l'Académie de Médecine et Président de la Société Française d'Histoire de la Médecine, a bien voulu prendre ce livre sous sa haute protection et en écrire la préface ; il nous a, en outre, communiqué deux pièces remarquables de sa riche collection, une médaille relative à Schuppach et un superbe bois gravé reproduisant une scène de mal d'amour. Nous le prions d'agréer nos remerciements les plus respectueux et les plus sincères.

M. le docteur Paul Richer, membre de l'Académie de Médecine, a mis à notre disposition quatre des figures qui illustrent son magnifique ouvrage : *L'Art et la Médecine*, parmi lesquelles la célèbre miniature du livre d'heures d'Anne de Bretagne qui représente saint Damien et saint Côme. Qu'il nous permette de le remercier ici de son obligeance et de son amabilité.

Le savant bibliothécaire de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, le docteur Dorveaux, a droit, lui aussi, à notre reconnaissance pour l'accueil cordial et confraternel qu'il a bien voulu nous faire. Nous devons beaucoup à ses conseils et à ses lumières.

Le très distingué Conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, M. Bouchot, nous a fait également bénéficier, dans une très large mesure, de sa vaste érudition et de ses connaissances en iconographie. Nous lui adressons nos bien sympathiques remerciements.

Enfin, un dernier et bien agréable devoir de reconnaissance nous

reste à remplir vis-à-vis de notre aimable éditeur, M. de Rudeval : il a apporté à l'exécution matérielle de ce livre, tous ses soins et toute la compétence dont il a déjà donné tant de preuves dans l'importante maison d'édition qu'il dirige. Nous lui en sommes on ne peut plus reconnaissant.

PREMIÈRE PARTIE

LA DOCTRINE UROLOGIQUE

I

L'Urologie au Moyen Age

UNE CONSULTATION MÉDICALE AU XIIe SIÈCLE. — LE TOUCHER DU POULS ET L'INSPECTION DE L'URINE. — MEDICI INCOMMODA. — LES MÉDECINS UROLOGUES ET LES APOTHICAIRES

Le traité Salernitain : *De adventu medici ad ægrotum*, que nous aurons souvent occasion de citer dans cet ouvrage, nous donne une idée très exacte de ce qu'était, au douzième siècle, une consultation médicale. Nous y voyons, entre autres choses, qu'après les compliments et salutations d'usage, le médecin doit commencer par examiner avec soin le pouls de son malade, puis demander à voir l'urine, afin que le malade soit bien persuadé que le médecin ne connaît pas sa maladie seulement par le pouls, mais aussi par l'urine. « *Post jubeas tibi afferri urinam, ut æger et ægritudinem non solum per pulsum sed per urinam cognovisse putet* (1). »

Qu'est-ce que le médecin doit examiner dans l'urine ? Quatre choses, savoir : *la couleur*, *la substance* (consistance), *la quantité* et *les choses contenues*. Nous verrons que ce sont, en effet, les quatre points essentiels de l'*Urologie Médiévale*.

Cet examen une fois fait, et avant de se retirer, le médecin peut

(1) Coll. Salern., II, p. 75.

promettre la guérison au malade, avec l'aide de Dieu toutefois ; mais il aura grand soin de dire à l'entourage du patient que sa maladie est des plus graves, car s'il en réchappe, tout le mérite de la cure reviendra au médecin, tandis que, s'il succombe, ils pourront témoigner que, dès le début de la maladie, celui-ci avait désespéré de la guérison : « *In urina autem diu attendas colorem, substantiam, quantitatem et contentum : post ægroto cum Dei auxilio salutem promittas. Cum autem ab eo recesseris domesticis ejus dicas ipsum multum laborare, quia ab hoc, si liberabitur, majoris meriti eris et laudis, si vero moriatur testabuntur et a principio de ejus desperasse salute* (1). »

L'adaptation en vers des mêmes recommandations se retrouve dans un poème médical anonyme découvert par Littré dans un manuscrit du treizième siècle de la bibliothèque nationale et publié par de Renzi dans la collection Salernitaine. Voici le passage qui concerne l'urine :

Post hæc (2) inspicias urine quis color insit
Cum reliquis signis, et quæ substantia, queque
Sint ibi contenta ; generum variatio quorum
Dat varias species morborum nosse frequenter ;
Hunc egrotare cum te mutatio pulsus
Certificet, potius species urina fatetur
Morborum, morbumque suum quod noveris æger
Credet non solum per pulsum, sed per eamdem
De te confidens quasi de rectore salutis (3).

Nous pourrions multiplier ces textes, mais il suffira pour établir que telle était bien alors la pratique médicale constante, de citer ce passage typique du *Lilium Medicinæ* de Bernard de Gordon, qui écrivait au commencement du quatorzième siècle : Lorsque tu seras appelé près d'un malade, dit-il au médecin, commence par lui toucher le pouls, puis considère l'urinal et fais ensuite parler le malade ; tu connaîtras ainsi l'état de ses forces (*par le timbre de sa voix*) et tu pourras ensuite mieux juger l'urine. « *Cum fueris vocatus ad patientem primo tangas pulsum, post respicias urinale, et fac eum*

(1) Coll. Salern., ibid. p. 75.
(2) C'est-à-dire après avoir touché le pouls.
(3) Coll. Salern., IV, p. 149.

loqui ut tibi appareat dispositio animalis virtutis, quibus omnibus cognitis melius et certius poteris facere indicium de urina (1). »

C'était donc bien par le toucher du pouls que débutait l'examen du malade ; puis venait l'inspection de l'urine et, parfois même, celle des crachats et des excréments. Ces deux pratiques, l'inspection de l'urine et des fèces, mais dont la dernière surtout n'était rien moins que ragoutante, constituaient le mauvais côté de la profession, les *incommoda* du métier, comme l'exprime un vers de l'Ecole de Salerne :

MEDICI INCOMMODA
Stercus et Urina Medico sunt fercula prima (2).

Ceci rappelle la jolie scène dans laquelle Rabelais met aux prises Panurge et le médecin Rondibilis (3). Panurge voulant se moquer de Rondibilis, lui adresse cette sanglante injure :

Stercus et Urina Medici sunt prandia prima
Ex illis paleas, ex istis collige grana (4),

Mais Rondibilis ne se laisse pas intimider pour si peu et il lui répond du tac au tac :

— Vous prenez mal (dit Rondibilis) le vers subséquent est tel :

Nobis sunt signa, vobis sunt prandia digna.

— Si ma femme se porte mal (reprend Panurge).

— J'en vouldrois veoir l'urine (dist Rondibilis), toucher le pouls et veoir la disposition du bas-ventre et des parties umbilicares

(1) *Lilium medicinæ*, Francofurti 1617, p. 1136.

(2) Coll. Salern., V. p. 102.

(3) Rondibilis n'est autre que le célèbre Rondelet qui avait été le maître de Rabelais à Montpellier et qui, lui aussi, avait écrit un traité des urines.

(4) Ce second vers est assez obscur : à notre avis, cela veut dire que le médecin considérait dans les excréments, la partie solide, c'est-à dire les débris alimentaires, *les pailles*, tandis que dans l'urine il examinait *les grains*. Nous verrons, en effet, que les grains de l'urine, *grana*, étaient une des choses contenues, des *contenta*, les plus importanies. On pourrait encore dire qu'il conseille au médecin de prendre dans les excrèments *la paille*, et dans l'urine *le grain* qui doivent servir à sa nourriture.

comme nous commande Hippo. 2 Apho. 35, avant oultre procéder (1). »

Si les médecins exigeaient de voir d'abord l'urine, il est à remarquer qu'ils se défendaient énergiquement, non seulement d'y goûter, mais même de la sentir ; il ne semble pas qu'ils aient attribué à l'odeur de l'urine, une signification quelconque ; ils n'en parlent que comme un moyen de distinguer l'urine humaine de celle des animaux ou d'autres liquides de même aspect. Il paraît, en effet, qu'on cherchait très souvent à tromper le médecin en lui présentant, pour de l'urine d'homme ou de femme, de l'urine de vache, de brebis, de chèvre, etc., ou encore de l'hydromel, du jus de citron ou de l'infusion de safran. Reusner, qui écrivait au seizième siècle, recommande au médecin, après avoir débouché l'urinal de l'approcher subrepticement de ses narines, en feignant de vouloir y regarder quelque chose. De cette façon, dit-il, le médecin percevra l'odeur de l'urine, car il ne convient pas qu'il mette son nez aquilin sur l'urinal : « *Non decet immettere nasum aquilinum in matulam* (2). » L'illustre Fernel est du même avis et dit qu'il ne sied pas à la dignité du médecin de sentir l'urine : « *Urinæ odorem observare fœdum est ac plane sordidum, medicique dedecet dignitatem* (3). » Cependant Bonacursius accordera un peu plus tard, qu'on peut tirer quelque indice de l'odeur de l'urine, mais qu'il serait abominable d'y goûter : « *Ex odore vim ejus conjicere licet, eam gustare abominandum est* (4). »

Quoi qu'il en soit, si le médecin du Moyen Age ne méritait ni l'épithète de *Scatophage*, dont Aristophane affublait Esculape et ses disciples, ni même celle d'*Urinophage*, il n'en est pas moins certain que l'inspection de l'urine était un de ses procédés habituels d'investigation clinique, et l'on ne saurait l'en blâmer ni même en rire.

A une époque surtout où les méthodes d'investigations clinique de la science moderne étaient inconnues, il était naturel qu'on demandât à l'examen des produits excrémentitiels et spécia-

(1) Rabelais, Éditeur Favre, T. III, p. 134.

(2) Jodoci Willichii, *Exercitationes et probationes cum scholiis Hieronymi Reusneri*. Amsterdam 1688, p. 31.

(3) Joan Fernelii, *Universa medica*, p. 439.

(4) Bonacursius Bononiensis, *De urinis*.

lement à l'urine, des renseignements sur la maladie, sa nature, son siège et son issue probable. Le frontispice que nous reproduisons en tête de ce chapitre et qui est tiré d'une ancienne édition des œuvres de Galien, montre bien ce qu'était alors une consultation médicale ; au centre d'un appartement spacieux et luxueusement décoré, repose le malade sur un lit à baldaquin ; plusieurs médecins, à l'aspect vénérable, entourent le patient et tandis que l'un lui tâte le pouls, un second, à droite, examine le vase à urine que lui tend une servante ; à gauche, un troisième esculape, armé d'un bâton, inspecte la matière fécale. Que va-t-il résulter de cette savante consultation ? nous l'ignorons, mais il est certain qu'elle est faite selon toutes les règles de l'art et que si le malade succombe, ce ne sera pas sans avoir été largement pourvu de tous les secours que la médecine était alors en mesure de lui fournir.

Ces hommes, au demeurant, ne sont ni des empiriques, ni des charlatans. Leurs figures et leurs attitudes dénotent la plus absolue honnêteté ; s'ils se trompent, c'est de bonne foi et le divin Hippocrate, à leur place, ne saurait mieux faire. Nous ne leur ferons donc pas un crime de cette innocente supercherie qui consiste à faire paraître leur malade plus sérieusement atteint qu'il ne l'est peut-être, pour s'attribuer ensuite le mérite de sa guérison, ou dégager leur responsabilité en cas d'accident. Ces sentiments sont humains et nous les retrouverions aujourd'hui encore dans la pratique médicale courante.

Il ne faudra pas d'avantage s'étonner si l'inspection de l'urine a pris peu à peu, dans cette médecine du Moyen Age, une importance à ce point prépondérante qu'elle en arrive à constituer à elle seule tout le diagnostic. Outre, en effet, qu'elle était réellement susceptible de fournir des indications utiles, si on avait su les interpréter, il faut reconnaître qu'elle était, en somme, plus facile que celle du pouls et moins répugnante que celle des fèces. L'urologie d'autre part, n'était pas encore entrée dans cette période d'abus qui la fera tomber plus tard aux mains des pires exploiteurs de la crédulité publique ; au Moyen Age, il est rare qu'on examine les urines en dehors de la chambre du malade, ou, du moins, les médecins sérieux, s'ils se laissent aller parfois à cette funeste coutume, prennent-ils grand soin de s'entourer de toutes les précautions susceptibles de leur révéler les circonstances nécessaires à

la connaissance de la maladie dont souffre le patient ; les interrogatoires les plus minutieux, les détails les plus minimes, tout est mis en œuvre pour éclairer le diagnostic et aussi, avouons-le, pour se garder des embûches qu'on tend au médecin, soit pour le prendre en défaut, soit pour éprouver son savoir. C'est qu'aussi bien il n'est pas permis au médecin de se tromper et sa dignité lui impose le devoir d'être infaillible ; lui seul a le droit de lire dans le livre de l'urine.

C'est pour cette raison que les médecins étaient si jaloux de la prérogative qu'ils s'attribuaient de *visiter les urines* de leurs malades et il n'aurait certes pas fallu que les pharmacopoles apothicaires se mêlassent d'en faire autant. Le fait se produisait pourtant quelquefois. à en croire Sébastien Colin (seizième siècle) qui s'élève énergiquement contre cette pratique, dans sa *Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires* (1) : « Regardez icy, dit-il, en quel dangier se mettent les malades, lesquelz envoyent de leur urine aux apoticaires pour monstrer aux médecins. Les apoticaires feront récit aux médecins de plusieurs accidents qui ne sont point, aussi qui ne se cognoissent point par l'urine, car plusieurs maladies adviennent au corps desquelles les urines ne atestifient rien, et font cela affin que le médecin ordonne grande quantité de médecines. »

J. Charpentier, dans l'*Estat présent de la Chirurgie, où il est parlé ensuite de la préséance des Chirurgiens et de l'Apothicaire* (2me édition, Paris 1675, 2me partie, p. 47), parlant des apothicaires qui singent les médecins et vont voir les malades, dit : « . . . ils leur touchent le pouls, considèrent leurs urines, se font distinguer soigneusement celles de devant minuit de celles d'après, les regardent et exposent au jour plus d'une fois, et faisant semblant d'y apporter beaucoup d'attention, quelquefois font un petit branlement de teste, et ne disent mot pourtant, mais je crois qu'ils n'en pensent pas moins ; ils veulent voir le bassin... »

(1) *Déclaration des Abuz et Tromperies que font les apothicaires*, etc., par Maistre Lisset Benancio (Sébastien Colin), publié par le Dr P. Dorveaux. Paris Welter 1901, p. 22.

Nous devons ces renseignements et ceux qui suivent, sur le même sujet, à l'obligeance du Dr Dorveaux, l'érudit bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie de Paris.

Les règles, statuts et ordonnances de la Société des médecins, chirurgiens et apothicaires de Montbéliard, en 1575, défendaient « *que les apothicaires se meslent de visiter les urines* » (Art. 15) (1).

Cet empiètement des apothicaires sur les privilèges des médecins devait être fort rare, comme l'observe avec raison le Dr Dorveaux. A son avis, ce n'est guère que dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle que les pharmaciens se sont occupés de l'examen et de l'analyse des urines.

(1) *Notes et documents pour servir à l'histoire de la médecine en Franche-Comté*, par Bernard Prost. Poligny 1884, p. 77 (communiqué par le Dr Dorveaux).

II

L'Urine et le Pouls

LA SCIENCE DES URINES. — INDICATIONS SPÉCIALES A L'URINE ET AU POULS. — VALEUR COMPARÉE DES DEUX MÉTHODES. — ACTUARIUS ET RONDELET. — THÉOPHILE ET REUSNER.

On pense bien qu'avec leur esprit de subtilité et leur amour des questions oiseuses, les médecins du Moyen Age ne pouvaient manquer de se demander si l'urologie était une science, ou, plus exactement, s'il pouvait y avoir une *Science des Urines*.

Ajoutons bien vite que tous, sans exception, répondent à cette question par l'affirmative, non pourtant sans avoir fait les distinctions d'usage en matière scolastique, et sans avoir réduit à néant, par maints bons syllogismes, toutes les objections dont la thèse était susceptible.

La première de ces objections était qu'il ne saurait y avoir de Science que de l'Universel, c'est-à-dire de ce qui ne tombe pas sous les sens ; comme l'urine était une chose éminemment sensible, voire odorante, il est clair qu'elle ne pouvait faire l'objet d'une science.

La seconde difficulté, bien que découlant de la première, n'était pas moins embarrassante. Il ne peut y avoir science, disait-on, que de ce qui est immuable, attendu que l'universel est immuable de

sa nature et par définition ; or, l'urine est essentiellement changeante ; donc, etc.

Voici comment Bernard de Gordon, pour ne citer que lui, répondait à cette terrible argumentation.

La même chose, dit-il, peut être à la fois saisie par les sens, en tant que chose sensible, et perçue par l'intelligence, en tant que chose intelligible. Elle peut donc, à ce dernier point de vue, faire l'objet d'une science.

De plus, si l'urine a été, une fois pour toutes, bien déterminée dans son essence et bien spécifiée dans ses variations, elle ne peut plus être considérée comme chose variable et changeante, puisque chacune de ses variations a toujours et partout une signification identique, et, à ce titre encore, elle peut être l'objet d'une science (1).

Et non seulement l'*urologie est une science*, mais c'est une *science médicinale : An scientia de urinis sit medicinalis* ? parce que le médecin ne considère l'urine qu'au point de vue de ses rapports avec la santé, ou la maladie. C'est pourquoi il n'a pas à s'occuper de l'urine des animaux, si ce n'est pour éviter les embûches qui lui viennent parfois de ce côté.

Si donc, l'urine est une science médicinale, il y a lieu de lui consacrer un traité spécial : *An de urina possit conscribi peculiaris liber* ? malgré qu'on ne fasse pas le même honneur aux autres superfluités (2).

Ces questions préliminaires une fois résolues, voici qu'il s'en pose une autre, non plus d'ordre philosophique, mais, si l'on peut parler ainsi, d'ordre protocolaire. Nous avons vu que le *toucher du pouls* et *l'inspection de l'urine* étaient les deux seuls moyens de diagnostic en usage chez les anciens médecins et le prélude obligatoire de toute consultation. Il est bien vrai aussi que le toucher du pouls devait précéder l'examen de l'urine, mais nous savons d'autre part que c'était surtout dans le but de faire porter sur l'urine un jugement plus sûr et plus certain : « *Quibus omnibus cognitis melius et certius poteris facere judicium de urina.* »

(1) Bernard de Gordon, *Loc. cit.*, p. 1019.

(2) Nous verrons qu'il faut entendre par *superfluités* tout ce qui est évacué hors de l'organisme comme *superflu* et à titre de résidu inutilisable, tel que les excréments, l'urine, la sueur, les crachats, etc., etc.

Tout cela était bien, mais on devait se demander lequel des deux pouls ou de l'urine, était apte à fournir sur la maladie les indications les plus nettes et les plus précises : encore qu'il fallût recourir aux deux moyens, il ne s'en suivait pas nécessairement qu'ils eussent la même importance sémiologique et, en tous cas, il y avait intérêt à circonscrire leurs domaines et à déterminer leur valeur respective.

La question, d'ailleurs, n'était pas absolument nouvelle et Aétius l'avait depuis longtemps tranchée en faveur du pouls : « *Imminente indicatione ante omnia pulsus tangendi sunt* », dit-il, et il ajoute que l'urine a surtout une signification utile dans les maladies fébriles. On sait que telle était la doctrine de la médecine grecque; Galien, en particulier, qui nous a laisé de longs traités sur le pouls, n'a rien écrit de spécial sur l'urine, si ce n'est ce qui se trouve dans le *De crisibus*, et Théophile, comme nous l'avons vu, ne manque pas de le lui reprocher.

Toutefois, depuis ce même Théophile et surtout depuis les Arabes la science des urines semble avoir pris une importance au moins égale, et parfois même supérieure, à celle du pouls. Archimathæus qui écrivait peu après Constantin (vers l'an 1100) son livre *De instructione medici*, dit formellement que l'urine permet mieux que le pouls de distinguer les genres de maladies : « *Etsi pulsus mutatio ipsum egrotare significet, genus tamen egritudinis urina melius declarat, et egri egritudinem non solum per urinam, sed etiam per pulsum tum cognovisse putabit* (1). »

Toutefois, la doctrine généralement adoptée à Salerne, puis dans toutes les écoles du Moyen Age, était que les indications tirées de l'urine, quoique relatives à tout le corps, s'appliquaient plus spécialement pourtant au foie et aux voies urinaires. C'est ce que formule expressément Maître Maurus dans ses *Regulæ urinarum* : « *Notandum est quod licet urina vitii vel vigoris omnium membrorum corporis conjectualiter quodammodo sit declarativa, principaliter tamen vitii vel vigoris epatis et viarum urinalium est significativa* (2). » Ces lignes pourraient très bien servir, aujourd'hui encore, d'épigraphe à un traité de sémiologie urinaire et l'on ne saurait formuler

(1) Coll. Salern., V, p. 333.
(2) Coll. Salern., III, p. 5.

actuellement un programme plus juste et plus complet de cette science.

Gilles de Corbeil ne fait que répéter la doctrine de son maître Maurus, dans la préface du traité du pouls. L'urine, dit-il, est un fidèle témoin de l'état du foie et des organes qui en dépendent, tandis que le pouls montre l'état du cœur, l'énergie vitale et le fonctionnement des voies respiratoires : « *Urina fideli testimonio dispositionem hepatis et membrorum sibi communicantium dilucidat* ; *pulsus vero cordis habitudinem, vitæ tenorem, spirituum assistentiam declarat* (1). » Mais ces sources d'information doivent s'appuyer l'une sur l'autre, car souvent l'examen du pouls découvre les erreurs qu'aurait fait commettre la seule inspection de l'urine :

Urinæ fraudes aperit discretio pulsus,
Certificatque fidem ; pulsus consummat et unit
Judicium, genus in speciem censura reducit (2).

Cependant, d'après l'auteur anonyme du *poema medicum*, le toucher du pouls n'aurait guère servi qu'à faire constater, d'une façon générale, l'existence d'une maladie, tandis que l'inspection de l'urine aurait seule permis d'en discerner la nature :

Hunc egrotare cum te mutatio pulsus
Certificet, potius species urina fatetur
Morborum (3).

Bernard de Gordon serait bien tenté de mettre l'inspection de l'urine tout à fait hors de pair et d'en faire même le seul procédé à recommander en sémiologie. C'est qu'en effet, dit-il, la science du pouls est tellement difficile, l'appréciation de ses variations si délicate, qu'aucun mortel, à part Galien peut-être, n'a pu y voir clair : « *Hoc est valde difficile, aut forte impossibile, nisi soli Galeno, qui habuit tactum delicatissimum, cum ingenio claro* (4). » La science de l'urine au contraire, nous est tellement familière et d'une pratique domestique, que nous y lisons le plus facilement du monde tout ce qu'il nous importe de savoir.

(1) Choulant, p. 24.
(2) Id., ibid., p. 30.
(3) Coll. Salern., IV, p. 149.
(4) Bern. de Gordon, *Loc. cit.*, p. 1300.

Pour avoir une idée bien nette de *la doctrine* des médecins du Moyen Age sur cette question, il nous suffira de citer les passages d'Actuarius et de Rondelet où elle est développée de la façon la plus claire et la plus précise. Voici d'abord comment Actuarius traite la question :

Celui, dit-il, qui désire faire le diagnostic exact d'une maladie et en prévoir les complications, ne doit pas se limiter à la considération des différences que présentent entre elles les urines, même dans les cas particuliers où il semblerait que l'urine doive suffire à la connaissance de la maladie. Il doit en outre toucher le pouls, examiner les déjections, observer les mouvements respiratoires, l'aspect du visage et la position de tout le corps. Chacune de ces choses a sa signification propre et concourt à rendre le jugement du médecin plus assuré et ses prévisions plus probables.

Le pouls indique le degré de chaleur ou de frigidité du corps.

Les urines montrent la quantité et la qualité des humeurs.

Les déjections, les coctions et les crudités du ventre, etc.

Mais le pouls seul, non plus que les déjections, les urines ou tout ce qui a été imaginé en vue du pronostic des maux qui nous affligent, ne saurait suffire à faire découvrir toutes les maladies.

Toutefois, eu égard à la maladie en général, on admet qu'après le pouls, c'est l'urine qui est le meilleur indice pour la révéler au dehors. Mais la science des urines est plus sure et plus rapide que celle du pouls, car elle place tout sous nos yeux, tandis que l'autre subordonne tout au toucher. Or, il semble bien qu'il soit plus facile de juger sur ce qu'on voit que d'après ce qu'on touche.

Cependant, celui qui sera versé à la fois dans la connaissance du pouls et des urines, possédera, ou à peu près, tous les éléments qui permettent de juger sainement et de bien prévoir. De même celui qui sera dépourvu de l'une quelconque de ces deux sciences, risquera fort de se tromper, car la science des urines ne sert pas moins au diagnostic que celle du pouls : « *Non minus conferente disciplina de urina ad indicandas ægritudines quam disciplina de pulsibus* (1). »

On voit que, dans ce passage au moins, Actuarius tient la balance à peu près égale entre l'urine et le pouls. Ailleurs cependant

(1) Actuarius, *De differentiis urinarum*, lib. I, cap. VII.

il donne la prééminence au pouls en se fondant sur ceci que le souffle vital, dont les artères sont le réceptacle bien plus que du sang, est ce qui ressent le premier les perturbations morbides du corps, tandis que les humeurs ne viennent qu'en second lieu, d'où il conclut que les prévisions faites d'après le pouls, sont plus certaines que les autres : « *Decens est ut prævidentiæ a pulsibus factæ sint firmiores.* » Mais s'il arrive que la maladie ait altéré les humeurs, alors l'urine reprend la première place dans le diagnostic parce qu'elle est le résidu (*colatura*) des humeurs (1).

Le célèbre Rondelet est très explicite sur cette question. Voici d'abord, d'après lui, les indications semiologiques spéciales à l'urine :

Les urines montrent la coction ou la crudité, l'état de la faculté nutritive ; elles n'apprennent rien sur le cerveau, le cœur ou les poumons. Elles sont l'indice des affections du foie, du système nerveux, des reins, des uretères, de la vessie, du pénis, au moins de ses parties internes, car si le prépuce ou les testicules étaient en cause, l'urine ne pourrait rien signifier, non plus que sur la fécondation, les maladies de la peau, des muscles, des nerfs, des os, mais seulement sur les humeurs contenues dans la vessie.

Cette doctrine établie, Rondelet se demande dans un chapitre spécial si les jugements portés d'après les urines sont plus sûrs que ceux portés d'après le pouls. Voici sa réponse :

Dans certains cas et pour des raisons diverses, ce sont les urines qui montrent le mieux les maladies ; dans d'autres, c'est le pouls. Si l'on veut explorer et étudier la force vitale, c'est au pouls qu'il faut s'adresser. L'urine ici ne peut rien ou presque rien — par contre, dans les affections du foie, les indications de l'urine sont plus précises. Dans les fièvres, le pouls et l'urine sont également utiles, le pouls indiquant l'intensité de la fièvre, l'urine la coction et la crudité de la matière fébrile et par suite la brièveté ou la longueur du mal.

Les excréments ne renseignent que sur les affections du ventre et des intestins et encore lorsqu'il n'y a pas de fièvre. La signification de l'urine est beaucoup plus générale que celle des excréments, parce qu'elle porte

(1) Id. Ibid., *De prævidentiis ex urinis*, lib. I, cap. I.

sur la première, la seconde et la troisième coction, tandis que cette dernière (des excréments) ne renseigne sur la première coction (1).

En somme, la doctrine de l'École était que le pouls l'emportait sur l'urine pour juger de la vie ou de la mort du malade, parce qu'il procédait lui-même de la source de la vie : « *A fonte salutis procedit* » (Reusner) et que l'urine n'avait aucun rapport avec le cœur « *nullum cum corde commercium* ».

Mais l'urine conservait le premier rang pour tout ce qui touchait au foie, aux veines et aux humeurs. D'aucuns mêmes enseignaient avec Reusner, que grâce à elle, on pouvait juger de toutes les maladies du corps, parce que toutes les veines dérivent de la veine cave et communiquent avec elle ; d'autre part, la coction de la veine cave ne différant pas de celle des autres veines, il n'y avait aucune raison pour juger d'une autre façon des unes et des autres.

Mais il y avait mieux que cela et l'urine pouvait renseigner sur le tempérament et, comme conséquence, sur le caractère du sujet. On pouvait de la sorte découvrir les gens timides, les coléreux, les téméraires, les inconstants, etc., etc. Le grave Reusner ne craint pas de soutenir cette thèse étrange :

« *Alter usus est, quod ex urina in temperamenti, et ex hoc in morum cognitionem pervenire possumus*

» ..... *Si urinæ corona erit crassa et aquosa, frigidius cerebrum indicabit, unde tales somnolenti, timidi, ignavi, hebetes, indociles, fluxilis memoriæ deprehendentur. Sic, si fuerit corona flava et tenuis, indicabit cerebrum calidius, hinc illi erunt iracundi, vegetes, audaces, temerarii, inconstantes, ingeniosi* (2) ».

Il n'est donc pas surprenant qu'une science qui conduisait à de pareils résultats fut en si grand honneur.

Elle permet, dit Théophile, à chaque médecin habile, de juger sainement et de prévoir comme par une sorte de divination, les choses les plus cachées et les plus abstruses. La connaissance approfondie des urines et leur inspection scientifique, montre comme sur un tableau, les affections les plus secrètes du corps, le tempérament et l'état actuel de chacun, qu'il soit ou non conforme à la nature. Aussi

(1) Culielmi Rondeletii, *Tractatus de urinis*, Francofurti 1610.

(2) Scholiæ medicæ Hieronymi Reusneri, *In Jodoc Willich exercitationes et probationes de urinis*, p. 29.

surement que pouvait le faire l'oracle d'Apollon, l'urine renseigne sur ce qui se passe dans le foie et sur la sanguification. » (1).

Reusner est moins lyrique, mais combien plus positif : « Quel est le médecin, dit-il, instruit par l'expérience, cette souveraine maîtresse de toutes choses, qui ne tendra les bras pour recevoir les vases remplis d'urine de ses malades ? Outre que ce sera pour lui un moyen plus sûr de juger de la maladie et de sa cause interne, il se fera bien venir de son malade en lui prouvant qu'il savait par avance la nature de son mal. Aussi, les malades tiendront-ils en grande admiration notre art sacré et ceux qui l'enseignent ; ils nous confieront plus facilement le soin de leur santé et accepteront plus facilement nos ordonnances. Je ne parle pas des calomnies du vulgaire, auxquelles, plus que toute autre, notre profession est exposée. Mais le médecin les évitera facilement s'il est vraiment exercé dans cette science et capable de se prononcer en connaissance de cause, sur la nature et la conséquence des divers états qui affectent le corps humain (2). »

(1) « Ex ea (scientia) nasutus quisque ac solers medicus recte dijudicare et prævidere, quasique divinare, et ex evidentibus res abditas abstrusasque conjectura quadam assequi ad unguem potest. Siquidem exacta urinarum cognitio scitaque inspectio, abditas quasque et affectas corporis sedes tanquam in tabula exhibet, et temperamentum et dispositionem uniuscujusque, naturalis ne sit an non naturalis quidem, sed nondum contra naturam, an præter naturam denique. Naturæ etenim suæ aptitudine accuratus urinarum et solers intuitus, tam certus quam Apollinis (ut sic dixerim) Oraculum, est nuntius ejus quæ in jecinore existit virtutis effectivæ sanguinis, aliquo modo libera suæ functione præpeditæ. »

Théophili Medici, *De exacta retrimentorum vesicæ cognitione libellus.*

(2) « Quibus, cum ipsa experientia, optima rerum magistra adstipuletur, quis non obviis ulnis, matulas ægrorum urina refertas excipiet ? Partim, ut hinc ansam arripiat, certius judicandi de morbo, et ejus causa interiori, partim vero, ut, cum homines, quæ illis eveniunt, nobis præcognita vident, non solum artem sacram extollant, illiusque professores admirentur, sed etiam facilius sese suamque salutem illis committant, ad omniaque remedia toleranda promtos exhibeant. Ut de vulgi calumniis nihil dicamus, quibus ars nostra, si quæ alia, subjecta est, quas facile evitabit medicus, qui in hac palestra exercitatus omnium dispositionum corporis humani naturam, eventumque prænuntiabit. »

Reusner, *Loc. cit.*, p. 5.

III

Nature de l'Urine

ÉTYMOLOGIE DU MOT : URINE. — DÉFINITION DE L'URINE. — THÉORIE DE SA FORMATION. — LES TROIS PHASES DE LA DIGESTION OU NUTRITION.

Ces questions générales une fois résolues, on abordait enfin la science des urines proprement dite et cela se faisait invariablement dans les termes suivants ou dans des termes analogues : *Ayant à traiter maintenant de la science des Urines, nous devons tout d'abord nous demander ce qu'est l'urine, comment et où elle s'engendre, combien on y distingue de couleurs et de substances, quelles sont enfin ses diverses significations d'après les rapports de la couleur et de la substance. Puis nous ajouterons à cela diverses choses utiles qui s'y rapportent... On considère dans l'urine quatre principales choses : la couleur, la substance, la quantité et les choses contenues* (1).

C'est ce que le *Poema Medicum*, que nous avons déjà cité, exprimait de la façon suivante :

Inspicias urine quis color insit
Cum reliquis signis, et que substantia, queque
Sint ibi contenta ; generum variatio quorum
Dat varias species morborum nosse frequenter (2).

(1) « Quoniam de urinarum scientia tractaturi sumus, ideo videndum est primo quid sit urina et qualiter et ubi generetur, et quot sint urinarum colores, quot earumdem substantie et qualiter secundum conjunctionem coloris ad substantiam urina significata habeant diversificari ; demum quædam utilia super addenda sunt..... in qua (urina) iiij^{or} considerantur, scilicet color, substantia, quantitas et contentum. »

Regulæ urinarum Magistri Mauri, Coll. Salern., III, p. 2.

(2) Coll. Salern., I. IV, p. 149.

Tel est le programme du cours d'urologie que nous allons suivre sous la direction des Maîtres de Salerne et particulièrement sous celle de Gilles de Corbeil. Nous n'avons pour cela qu'à nous transporter par la pensée, dans le logis du Maître que représente la gravure de l'*Hortus Sanitatis* reproduite page 320 et à en écouter attentivement les leçons ; mais comme il est déjà occupé à disserter sur les couleurs, nous lui demanderons de reprendre pour nous son cours, et de nous dire ce qu'est l'urine : *Quid sit urina*.

Avant de définir l'objet d'une science, on s'attardait généralement, au Moyen Age, à rechercher l'étymologie du mot qui servait à la désigner ; c'est un fait à peu près constant, chez les Salernitains, que cette préoccupation de l'étymologie : *derivatio nominis*, et il est d'autant plus intéressant que, dans leur ignorance absolue de la langue grecque, ils arrivaient d'ordinaire à des résultats bizarres, sinon grotesques. Nous en avons un exemple bien typique par rapport au mot *urine* ; Gilles de Corbeil propose, au début de son poème (1), trois étymologies différentes pour ce mot. La première repose sur une assonance tirée de ce fait physiologique que l'urine devient *une* dans le rein, c'est-à-dire que c'est là qu'elle acquiert son homogénéité et ses caractères spéciaux en tant que liquide excrémentitiel :

Urina dicitur quia fit in renibus una.

De *una renibus* par contraction et substitution de lettres, on aurait fait *urina*.

Comme on le voit, c'est on ne peut plus puéril et pourtant cela repose sur une vérité physiologique aujourd'hui démontrée, savoir que le rein n'est pas seulement un organe d'excrétion de l'urine, un simple filtre, mais qu'il intervient aussi, à titre d'organe générateur de l'urine, pour lui imprimer sa forme substantielle et définitive. C'est d'ailleurs l'interprétation que donne de ce vers le commentaire de Gentilis de Fuligno et, de fait, il ne saurait en comporter une autre : « *Urina dicitur quasi una renibus quia in renibus formaliter generatur : quamvis in epate principium et substantiam assumpserit, assumit tamen in renibus suum usum, vel quia magis*

(1) Cf. page 272.

fideliter habet significare super habitudinem renum quam aliorum membrorum. »

La seconde étymologie est tirée du grec :

Aut ab *urith* græco quod demonstratio fertur.

Cela veut dire que l'urine servant de démonstration pour révéler l'état général du corps, et spécialement celui du foie et des voies urinaires, son nom vient d'un mot grec *urith*, qui signifie *démonstration.* Mais quel est ce mot ? Choulant propose ορισμα qui voudrait dire démonstration, d'après lui (1), mais qu'à notre avis, il faudrait plutôt traduire par *borne*, du verbe ορίζω, je borne (horizon). Nous croyons qu'il est plus naturel de faire dériver *urith* de οραω, je vois, d'où ορατοσ, visible. Ce qui est certain, en tous cas, c'est que nos Salernitains n'en cherchaient pas si long et qu'ils ne s'embarassaient pas de si peu pour accommoder à leur façon les racines grecques. En voici une preuve saisissante pour le mot de chirurgie : « *Cirurgia dicitur a ciros quod est manus et gia quod est actio* (2). » La dérivation du mot *hypostasis* donnée par Maurus n'est pas moins amusante : « *Ypostasis, ab ipo, quod est sub, et sto, stas, quia subtus stat* (3). » Ce sont bien là, comme le dit Gilles de Corbeil :

Nomina de græcis detorta loquelis (4).

Enfin, la troisième étymologie du mot *urine* est tirée du latin, du verbe *uro*, je brûle, parce que l'urine possède, en effet, des propriétés irritantes et brûlantes :

Aut quia, quod tangit, mordet dessicat et *urit.*

Ces diverses étymologies sont plus ingénieuses qu'exactes ; toutefois, ce n'est pas à Gilles de Corbeil qu'il faut en attribuer la paternité ; il ne fait, là encore, que traduire littéralement Maurus, dans un fragment découvert par Daremberg : « *Dicitur urina ab uro, uris, eo quod ipsa urit et exsiccat loca super que cadit. Vel dicitur urina ab urith greco, quod idem est quod demonstratio in latino. Vel dicitur*

(1) Choulant, p. 4.
(2) Cf. Coll. Salern., IV, p. 321.
(3) Cf. Coll. Salern., III, p. 5.
(4) Choulant, p. 146.

urina eo quod ipsa fit una in renibus, scilicet formam specificam sumit in renibus (1). »

La théorie de la formation de l'urine est plus importante et aussi plus intéressante à étudier. Gilles de Corbeil la résume en six vers, qui seraient à peu près inintelligibles, si l'on n'était, au préalable, familiarisé avec les doctrines physiologiques de cette époque :

Ut de lacte seri se limpidus eliquat humor
Sic liquor urinæ de massa sanguinis exit.
Sanguinis est urina serum, subtile liquamen
Humorum, quos conficit ars regitiva secundi
Et princeps operis : dum fit cribratio rerum,
Dum fit ab impuris puræ discretio partis (2).

Nous allons essayer de faire comprendre cette théorie, d'après Maître Maurus et Maître Platearius.

Les aliments solides et liquides subissent, dans l'estomac, une *première digestion* qui les transforme en une sorte de suc assez semblable à l'eau d'orge (*ptisana*). Une partie de ce suc, déjà élaboré, passe directement dans le foie, tandis que le surplus va dans l'intestin (*duodenum ou jejunum*), pour revenir au foie par les veines mésaraïques. Le résidu, impur et inutilisable, de cette digestion stomacale, traverse l'intestin dans toute sa longueur et constitue les fèces ou excréments (*stercus*).

Dans le foie s'opère la *seconde digestion*, qui consiste dans la *sanguification*, ou transformation en sang, du suc ou chyme provenant de l'estomac. Comme toute digestion, celle-ci comporte une séparation des parties pures, c'est-à-dire propres à l'assimilation définitive, d'avec les impures. Ces dernières se divisent à leur tour en *générales* ou *spéciales*.

Les impuretés spéciales comprennent : *la bile* (chaude et sèche) qui se rend à la vésicule biliaire. La nature l'a en horreur à cause de son amertume, et c'est pour cela qu'elle la réunit toute entière dans un seul endroit, sans en rien envoyer aux membres avec le sang, si ce n'est ce qui est nécessaire à l'excitation de l'appétit. — Une seconde impureté (froide et humide) sert à la formation du *phlegme* ; elle est attirée par le poumon, l'estomac, le cerveau et les

(1) Coll. Salern., IV, p. 407.
(2) Choulant, p. 4.

articulations. — La troisième impureté spéciale (froide et sèche) est terreuse ; c'est, en quelque sorte, la lie du sang et c'est la rate qui l'attire pour en former la *bile noire* (*ad generationem melancolie*).

Enfin, reste dans le foie une impureté générale qui n'est autre chose que *l'urine*. Mélangée au sang, et à quelques portions des autres humeurs, elle passe dans la veine émulgente et de là va aux reins.

C'est dans le rein que l'urine se sépare, par une sorte de filtration grossière (*decolatur*), du sang et des autres humeurs, avant de descendre à la vessie et au canal de l'urèthre. L'urine est donc la superfluité du sang, c'est-à-dire le superflu, la partie inutilisable de cette humeur. Telle était en effet la définition de Théophile : « *Urina est colamentum sanguinis in epate.* » Mais Isaac a ajouté que c'était non seulement la colature du sang, mais encore celle des autres humeurs : « *Colamentum sanguinis et aliorum humorum in renibus* » ; c'est qu'en effet, comme nous l'avons vu, le sang entraîne avec lui dans les membres une portion des autres humeurs : « *Cum aliis humoribus venatim mittitur ad membra.* »

Dans la profondeur des tissus, le sang subit une dernière transformation (*troisième digestion*), toujours sous l'action d'une digestion spéciale, qui est l'assimilation ; il est lui-même digéré, devient blanc comme la chair des tissus auxquels il *s'incorpore*, pour en renouveler à chaque instant la substance.

Il y a donc trois digestions, ou, si l'on préfère, trois étapes dans la digestion, à chacune desquelles correspond une *superfluité* spéciale. La première digestion s'opère dans l'estomac et a les excréments pour superfluité ; la seconde s'opère dans le foie et a l'urine pour superfluité générale ; la troisième enfin s'opère dans les tissus et, au moins chez l'homme sain, ne laisse que peu ou point de superfluités, celles-ci étant consumées par la chaleur naturelle ou expulsées par la sueur. Chez les malades, au contraire, ces superfluités de la troisième digestion sont plus ou moins abondantes et, en s'expulsant avec l'urine, y forment ce qu'on appelle l'hypostase, l'énéorème ou la nubécule, suivant les cas, et d'une façon générale, les choses contenues : *contenta* (1).

(1) Cf. in Coll. Salernit. MAURUS, T. III et PLATEARIUS, IV, p. 409.

Ces théories ont beaucoup d'analogie avec celles de Galien (1) mais semblent néanmoins quelque peu entachées d'arabisme. Quoi qu'il en soit, elles nous donnent la clef du texte de Gilles de Corbeil ; il compare la séparation de l'urine d'avec le sang à celle du petit lait d'avec le lait et dit, par analogie, que l'urine n'est autre chose que le sérum du sang : « *Sanguinis est urina serum.* »

Mais ce n'est pas seulement le sang qui intervient dans la genèse de l'urine ; ce sont aussi les autres humeurs, dont l'urine est le résidu subtil : « *subtile liquamen* ». Et de quelles humeurs ? de celles que fabrique la seconde digestion, la digestion hépatique : « *Quos conficit ars regitiva et princeps operis secundi* », au moment où se fait précisément la *cribration* du suc alimentaire fourni par l'estomac, où le pur se sépare de l'impur.

On voit que, tout en ne nommant pas Isaac, Gilles, comme son maître Maurus, se rattache à sa doctrine et que, en fin de compte, il définit l'urine comme Isaac : « *Urina est colamentum sanguinis et aliorum humorum, in renibus factum.* »

Il semble bien que lorsqu'on disait que l'urine était le sérum du sang, on prenait la chose à la lettre et non pas seulement à titre de simple analogie. Nous lisons, en effet, dans Bernard de Gordon, que le liquide qui surnage le sang dans la saignée n'est autre chose que l'urine elle-même : « *Liquor, quia supernatat sanguini in phlebotomia, nihil aliud est quam urina.* » Cependant Rondelet critiquera plus tard cette identification de l'urine au sérum sanguin, en disant que si l'urine était le sérum du sang, elle devrait être rouge comme ce sérum lui-même. Voici sa définition de l'urine : « *Nos urinam esse dicimus sive διαχώρημα, sive excrementum, sive cibi vehiculum a renibus secretum et in vesicam per ureterem demissum.* » Cette définition n'est-elle pas identique à celle que nous donnons aujourd'hui lorsque nous disons que l'*urine est un liquide excrémentitiel, séparé par le rein et expulsé par la vessie.* La théorie de la formation de l'urine de Rondelet diffère d'ailleurs quelque peu de celle que nous venons d'exposer ; pour lui, l'urine est l'excrément ou la superfluité de la première digestion, c'est-à-dire qu'elle commence à se former dans l'estomac par l'altération des aliments et de la boisson,

(1) Cf. Galien, édit. Daremberg, I, p. 278 et passim.

mais qu'elle s'achève dans le foie et se sépare du sang dans les veines sous l'action de la force attractive des reins (1).

On se demandait encore pour quel motif l'urine n'était pas expulsée de suite après sa formation dans le foie et cheminait ainsi avec le sang dans tout le système veineux. Cela tient, répondait-on, à ce que le sang est trop épais de sa nature pour traverser le réseau des capillaires et a besoin que l'urine lui communique une fluidité suffisante. L'urine, au fond et par elle-même, n'est autre chose qu'une sorte d'eau, un liquide aqueux, *aquositas* (2), qui aide le sang et les humeurs à pénétrer dans les veines étroites et de là à la partie gibbeuse du foie où il reçoit définitivement sa forme et sa couleur. « *Aquositas autem penitus tota remansit ut iuvet penetrare sanguinem et humores per venas angustas* (3). »

Quelque puérile que fut cette théorie, elle était encore développée au commencement du dix-huitième siècle dans le *Miroir des urines* du célèbre Davach de la Rivière (4).

(1) « Nos autem dicimus urinam primum alterari et confici in ventriculo, sed perfici in epate et in venis segregari. Quare dicemus esse recrementum primæ concoctionis, sed quia cum humoribus miscetur et ab iisdem coctorum vel crudorum colorem recipit, indicare epatis robur, concoctionem humorum, vel cruditatem, et quia in venis continetur, indicare de venoso genere. »

Rondelet, *Loc. cit.*

(2) Cf. B. de Gordon, *Loc. cit.*, p. 1016.

(3) Id. ibid.

(4) Davach de la Rivière, *Le miroir des urines*, § 1, p. 5.

IV

Examen de l'Urine

CONDITIONS DE L'EXAMEN DE L'URINE : ASPECT. — SUBSTANCE. — CHOSES CONTENUES. — QUANTITÉ. — LIEU ET MOMENT DE L'EXAMEN. — AGE. — TEMPÉRAMENT. — SEXE, ETC., ETC.

MAINTENANT que nous savons ce qu'est l'urine et comment elle se forme dans l'organisme, nous pouvons procéder à son examen et, de la théorie, passer à la pratique de l'uroscopie. Il y a ici un certain nombre de règles à observer, que Gilles de Corbeil énumère dans les vers suivants :

Quale, quid, aut quid in hoc, quantum, quotiens, ubi, quando,
Aetas, natura, sexus, labor, ira, diaeta,
Cura, fames, motus, lavacrum, cibus, unctio, potus,
Debent artifici certa ratione notari,
Si cupit urinæ iudex consultus haberi.

Pour comprendre le sens de ces vers, nous n'avons qu'à suivre, pas à pas, le commentaire de Gentilis de Fuligno; c'est tout un traité d'urologie pratique, comme on la comprenait au Moyen Age et où nous aurions encore beaucoup de choses bonnes à prendre.

Tout d'abord, il faut noter l'aspect de l'urine, *sa qualité*, c'est-à-dire sa couleur : *quale*.

Quid se rapporte à la substance de l'urine, à ce qu'elle est en elle-même, c'est-à-dire à sa *consistance*, qui peut être *ténue*, *épaisse*, ou intermédiaire entre ces deux extrêmes : « *In tenuitatem et spissitudinem et mediocritatem.* » « Par le mot de substance, dit Davach de la Rivière, on n'entend pas la substance simple ou composée de l'urine, mais la manière d'être dans sa substance par rapport à sa grossièreté ou à son épaisseur, à sa légèreté ou subtilité, ou médio-

crité, entre tout cela (1) » il faut entendre, en outre, par ce mot de *quid*, la clarté (limpidité) ou le trouble.

La *ténuité* ou *subtilité* se subdivise en ténuité absolue, ténuité moyenne et ténuité simple. De même l'urine épaisse se divise en épaisse absolue et épaisse atténuée (*spissitudo omnimoda et remissa*).

Quid in hoc signifie les choses contenues dans l'urine, ce qu'on appelait les *contenta*. Nous verrons plus loin ce qu'étaient ces choses contenues, quelle était leur origine et leur signification.

Quantum se rapporte à la quantité de l'émission, qui pouvait être *abondante*, *moyenne* ou *petite*.

Quotiès s'entend à la fois du nombre des *émissions* et du nombre des *examens*, auxquels on a soumis l'urine. De la fréquence ou de la rareté des émissions, découlent en effet de nombreuses indications ; il en va de même du nombre des inspections.

Ubi a plusieurs significations. Il se rapporte tout d'abord au *vase* qui a servi à recueillir l'urine et aux conditions qu'il doit remplir. Ce vase, ou urinal, doit être un vase de verre bien transparent et ayant la forme d'une vessie : « *Colligi debet* (urina) *in vase vitreo claro ad modum vesicæ facto* », pour que, suivant la forme du vase, l'œil puisse mieux apprécier les qualités de l'urine.

Ubi s'entend encore du lieu où se fait l'examen, qui ne sera ni trop exposé au soleil, ni trop obscur. Si l'examen se fait en face du soleil, il conviendra d'interposer la main pour que les diverses couleurs du dépôt se voient mieux et c'est bien en effet le geste de l'urologue dont nous donnons ci-contre le portrait d'après une image de l'*Hortus Sanitatis*, reproduite par Hermann Péters. Si l'examen se fait à la lumière d'une chandelle, il faut prendre garde que les rayons lumineux ne tombent pas directement sur l'urinal : « *Si inspiciatur coram lumine ; cavendum est ne radius rectus candelæ cadat supra urinale. Sit ergo locus bene luminosus et secundum hoc oportet medicum esse acuti visus, ne decipiatur in colore, substantia et contentis* (2) ».

Enfin, *ubi* peut encore signifier la place occupée par le dépôt, s'il est au sommet, au milieu ou en bas de l'urinal.

Quando signifie le moment où l'urine a été émise. On doit exa-

(1) Davach de la Rivière, *Loc. cit.*, p. 207.
(2) B. de Gordon, *Loc. cit.*, p. 1037.

miner, en effet, l'urine du matin, celle qui est émise après que la digestion est achevée (*celebrata digestione*).

Quando se rapporte encore au moment où se fait l'examen. On doit le pratiquer de suite (*statim est inspicienda*). S'il y a lieu, on

Fig. 1. — Gravure sur bois extraite de « l'Hortus Sanitatis », Lubeck 1492.

fera séparément l'examen de l'urine de deux ou trois émissions, en la faisant recueillir chaque fois dans des vases différents. On examinera en outre plusieurs fois la même urine, savoir : aussitôt après l'émission, puis une heure après pour voir s'il s'est formé un dépôt et enfin une heure encore après ce second examen pour en étudier les *régions* et les *contenta*. (B. de Gordon.)

Ætas. L'âge du sujet doit être aussi pris en considération, car l'urine n'est pas la même aux divers âges de la vie en raison de l'augmentation ou de la diminution de la chaleur naturelle. Chez les enfants, dont le tempérament a pour caractéristique d'être chaud et humide, l'urine sera rouge et épaisse, rouge à cause de l'excès de chaleur et épaisse à cause de l'humidité. — Les adolescents, au contraire, qui sont chauds et secs, auront une urine rouge et ténue. — Les hommes d'âge mur auront une urine blanche et épaisse, à cause de l'abondance du phlegme cru ; tandis que chez les vieillards, où dominent les mêmes humeurs crues, l'urine sera également blanche et épaisse (1).

Voici, d'après Reusner, les caractères de l'urine aux différents âges :

Chez les enfants, l'urine est épaisse, de couleur blanche, ou jaune pâle, de grande quantité et avec une hypostase bien rassemblée.

Chez les jeunes gens, elle est plus ténue, jaune d'or et a plus de sédiment que celle des hommes.

Les hommes, s'ils sont en bonne santé, ont une urine qui se rapproche beaucoup de l'urine normale.

L'urine des vieillards est ténue, blanche et a très peu d'hypostase (2).

Natura se rapporte à la complexion ou au tempérament. On sait que les anciens distinguaient quatre tempéraments principaux : le cholérique, le phlegmatique, le mélancolique et le sanguin. Les caractères de l'urine dans chacun de ces tempéraments sont les suivants : elle sera *citrine* et *ténue* chez le cholérique ; *blanche* et *épaisse* chez le phlegmatique : *blanche* et *ténue* chez le mélancolique ; *rouge* et *épaisse* chez le sanguin. Voici comment l'Ecole de Salerne exprimait cela en vers :

Qualibet urina si sanguis inundat abunde,
Apparent crassæ rubeo dominante colore.
Si fel subtiles, citrique colore nitentes ;
Flegma quidem grossas, nec non determinat albas ;
At niger humor eas subtiles reddit et albas,
Ast sanæ quæ sunt nil tale videtur habere (3).

(1) Cf. Coll. Salern., II, p. 414.
(2) Reusner, *Loc. cit.*, p. 62.
(3) Coll. Salern., V, p. 67.

Sexus. Le sexe n'influe pas moins sur l'urine que la complexion. L'urine des femmes est plus épaisse que ténue, elle est trouble, d'un blanc tirant sur le livide, abondante et a une hypostase impure, volumineuse, épaisse et blanche. Cela tient à ce que les femmes ont moins de chaleur naturelle que les hommes et aussi à ce qu'elles vivent dans l'oisiveté.

Labor. Il faut entendre par là les exercices auxquels on se livre. Le travail, en augmentant la chaleur du corps, colore l'urine, tandis que le repos agit en sens contraire. Les pêcheurs et les écrivains, dit Bernard de Gordon, ont une urine peu colorée à côté de celle des laboureurs et des vignerons qui l'est beaucoup (1).

Ira, que nous traduirions volontiers par colère, s'applique d'une façon générale, à toutes les passions de l'âme. C'est ainsi que si la colère colore l'urine, la joie modérée rend l'urine de couleur également modérée et la tristesse la décolore.

Diæta doit s'entendre de l'usage qu'on fait des six choses non naturelles, c'est-à-dire : l'air, le manger et boire, le travail ou repos, le sommeil ou la veille, l'excrétion ou rétention et les perturbations de l'âme.

Ici, le mot *diæta* s'applique surtout à la nature et aux qualités des aliments ingérés. Certains, en effet, dit Bernard de Gordon, mangent des aliments chauds, comme l'ail, les oignons, le poivre, etc., qui augmentent la couleur de l'urine. D'autres mangent des laitues ou autres choses semblables qui sont froides, et, au contraire, diminuent la couleur de l'urine (*loc. cit.*).

Cura signifie les soucis de toute sorte, la tristesse habituelle, les préoccupations.

Fames, c'est le jeûne et l'insuffisance de nourriture (*indigentia*). Ceux qui font souvent abstinence ou jeunent ont une urine plus colorée. Les autres, au contraire.

Motus. Ce sont les mouvements du corps plus ou moins violents suivant les exercices auxquels on se livre.

Lavacrum se rapporte aux bains. Le bain froid, s'il est trop prolongé, décolore l'urine ; le chaud la colore au début, mais la décolore ensuite si on y reste trop longtemps. Le bain sulfureux et celui d'eau de mer colorent l'urine : le bain d'eau douce la décolore.

(1) *Loc. cit.*, p. 1031.

Cibus. La nourriture modifie l'urine par sa *quantité* et par sa *qualité*. Un excès d'aliments décolore l'urine et la rend crue par extinction de la chaleur naturelle. Une nourriture modérée augmente au contraire cette chaleur.

Unctio se rapporte à l'usage, alors très répandu, des pommades et des liniments.

Potus se rapporte aux boissons qui agissent sur l'urine par leur *quantité* ou leur *qualité* : le vin rouge épais colore l'urine, tandis que le vin blanc la décolore.

Telles sont les considérations dont il faut tenir compte dans tout examen d'urine ; cependant, au dire de Gilles de Corbeil, les quatre premières sont de beaucoup les plus importantes : la couleur, *quale* ; la consistance, *quid* ; le contenu, *quid in hoc*, et enfin, la quantité, *quantum*.

D'autres auteurs ajoutaient encore les considérations de saison, de sommeil et de veille, etc. Par rapport aux saisons, on admettait qu'au printemps, l'urine était rouge et épaisse parce que cette saison était chaude et humide ; en été (chaud et sec), l'urine sera rouge et ténue ; en automne (froid et sec), blanche et ténue ; en hiver (froid et humide), blanche et épaisse (1).

Reusner va plus loin et décrit les variations que subit l'urine au commencement, au milieu et à la fin de chaque saison (2).

Il s'en faut sans doute, de beaucoup, que toutes ces observations soient justes et fondées, mais on n'en reste pas moins frappé de la minutie et de l'abondance des détails qu'elles renferment. Tout aussi bien que nous, les médecins du Moyen Age avaient constaté le grand nombre des facteurs extrinsèques ou intrinsèques, qui interviennent dans la composition élémentaire de l'urine et jusque dans son aspect physique et ses propriétés organoleptiques. Cette doctrine, prise dans ses grandes lignes, reste encore vraie de nos jours et nous avons trop d'enfantillages à enregistrer dans cette uroscopie du Moyen Age pour ne pas signaler au passage les quelques rares lueurs de saine observation qui s'y rencontrent de temps à autre.

(1) Coll. Salern., II, p. 415. Notons que le mot rouge n'est pas pris ici au sens absolu, mais comme opposé à blanc et synonyme de *coloré*.

(2) *Loc. cit.*, p. 62.

V

Couleurs de l'Urine

RAPPORTS DES COULEURS DE L'URINE AVEC LES HUMEURS. — LES VINGT COULEURS DE L'URINE. — LEUR CLASSIFICATION. — LEUR SIGNIFICATION.

Si nous jetons les yeux sur l'image de la page 320, où le maître est occupé à expliquer la signification des diverses couleurs de l'urine, nous observerons qu'il y a précisément vingt urinaux rangés sur la tablette qu'il montre avec sa baguette ; de même dans la figure de la page 54, nous comptons vingt cases sur chacune desquelles est représenté un urinal avec le nom de la couleur correspondante. Notons, en passant, que sur quelques exemplaires des ouvrages où ces images se rencontrent, on les trouve grossièrement coloriées de façon à reproduire les teintes véritables des urines (1). Ce nombre de vingt urinaux contenant chacun une urine de couleur différente, n'était pas fixé au hasard et nous allons voir qu'on distinguait, en effet, vingt couleurs ou vingt nuances dans l'urine. Toutefois, avant de passer à cette énumération, il convient de nous demander à quoi était due, d'une façon générale, la couleur de l'urine.

Nous avons vu que, de sa nature, l'urine n'était autre chose qu'une sorte d'eau, *quamdam speciem aquæ*, comme dit Bernard de Gordon ; elle est donc par elle-même, incolore, ténue et limpide comme l'eau elle-même. Sa coloration n'a d'autre cause que son

(1) La bibliothèque de l'Ecole de Pharmacie possède un exemplaire de l'*Hortus Sanitatis* où la gravure de la page 320 est ainsi coloriée. Le Dr Paul Richer, de son côté, cite une édition du *Fasciculus Medicinæ*, de Ketham, où la gravure de la page 54 serait également coloriée.

mélange avec les humeurs, soit que l'une quelconque des quatre humeurs lui communique sa propre couleur, soit que leur mélange donne naissance à une couleur ou à une nuance spéciale. Cette doctrine des couleurs est assez compliquée et nous allons essayer de la résumer le plus clairement possible.

On se rappelle qu'il y avait quatre humeurs et que chacune d'elles possédait deux qualités ; on distinguait en ce sens :

Le *phlegme* qui était froid et humide ;
Le *sang* qui était chaud et humide ;
La *cholère* qui était chaude et sèche ;
La *mélancholie* qui était froide et sèche (1).

Toutes les modifications de l'urine provenaient de ces quatre qualités : le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide*, avec cette différence toutefois, que le *chaud* et le *froid* agissaient sur la couleur, tandis que le *sec* et l'*humide* agissaient sur la substance (ou consistance). Il faut savoir, en effet, que le chaud et le froid étaient des *qualités actives*, tandis que le sec et l'humide étaient des *qualités passives*. Ne cherchons pas à comprendre.

Humida dat spissum complexio, sicca liquorem
Dat tenuem, tinctumque calor, frigorque remissum,
Et sic activas sequitur formas color omnis,
Passivas sequitur substantia quæque liquoris (2).

Voici d'ailleurs, d'après Maître Maurus, quel était le mécanisme de l'action du *chaud* et du *froid* sur la coloration de l'urine. Considérons tout d'abord le cas de la chaleur ; si celle-ci, quoique intense, ne va cependant pas jusqu'à calciner complètement les humeurs, qui sont, comme on le sait, la matière même de l'urine, elle se borne à provoquer une violente ébullition de ces humeurs et à transformer leurs parties terreuses et aqueuses en particules ignées et en vapeurs, ce qui donne lieu, en fin de compte, par suite de l'abondance des particules ignées, à une urine fortement colorée en rouge.

Mais si la chaleur est poussée plus avant, ces particules ignées sont complètement calcinées et il ne reste plus que des parties so-

(1) Cf. Maurus, in Coll. Salern., III, p. 8.
(2) Coll. Salern., V, p. 68.

lides et terreuses qui rendront l'urine noire. Au début par conséquent de cette action de la chaleur, il se produit un mélange, en proportions à peu près égales, de parties ignées et de parties terreuses, les premières devant donner naissance à la couleur rouge et les secondes à la couleur noire, mélange de couleurs d'où résulte la couleur *verte*. C'est pour cette raison que la couleur noire, précédée de la verte, signifie la mort par *adustion* ou excès de chaleur.

Pour le froid, que se passait-il ? C'est bien simple. Un froid intense agissant sur la matière de l'urine, c'est-à-dire les humeurs, condensait sous forme de particules terreuses et aqueuses leurs parties ignées et leurs vapeurs. — Ces particules terreuses et aqueuses se multipliaient donc outre mesure, et donnaient naissance à des humeurs froides qui décoloraient l'urine. — Si le froid allait jusqu'à condenser ces particules terreuses et aqueuses elles-mêmes, il arrivait que l'urine qui aurait dû être incolore par surabondance d'eau d'une part, et de l'autre noire par excès de parties terreuses, devenait *livide*, par mélange du blanc et du noir.

La *couleur verte* comme la *couleur livide* dérivent donc toutes deux du mélange du blanc et du noir. Si le noir l'emporte sur le blanc, on a le vert ; si le blanc domine, on a le livide : « *Si niger vincat album erit color viridis. Si albus vincat nigrum erit color lividus* (1). »

Mais, n'oublions pas que le *noir*, précédé du livide, signifie la *mortification par le froid*. C'est ce que formule ainsi Platéarius : « *Si precedat lividus et sequatur niger, frigiditatem significat : si vero viridis et sequatur niger calorem significat* (2). »

Entre ces deux extrêmes, le *chaud* de l'adustion et le *froid* de la mortification s'échelonnent toutes les nuances de l'urine, les unes signifiant une chaleur modérée ou excessive, les autres un froid modéré ou excessif, en partant de la couleur moyenne ou normale. En fait, ainsi que nous allons le voir bientôt, on ne compte que dix-neuf couleurs, mais comme le noir est compté *deux fois*, suivant qu'il est précédé du *vert* ou du *livide*, on arrive à un total de vingt couleurs, comme le dit Gilles de Corbeil :

(1) Comm. de Gentilis de Fuligno sur Gilles de Corbeil.
(2) Coll. Salern., IV, p. 410.
(3) Choulant, p. 5.

Bis deni urinam possunt variare colores (1).

Nous en trouvons une énumération très curieuse dans les vers suivants copiés à la suite d'un manuscrit du *Traité des urines* de Gilles de Corbeil, manuscrit qui se termine par ce vers :

Ægidius doctor haec fecit metra Salerni.

Choulant a publié ces vers dans la préface de son édition des *Œuvres de Gilles de Corbeil* (2) et, bien qu'ils ne fassent partie intégrante, ni des manuscrits, ni des éditions imprimées, il ne serait pas impossible qu'ils soient de Gilles lui-même. Peut-être aussi ne faut-il y voir qu'un résumé mnémotechnique de la doctrine des couleurs ?

Puri fontis aquæ se comparat *alba*, seroque
Lactea, *Glauca* nequit lucenti cedere cornu,
Exurgit *Karopos* veluti prædata cameli,
Pallida pallet uti succus carnis semicoctæ,
Pallorisque minus *Subpallida* continet in se.
Pomi citrini monstrat *citrina* colorem,
Subcitrina citri minus est suffusa colore,
Rufa cum puro contendere non timet auro.
Impuri refert auri *Subrufa* colorem,
Auroræ *rubea*, dat *subrubeam* crocus orti.
Exprimit urinam sanguis purus *rubicundam*.
Sanguis aquosus portendit *subrubicundam*,
Purpura dat *Kyanos*, *viridem* succus tibi porri,
Est *inopos* vinum nigrum, sed *livida* plumbi,
Est *nigra* ut cornu nigrum, sic nosce colores.

Nous comptons là dix neuf couleurs et c'est le nombre admis également par Maurus, Platearius et tous les Salernitains ; nous avons vu que pour arriver au chiffre de vingt, il fallait compter deux fois le noir et nous en avons donné la raison. Voici maintenant la liste complète de ces couleurs avec la synonymie de quelques-unes de leurs désignations ;

(1) Cf. Coll. Salern., V, p. 119 et 398.
(2) Choulant, p. XIII.

Noms des couleurs de l'urine d'après:

	THÉOPHILE	GILLES DE CORBEIL MAURUS, ETC.	ACTUARIUS	
1	λευκον	Albus	Albus	Blanche
2	γαλακτῶδεσ	Lacteus	Lacteus	Lactée
3	γλαυκον	Glaucus	Glaucus	Glauque ou verte-blanche
4	χαροπον	Charopos	Charopos	Gris cendrée
5	ὑπωχρον	Subpallidus	Subspiceus	Sous-pâle
6	ωχρον	Pallidus	Spiceus	Pâle
7	(1)	Subcitrinus	(1)	Citrine pâle
8	(1)	Citrinus	(1)	Citrine
9	ὑποπυρρον	Subrufus	Subaureus sive subfulvus	Jaune pâle ou rousse pâle
10	πυρρον	Rufus	Aureus seu fulvus	Jaune d'or ou rousse
11	ὑποξανθον	Subrubeus	Subcroceus Subflavus	Rouge pâle
12	ξανθον	Rubeus	Croceus flavus	Rouge safran
13	ὑπερυθρον	Subrubicundus	Subrubeus	Rougeâtre
14	ερυθρον	Rubicundus	Rubeus	Rouge de sang
15	οινωπον	Inopos	Vineus	Rouge vineux
16	κυανουν	Kyanos	Passeus-Cyaneus	Rouge de pourpre
17	χλωρον	Viridis	Viridis-venetus	Verte
18	το πελιδνον	Lividus	Lividus	Livide
19	το μελαν	Niger Adust.	Niger	Noire
20		Niger Mortific.	Niger	Noire

Comme si ces dix-neuf nuances ne suffisaient pas à leur bonheur, nos urologistes du Moyen Age les subdivisaient encore parfois en plusieurs autres. C'est ainsi, par exemple, que le blanc se subdivisait en blanc intense et en blanc atténué : *albus intensus et albus remissus*. Le premier comprenait le blanc de cristal, le blanc de neige et le blanc de l'eau ; le second, le blanc laiteux, le blanc verdâtre ou glauque et le blanc gris ou Charopos.

Davach de la Rivière décrit deux couleurs extrêmes, le blanc et le noir, et vingt-quatre moyennes qui font vingt-six. « Quelques-uns, dit-il, en admettent un plus grand nombre ; mais celles-ci sont suffisantes pour bien connaître le tempérament et l'état de toutes sortes de personnes (2). Bernard de Gordon se contentait des dix-neuf que nous venons d'énumérer, tout en avouant qu'entre le blanc et le noir on pouvait en distinguer un nombre presque infini :

(1) Ni Théophile, ni Actuarius, n'indiquent la couleur citrine pâle et la citrine.
(2) Dav. de la Rivière, *Loc. cit.*, p. 39.

« *Colores qui possunt multiplicari ex albo et nigro, possunt esse quasi infiniti* (1). »

Ajoutons cependant que quelques auteurs, Actuarius par exemple, parlent d'une couleur *oléagineuse* semblable à l'huile d'olives, qui rentre d'ailleurs dans les innombrables variétés de la couleur verte.

Au point de vue des rapports de ces couleurs avec les humeurs, voici en deux mots quelle était la doctrine de l'école. Il faut savoir d'abord qu'une couleur pouvait provenir d'une seule humeur ou d'un mélange de plusieurs. Dans le premier cas, voici ce qui se passait :

Le sang donnait le *rouge obscur* ;
La cholère ou bile jaune, le *citrin foncé* ;
La mélancolie, le glauque ou *blanc verdâtre* ;
Et enfin le phlegme, la couleur *blanche*.

Le mélange des humeurs entre elles était plus compliqué. Soit, par exemple, le mélange du phlegme et de la mélancolie ou bile noire. Si ce mélange se faisait à parties égales, on avait la couleur *charopos*, c'est-à-dire le gris cendré ou poil de chameau.

Si le phlegme dominait, on avait la couleur *lactée* ou la *glauque* dans le cas de surabondance de la bile noire.

De même, le mélange à parties égales de la bile jaune et du phlegme donnait la couleur *citrine*. Dans le cas de prédominance du phlegme, on avait la couleur *pâle* ou *sous-pâle*, et dans celui de la prédominance de la bile, on avait le *citrin pâle*.

Le mélange égal de la bile et du sang donnait la couleur *rousse* ou *jaune d'or*, qui devenait jaune pâle (*subrufus*) en cas d'excès de bile, ou rouge safran (*rubeus*) en cas d'excès de sang.

La bile noire et le sang, en portions égales, donnaient le rouge vineux (*inopos*), le rouge vif (*rubicundus*) si le sang dominait. et le rouge pâle (*subrubicundus*) si c'était la bile.

Enfin, la couleur *kianos* ou rouge pourpre, tirant sur le noir, était due au mélange de toutes les humeurs, mais corrompues.

Quant au *vert* et au *livide*, ils résultaient, comme nous l'avons vu, d'un mélange de blanc et de noir.

(1) B. de Gordon, *Loc. cit.*, p. 1024.

On classait encore les couleurs de l'urine suivant le degré de *coction* ou de *digestion* des humeurs qu'elles étaient supposées indiquer. En ce sens, on disait que le *subrufus*, le *rufus* et le *subrubeus* signifiaient une chaleur modérée, c'est-à-dire une coction ou digestion normales :

Le *citrinus*, le *subcitrinus*, une chaleur atténuée ;

Le *subrubeus*, le *rubeus*, le *rubicundus*, *inopos*, *kianos*, *viridis*, une chaleur intense.

Les couleurs marquant au contraire le froid, se graduaient ainsi :

Le *blanc* (*albus*) et le *livide* marquaient un froid intense ; le *glaucus*, le *charopos*, le *subpallidus*, le *pallidus*, un froid modéré. Nous savons que le noir signifiait, tantôt l'extrême froid (*mortificatio*), tantôt l'extrême chaud (*adustio*), suivant qu'il avait été précédé du *livide* ou du *vert* (1).

La couleur rousse (*jaune d'or*) et la couleur rousse pâle (*subrufus*) étaient la marque de l'urine normale, pourvu toutefois que les autres conditions propres à cette urine fussent remplies :

In rufum vergens puri color æmulus auri
Æqualis, purus, medius cui se liquor unit,
Corporis eucratici validos denunciat actus (2).

La figure que nous reproduisons ci-contre, d'après un exemplaire du *Fasciculus Medicinæ* de Jean de Kétham, donne une idée très nette de cette classification des couleurs. Comme le texte est criblé de fautes d'impression, nous le reproduisons à part, avec sa traduction et les explications qu'il nécessite.

Cette curieuse planche comprend, au centre, un grand cercle divisé en 21 cases, dont vingt, correspondant aux vingt couleurs de l'urine, sont remplies par un urinal reproduisant une de ces couleurs avec, au-dessus, son nom et sa signification.

Si maintenant nous voulons suivre l'ordre précédemment indiqué pour les couleurs, en partant du blanc, nous trouvons en bas et à gauche, la case de la couleur blanche avec cette inscription :

(1) Cf. coll. Salern., iV, p. 410.
(2) Choulant, p. 10.

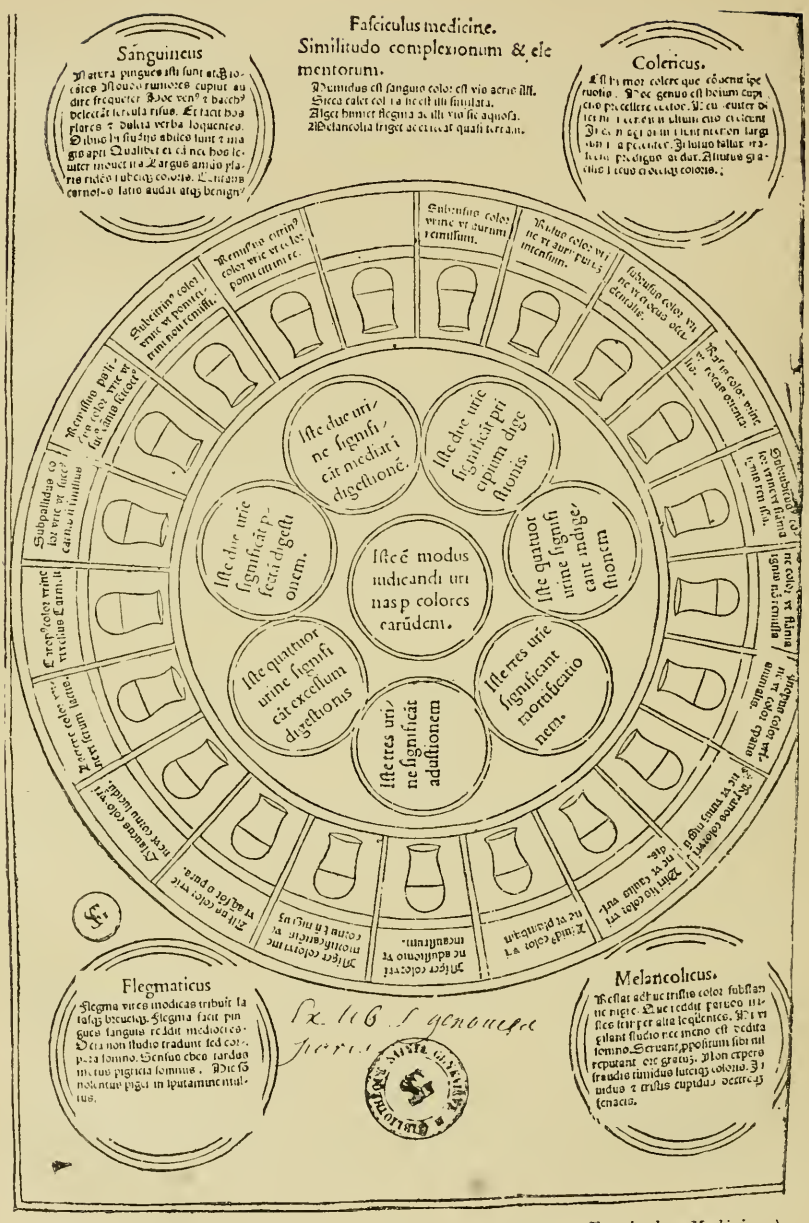

Fig. 2. — Tableau des couleurs de l'urine. (Figure extraite du *Fasciculus Medicinæ*.)

Albus color urinæ ut aqua fontis pura, c'est-à-dire : la couleur blanche de l'urine est semblable à celle de l'eau de source pure.

En remontant toujours de gauche à droite, nous trouvons ensuite la couleur glauque : *Glaucus color urinæ ut cornu lucidum*, c'est-à-dire la couleur glauque de l'urine ressemble à de la corne transparente. On comparait aussi cette teinte à celle de la cornée de l'œil. Cette idée de corne transparente était tirée de la plaque de corne, qu'on mettait alors aux lanternes en guise de verre: *Cornu laternæ pellucido ant corneæ oculi tunicæ.*

Venait ensuite l'urine lactée, ainsi nommée à cause de sa ressemblance à la couleur du petit lait : *Lacteus color urinæ ut serum lactis.* Régulièrement, l'urine lactée aurait dû venir immédiatement après la blanche et avant la glauque; il y a là une inversion dans l'ordre habituel, que nous ne nous expliquons pas.

Charopos. — La légende porte : *Caropos color urinæ ut vellus camelorum.* La couleur Charopos est de même nuance que la toison des chameaux. On la comparait encore à la couleur de l'ongle, de l'agathe, de l'onyx, des yeux du lion, etc. L'éthymologie de ce mot de Charopos n'est pas très facile à justifier. Aristote avait donné ce nom au lion à cause de la dureté de son regard et, pour la même raison, on appelait parfois Hercule *Charops*, *quasi iracunde intuens. Nam Chara græce*, *ira quoque dicitur latine* (1).

Ces quatre couleurs signifient l'absence totale de digestion, comme l'indique un petit cercle tracé en face: *Istæ quatuor urinæ significant excessum digestionis.*

Les deux suivantes marquent que la digestion est accomplie. C'est d'abord la sous-pâle : *Subpallidus urinæ color ut succus carnis non remissus.* D'autres la comparent à du jus de viande à moitié cuite, à de la paille du blé qu'on appelle l'épeautre, à du vin blanc nouveau, à une légère infusion d'orge, etc., etc.

L'urine pâle, encore appelée *palearis* ou couleur de paille, ne différait de la sous-pâle que par une teinte un peu plus accusée : *Remissus pallidus color urinæ ut succus carnis semicoctæ.*

Les couleurs qui suivent, le *subcitrinus* et le *citrinus*, tirent leur nom du citron : *Subcitrinus color urinæ ut pomi citrini non remissi* et *Remissus citrini color urinæ ut color pomi citrinir emissi.*

(1) Ant. Thylesii, *De coloribus*, lib. I, p. 441.

La couleur citrine est, pour quelques-uns, la même que la *subrufa* ou *subaurea*.

Le *subrufus* de notre gravure se compare à de l'or dont la couleur jaune est atténuée par un alliage : *Subrufus color urinæ ut aurum remissum*.

Le *rufus* est la couleur de l'or pur : *Rufus color urinæ ut aurum intensum*. On la comparait encore aux cheveux blonds d'un tout jeune enfant. C'est la couleur de l'urine normale et celle qui doit servir à juger toutes les autres : « *Ad aureæ bonitatem, omnes aliæ urinæ judicandæ. Hic enim integra, inculpata, temperata omnia* (1). »

La couleur suivante est le *subrubeus* (bien que le texte porte à tort *subrufus*) ; on la compare à une infusion de safran d'Occident, c'est-à-dire de carthame, ou au jaune d'œuf.

Le *rubeus* (rufus encore dans notre texte) ressemble à une infusion de vrai safran, de safran d'Orient : *crocus orientalis*.

L'urine *rouge pâle* est comme la flamme d'un feu peu ardent : *Subrubicundus color urinæ ut flamma ignis remissa*. On la compare encore à la couleur du bol d'Arménie, ou à des dattes très mûres.

L'urine *rouge* a une teinte ignée plus accusée : *Ut flamma ignis non remissa*. C'est la couleur des stigmates de safran, des cerises et des pommes rouges. On distinguait toutefois plusieurs degrés dans ce rouge, savoir : l'urine sanglante (*cruenta seu sanguinea*), l'urine ignée, couleur de flamme, et enfin l'urine vineuse et l'urine couleur de raisin sec, dont nous allons parler.

L'urine *vineuse* ou *inopos* (de οινος vin et οπος suc) rappelle, dit notre image, la couleur du foie des animaux : *Inopus color urinæ ut color epatis animalis*. C'est l'urine dont on compare encore la couleur à du suc de viande frais, ou à du vin rouge foncé, on l'appelle aussi *punicæa* par comparaison avec les fruits du grenadier, ou *flammæa* par comparaison à du feu qu'on secoue ou un charbon embrasé.

L'urine *kyanos* (de κυανος, bleuâtre) a la couleur du vin noir : *Kyanos color urinæ ut vinum nigrum*. C'est la couleur du vin cuit, des cerises noires ou des raisins secs (passea).

L'urine *verte* a la couleur de la feuille de chou : *Viridis color ut caulis viridis*. On distinguait dans les urines vertes l'urine *oleacea*

(1) Reusner, *Loc. cit.*, p. 100.

ou couleur d'olives mûres, l'urine *oleosa* un peu moins foncée, le vert de chou, le vert de poireau, etc., etc.

L'urine *livide* rappelait la couleur du plomb ou encore la couleur de la peau meurtrie.

Venaient enfin l'urine *noire*, semblable à du charbon éteint ou à de l'encre (1).

(1) On lit à la partie supérieure de notre image et au milieu des deux cercles de droite et de gauche, d'abord le titre de l'ouvrage : *Fasciculus medicinæ*, puis, en sous-titre : Rapports des tempéraments avec les éléments (*similitudo complexionum et elementorum*). C'est, en effet, ce qu'expriment les quatre vers suivants, dont nous rétablissons le texte, emprunté à l'École de Salerne, qui fourmille ici de fautes :

Humidus est sanguis, calet vis aeris illi :
Sicca calet colera, sic est igni similata ;
Alget, humet flegma, ac illi vis fit aquosa ;
Melancolia friget ac exsiccat quasi terra.

Ce qui veut dire, en gros, que le sang est humide et chaud comme l'air ; la colère ou bile sèche est chaude comme le feu ; le phlegme froid et humide comme l'eau, et la mélancolie froide et sèche comme la terre.

Aux quatre coins de l'image sont décrits chacun de ces tempéraments sous forme de vers empruntés, comme les précédents, au *Regimen Sanitatis*. Nous les reproduisons sous leur forme correcte et primitive :

DE SANGUINEIS

Natura pingues isti sunt atque iocantes
Semper rumores cupiunt audire frequentes
Hos Venus et Bachus delectant, fercula, risus
Et facit hos hylares, et dulcia verba loquentes.
Omnibus hi studiis abiles sunt et magis apti
Qualibet ex causa nec hos leviter movet ira
Largus ; amans · hylaris, ridens, rubeique coloris
Cantans, carnosus : satis audax atque benignus.

COLERICUS.

Est et humor colere qui competit impetuosis
Hoc genus est hominum cupiens precellere cunctos
Hi leniter discunt, multum comedunt, cito crescunt
Inde magnanimi sunt, largi, summa petentes
Hirsutus : fallax : irascens : prodigus : audax
Astucus ; gracilis : siccus : croceique coloris.

FLEGMATICUS.

Fleuma vires modicas tribuit latasque brevesque
Fleuma facit pingues sanguis reddit mediocres
Ocio non studio tribuunt, sed corpora somno,
Sensus hebes, tardus motus, pigritia, somnus
Hic somnolentus, piger, in sputamine multus.

MELANCOLICUS.

Bestat adhuc tristis colere substantia nigre
Que reddit pravos, pertristes, pauca loquentes
Hi vigilant studiis nec mens est dedita somno.
Servant propositum sibi nil reputant fore tutum
Non expers fraudis : timidus : luteique coloris
Invidus et tristis : cupidus : dextreque tenacis.

Il serait trop long de donner ici la traduction de ces vers, d'ailleurs bien connus ; on pourra se reporter à l'excellente traduction en vers français de Meaux Saint-Marc (Paris, Baillère et fils, 1880).

VI

De la substance (ou consistance) de l'urine

VARIÉTÉS DE LA SUBSTANCE DE L'URINE.
RAPPORTS DE LA SUBSTANCE A LA COULEUR.

PRÈS avoir minutieusement considéré les couleurs de l'urine et leurs significations spéciales, les anciens urologues étudiaient sa *substance*, c'est-à-dire ce que nous appellerions aujourd'hui, sa consistance. « La substance de l'urine, nous dit Théophile, n'est autre chose qu'une humidité que les médecins habiles appellent aussi l'humeur du corps, parce qu'un œil exercé peut y découvrir tout ce qui coule des viscères ou des autres parties du corps, comme par exemple la bile et le sang (1). »

La substance de l'urine est donc, en fin de compte, le liquide considéré en lui-même et indépendamment de toute couleur et de tout corps étranger ; c'est, si l'on veut, le *substratum* des *couleurs* et des *contenta*, une sorte d'eau, une *aquosité*, comme le dit Bernard de Gordon. A ce titre, par conséquent, on ne peut attribuer à la substance que les qualités propres aux autres liquides, c'est-à-dire une plus ou moins grande ténuité ou une plus ou moins grande épaisseur ou grossièreté. C'est ce que nous appelons : la consistance et ce que nous apprécions par la densité.

Maître Maurus, et avec lui tous les urologistes du Moyen Age,

(1) « Substantia urinæ nihil aliud est nisi quam humiditas quam plerisque circa has res sapientissimis medicæ artis professoribus profusionem humoremque corporis nuncupare visum est, quoniam quidquid in visceribus aliisve partibus effunditur in eadem ab oculato spectatur, verbi causa bilis et sanguis. »
THÉOPH., *Loc. cit.*

distinguent cinq degrés dans la consistance de l'urine. Ce sont : la ténuité absolue, la ténuité relative, la consistance moyenne, la grossièreté ou épaisseur relative et enfin l'épaisseur absolue (1).

Et, de même que deux qualités, le *chaud* et le *froid* agissent sur l'urine pour augmenter ou diminuer sa couleur ; de même aussi le *sec* et l'*humide* modifient sa substance, le *sec* en la rendant plus ténue, l'*humide* en la rendant plus épaisse.

On pourrait s'étonner à bon droit, observe Maurus que la sécheresse ait pour résultat de rendre un corps subtil, attendu qu'au contraire, comme on le voit pour la boue par exemple en été, elle semble la rendre dure et épaisse. Mais il faut bien prendre garde que les effets de la sécheresse sont différents, selon l'objet auquel elle s'applique. Pour l'urine, en particulier, voici ce qui se passe : La sécheresse, en effet, dessèche et épaissit les humeurs et leurs parties terreuses, d'où il résulte qu'elles ne peuvent sortir avec l'urine ni, par conséquent, contribuer à l'épaissir. De plus, la sécheresse resserre les conduits urinaires, ce qui fait que rien ou presque rien des humeurs ne peut s'échapper avec l'urine, en sorte que celle ci est rendue plus subtile et plus ténue (2). Davach de la Rivière dira la même chose dans son *Miroir des urines* : « Quand un membre est desséché, il se rétrécit, et ainsi les humeurs ne peuvent pas sortir dehors avec l'urine par cette voye étroite (3). »

Quant à l'humidité, elle agit également de deux façons : d'abord, en augmentant la quantité des humeurs et en facilitant leur mélange à l'urine, ce qui l'épaissit; de plus, elle produit, au rebours de la sécheresse, un relâchement des conduits qui donne libre écoulement aux humeurs, ce qui provoque l'épaississement de l'urine.

Si nous nous reportons maintenant à ce que nous avons dit des qualités des humeurs, nous constaterons que le phlegme qui est *froid* et *humide* devra donner une urine *incolore* et *épaisse* ; le

(1) « Notandum est quod V sunt substantie, scilicet tenuitas ; mediocris tenuitas ; mediocritas ; mediocris spissitudo et spissitudo. »

Loc. cit. p. 6 et B. DE GORDON dit « Substantiæ urinæ reducuntur ad quinque. Est enim urina subtilis absolute, spissa absolute et mediocriter spissa, mediocriter tenuis et est æqualis. » *Loc. cit.*, p. 1027.

(2) « Siccitas agens in meatus urinales... ipsos coarctat et constringit, unde parum aut nihil valet exire cum ipsa urina, quare tenuis et subtilis egreditur à vesica. » *Loc. cit.*, p. 8.

(3) *Le Miroir des urines*, *Loc. cit.*, p. 215.

sang, qui est *chaud* et *humide*, une urine *colorée* et *épaisse* ; la bile jaune, qui est *chaude* et *sèche*, une urine *citrine* et *subtile* ; et enfin la bile noire, qui est *froide* et *sèche*, une urine *incolore* et *subtile*. Voici, d'ailleurs, d'après Willichius, le tableau de la *copulation* (union) de la substance et la couleur (1) :

Substantiæ et Coloris copulatio

Tenues	*Albæ.*	Crassæ	*Albæ.*	
	Pallidæ.		*Lacteæ.*	
	Rufæ.		*Charopæ.*	
	Flavæ.		*Subrubeæ* cum *Sedimento vel.*	*Crasso.*
			Rubeæ.	*Subrubeo et levi.*
			Nigræ.	

Outre les déductions qu'on tirait de la consistance de l'urine, au moment de son émission, on tenait encore un très grand compte des changements qui pouvaient y survenir au bout d'un certain laps de temps. C'est ainsi qu'on distinguait l'urine rendue ténue et qui le demeurait, de celle qui, rendue ténue, se troublait et s'épaississait ensuite ; la première dénotait une extrême crudité, tandis que la seconde annonçait un commencement de coction. De même, l'urine épaisse à l'émission, pouvait demeurer telle ou s'éclaircir par le repos et devenir ténue. La première annonçait une profonde perturbation des humeurs, tandis que la seconde présageait le retour des facultés vitales à leur fonctionnement normal et régulier. Le tableau suivant, de Willichius, résume ces diverses modalités (2).

Substantia urinæ micta.	*Tenuis.*	Talis permanet.
		Paulo post conturbatur.
	Crassa quæ, est sæpe turbata, aut perturbatur, et vel.	Attenuatur, dum Crassiores partes resident.
		Crassa permanet.
	Mediocris.	

(1) Willichius, *Loc. cit.*, p. 33.
(2) *Loc. cit.*, p. 32.

Il ne faudrait pourtant pas confondre absolument la consistance de l'urine avec sa limpidité ou son trouble, car, dit Davach de la Rivière « tout épais n'est pas trouble, et tout clair n'est pas subtil ». En général néanmoins, l'urine épaisse (spissa-crassa) est en même temps trouble. Mais la question se posait de savoir si cette urine, trouble et épaisse, avait été émise dans cet état, ou si elle s'était seulement troublée et épaissie quelque temps après son émission. Pour résoudre ce problème, la plupart des médecins avaient coutume de placer l'urinal dans un bain-marie pour voir si l'urine s'éclaircissait ou non. C'est, dit Reusner, agir comme un aveugle qui voudrait juger des couleurs. Rasès proposait deux moyens que voici : Le premier consistait en ceci que l'urine qui se trouble, après avoir été rendue claire, n'a aucune transparence, mais est blanche et a l'apparence de graisse solidifiée. Si on approche cette urine du feu ou si on la plonge dans l'eau chaude, elle redevient claire et l'on voit souvent des bulles s'amasser à la superficie. Ceci ne se produit jamais avec les urines qui sortent troubles de la vessie ; elles ne se clarifient par aucun procédé, bien qu'elles soient transparentes. Pour une fois au moins, voilà une observation exacte et judicieuse ; il est facile, en effet, de reconnaître dans la première catégorie de ces urines, les urines jumenteuses ou uratiques, qui n'ont pas de transparence en effet, mais s'éclaircissent par la chaleur en raison de la dissolution des urates acides. Au contraire, les urines troubles dans la vessie, le sont par dépôt de phosphates terreux et restent troubles quoique perméables à la lumière.

Le second moyen de Rasès dérive de ce fait, que les urines qui ne se troublent qu'après la miction, déposent sur les parois de l'urinal, ce qui n'arrive pas avec les urines corrompues dans la vessie (1).

(1) Cf. Reusner, *Loc. cit.*, p. 77.

VII

La quantité de l'urine

LA MATIÈRE DE L'URINE. — VARIATIONS DE LA QUANTITÉ. — CAUSES QUI L'AUGMENTENT. — CAUSES QUI LA DIMINUENT.

ELATIVEMENT aux variations de la *quantité* de l'urine, on admettait sept causes pouvant amener son augmentation et autant pour sa diminution. Mais avant de les énumérer, nous devons examiner deux questions de physiologie urinaire qui se rattachent à celle de son volume normal.

On se demandait en premier lieu si la boisson ingérée était ou non la seule matière de l'urine et, comme bien on pense, les avis étaient partagés. Les uns soutenaient que la matière de l'urine n'était autre que la boisson altérée et privée de ses qualités particulières, telles que la couleur, l'odeur et la saveur; d'autres voulaient y joindre le sérum sanguin. Examinons quelques-unes de leurs raisons.

Les partisans de la première opinion disaient que les animaux qui ne boivent jamais, ou qui boivent peu, n'ont pas de vessie et n'urinent pas ; tandis qu'au contraire, ceux qui boivent beaucoup urinent beaucoup et inversement, d'où la règle admise par les médecins, que le volume de l'urine doit correspondre à celui de la boisson.

Ils ajoutaient, d'ailleurs, que si la boisson n'était pas la matière de l'urine, on ne saurait lui en assigner une autre, car ce ne pouvait être ni les aliments solides, ni le liquide contenu dans les viscères. Puis, disaient-ils encore, ne voyons-nous pas chaque jour l'urine changer d'aspect, suivant la nature des boissons ingérées ?

Si l'on boit du vin, l'urine ne sera-t-elle pas autre que si l'on boit de la bière ? De même si l'on boit du vin rouge ou du vin blanc ?

Mais, répondaient à cela les partisans de la seconde manière de voir, si la matière de l'urine n'est autre que la boisson, comment les médecins auront-ils l'audace de juger des maladies d'après la seule inspection de l'urine ? Il faut bien, pour qu'ils le fassent, que l'urine ait quelque communauté d'origine avec le sang et les vaisseaux. Le fœtus, dans le sein de sa mère, ne boit pas, ajoutaient-ils, ce qui ne l'empêche pas de produire de l'urine. Et Galien n'a-t-il pas cité ce fait d'un jeune homme qui a rendu trois livres d'urine, sans avoir ni rien bu, ni rien mangé ? Marcus Gatinaria rapporte aussi l'observation d'une jeune fille de 18 ans qui rendit 15 livres d'urine chaque jour, pendant quarante jours, alors qu'elle n'absorbait pas plus de quatre livres de boisson ou d'aliments solides.

En réalité, conclut Reusner à qui nous empruntons cet intéressant exposé (1), il convient d'assigner à l'urine une double matière, la boisson d'abord, puis le sérum sanguin. On trouve en effet ce sérum chez tout le monde, même chez ceux qui se portent bien et si on le reçoit dans un vase au moment de la saignée, on voit qu'il ne diffère pas de l'urine : *Duplex igitur statuenda urinæ materia, humidi alimenti, sive potûs pars alterata, et serum venarum... Reperitur autem serum in omnibus, etiam sanis, quod testatur vena secta. Nam si quis serum phiala excipiet, nil differit ab urina* (2). »

La seconde question se rattache plus directement à celle de la quantité normale de l'urine ; nous venons de voir qu'on soutenait généralement que la quantité de l'urine émise devait être la même que celle des boissons ingérées : « *Urinam debere quantitate respondere potui assumpto.* » Reusner se moque spirituellement de cette théorie et de ces médecins qui voudraient mesurer au compas si le volume de l'urine est égal à celui des boissons. Si quelqu'un, dit-il, a absorbé un canthare (3) de vin, l'obligera-t-on à rendre un canthare d'urine ? N'est-ce donc rien que cette partie de la boisson qui sert à nourrir le corps, que celle qui s'élimine par la sueur, la transpi-

(1) Reusner, *Loc. cit.*, p. 52 et s.

(2) Id., ibid.

(3) On appelle canthare une coupe munie de deux grandes anses, qui était généralement de grande capacité, et particulièrement consacrée à Bacchus.

ration, etc. ? En réalité, il n'est pas exact de dire que le volume de l'urine doive égaler celui des boissons ingérées, mais l'urine normale et louable doit être de moyenne quantité, *quantitatis mediocris*, tout en restant, dans une certaine mesure, proportionnelle à la quantité des boissons.

On évaluait le poids normal de l'urine d'un homme sain à environ 8 onces et 3 ou 4 drachmes, soit à peu près 250 ou 260 grammes, mais il faut se rappeler qu'on ne tenait compte que de la première émission du matin.

Revenons maintenant aux causes qui provoquaient l'augmentation ou la diminution du volume de l'urine.

La première des causes d'augmentation est l'excès de l'*alimentation*, qu'il s'agisse des aliments solides ou des boissons ;

La seconde est l'abondance des *humeurs* dans le corps ;

La troisième est la *crise*, c'est-à-dire l'effort que fait la nature, au cours d'une maladie, pour expulser la matière morbifique ;

La quatrième cause est la *fonte* ou *colliquation* des tissus, sous l'influence d'une fièvre ardente. Nous reviendrons, à propos des *contenta*, sur cette théorie de la colliquation.

La cinquième cause est le *diabète*. Il ne faut pas entendre par ce mot notre diabète actuel, mais seulement la polyurie qui est un de ses symptômes principaux. Les Anciens attribuaient cette polyurie à un échauffement immodéré des reins, qui attiraient à eux toute l'humidité du foie avant que celle-ci ne fut complètement transformée en urine. C'est pour cela, disait-on, que l'urine du diabète est incolore et ténue, comme il arrive aussi dans l'ivresse.

La sixième cause était l'usage des diurétiques, comme, par exemple, l'électuaire *litontripon* (1), la pimprenelle (2), la chélidoine, le vin blanc, etc.

La septième cause enfin était une *diminution des autres excrétions*, telles que la sueur, les fèces, etc.

Cette doctrine est très bien résumée dans les cinq vers suivants du *flos medicinæ* :

(1) Electuaire, qui broie la pierre (du grec λιθοσ, pierre et τριβειν, broyer) — Lithontriptique — on en trouve la formule dans l'Antidotaire Nicolas. (Cf. Dorveaux, *Loc. cit.*, p. 20.)

(2) Pimprenelle (Poterium sanguisorba).

Auget eam (1) contrà multus cibus absque labore,
Humores multi quos non digestio solvit,
Expulsiva crisis, consumptio corporis omnis,
Atque diabetes, diuretica sumpta frequenter,
Cætera cumque fiunt egesta superflua pauca (2).

De même, avons-nous dit, l'urine diminue de quantité pour sept causes dont la plupart ne sont que la contre-partie des précédentes. Citons, comme particulières à la diminution du volume de l'urine : *l'obstruction* ou *opilation* des voies urinaires, comme il arrive dans le cas d'un calcul ; la *fièvre aiguë* ; la faiblesse ou débilité de la *force expulsive* ; la *strangurie*, causée par l'âcreté des humeurs ; et enfin la *paralysie* de la vessie :

Urinam minuunt parvus cibus et labor ingens.
Transitus angustus, loca pungens humor acutus.
Vesicæ quoque torpor hebes quasi mortificatæ,
Quasi phlegmaticis, ant pinguibus, ant senibus fit,
Crudor et humoris ceptis (3) ut in amphimerinis (4).
Interiusque calor vehemens velut est in acutis,
Et fluxus ventris, vel sudor multiplicatus (5).

Gilles de Corbeil n'énumère que quatre des causes précédentes, savoir : la crudité de la matière, l'opilation, la diarrhée et la consomption fébrile :

Crudor et emphraxis, fluxus, consumtio, paucam
Indicat urinam, ratio contraria multam (6).

(1) *Eam*, c'est-à-dire *urinam*, l'urine.
(2) Coll. Salern., V, p. 69.
(3) Il faut lire *septis*, fièvre septique ou putride.
(4) La fièvre amphimérine, c'est-à-dire quotidienne rémittente, de αμφι, autour et ημερα, jour.
(5) Collect. Salern., V, p. 69.
(6) Choulant, *Loc. cit.*, p. 9.

VIII

Les choses contenues dans l'urine

ORIGINE DES « CONTENTA ». — LEURS DIVERSES ESPÈCES. — LEUR PLACE DANS L'URINE. — LES RÉGIONS DE L'URINE. — LEURS RAPPORTS AVEC CELLES DU CORPS.

QUELLE que soit la valeur des caractères que nous venons de décrire, de la couleur, de la consistance, de la quantité et surtout de la couleur dans ses rapports avec la consistance, il faut bien se garder de s'en tenir là pour juger des urines. L'Ecole est unanime à cet égard et ne cesse de nous prévenir que la couleur trompe souvent l'homme de l'art, que la substance elle-même peut induire en erreur, et que, *seules*, les choses contenues dans l'urine permettent de se prononcer en toute sécurité. C'est bien, d'ailleurs, ce qu'avait compris le divin Hippocrate, cet homme qui, mieux que personne, avait su pénétrer les secrets de la nature et guider ses successeurs dans la voie de la vérité; écoutons plutôt ce qu'en dit Gilles de Corbeil :

Sæpius artificem deludit forma coloris
Et fraudat plerumque fidem censura liquoris ;
Est in contentis rata lex, discretio certa,
Judicii constans regula, vera fides
Cetera postponens naturæ conscius auctor
Hinc Hippocrates veri semina firma trahit (1).

Il est très exact, en effet, qu'Hippocrate, dans tout ce qu'il a dit des urines, ne parle guère que de l'aspect et de la nature de

(1) CHOULANT, *Loc. cit.*, p. 9.

leurs dépôts. Ce n'est que beaucoup plus tard, et même longtemps après Galien, qu'on donna à l'étude des couleurs et de la consistance de l'urine, l'importance que nous avons signalée.

Que faut-il entendre exactement par ce mot de *contenta*? On peut le traduire, dans un sens large et général, par : *tout ce qui est contenu ou se trouve dans l'urine* (*contentum in urina est quidquid in ipsa reperitur*) dit Bonacursius! Maurus avait donné une définition analogue, en disant : « *Contentum multiplex est, scilicet sedimentum, resolutio, arena et crudus humor, et aliud quodlibet apparens in urinis* (1). »

Si nous voulons aller plus avant et rechercher l'origine des *contenta*, nous n'avons qu'à nous rappeler ce que nous avons dit des trois phases de la digestion, à chacune desquelles correspond un résidu ou une superfluité spéciale. Nous savons que les superfluités de la digestion stomacale, sont les excréments ; celles de la digestion hépatique (seconde digestion), l'urine ; celles de la troisième digestion, qui se passe dans les profondeurs des tissus et n'est autre chose que l'assimilation, sont les *contenta* de l'urine, ou, d'une façon générale, l'Hypostase (2).

On se rappelle en quoi consiste, au juste, cette troisième digestion. Lorsque le sang arrive, par les veines, à chacune des parties du corps, celle-ci, grâce à sa vertu attractive, attire à elle les parties du sang qui lui sont semblables pour s'en nourrir et se les assimiler en les transformant en sa propre substance. Plus donc, cette assimilation sera complète et parfaite, et moins elle produira de déchets et de résidus, moins, par conséquent, de dépôt ou d'hypostase dans l'urine. C'est pour cela que, chez l'homme sain, il n'y a que peu ou point d'hypostase : « *Superfluitas tertie* (digestionis) *aut vix aut nunquam in sanis apparet* », dit Maurus.

On s'est même demandé s'il était indispensable qu'il y en eut et, en tous cas, si cette hypostase était de même nature que dans l'urine des malades. A la première de ces questions, on répondait en disant que l'urine des gens sains ne devait pas contenir d'hypostase, attendu que dans l'état de santé absolue (*in corporibus optime sanis*), ces superfluités de la troisième digestion devraient

(1) Choulant, *Loc. cit.*, p. 13.
(2) Coll. Salern., III, p. 6.

s'évacuer insensiblement, comme la sueur. S'il en allait autrement, ce ne pouvait être que par suite d'une débilité de la nature ou d'un excès de matière. Cette manière de voir, dit Reusner, contient plus d'erreurs encore que de phrases : « *Pluribus scatet erroribus, quam habet periodos* (1). » Car, où trouvera-t-on ces corps absolument sains ? Ce que nous appelons la santé, n'est qu'un état intermédiaire, neutre si l'on veut, entre la santé absolue et la maladie ; ce ne sont pas des corps ou organismes sains dans le sens absolu, *simpliciter*, mais sains d'une façon relative, *in latitudine sanitatis*. Cette observation est des plus justes et nous avons nous-même longuement insisté ailleurs (2), sur cette utopie de tabler sur une urine normale absolue, pouvant servir de prototype à toutes les urines présumées ou non normales.

La conclusion de Reusner est donc qu'on doit trouver un sédiment, même dans l'urine des personnes saines, bien qu'à vrai dire ce sédiment soit plus abondant chez ceux qui, sans être positivement malades, ont une hygiène vicieuse ou un tempérament sujet à caution.

Quant à la différence de nature du sédiment chez les malades et chez les hommes bien portants, elle ne saurait se soutenir. Dans les deux cas, en effet, le sédiment reconnaît la même cause efficiente, dérive de la même matière, se produit dans le même lieu et pour la même fin. Nous savons qu'en fait, il n'en est pas ainsi et que certains dépôts urinaires, comme par exemple les cylindres et les cellules rénales, sont pathognomoniques d'états morbides spéciaux et ne se rencontrent jamais en dehors d'eux.

On divisait les contenta de l'urine d'après leur *consistance*, leur *couleur*, leur *quantité* et la *place* qu'ils occupaient dans l'urine. C'est ce que montre le tableau suivant de Willichius :

(1) Cf. Maurus, *Loc. cit.*, p. 5 in finem.

(2) Cf. Reusner, *Loc. cit.*, p. 67.

(3) Cf. C. Vieillard, *L'Urine humaine*, 2me édition, p. 13 et passim. Cf. aussi : *Essai de Sémiologie urinaire*, passim.

Contenta

Substantia contentorum
- Tenuis.
- Crassa.
- Mediocris.

Eadem est aut.
- Lævis.
- Aspera seu divulsa.

Eorumdem

Color
- Niveus.
- Subpallidus.
- Pallidus.
- Flavus.
- Subrubeus.
- Cruentus.
- Venetus.
- Lividus.
- Niger.

Quantitas
- Multa.
- Pauca.
- Mediocris.

Contenta in summa regione

Nubes Nubecula νεφέλαι.

Bullæ
- a loco, in
  - tota superficie
  - corona, quæ sæpe non est
  - Medium corpus vergentes.
- a situ
  - Perpetuatæ
  - Dispersæ.
- a colore
  - Concolores
  - Aureæ
  - Albæ.

Pinguedo..... ..... puncta oleacea.

Contenta in media regione

Ἐναιωρήματα, suspensio, sublatio, sublime, sublimentum.

Contenta in tertia regione

ὑποστάσις, Sedimentum, Subsidentia.
- Orobea et ervalis
- Furfurea
- Laminea, πεταλωδες
  - Candida
  - Rubea.
- Similacea

Capilli
Pus
Sanguis
Arenulæ et aliæ quædam (1).

(1) Cf. WILLICHIUS, *Loc. cit.*, p. 34 et 35.

Cette division des *contenta* en trois catégories, suivant la place qu'ils occupent dans l'urine, est encore décrite aujourd'hui dans quelques traités d'urologie. Au Moyen Age, elle avait, comme nous allons le voir, une importance capitale et l'on en tirait des conséquences bien curieuses. Et tout d'abord, on ne se bornait pas à affirmer en termes généraux la place occupée par la nubécule, l'énéorème et l'hypostase :

> Urinæ fundo, medio, summo tria constant
> Hypos. Ene. Nephil. (1), sedimen genus omnibus istis (2).

Il fallait aller beaucoup plus loin dans la précision et *mesurer* à chacune de ces trois sortes de sédiment sa place propre ou, comme on disait alors, *louable* (*locum inculpabilem*). C'est ce que fait Actuarius, au moyen de la figure ci contre, qui est reproduite dans toutes les éditions de ses œuvres et dont voici l'explication.

Actuarius divise la place occupée par l'urine, dans l'urinal, en onze parties égales, qu'il répartit ensuite de la façon suivante entre l'hypostase, l'énéorème et la nuée. Supposez, dit-il, une hauteur de liquide égale à onze doigts ou à toute autre mesure quelconque.

Placez quatre de ces divisions à l'endroit où doit

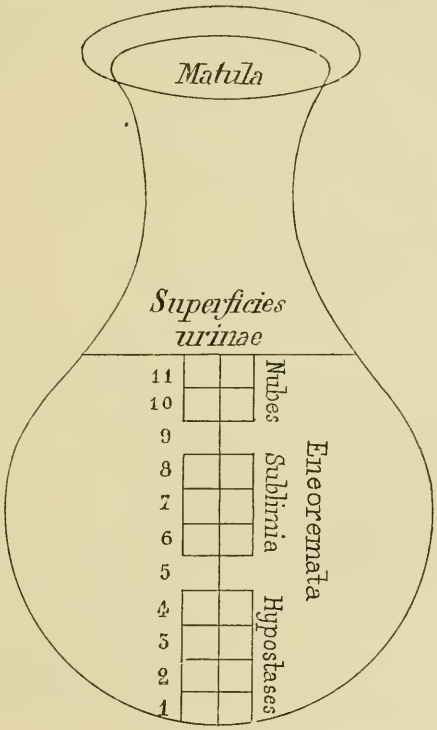

Fundus Matulae
Formula locorum in quibus sunt contenta urinarum (3)
Fig. 3. — Place des contenta dans l'urine.

(1) Abréviations pour Hypostasis, Encorema, Nephilis.
(2) Coll. Salern., V, p. 65.
(3) Cette curieuse figure se trouve dans toutes les éditions d'Actuarius ; on la rencontre même dans quelques autres ouvrages anciens sur les urines.

être l'hypostase, c'est-à-dire au fond de l'urinal ; une autre division sera placée (la 5me) entre l'hypostase et l'énéorème, en sorte qu'elle commence où finit l'hypostase et finisse où commence l'énéorème; vous en placerez une autre également à la fin de l'énéorème et au commencement des nubécules. Enfin, deux autres divisions occuperont la place des nubécules, de sorte que la partie moyenne (ou le milieu) des nubécules soit représentée par la onzième division. De même, la division qui en partant du fond, suit la première, c'est-à-dire la seconde, sera la première division de l'hypostase, la troisième en représentant la partie moyenne, et la quatrième la partie supérieure et extrême, au-dessus de laquelle elle ne s'élève jamais. La partie moyenne de l'énéorème occupera la septième division ; sa partie inférieure la sixième et la supérieure, la huitième.

Quant à la cinquième et à la neuvième division, elles ne sont jamais occupées par les *contenta*.

Quelque puérile que soit cette démarcation des dépôts urinaires, elle l'est encore moins cependant que la théorie de la *corrélation* ou *correspondance* des *régions de l'urine* aux régions du corps, qu'il nous reste à examiner.

On distinguait quatre régions dans le *corps* de l'urine, c'est-à-dire dans la partie de l'urinal occupée par l'urine et ces régions étaient assimilées à quatre régions correspondantes du corps humain. Cette théorie, et la division qu'elle comporte, est commune à tous les Salernitains ; voici dans quels termes Maurus l'expose : « Pour rendre plus claire, dit-il, la doctrine que nous venons d'enseigner et celle qui va suivre, il faut savoir que ce n'est pas une région quelconque de l'urine qui nous renseigne sur les régions du corps humain. Il y a, en effet, quatre régions dans le corps humain : La première est le cerveau et les organes vitaux ; la seconde est le cœur et les organes respiratoires ; la troisième est le foie et les organes de la nutrition ; la quatrième, les reins et tout ce qui est au dessous d'eux.

De même, on considère quatre régions dans l'urine : la première s'appelle le *cercle* ; la seconde, la *superficie* ou corps aéré ; la troisième, la *perforation* ou la *substance* ; la quatrième le *fond* (1).

(1) Cf. Gilles de Corbeil, Commentaire de Gentilis de Fuligno : « *Circulus* cui desservit dispositio animatorum membrorum (le cerveau où réside l'âme) — *corpus aereum* seu superficies quæ est in superiori parte contingua circulo (voies

La première de ces régions, c'est-à-dire le *cercle* est démonstrative de la première région du corps. C'est ainsi qu'un cercle épais annonce les douleurs de tête, de même qu'un cercle granuleux indique une fluxion du cerveau et qu'un cercle couleur de plomb signifie l'épilepsie.

La seconde région de l'urine fait connaître l'état de la seconde région du corps. Une urine livide à sa superficie signifie une maladie de poitrine; une urine manifestement livide, depuis son milieu jusqu'à la superficie, annonce la pleurésie ou la péripneumonie.

La troisième région de l'urine correspond à la troisième région du corps. Ainsi, une urine ténue dans sa substance signifie la sécheresse du foie, tandis qu'une urine épaisse dans sa substance signifie l'humidité du foie.

La quatrième région de l'urine atteste l'état de la quatrième région du corps. C'est pourquoi l'on dit que s'il y a du sable au fond du vase, il y a lithiase des reins ou de la vessie : si ce sont des débris écailleux, ils signifient la désorganisation des membres (1). »

respiratoires) — La troisième région est dite *perforatio* parce qu'elle correspond aux membres perforés : dicitur perforativa quia perforatis membris attestatur. »

Gilles de Corbeil, Edit. de 1515.

(1) « Ad sequentium et predictorum evidentiorem doctrinam vel notitiam, hec censimus apponende, quia non per quamlibet urine regionem cujuslibet regionis humani corporis habeatur notitia. Sunt regiones humani corporis quatuor. Prima regio est cerebrum et membra animata. Secunda cor, et membra spiritualia. Tertia epar et membra nutritiva. Quarta renes, testiculi et cetera inferiora.

Similiter quatuor regiones considerantur in urina. Prima regio dicitur circulus — Secunda superficies seu corpus aereum. Tertia perforatio seu substantia. — Quarta fundus.

Prima igitur urine regio, scilicet circulus prime regionis humani corporis est significativa ; juxta illud circulus crossus, qui significat dolorem capitis. Item idem granulosus significat reuma capitis. Item circulus est plumbeus qui significat epilepsiam.

Per secundam regionem urine secunde regionis humani corporis habitur notitia juxta quod dicitur. Urina in superficie livens, pectoris significat vitium. Item a media regione superius distincte livens pleuresim vel peripleumoniam significat.

Per tertiam regionem urine tertia regio humani corporis attestatur. Juxta illud, urina in substantia tenuis, siccitatem epatis significat, et urina in substantia spissa humiditatem epatis significat.

Quarta urine regio quartam regionem humani corporis attestatur : unde dicitur — arenule sunt in fundo vasis, qua litiasim renum vel vesice significat, squamose resolutiones sunt in fundo vasis, que resolutionem membrorum significant. »

Coll. Salernit., T. III, p. 41.

Maurus essaie d'ailleurs de donner une explication physiologique de cette étrange doctrine, mais nous ne le suivrons pas plus longtemps dans ces déductions puériles. Gilles de Corbeil n'énumère que trois régions dans l'urine, comme on peut le constater par les vers suivants, qui ne désignent que la *superficie*, le *milieu* et le *fond* :

Sæpe fit urinæ distans substantia, vultus
Dispar, ut a medio vel summo discrepet imum
Summa superficies, mediana vel infima spissa
Summam vel mediam, vel partem concutit imam,
Et similis simili servit regio regioni (1).

Toutefois, cette divergence n'est qu'apparente et tient probablement à ce que Gilles ne comptait par le *cercle* comme une région spéciale, bien qu'il lui attribuât la même signification que ses maîtres. Bernard de Gordon décrit, comme Maurus, les quatre régions de l'urine, puis, il semble ne pas les prendre très au sérieux et confesse qu'il a souvent tourné en dérision le dernier vers de Gilles que nous venons de citer : *frequenter fabulavi contra istum versum* » :

Et similis simili servit regio regioni (2).

Pour admettre qu'il puisse en être ainsi, dit-il, il faudrait croire que ces régions de l'urine se disposent entre elles d'une façon en quelque sorte intelligente, ce qui est tout à fait impossible. Mais cette prudente hésitation ne dure pas longtemps et il ajoute qu'il a dû bientôt se rendre à l'expérience, car on doit plus tôt s'en rapporter à l'expérience qu'à la raison lorsque les deux paraissent se contredire : « *Experimento magis credendum est quam rationi, cum contradicunt.* » On ne se serait pas attendu à trouver au début du quatorzième siècle un tel éloge de la méthode expérimentale ; il est vrai que l'idée ne venait pas à Bernard de Gordon, non plus d'ailleurs qu'à ses contemporains, de vérifier si l'expérience était bien conduite et la raison bien raisonnée. Nous savons aujourd'hui qu'entre deux sources de certitude, comme l'expérience et le raisonnement, il ne saurait y avoir ni antagonisme, ni contradiction.

(1) Choulant, p. 8.
(2) B. de Gord, *Loc. cit.*, p. 1032.

Quoi qu'il en soit, cette doctrine de la corrélation des régions de l'urine à des régions correspondantes du corps, persista longtemps dans l'Ecole, puisque Reusner, se préoccupe encore de la réfuter et la donne comme une grossière erreur des médecins de son époque. Il est vrai que, de son temps, on n'admettait plus que trois régions, savoir *la tête*, *le ventre* et *la poitrine* ; voici, en effet, la division de Willichius :

Tres sunt, in altitudine corporis urinæ, regiones.
I Caput, suprema aut regio, aut superficies.
II Venter, ima, quæ est matulæ fundus.
III Pectus, Media, quæ intra ambitum utrumque continetur (1).

(1) Jodoci Willichii, *Loc. cit.*, p. 31.

IX

Les choses contenues dans l'urine

(Suite)

LE CERCLE. — L'AMPOULE. — LES GRAINS. — LA NUÉE. — L'ÉCUME. — LE PUS. — LA GRAISSE. — L'HUMEUR CRUE. — LE SANG. — LE SABLE. — LES POILS. — LES FURFURES. — LES CRIMNOÏDES. — LES ÉCAILLES. — LES ATOMES. — LE SPERME. — LA CENDRE. — LE SÉDIMENT. — L'URINE ET LA GROSSESSE.

Il nous reste maintenant à passer en revue les diverses *choses contenues dans l'urine*, telles que les énumère Gilles de Corbeil, et, à déterminer, ce qui n'est pas toujours facile, quelle est la nature de chacune d'elles et à quoi elles correspondent en réalité. Gilles de Corbeil compte dix-neuf variétés de *contenta*, qu'il énumère dans les vers suivants :

Circulus, Ampulla, granum, nubecula, spuma,
Pus, Pinguedo, chymus, sanguis, arena, pilus,
Furfura, crimnoides, squamæ, partes atomosæ,
Sperma, cinis, sedimen, spiritus alta petens (1).

Circulus. — Au premier abord, il est assez difficile de se faire une idée bien nette de ce que les anciens entendaient par le *cercle* ou la *couronne* de l'urine. Nous en trouvons pourtant une définition assez claire dans Rondelet, le célèbre médecin de Montpellier : « Le cercle ou couronne, dit-il, est mis au nombre des choses contenues dans l'urine, bien que, en fait, il n'y soit pas contenu, puisqu'il en occupe la surface. C'est une substance

(1) Choulant, p. 13.

aqueuse ou diaphane, plutôt qu'une substance propre de l'urine, qui semble formée d'une masse d'air agglomérée à la circonférence de l'urine. En réalité, cette substance existe dans toute l'urine, mais comme elle y est mêlée à une substance épaisse, l'œil ne peut l'apercevoir (1). »

Actuarius définit la *couronne* une ligne sombre qui entoure la superficie de l'urine : « *Coronam ergo dicimus lineam adumbratam, que circumeurrit per ambitum superficiei urinæ* (2). » Pour lui, cette *couronne* ou *cercle*, était formée de bulles d'air qui venaient se rassembler à la surface de l'urine et auxquelles on donnait le nom de couronne à cause de la forme ronde de l'urinal ; si l'ouverture de ce dernier eut été quadrangulaire ou polygonale, il n'y aurait plus eu de cercle ou couronne, bien que les bulles conservassent leur même signification (3).

On voit donc bien que ce nom de *cercle* tenait à la forme circulaire du col de l'urinal et qu'en réalité ce cercle n'était pas à proprement parler une chose réellement contenue dans l'urine, mais plutôt une région de l'urine, ainsi que l'indiquent ces deux vers salernitains :

Circulus urinæ contentus non reputetur
Sed regio potius in qua contenta videntur (4).

Il faut remarquer à propos du cercle de l'urine que ce sont les Arabes, Avicenne et Isaac, qui en ont fait mention les premiers. Comme le dit Rondelet, ni Hippocrate, ni Galien, ni aucun des anciens médecins n'en ont parlé ; ce sont les Salernitains qui en ont le plus longuement traité, soit, qu'après Actuarius, ils aient eu l'occasion d'en constater souvent l'existence,

(1) « Circulus sive corona inter contenta numeratur, sed cum sit in superficie urinæ non continetur. Dicitur tamen extenso vocabulo contentum. Est autem circulus substantia aquosa, aut diaphana magis quam substantia urinæ ex aere multo in circumferentia urinæ visu comprehensa. Talis etiam substantia in tota urina est, sed quia crassa substantia admiscetur, non apparet. »

Rondelet, *Tractatus de urinis*, cap. XXXI.

(2) Actuarius, *Loc. cit.*, p. 38.

(3) « Sin fortasse matulæ fuerint quadrangulæ, aut multangulæ : tum bullæ quæ per extremitates urinæ cucurrerint, non etiam par est, ut in corona currere dicantur, cum ablata sit figura rotunditatis. »

Actuarius, *Loc. cit.*

(4) Collect. Salern., V, p. 67.

soit qu'ils aient eu une plus grande confiance dans sa signification (1).

Le grave et savant Fernel décrit aussi la *couronne* et la place au nombre des choses contenues dans l'urine, tout en observant qu'il est fort difficile de la distinguer dans l'urine qui est normale et bien homogène, tandis que rien n'est plus facile lorsque toutes les parties de l'urine ne présentent pas le même aspect (2).

Davach de la Rivière, dans son *Miroir des urines*, reproduit à peu près textuellement les passages de Rondelet sur la couronne, ce qui prouve qu'au commencement du dix-huitième siècle, cette doctrine avait encore ses partisans. Cependant, déjà à ce moment, Bellini avait mis les choses au point et donné l'explication scientifique de ce qui n'était au fond qu'un phénomène d'optique : « La couronne, dit-il, n'est autre chose que le bord extrême de la superficie de l'urine qui touche au bord de l'urinal. Cette circonférence que forme l'urine est diversement colorée et présente parfois les teintes irisées les plus élégantes, suivant l'urine, la qualité et l'épaisseur du verre de l'urinal, la situation de la lumière ou de l'œil : c'est de là que lui vient son nom de couronne et il est vraiment étonnant qu'on ait pu dire à son sujet tant de choses ridicules et ineptes. Des savants, très distingués d'ailleurs, ont cru qu'elle pouvait servir à présager l'issue des maladies, alors que c'était *un simple phénomène de réfraction à travers le verre* et que cette sorte de voile au-dessus de l'urine n'avait aucune signification et ne contenait aucune partie solide (3). »

(1) « De hoc circulo nullus antiquorum locutus est, neque Hippocras, neque Galenus. Avicenna et Isaac de hoc loquuntur, vocantque coronam, quanquam Salernitanis acceptum referunt primam tractationem de circulo, forte quod si post Actuarium multa sunt experti, vel plus in eo circulo fidebant. »

Rondelet, *Loc. citat.*

(2) Fernelius, *Patholog.*, lib. III, cap. XVI.

(3) « Corona autem nihil aliud est, quam extremus limbus summæ urinæ, qui superficiem matulæ contangit : circumferentia hæc summæ urinæ pro diversitate urinarum, diversitate vitri, et crassitiei, ex qua constat matula, positu luminis, et oculi dum inspicitur, diversimode colorata, et elegantissimis coloribus instar iridis apparet, unde sibi nomen Coronæ meruit, et mirum est, quot ea super ridicule, et inepte fabulentur, et prædicī posse asserunt viri caetéroquin etiam doctissimi, cum re ipsa coronæ illæ nihil sint, nisi quiddam prorsus inane

AMPULLA. — C'est l'écume bulleuse qui se forme à la superficie de l'urine. Davach de la Rivière l'appelle *les bouteilles de l'urine* : « Ce sont, dit-il, des petits corps ronds engendrez d'une grosse ventosité, ou d'une vapeur incluse sous les parties aqueuses et visqueuses de l'urine, éminentes et paroissantes dans sa partie supérieure (1). »

On donnait encore à ces bouteilles de l'urine les noms de *spuma* ou de *bulla* ; elles signifiaient la crudité et l'indigestion des humeurs, les douleurs de tête, du ventre, des côtés, des reins et des parties voisines.

On distinguait l'ampulla en *residens* et en *non residens*. L'ampulla *résidens* était celle qui, produite par le transvasement de l'urine, s'évanouissait aussitôt et disparaissait par le repos ; l'ampulla *non résidens* persistait même alors que l'urine s'était reposée et continuait même à se former à ce moment. Cette dernière seule avait une signification : c'est, en somme, ce que nous appelons aujourd'hui la *mousse persistante*.

GRANUM. — « Les grains, dit Davach de la Rivière, sont de petits corps, qu'on ne peut qu'à peine apercevoir, et sont engendrez comme les bouteilles ; mais comme ils sont fort petits, on ne les appelle pas bouteilles (2). »

Les grains proviennent de la même cause que les ampoules ou bouteilles, savoir de l'air inclus dans l'humide visqueux ; mais, cette cause étant moins puissante dans ce second cas, ne produit que de fines granulations au lieu de bulles. Bernard de Gordon assimile leur genèse à celle de la grêle. « De même, dit-il, que l'eau qui se condense dans l'air, prend une forme ronde en tombant et cause la grêle, de même, la matière rhumatisante, en descendant de la tête, s'arrondit en chemin et engendre de fines granulations (3). »

a varia luminis fractione per vitrum, et summum illud urinæ velum proveniens, nihil significans, et nihil solidi in se continens. »

LAURENTIUS BELLINI, *De urinis*, Ludg. Batav. 1730, p. 23.

(1) DAV. DE LA RIVIÈRE, *Loc. cit.*, p. 257.

(2) ID., ibid., p. 262.

(3) « Sicut aqua condensata in aere cum cadit rotundatur et causat grandinem, ita materia rheumatica cum descendit a capite, in via rotundatur et generat grana minuta. » *Loc. cit.*, p. 1119.

Les grains signifient donc la matière rhumatisante, comme le dit ce vers de Gilles de Corbeil :

Granula reumaticæ semper sunt nuncia causæ.

Il faut entendre par cette matière rhumatisante (de ῥεῦμα, fluxion, catarrhe) un flux d'humeur descendant de la tête à quelque partie du corps ; on distingue généralement trois sortes de rheuma : le coryza, la bronchite et le catarrhe (1). Si les grains se voient dans le cercle, c'est-à-dire à la superficie de l'urine, ils indiquent que la maladie a pour siège le cerveau ; s'ils sont au-dessous du cercle et qu'ils ne montent pas en haut lorsqu'on remue l'urinal, c'est signe que le mal réside dans les membres rapprochés de la tête. Bernard de Gordon assure que le contraire n'arrive que très rarement : « *Raro accidit contrarium.* » On avouera qu'il fallait une certaine dose de bonne volonté pour voir tant de choses dans ces granulations que nous savons être de très fines bulles d'air ou de gaz que la moindre chaleur fait disparaître et qui existent d'ailleurs dans toute espèce de liquides.

NUBECULA. — C'est la nuée ou νεφέλη des auteurs grecs ; on la définit : une sorte de superfluité fumeuse et vaporeuse, engendrée par la chaleur, légèrement obscure et tendant à gagner la partie supérieure de l'urine. « *Nubecula*, dit Gentilis de Fuligno, *est quædam fumosa et vaporosa superfluitas, generata actione caloris, obscuritatem habens et ità nebula cum sit levis in urina superius tendit et ipsam urinam efficit obumbratam* (2). » « La nuée, dit Davach de la Rivière, est une certaine ombre ou ombrage, qui apparaît en la partie supérieure de l'urine, engendrée de l'adustion des humeurs (3). »

Cette nuée ou nubécule n'est autre chose que le trouble qui se produit à la partie supérieure de l'urine par suite du contact de l'air et de la précipitation partielle des phosphates terreux.

SPUMA. — Nous avons vu qu'on donnait parfois aux bulles d'air, *ampullæ*, le nom de *spuma*, écume. Toutefois, l'écume, proprement dite, est une aggrégation de plusieurs bouteilles ou bulles.

(1) Cf. BERN. DE GORDON, *Loc. cit.*, p. 378.
(2) Commentaires sur Gilles de Corbeil, Edit. 1515.
(3) ID., ibid., p. 263.

On distingue trois variétés d'écume, selon qu'elle est *continue*, *divisée en plusieurs parties* ou *parsemée de granulations* : *spuma continua*, *spuma disjuncta vel intercisa*, *spuma granulis distincta*.

La signification de l'écume varie également suivant sa couleur. Si elle est blanche, c'est signe que la matière est froide et crue. La citrine signifie la matière bilieuse, comme dans l'ictère, et la chaleur du foie, etc., etc. Notons, en passant, la justesse de cette observation relative aux urines ictériques qui ont, en effet, une écume très jaune et absolument caractérisque.

Pus ou Sanies. — Le *pus* ou *sanie* est une humeur pourrie qui apparaît au fond de l'urinal. Elle peut venir du poumon, du foie, des reins ou de la vessie ; le plus souvent, elle provient d'un ulcère de la vessie ou des voies urinaires. Lorsque le pus vient des reins ou de la vessie, il a une odeur fétide et l'on ressent une douleur à l'un de ces deux endroits. — S'il vient du foie, il n'a pas d'odeur, mais s'accompagne d'une douleur au côté droit.

Pinguedo. — Tous les auteurs qui, depuis Hippocrate, ont écrit sur l'urine, font mention des urines grasses et huileuses ; mais il s'agit de savoir ce qu'ils entendaient au juste par graisse de l'urine et si ce mot de *pinguedo* correspond exactement à nos urines grasses actuelles. Malgré l'autorité de Monvenoux, qui reproduit dans sa thèse sur *les matières grasses de l'urine*, la plupart des textes anciens relatifs à cette question, nous croyons qu'en serrant ces textes de plus près et surtout en les interprétant à la lumière des doctrines médicales anciennes, on est amené à leur donner un sens tout différent.

Voyons d'abord la définition que donnent de ce mot, *Pinguedo*, les urologistes du Moyen Age. Le commentateur de Gilles de Corbeil dit que c'est une substance grasse et onctueuse, provenant de la fonte ou résolution des membres, et qui s'élimine avec l'urine : « *Hoc nomine pinguedo intelligitur pinguis quædam et unctuosa substantia a membris resoluta quæ emittitur cum urina.* » « La graisse de l'urine, dit Davach de la Rivière, est une substance comme une toile d'araignée onctueuse, apparaissant en la superficie de l'urine (1). » La définition de Gentilis de Foligno va nous fournir la

(1) Davach de la Rivière, *Loc. cit.*, p. 269.

clef du problème à résoudre, problème dont la solution repose toute entière sur la théorie de la *colliquation*. Mais que faut-il entendre par colliquation ?

Nous savons que la graisse dans l'urine était considérée comme une variété d'hypostase, en donnant à ce mot le sens général de *contentum*. Comme toute chose contenue dans l'urine, la graisse était donc une superfluité de la troisième digestion, c'est-à-dire un déchet provenant des tissus eux-mêmes, de leur fonte, de leur résolution ou colliquation. Galien avait dit en effet que dans certaines affections il se produit *comme une colliquation*, σύντηξις, ou une *résolution*, ἀνάλυσις, soit de tout le corps, soit seulement des liquides contenus dans les veines ; quant aux résidus de cette fonte partielle ou totale, ils s'échappaient soit par l'intestin, soit par la sueur, soit par l'urine. Mais, comme le fait observer Reusner (1), on n'avait pas pris garde que Galien ne parlait pas d'une *véritable fonte* des parties solides de l'organisme et qu'il ne faisait, dans la circonstance, qu'une comparaison, une assimilation, un rapprochement, comme l'indiquaient assez les mots : « *Quædam, veluti, quomodocunque aliter nominare libet*, etc. »

On prenait donc à la lettre le texte de Galien et on admettait que, sous l'action d'une chaleur intense, les parties solides des corps pouvaient se dissoudre, se résoudre, se fondre et passer ainsi dans l'urine. Or, le corps humain est formé par trois sortes d'éléments : des esprits, des humeurs et des parties solides. Parmi ces dernières, la graisse et la chair, mais surtout la graisse, sont les plus molles et les plus liquides. C'est donc la graisse qui se fondra la première, sous l'action de la chaleur, et qui se changera en huile, d'où les urines grasses. Celles-ci sont de trois sortes, suivant la quantité de graisse qu'elles contiennent ; au début, lorsqu'il n'y a que peu de graisse dissoute, l'urine n'a pas absolument la couleur de l'huile, mais s'en rapproche seulement ; on la dit *oleicolor* ; plus tard, elle présente, non seulement la couleur, mais encore l'aspect huileux et s'appelle *oleapparens* ; lorsque enfin la graisse est complètement dissoute, l'urine est dite huileuse, *oleacea* (2).

(1) Reusner, *Loc. cit.*, p. 119, *de Colliquatione*.

(2) « Tria sunt quæ hominis corpusculum constituunt, spiritus videlicet, humores et solidæ partes. Quocirca ut de urinis exactam disputationem redda-

Il faut noter, en outre, que cette *colliquation* de la graisse peut être générale et porter sur tous les tissus adipeux ou localisée aux reins et c'est cette dernière qui se manifeste tout d'abord à cause du voisinage des reins et des uretères ; dans le premier cas, on constate de la fièvre, tandis qu'il n'y en a pas si la graisse vient des reins ; de plus, en cas de localisation rénale, l'urine est plus colorée à sa partie supérieure et est émise en grande quantité. La graisse se présente parfois avec l'aspect d'une toile d'araignée, qui flotte au-dessus de l'urine. Le Dr Monvenoux veut bien reconnaître que ces toiles d'araignées, signalées par Hippocrate comme de la graisse, ne sont en réalité que des cristaux de triple phosphate ; mais, dit il ensuite, pour les autres passages d'Hippocrate qu'il cite, « *le doute au sujet des matières grasses ne saurait exister* (1) ». Nous estimons, au contraire, et la seule lecture attentive des textes suffirait à le démontrer, que nulle part ce que les anciens urologistes décrivent comme graisse dans l'urine ne correspond à de la graisse véritable.

Pour nous, ces urines grasses, surtout celles du second et du troisième degré, ne sont autre chose que nos urines albumineuses et spécialement nos urines purulentes. On sait, en effet, que ces dernières ont d'ordinaire une teinte verdâtre, qu'elles sont très sujettes à la fermentation alcaline qui produit les cristaux de triple phosphate et enfin qu'il n'est pas rare de les voir devenir *filantes* comme de l'huile.

Quant aux urines blanches, dont nous avons longuement parlé,

mus, quæcumque ex solidis partibus per urinas effluunt singula perstringemus. Enimverò potiores quædam earum partium nonnunquam eliquantur et olei substantiam induunt, vel aliam id genus ideam æmulantur. Quum igitur adeps et caro solidarum partium liquidiora et molliora existant, adipem quidem in primis ut omnium solidarum partium mollissimam et ad solvendum præ cæteris multo magis idoneum, mox etiam carnem resolvit. Adipem vero liquefactam calor præter naturam in olei essentiam permutat... Lotii oleacei trinæ sunt species, quarum quælibet proprio nomine gaudet. Siquidem in principio quum olei colorem præferunt quidem, sed nondum exacte eo colore tincta sunt lotia, ea præsentatur species quæ *oleicolora* dicitur, quum exiguum pinguis liquefactum est — in augmento vero spectatur *oleapparens*, quod olei faciem præ se ferat, quum liquefactio jam majus spatium occupavit — ubi vero adeps pingueve jam exacte colliquatum fuerit, lotia colorem oleaceum exhibent, vocanturque hujusmodi urinæ *oleaceæ*. »

Theophili, Medici, *Loc. citat.*

(1) Monvenoux, *Loc. cit.*, p. 62.

et qui ont la couleur et l'aspect du lait, ou la couleur *Charopos* (poil de chameau ou café au lait), nul doute qu'elles se rapportent à nos urines chyluriques. Si cette maladie est rare sous nos climats, il ne faut pas oublier qu'elle est, au contraire, très fréquente dans les pays chauds et que les médecins arabes pouvaient en avoir observé un grand nombre de cas. Mais ces urines laiteuses qui, pour nous, sont des urines grasses, n'ont jamais été considérées comme telles par les Anciens. L'urine laiteuse, et de consistance semifluide (*subtenuis*) pourrait aussi correspondre aux urines alcalines à l'émission, qui sont fréquentes dans certaines affections de la vessie et abandonnent par le repos un abondant dépôt blanchâtre de phosphates terreux. L'observation de Plater (1), citée par Monvenoux, nous semble rentrer absolument dans cette catégorie ; la voici dans le texte latin :

Contigit mihi, dum adhuc puer essem, ut frequenter ardor inter mejendum me infestaret, quod tamen, ob pudorem, nemini patefacere ausus eram : posteà adultior factus, cum in Galliâ versarer, rarius eâ molestiâ divexabar. In virili ætate in matrimonio viventi aliud accessit : sub vesperam, cum urinam reddebam, erat ea, quæ primum prodibat, *valde turbida et veluti lactea,* quæ quiescens non nihil, materiam albam lactis crassionis instar, in fundo cochlearis unius vel duorum mensura deponebat, quæ cum urinâ agitatâ, confusa, eam turbidam reddebat accendente interdum ardore et stranguriâ quâdam, inter migendum : quod accidens plus quam per viginti annos, citra alienum renum aut vesicæ affectum duravit magisque frigoris tempore. me afficiebat. Dubius qualis hoc esset materia, eam quandoque exsiccavi, tuncque sal quoddam representabat pellucidum, in fibras scissum, quod gustui salsum erat. Metuens ego ne calculi essent præludia, cum in comitiis imperii, Spiræ essem, anno 1570, cum primario imp. Maximiliani tum temporis medico, cratone, ea de re contuli, qui calculum renum subsecuturum judicabat, mihique sano et alacri, atque ad multos principes praxeos causâ vocato, terrorem incussit. Verum Dei gratia, nihil inde mali secutum, sed jam penè quadraginta ab eo tempore annos. neque hoc accidenti aliisque renum aut vesicæ morbis infestor.

Il s'agit très certainement ici d'une urine alcaline à sédiments phosphatiques et non d'une urine grasse.

L'urine grasse ou huileuse des Anciens signifiait le plus souvent la consomption ou ce qu'on appelait alors la *phtisie*, à moins pour-

(1) Félix Plater, professeur de Médecine à Bâle (1536-1614). F. Plater, *Observationum*, lib. III, Basileæ 1780.

tant que les reins ou la vessie ne fussent en cause. Cela s'expliquait d'ailleurs très bien d'après la théorie de la colliquation ; les tissus, en effet, venant à se résoudre peu à peu, il ne pouvait s'en suivre que de l'amaigrissement et de la consomption.

Ajoutons enfin, pour en finir sur cette question des urines grasses, que les termes de *pinguis* et de *pinguedo* ne sont pas toujours synonymes, chez les Salernitains, de *gras* et de *graisse* ; souvent aussi, ils servent simplement à désigner des urines épaisses et sont mis à la place de *crassus* ou de *crassitudo*. En voici un exemple typique : « *In substantia* (urinæ) *tria attenduntur, tenuitas sive pinguedo et inter utrumque mediocritas* (1). »

HYMUS OU HUMOR CRUDUS. — On désignait sous ce nom un sédiment blanchâtre assez facile à confondre soit avec le pus, soit avec l'hypostase loüable qui, entre autres caractères, devait être blanche. Voici, d'ailleurs, comment on distinguait entre eux, l'humeur crue, le pus et l'hypostase.

Si l'on imprime à l'urinal un léger mouvement et que le dépôt se sépare en plusieurs petites hypostases, dont l'aspect est à peu près homogène, on dira que c'est le sédiment naturel, la superfluité normale de la troisième digestion.

Si, au contraire, par l'agitation, ce dépôt se résoud en masses d'aspect gras et huileux et s'il répand une odeur fétide, il s'agira de *pus* ou *sanie*.

Enfin, si ce même dépôt se divise en particules ou corpuscules semblables à des atomes, on concluera à la présence du chyme et celui-ci pourra occuper la partie supérieure, le milieu, ou le fond de l'urinal (2).

Il est on ne peut plus facile de reconnaître, à ces caractères, ce

(1) Coll. Salern., II, p. 15 et *ibid.*, p. 413.

(2) « 1° Si mota urina sedimen in parvas hypostases resolvatur *hypostasis* est et habet formam magis æqualem non adeo interruptam. Est autem ypostasis superfluitas *tertiæ digestionis*.

2° Si urina mota dissolvatur sedimen in pingues et oleagines resolutiones et ipsa urina fetida sit et mali odoris significatur quia putridus est humor; tale sedimen et inequale est et insipidum.

3° Si mota fuerit urina in quasdam athomosas (particules) resolutiones et dispergitur cruditas humorum intelligitur. Sed crudus humor cum urina emissus aut superiorem occupat partem, aut mediam, aut infimam. »

Commentaires sur Gilles de Corbeil, Edit. de 1515.

que nous appelons aujourd'hui les dépôts de phosphates terreux et de triple phosphate, qu'un œil peu exercé pourrait, à la rigueur, confondre, au premier abord, avec des dépôts purulents.

SANGUIS. — Le sang dans l'urine pouvait provenir du foie, de la vessie, des reins ou encore de la déchirure d'une veine. On reconnaît son origine au siège de la douleur ; toutefois le sang qui vient de la vessie se reconnaît encore à ce qu'il est épais, grumeleux et fétide.

ARENA. — « Le sable, dit Davach de la Rivière, est une certaine substance sabloneuse qui paraît au fond de l'urinal ; causée par une chaleur brûlante ; si elle est rouge, c'est signe qu'elle vient du rein ; si elle est blanche, elle est engendrée dans la vessie, et elle s'engendre comme la pierre dans la fournaise (1). »

Nous savons que ce sable blanc n'est autre chose qu'un dépôt de phosphate ou d'oxalate et que le rouge correspond aux dépôts uratiques. L'un comme l'autre, d'ailleurs, peuvent venir, suivant les cas, soit du rein, soit de la vessie ; mais il faut signaler par quel singulier raisonnement, les anciens urologistes étaient arrivés à attribuer aux reins le sable rouge et à la vessie le sable blanc : c'est, disaient-ils, parce que les reins sont des organes rouges, de consistance molle comme la chair et qu'ils contiennent beaucoup de sang. — Au contraire, la vessie est un organe qui n'a que peu de sang et, par suite, elle est blanche (*vesica namque alba est*).

Cependant, il ne faudrait pas toujours conclure de la présence du sable rouge dans l'urine, à un calcul du rein, car cela se produit aussi souvent dans la fièvre et c'est même un indice de la dyscrasie fébrile (2).

Voici encore une observation fort juste : nous savons, en effet,

(1) DAV. DE LA RIVIÈRE, *Loc. cit.*, p. 276.

(2) « Noli autem semper terreri quotiès videas arenulas rubeas in urina apparere nec statim præcipites sententiam de calculo, quia in patientibus duplicem tertianam vel simplicem et maxime in habentibus renes siccos arenulæ apparent rubeæ propter febrilem discrasiam. »

Commentaires sur Gilles de Corbeil, *Loc. cit.*

que les dépôts uratiques sont la règle dans les urines fébriles; il est, d'autre part, certain aussi que les dépôts blanchâtres se rencontrent le plus souvent dans les affections de la vessie.

Pilus. — « Le poil de l'urine, dit Davach de la Rivière, est une certaine substance phlegmatique en long, étendue comme un cheveu ou poil, apparoissant sous la moyenne région dans l'urine, causée par la sécheresse des reins (1). »

On croyait que ces poils provenaient ou de la désagrégation (dissolution) des reins, ou d'humeurs desséchées. S'ils sont friables sous le doigt et ont la consistance de la chair, c'est qu'ils viennent des reins. — S'ils présentent une certaine résistance sous la pression du doigt, ils viennent d'humeurs sèches et solidifiées. De même sans fièvre ils annoncent la désorganisation du rein (*renum decisio*); avec fièvre, la dissolution de tout le corps (*totius corporis dissolutio*).

A notre avis, il faut voir dans ces *poils* les filaments urétéraux si fréquents dans l'urine des personnes atteintes de cystite chronique ou de retrécissements.

Furfura, Crimnoides, Squamæ. — Entre ces trois sortes de *contenta*, il ne semble y avoir d'autre différence qu'une différence de grandeur. Voici comment Davach de la Rivière les caractérise.

« Le *furfur*, ou le son de l'urine, est une certaine petite subs-
» tance qui paraît dans l'urine, tirant sur le rond, comme du son
» de froment, de même couleur.

» Le *crinoïde* est une certaine substance épaisse, quoique pe-
» tite, semblable à du froment rompu et brisé, tirant aussi sur le
» rond, ne différant du furfur que par sa profondité, et grosseur.

» L'*écaille* est une substance comme le furfur, moins diaphane,
» sans couleur, comme paroissent les écailles de poisson (2). »

Nous avons vu, à propos de la graisse, que son passage dans l'urine était imputable à la fonte des tissus adipeux et que ceux-ci, à cause précisément de leur consistance plus molle, se dissolvaient les premiers : si la chaleur atteignait un degré plus élevé, elle

(1) *Loc. cit.*, p. 272.
(2) *Loc. cit.*, p. 281.

devenait capable de désagréger les parties plus résistantes du corps, telles que la chair et les muscles, et c'est alors qu'on voyait apparaître dans l'urine le *furfur*, les *crimnoïdes* et les *écailles* (1).

On croyait que les furfurs, les écailles et les crimnoïdes étaient symptomatiques de la *fièvre hectique,* les écailles ou pétales annonçant la première forme de cette fièvre, les furfurs la seconde et les crimnoïdes la troisième.

Nous ne voyons pas très bien à quoi correspondent exactement ces trois sortes de sédiments ; peut-être pourrait-on les assimiler aux sédiments épithéliaux ou encore aux fragments de tissus organisés qui se rencontrent dans certaines urines.

PARTES ATOMOSÆ. — « Les atomes sont des corpuscules ou des petites parties humorales, qui ne sont pas encore devenues terrestres, lesquelles viennent par la voye de l'égout de l'urine, des parties éloignées, et ressemblent aux atomes qu'on voit et comprend dans la sphère, ou au clair du soleil (2). »

On comparait ces corpuscules à de la farine d'amidon et ils

(1) « Depasto jam corporis pingui, reliqua quoque caro eliquescit et *Ervi* (orobe) instar globosa cernuntur in lotio sedimenta atque duo significant : aut enim *renum* aut totius corporis langorem. Si concoctum fuerit lotium et ervosæ sin hypostases, morbum renum, sin incoctum, totius corporis malum portenditur.

Proinde quum solidæ partes ac rigidæ contineant in seipsis *longum*, *latum* et *altum*, quæcumque evidentiora *frustula* ab hisce cum latitudine et longitudine (nam non adeo evidentem habent altitudinem) abscissa diffultant aut superficie tenus abraduntur et laminarum (græce πεταλα) instar in lotio conspiciuntur, *vesicæ vitium* significant, atque inde nomenclaturam sortiuntur πεταλωιδες id est *laminis* quæ ex tritico friato similes videantur.

Ubi vero febris depasto pingui altius corporis receptacula corripuerit et solidiora attigerit corpora, evidentiora quidem et crassiora sed *angustiora* quam in lamineæ hypostases in urina abscissa frustula πιτυρωδεα hoc est *furfurea* excernuntur : unde et hypostases appellantur furfureæ, quod videantur similes furfuri bene moliti tritici.

Quum autem febris per tria corporis intervalla comprehendens, per longitudinem, latitudinem ac crassitudinem, evadunt tales furfurum crassiorum hypostases, appellanturque κριμνωδεες a crassiuscula quadam farina, quam græci κριμνον vocant — sunt vero nihil aliud quam ex male molito tritico ordeoue cribrati furfures, non tenues, sed crassiores et pleniores. »

THÉOPHILE, *Loc. cit.*

(2) DAVACH DE LA RIVIÈRE, *Loc. cit.*, p. 289.

avaient pour signification les douleurs arthritiques en général, aussi bien chez l'homme que chez la femme. Cependant lorsqu'ils apparaissent dans l'urine de femme, surtout à la partie inférieure, ils annonçaient la grossesse : rougeâtres et de forme ronde, ils présageaient un enfant mâle et, au contraire, une fille, s'ils étaient blancs et de forme plate (1).

Hâtons-nous de dire que, fort heureusement, on ne s'attachait pas à ce seul indice pour affirmer la grossesse. Gilles de Corbeil et les autres urologistes ont grand soin d'énumérer aussi les autres signes, qui sont : *la sécheresse de la matrice, le manque d'inclination au coït, la rétention des menstrues, la perversion de l'appétit, les vomissements, la compression de la verge* (pendant le coït), *le gonflement des seins* et *enfin le signe hippocratique tiré des douleurs intestinales qui suivent l'absorption de l'eau miellée.*

Indiciis certis conceptus panditur istis :
Matrix arescit ; venus anxia primo quiescit ;
In coïtu virgæ compressio (2) ; clausio vulve ;
Fluxus matricis cessat ; variatur orexis ;
Durities subita mammarum ; tortio ventris
Ob mellicratum ; facies est turbida mense
Urine primo, post hæc clarescit, et inde
Apparet tenuis, in qua sunt *alba minuta* (3) ;
Per que conceptus ratus est vel languor ineptus (4).

Lorsque les *atomes* indiquaient la grossesse, on croyait que pendant les sept premiers jours qui suivaient la fécondation, l'urine pouvait contenir des filaments de semence (*contenta filosa quasi seminalia*). Mais Bernard de Gordon observe, avec prudence, qu'il vaut mieux ne pas parler de choses semblables : « *De talibus melius est tacere quam loqui* (5). »

C'était néanmoins une opinion fort répandue chez les médecins, et même jusqu'au dix-septième siècle, qu'on pouvait diagnostiquer la grossesse par la seule inspection de l'urine. Rondelet écrit

(1) Cf. Commentaire sur Gilles de Corbeil, *Loc. cit.*

(2) « Ex angustatione interioris oriticii matricis. Unde videtur viro cum coït cum muliere quod virga a vulva fugatur præcipue quando virga est longa. » Comment. sur Gilles de Corbeil.

(3) Les alba minuta (s-ent. grana) sont synonimes de partes atomosæ.

(4) *Poema medicum* : de Secretismulienum, Coll. sal., IV, 13.

(5) Bernard de Gordon, *Loc. cit.*, p. 1123.

très sérieusement que c'est une vérité démontrée à la fois par l'expérience et par l'autorité, et il cite un certain Gabride qui prétendait être aussi certain de la grossesse par la seule inspection de l'urine que s'il avait vu le fœtus dans l'urine. « *Quod urina possit de imprægnatione aliquid significare apparet experientia et auc-*

Fig. 4. — La consultation indiscrète.
(D'après un tableau de Godfried Schalken au musée de la Haye.)

toritate. Nam D. Gabride dicebat se tam certo id scire, ac si fœtum in urina vidisset (1). »

Ne serait-ce pas à ce Gabride que songeait le peintre Godfried Schalken (1543-1606) lorsqu'il peignit la *Consultation indiscrète* qui est au musée de La Haye et dont nous donnons ci-dessus la reproduction.

(1) Rondelet, *Loc. cit.*, cap. XV : de urina prægnantium.

« Assis près d'une table où une seringue est déposée, vêtu d'une houppelande bordée de fourrures, le médecin regarde l'urinal dont le panier est accroché au bas de son fauteuil. Un jeune homme est assis à gauche ; derrière, une jeune femme en pleurs s'essuie les yeux ; à droite un petit garçon fait un geste moqueur... Le petit être embryonnaire qui se démène au fond de l'urinal est bien le symbole d'une vie naissante ; mais la source

Fig. 5. — D'après un tableau de David Rychaert.

même de cette vie n'a rien à voir avec les mystères de l'alchimie. La jeune et jolie fille qui se tient céans derrière le médecin représente apparemment le vivant creuset où s'est élaborée la matière vivante (1). »

(1) *Les urologues*, par Henry Meige, in *Archives générales de médecine*, juin 1900, p. 762.

Le docteur Henry Méige, à qui nous empruntons la description de ce tableau, estime que dans quelques scènes analogues où figure l'urinal agrémenté d'un fœtus, le ballon de verre pourrait bien ne pas être *un simple réceptacle d'urine, mais l'emblême* de *quelque alchimiste frotté de magie, à la recherche du principe même de la vie. Le diminutif d'homme qu'il aperçoit soudain au fond de son récipient sphérique, ne serait-il pas*, dit-il, *l'homunculus rêvé* (1).

Nous ne saurions, pour notre part, souscrire à cette interprétation et, à nos yeux, toutes ces peintures de l'École hollandaise ont le même objet : *le diagnostic de la grossesse par l'urine.*

Le tableau de David Ryckaert (1612-1661), dont nous donnons la reproduction (fig. 5), présente le même sujet traité avec un luxe inouï d'accessoires et une variante d'une rare délicatesse. Ce n'est plus ici l'informe embryon de l'image précédente qui symbolise la grossesse, mais un petit génie, un délicieux bébé, qui semble voler et prendre son essor comme s'il sortait de l'urinal, ou mieux du sein de sa mère. Il est probable toutefois que la grossesse, cette fois encore, n'est pas des plus légitimes, car la vieille femme qui est venue demander la consultation, pour sa fille sans doute, ne paraît que rien moins satisfaite de l'arrêt du médecin Quant à ce dernier, son geste semble bien indiquer à sa cliente, qu'il est sûr de son fait et que le mieux est de se résigner à ce qu'aucune puissance humaine ne saurait empêcher.

C'est donc bien de grossesse qu'il s'agit dans toutes ces peintures et pas d'autre chose. Si l'on en voulait une autre preuve, plus convaincante encore, peut-être, que le texte de Rondelet, nous la trouverions dans un curieux ouvrage du célèbre médecin hollandais Van Foreest (ou Forestus), intitulé : *De incerto, fallaci, urinarum judicio.* Entre autres histoires de charlatans urinaires que rapporte Forestus, nous y trouvons celle d'une vieille femme qui prétendait voir l'enfant nouveau né dans l'urine, bien qu'elle fut aveugle et ne pût reconnaître l'homme qui lui apportait l'urine. Quoique vouée à Dieu, par profession, elle ne pensait pas faire mal en proférant de tels mensonges; la même médicastre ne soutenait-elle pas aussi qu'elle voyait un cercueil dans l'urine de ceux qui allaient mourir (2).

(1) H. Meige, *Loc. cit*, p. 762.

(2) « Medicastra quædam (quam nos novimus) *puerperium in urina spectare*

C'était donc une croyance encore très répandue, au moins dans le peuple, qu'on pouvait diagnostiquer la grossesse par l'urine et nous ne voyons même pas que les peintres qui en ont fait le sujet de leurs tableaux y aient apporté quelque intention satirique; il est plus probable qu'ils trouvaient là matière à une composition plaisante dans laquelle la jeune et belle coupable était peut-être au fond plus bernée que l'urologue qui étalait ainsi sa faute au grand jour.

Ce qui est certain, en tous cas, c'est que les médecins sérieux et réputés savants se laissaient fréquemment prendre eux-mêmes à cette tentative de diagnostiquer la grossesse par l'urine, ce qui les induisait souvent en erreur et nuisait à leur réputation. C'est ce que rapporte encore Forestus de deux célèbres médecins de Padoue qui avaient cette dangereuse manie: « *In hac re nimium confidentes urinæ judicio, a vero scopo cum ignominia aberrarunt* (1). » Aussi Willichius recommande-t-il au médecin de s'abstenir de ces prédictions, ou, tout au moins, de répondre d'une façon évasive: « *Tutius erit ut quis ab hujusmodi vaticinio sibi temperet, aut dubium responsum det* (2). »

Reusner soutient également que les signes de grossesse tirés de l'urine seule sont insuffisants, mais il énumère un certain nombre d'autres indices dont quelques-uns méritent d'être mentionnés au moins pour leur bizarrerie. C'est d'abord l'eau miellée d'Hippocrate, qui semble avoir eu dans la médecine ancienne une grande réputation pour révéler la grossesse et que presque tous les auteurs recommandent. Voici en quoi consistait cette épreuve:

Si l'on désire savoir si une femme a conçu, faites lui boire après son repas et avant qu'elle dorme de l'eau miellée ; si elle ressent des douleurs au ventre, c'est qu'elle a conçu ; dans le cas contraire, elle n'a pas conçu.

quibusdam persuadebat, cùm tamen ipsa adeò annosa et visu orbata ob senium, ut ne hominem sibi familiarem probe agnosceret, qui urinam ad illam deferret. Hæc tamen monacha et religioni dicata, minime irreligiosum putabat, ejusmodi mendacia proferre. Eadem quoque jactabat se cistam, qua cadavera mortuorum recondita continentur, in urina fluctuantem videre, in iis qui morituri erant. »

Forestus, *De incert.*, etc., lib. II, cap. III.

(1) Forest., *Loc. cit.*, lib. II, cap. III.

(2) Willichius, *Loc. cit.*, p. 197.

Et que dire de cet autre moyen :

D'autres conservent pendant trois jours l'urine de la femme dans un vase fermé et au bout de ce temps la passent à travers un linge ; si la femme a conçu on voit de petits animalcules, semblables à des poulx, courir sur le linge ; s'ils sont rouges, la femme à conçu un garçon et une fille s'ils sont blancs.

Voici encore une recette du même genre :

Laissez infuser toute une nuit dans un plat de cuivre l'urine de la femme après y avoir plongé une aiguille bien propre ; si le matin, elle présente des taches rouges, c'est que la femme enfantera, sinon l'aiguille sera noire ou rouillée (1).

Voici enfin, pour terminer, deux moyens empiriques de connaître la grossesse rapportés par Laurent Joubert :

« Item, dit-il après avoir donné la preuve de l'eau miellée, qu'elle (la femme) reçoive par le bas un parfum d'odeur forte et pénétrante, estant bien enveloppée tout à l'entour ; si l'odeur ne luy parvient au nez, elle a conceu. Semblablement, si ayant mis une teste d'ail en sa partie honteuse quand elle se couche, l'endemain n'en a la saveur à la bouche (2). »

N'insistons pas !

Il se faisait d'ailleurs à l'époque où Joubert écrivait son livre, c'est-à-dire au commencement du dix-septième siècle, une réaction contre ces prétentions des urologues à connaître la grossesse par l'urine ; Joubert a tout un chapitre sur cette question : *qu'il n'est possible de cognoistre par les urines si une femme est grosse et quels sont les vrais signes de la groisse.* (3) Nous avons vu l'opinion de Forestus sur cette matière et, un peu plus tard, Pri-

(1) « Si velis nosse, an mulier conceperit, cum futurum est ut dormiat, propina ei non incœnatæ, aquam mulsam, et si torminibus circa ventrem laboret, concepit, sin minus, non concepit.....

..... Alii urinam mulieris triduo in vitro conclusam obstruunt et tempore elapso per sindonem puram destillant, et si concepit, minuta animalcula, pediculorum instar, apparent, quæ si rubea sunt, masculum, si alba, fœmellam portendunt. Vel, urinæ mulieris, pelvi æneæ infusæ, nocte una, tersissima acus imponatur ; hæc, si mulier conceperit, mane rubeis erit tincta maculis, si, non, nigra erit et æruginosa. »

Reusner, *Loc. cit.*, p. 199 et 200.

(2) Laurent Joubert, la première et seconde partie des *Erreurs populaires touchant la Médecine et le regime de Santé*, Rouen 1601, p. 126.

(3) Id., ibid. livre III, chap. III.

merose qui a, lui aussi, écrit un traité : *De vulgi erroribus in medicina* (1), professe la même réserve. Malheureusement, c'était l'époque où pullulaient les charlatans urinaires ou *Uroscopes* et nous verrons en parlant d'eux jusqu'où ils poussaient la fraude et le mensonge dans l'inspection des urines.

SPERMA. — « Les filets de la semence qui paroissent dans l'urine, dit Davach de la Rivière, viennent ou du coït nouvellement fait, ou de la réplétion des vaisseaux spermatiques, comme il arrive dans les membres des Religieux qui sont fort vigoureux, ou par la débilité de la vertu rétentrice des testicules (gonorrhée), ou ils viennent de la pollution nocturne, ou de la paralysie de la verge et des testicules (2). »

Observons, à propos de ce sédiment, que les Anciens distinguaient deux sortes de gonorrhée. Ce qu'ils appelaient : la gonorrhée vraie, ou *emissio spermatis involuntaria* (3), n'était autre chose que notre spermatorrhée ; mais, au moins depuis le milieu du treizième siècle, ils décrivaient aussi sous le nom de gonorrhée la blennorrhagie ou *chaude pisse* : « *Verum est et alia gonorrhœa, quæ ex lue venerea contrahitur, si quis commercium habuerit cum mulieribus immundis et sordidis* (4). » On avait affaire à cette maladie si le sperme, émis avec l'urine, avait une odeur fétide.

CINIS. — La matière ou résolution cendreuse de l'urine signifiait surtout les hémorrhoïdes et toutes les maladies dues à un excès d'atrabile. Ce sédiment, au dire de Reusner, résultait d'une obstruction à la suite de laquelle la chaleur brûlait la matière, d'où cette poussière cendreuse qui présentait l'aspect des os : « *Quæ propter concremationem fere ossis naturam sapit* (5). »

Nous ne saisissons pas très bien à quoi pourrait correspondre ce sédiment, à moins qu'il ne faille y voir, ce qui semble fort

(1) Jacobi PRIMEROSII, *De vulgi erroribus in medicina*, Rotterdam 1679, lib. II, cap. II.

(2) DAVACH DE LA RIVIÈRE, *Loc. cit.*, p. 291.

(3) Cf. BERN. DE GORDON, *Loc. cit.*, p. 758.

(4) Cf. REUSNER, *Loc. cit.*, p. 193.

(5) REUSNER, *Loc. cit.*, p. 195.

probable, un dépôt de phosphates terreux, parfois coloré par la bile, le sang, ou le pus.

SEDIMEN. — Le sédiment est, à proprement parler, l'*hypostase*, c'est-à-dire cette partie des choses contenues qui, par définition, se tient toujours au fond du vase (1). C'est, comme nous l'avons vu plus haut, la superfluité de la troisième digestion, le résidu de l'assimilation propre à chaque membre ou à chaque tissu.

Toute urine a son hypostase, soit au moment même de l'émission, soit peu de temps après ; aussi est ce la partie la plus importante à examiner, les autres n'apprenant que peu ou rien au sujet des maladies : « *Hæc hypostasis proprie ad medicos pertinet, qui in ea contemplanda, atque dijudicanda studium omne collocant, reliquis posthabitis, quæ aut nihil, aut parum, ad morborum cognitionem conducere videntur* (2). »

On a longtemps discuté sur la nature et la genèse de l'hypostase ; les uns voulaient qu'elle fut causée par une sorte de putréfaction des humeurs, assez analogue à la formation du pus ; d'autres, avec Reusner, soutenaient que la matière de l'hypostase n'était autre que la pituite et la bile noire et qu'il n'y avait aucune différence entre elle et ces deux humeurs. Ce qui le prouvait bien, c'est que l'urine des phlegmatiques et des mélancoliques avait plus d'hypostase que les autres ; de même l'hiver, on rendait plus de sédiment ou d'hypostase, à cause de l'abondance du phlegme en cette saison : « *Ista omnia,* dit Reusner, *liquidò evincunt hypostasin esse crudum succum, quem pituitam et melancholiam vocamus. Aut ostendant illi nobis alium succum in corpore qui facit hypostasin* (3). »

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accordait à reconnaître que, pour être *louable*, l'hypostase devait posséder les cinq qualités suivantes, relatives :

1° A sa *couleur*, qui doit être blanche ;

2° A sa *substance* qui doit être homogène, c'est-à-dire sans solution de continuité : *continua sine interruptione et divisione seu æqualis ;*

(1) « Hypostasis generaliter de omni dicitur quidquid subsidet. » REUSNER, *Loc. cit.*, p. 135.
(2) REUSNER, *Loc. cit.*, p. 136.
(3) ID., ibid. p. 148.

3° A sa *place* dans l'urine : *locus qui est fundus urinalis* ;

4° Au *temps* pendant lequel elle conserve ses qualités propres : *tempus, scilicet quod multos dies perseverat in bonitate ;*

5° A sa *forme* qui doit être pyramidale et en forme de cône: *quia debet esse ad modum formæ piramidalis, vel pinealis ut incipiat a lato et circumquaque tendat in acutum* (1).

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ces qualités de l'hypostase et il nous suffira de dire que leur réunion était indispensable pour constituer une hypostase louable ; si l'une quelconque de ces qualités faisait défaut, cela signifiait une maladie spéciale et un vice dans la coction des humeurs. De même donc que pour l'urine, on considérait dans l'hypostase sa couleur, sa consistance, sa quantité, les rapports de sa couleur à sa consistance et enfin les éléments qu'elle renfermait.

On peut juger, d'après le rapide exposé que nous venons de faire des doctrines urologiques en honneur dans la médecine ancienne, qu'il ne devait pas toujours être facile au médecin de se reconnaître dans cet inextricable fouillis. Voici, en tous cas, la marche qu'il devait suivre pour examiner une urine et prononcer son jugement. Nous en empruntons le texte à Rondelet, mais les préceptes sur cette matière sont les mêmes, à très peu de chose près, dans tous les auteurs :

« Que le médecin, dit-il, considère et examine attentivement la substance de l'urine, sa couleur, sa quantité et les choses qu'elle contient. Il s'informera ensuite de la nature des aliments, de celle des boissons et des causes internes ou externes susceptibles de modifier la couleur et la substance de l'urine ; de même, il verra si le malade ne souffre pas d'une affection des reins, du pénis ou de la vessie. Il faut savoir que les urines renseignent sur la coction ou la crudité des humeurs, et sur la nutrition, mais qu elles ne nous apprennent rien sur l'état du cerveau, celui du cœur ou des poumons ; en outre, elles nous renseignent sur les affections du foie, sur celles du système veineux, des reins, des uretères, de la vessie et du pénis, mais seulement sur les parties internes de ces derniers organes. Il est clair, en effet que si le prépuce ou les testicules sont atteints de quelque affection externe, l'urine ne saurait en témoigner, non plus que de la grossesse, des maladies de la peau, des nerfs,

(1) Cf. Commentaires sur Gilles de Corbeil, *Loc. cit.* — ACTUARIUS, BERNARD DE GORDON, RONDELET, etc., etc.

des os, des poumons ou des autres parties du corps, mais seulement des humeurs contenues dans les veines (1). »

Ces paroles de Rondelet pourraient, aujourd'hui encore, être reproduites dans un traité d'urologie ; nous avons malheureusement constaté qu'en pratique on était loin de s'en tenir à cette prudente circonspection. Le vieux précepte de l'Ecole de Salerne, qui recommandait au médecin de tout bien considérer dans l'urine et de ne pas se prononcer à la légère :

Tu quoque cuncta vide, nec profer verba repente

était souvent méconnu, et nous verrons bientôt que, sans parler des charlatans de profession, les médecins eux-mêmes ne se préoccupaient guère d'en tenir compte.

(1) « Substantiam, colorem, quantitatem, contenta diligenter consideret et agnoscat, interroget de alimentis, potionibus, causis internis et externis quæ urinæ colorem et substantiam mutare solent, ne impediatur judicium ; considerentur morbi renum, penis, vesicæ ne item judicium impediant. Ostendunt autem urinæ coctionem vel cruditatem, robur facultatis nutritivæ, non cerebri, cordis vel pulmonum. Item significant de affectibus hepatis, venenosi generis, renum, ureterum, vesicæ, penis, quoad internas partes, nam si præputio vel testibus male sit, nil potest significare neque de imprægnatione, neque de affectibus cutis, carnis, nervorum, ossium, vel de habitu, neque pulmonum, neque aliarum partium sed de humoribus qui in venis continentur significat. »
RONDELET, *Loc. cit.*, cap. VI.

X

L'Analyse spagyrique

PARACELSE. — THURNEISSER. — VAN HELMONT. — WILLIS

La doctrine urologique que nous venons d'exposer, plus ou moins conforme au pur galénisme, mais dérivée surtout des Arabes et d'Actuarius, fut seule en honneur jusqu'à Paracelse (1493-1541) qu'on a appelé le père de la médecine hermétique. C'est à partir de ce moment qu'une nouvelle méthode d'examen de l'urine, dite *analyse spagyrique* (1), commença à se faire jour et à recruter quelques adeptes.

On se tromperait étrangement si l'on cherchait à voir dans l'analyse spagyrique, au moins à ses débuts, quoi que ce soit d'analogue à la chimie moderne ; c'est encore de l'alchimie et de la plus grossière, comme nous allons le montrer. Toutefois si l'art spagyrique rappelle, par nombre de côtés, et même dépasse parfois les rêveries de l'urologie du Moyen Age, il ne faut pas oublier qu'il ouvrait malgré tout une voie nouvelle et que de cette voie sortirait un jour l'analyse chimique proprement dite. Le grave Reusner, lui-même, n'avait pas dédaigné d'en parler, à cause, dit-il, du mal que se donnaient certains savants pour découvrir et expliquer les mystères du *microcosme*, c'est-à-dire, en langage paracelsique, de l'homme (2).

(1) Ars spagirica, de σπαειν, séparer, et ἀγείρειν, rassembler, nom donné autrefois à la chimie, parce qu'elle enseigne l'art d'analyser les corps et de les recomposer.

(2) « Hanc quoque praxis partem adjicere nobis placuit, propter industriam illorum, qui nullo laborum tædio, in miraculis Microcosmi investigandis, capiuntur. » *Loc. cit.*, p. 249.

Comme les alchimistes, Paracelse enseigne que les éléments primordiaux du corps humain sont au nombre de trois : *le mercure*, *le sel* et *le soufre*, et que la maladie est causée par le désaccord de ces trois éléments ou la prédominance de l'un d'eux.

Tout élément (*feu*, *terre*, *eau*, *air*), dit Paracelse, se divise en trois parties, lesquelles cependant existent sous la même apparence, la même forme, la même couleur, la même figure et la même manière d'être, à savoir, le *sel* ou baume, la *résine* ou soufre, et la *partie liquoreuse* ou *gotaronium* (mercure). Ces trois parties produisent toutes choses, c'est-à-dire les procréations des éléments du corps limon et semblablement celles du corps physique [lequel vient du corps limon]. Chaque corps est constitué par ces trois parties et n'en a ni plus ni moins. Elles produisent les métaux, les minéraux, les pierres, les arbres, les plantes ; en un mot, tout ce qui a la vie ou ne l'a pas (1).

Observons, toutefois, avec le savant docteur Daremberg, que ces mots *sel*, *soufre*, *mercure* n'ont pas, dans Paracelse, une signification précise et ne répondent à aucune substance réelle. Paracelse suppose seulement que les principes constitutifs des éléments ont de l'analogie avec ces corps, qui, pour lui, ne sont, pour ainsi dire, que des esprits et des essences (2). Ces trois substances primordiales sont celles qui se trouvaient dans le limon dont l'homme est formé ; l'homme n'est que ces trois substances et ces trois substances sont l'homme ; c'est par elles, d'elles et en elles qu'existent le bien et le mal dans le corps physique ; elles donnent la *mesure* de la santé et le *poids* de la maladie (3). C'est l'alchimie ou le feu de Vulcain qui les dégage.

Il y a trois sortes de maladies, suivant qu'elles dérivent du *mercure*, du *sel* ou du *soufre* et nous verrons tout à l'heure qu'on peut les découvrir par l'urine ; les maladies dérivées du *sel* ou *tartare* sont longues et, en général, héréditaires ; tandis que celles dérivées du *soufre* et du *mercure* sont plus aiguës mais aussi à évolution plus rapide.

Voyons maintenant l'application qu'on faisait de ces rêveries à l'urine. Les trois principes fondamentaux des maladies corres-

(1) *Labyrinthus medicorum* (Opp. T. II, chap. III, p. 148, Edit. de Francfort).
(2) Cf. Daremberg, *Histoire des Sciences Médicales*, I, p. 384, note 1.
(3) Id., ibid., p. 411.

pondaient à trois parties de l'urine, savoir le *mercure* à la nuée, c'est-à-dire à la tête, le *soufre* aux poumons, c'est-à-dire à la partie moyenne du corps, et enfin le *sel* à l'hypostase, c'est-à-dire à la partie inférieure du corps. Pour connaître la cause des maladies et leur nature, il était donc indispensable de séparer *exactement* chacun de ces éléments, par une opération chimique, de façon à savoir au juste lequel d'entre eux dépassait les autres non seulement en quantité, mais aussi en poids.

On obtenait ce résultat d'une part au moyen de la distillation de l'urine, de l'autre en la pesant. Les vapeurs produites par la distillation occupaient une partie déterminée de la cucurbite, de situation correspondante à la partie du corps où siégeait la source du mal et cette indication suffisait à en faire connaître l'espèce et la nature. C'est ainsi que les maladies mercurielles ou sulfureuses étaient indiquées par des vapeurs plus âcres et plus subtiles qui s'élevaient plus haut dans la cucurbite et le chapiteau de l'alambic : telles, le vertige, les bourdonnements d'oreilles, la phrénésie, etc. De même, les vapeurs qui se résolvaient en eau dans l'alambic étaient moins mauvaises que celles qui s'échappaient ensuite en fumée épaisse, ces dernières, surtout si elles se portaient à gauche de la cucurbite, indiquaient une prostration totale des forces ; celles qui montaient jusqu'à la partie supérieure du chapiteau, indiquaient une affection exanthémateuse, l'apoplexie et la mort, etc. (1).

Ces divagations sont l'œuvre d'un disciple de Paracelse, Léonard Thurneisser, mort en 1596. C'est lui qui fut le véritable promoteur de l'urologie spagyrique. C'est lui qui imagina ces divisions de l'alambic dont nous venons de parler et qui émit le premier cette thèse que les vapeurs dégagées pendant la distillation de l'urine devaient aller frapper principalement la partie de l'alambic correspondant à la partie du corps malade ; il croyait qu'autant de vapeurs différentes pouvaient se dégager de l'urine qu'il existait de sortes de maladies.

Thurneisser divisait en trois catégories ou trois substances, les principes contenus dans l'urine : une substance vaporeuse

(1) Cf. Reusner, « De spagiricorum nova prorsus urinæ probatione quæ fit per separationem et resolutionem Mercurii, Sulphuris et Salis ». *Loc. cit.*, p. 246.

(volatile), une substance aqueuse et une substance terreuse. La première était la plus volatile et se séparait de l'urine, en forme d'exhalaison et de sel volatil, tout au début de la distillation. On se demandait si ce sel de l'urine n'était pas identique à celui qui sort du corps par la transpiration.

La substance aqueuse était celle qui distillait de l'alambic dans le récipient ; on en distinguait trois espèces : la première était une *superfluité blanche*, très légère, non salée. Quelques-uns y voyaient ce que Paracelse avait appelé *l'urine externe*, c'est-à-dire l'urine du tartare engendrée par la nourriture et la boisson.

La seconde espèce de substance aqueuse était une *subtilité citrine*, en quelque sorte l'essence de l'urine et son humeur radicale ; c'était encore l'*urine du sang* de Paracelse, urine qui, chez l'homme sain, ne pouvait se former qu'après quatre jours de jeûne et, chez le malade, après un seul jour.

Enfin la troisième portion de l'eau qui passait à la distillation était fort salée, soufrée et épaisse.

Quant à la substance terreuse, elle restait au fond de la cucurbite et s'y calcinait. Si on la diluait dans de l'eau, après l'avoir extraite de l'appareil distillatoire, on obtenait un mélange dans lequel il y avait lieu de considérer la liqueur et le résidu. La liqueur séparée des fèces par décantation abandonnait un sel terreux qu'on regardait comme les cendres de la coction du sang ; quant aux fèces, ou résidu, on croyait que c'était le résidu de la substance que le sang enlevait aux tissus (1).

Nous avons vu que Forestus se moquait des uromantes qui pesaient l'urine. Cette pratique était également familière aux médecins spagyriques ; pour eux, le poids normal de l'urine d'un homme sain devant être de huit onces et trois ou quatre drachmes (2), toute urine qui dépassait ce poids était suspecte de contenir un excès de sel ou de tartare.

(1) Cf. pour toute cette doctrine spagyrique : Henrici Martinii Dantiscani Doctoris Medicinæ : *Anatomia urinæ Galeno-Spagyrica*, Francofurti 1658, B. N. Td$^{15}_{35}$ et *Urocriterium Chymiatricum*, auttore Iohanne Rhenano, Francofurti 1614, B. S. G. T., 776.

(2) L'once était de 30 grammes et le drachme ou gros de 3,70. Il ne s'agissait là, bien entendu que du poids de l'urine émise le matin, au réveil, qui était la seule dont il fallut tenir compte.

Pour juger de la quantité de l'urine, écrit Jean Rhénan, vous prendrez un vase d'une capacité de huit onces dans lequel vous verserez l'urine et que vous placerez sur une balance ; s'il pèse exactement huit onces, vous direz que l'urine est celle d'un homme bien portant ; mais plus il se rapprochera du poids de sept onces et plus vous jugerez qu'il y a de soufre ; si, au contraire, il dépasse le poids de huit onces, vous serez en présence d'une maladie due au mercure ; s'il tombe aux environs de six onces, c'est le sel volatil qui domine, car le sel est plus léger que les deux autres principes (1).

Van Helmont, qui avait réfuté les absurdités de Thurneisser, recommandait aussi de peser l'urine et disait que c'était une sûre méthode pour l'examiner : « *Tuta est methodus urinas examinandi per pondus.* » « L'once, dit-il, vaut 600 grains. Or, je me suis servi d'un vase de verre, à col étroit, pesant 1554 grains (77 gr. 70) ; rempli bord à bord d'eau pluviale, ce vase pesait 4670 grains (233,50). J'ai trouvé que ce même vase plein de l'urine d'un vieillard pesait 4720 grains (236 gr.), c'est à-dire qu'il dépassait de 50 grains le poids de l'eau de pluie. De même l'urine d'une femme saine pesait 4745 grains (237,25), celle d'un jeune homme de 19 ans pesait 4766 grains (238,30), et celle d'un jeune homme de même âge, qui n'avait pas bu, 4.800 grains (240 gr.). »

Nous n'avons pas eu la curiosité de rechercher quelles conséquences tirait Van Helmont de ces pesées si minutieuses, mais ce qui est certain, c'est qu'il déterminait de la sorte, sans s'en douter d'ailleurs, la densité de l'urine par la méthode du flacon. C'est, à notre connaissance, le premier exemple de l'application de cette donnée physique qui a, depuis, acquis une si grande importance. Martinius qui rapporte ces expériences de Van Helmont reconnaît qu'il ne faut pas les mépriser absolument, mais que, cependant, la seule considération du poids de l'urine n'apprend pas grand'chose. « *Etsi*

(1) « In quantitate urinæ ut cognoscere possis, habebis vas octo unciarum, cui urinam infundes, atque ad lancem appendes, et quando exacte octo uncias libraverit, urinam sanam esse iudicabis ; quo vero magis ad septem uncias declinaverit, etiam magis ad sulphur accedit. Sin autem octo unciarum pondus excesserit, mercurialis morbus instat. Sed cum recesserit, ad sex uncias vel circiter, salis est. Sal enim urinæ reliquis duobus principiis leviùs est. »
Urocriterium Chymiatricum, p 19.

hoc urinæ examen per pondus contemnendum non sit, exiguum sane ad judicium ex urina confert (1). »

Quelque puérile que fut la doctrine spagyrique, au moins dans l'interprétation qu'en donnait Thurneisser, elle servit néanmoins à provoquer l'observation des phénomènes qui se produisaient dans la distillation de l'urine et la séparation, grossière il est vrai, de quelques-uns de ses éléments. Déjà dans la *Dissertation sur les urines*, du médecin anglais Thomas Willis (1624-1689), cette séparation des éléments de l'urine prend une allure un peu plus raisonnable et plus conforme à la réalité (2). Willis distingue dans l'urine cinq parties, ou plutôt cinq principes qu'on en retire par la distillation :

1° Un esprit vineux détrempé d'eau, mais pourtant en si petite quantité qu'il n'est pas aisé de le discerner par le goût ;

2° Une grande quantité de liqueur aqueuse, meslée avec quelques particules de sel et de soufre ;

3° Une eau très pénétrative, qu'on appelle communément l'Esprit d'urine, mais qui estant en effet presque destitué d'Esprit vineux, n'est en sa plus grande partie qu'un phlegme fort aiguisé par le sel ;

4° Une autre partie de sel ; et

5° De la terre.

« Cette anatomie de l'urine, ajoute Willis, nous fait voir que les élémens dont sa liqueur est composée, sont beaucoup de sel et d'eau, quelque peu de soufre et de terre et une très petite quantité d'esprit (3). »

Malgré que Willis emploie surtout pour juger les urines la vieille méthode de l'école, c'est-à-dire *l'examen de l'odorat et de la veuë*, il estime qu'on peut encore faire une épreuve plus exacte et plus certaine des urines, en les disséquant par de différentes opérations qui permettent d'en tirer des indications très importantes pour la pratique de la médecine.

(1) Martinius Dantiscanus, Op. cit.

(2) *De urinis dissertatio epistolica*, etc... Cet ouvrage fut traduit en français en 1683 sous ce titre : *Dissertation sur les urines*, tirée des ouvrages de Willis, très célèbre médecin d'Angleterre, nouvellement mise en François par ***, à Paris, chez Laurent d'Houry, 1683.

(3) *Loc. cit.*, p. 1 et s.

Car, dit-il, dans de certaines maladies longues et chroniques, où les intempéries du sang doivent estre plus exactement considérées, pour bien connaître sa température et la quantité de sel et de soufre qui y est, il est à propos quelques fois d'évaporer ou de distiller les urines ; et l'on apprend mesme quelque chose de leur précipitation et de la résolution qui s'en fait par la putréfaction. J'ay connû une fort honneste femme qui, estant travaillée d'une gale très puante en forme d'écailles, avait accoutumé de faire tomber tous les jours, en se grattant, une grande quantité de matière semblable à du son : son urine ayant esté évaporée dans une écuelle, les costez du vaisseau se trouvèrent enduits d'un sédiment salé et pareil à une croûte qui ressembloit tout à fait à cet excrément de la peau. Je fis évaporer autrefois l'urine d'un homme de qualité fort sujet à des mouvements convulsifs et à des tensions de muscles, et il resta dans le fond du vaisseau une grande quantité de sel et de matière tartareuse qui surpassait la moitié du poids de toute la liqueur. Il ne sera pas mal aisé par ce moyen de connoistre la proportion du principe salé qui est dans le sang et dans les humeurs, et la distillation de l'urine fera voir clairement si ce sel est devenu volatile ou beaucoup plus fixe qu'il ne doit estre...

Comme l'évaporation et la distillation indiquent la force d'un principe salé, aussi la précipitation et la putréfaction montrent comme par poids et par mesure le soulfre et les choses les plus épaisses qui sont contenuës dans les urines... (1).

Voici donc où en était l'urologie au dix-septième siècle ; si elle avait dépouillé, au moins en partie les allures puériles et grotesques du Moyen Age, elle n'en était guère plus avancée au fond ; l'analyse spagyrique, elle-même, avait piteusement avorté, sans donner ce qu'elle avait semblé promettre. Et pourtant, c'était cette nouvelle méthode qui allait, peu à peu, créer la science de l'urine, mais en commençant par saper, dans ses fondements, l'ancienne doctrine de Galien et des Arabes. A l'étude des simples *apparences* de l'urine. allait succéder celle de sa *composition* ; c'est à Laurent Bellini (1643-1704) et à Hermann Boerhaave (1668-1738) que reviennent ce mérite et cet honneur, et c'est par eux que nous terminerons ce long exposé de l'urologie ancienne.

(1) Willis, *Loc. cit.*, p. 155 et s., Rayer (*Traité des maladies des reins*, T. I, p. 220) dit que Willis remarqua le premier que l'urine contenait un principe sucré dans le diabète. Nous n'avons pu vérifier le fait, mais, en tous cas, il n'en est pas question dans la *Dissertation sur les urines*.

XI

L'Urologie scientifique

BELLINI (1643-1704). — BOERHAAVE (1668-1738)

Le traité de Bellini sur les urines, *De urinis*, fait partie de ses *Opuscula practica*, publiés, pour la première fois, à Bologne, en 1683 (1). Boerhaave, qui écrivit la préface de l'édition de 1717, admire surtout l'heureuse application que Bellini y sut faire de la chimie à la médecine : « *Quam sincera est hujus artis* (Chemiæ) *applicatio, quæ opusculum de urina examinanda exornat et perficit !* » Et, en effet, comme nous allons le voir, cette application de la chimie à peine naissante à l'examen de l'urine, est des plus originales dans Bellini ; elle ne conduit pas encore, il est vrai, aux découvertes essentielles qui ne se feront que beaucoup plus tard ; mais elle renverse un certain nombre de vieilles erreurs et le résultat acquis n'est pas mince, si l'on songe qu'il s'agissait, dans l'espèce, d'erreurs qui, depuis dix siècles au moins, passaient pour des vérités.

Ce qui distingue avant tout l'œuvre de Bellini, c'est la clarté de l'exposition et la rectitude des idées. Sa définition de l'urine, par exemple, ne diffère pour ainsi dire pas de celle que nous donnons aujourd'hui : *L'urine*, dit-il, *est un liquide excrémentitiel, séparé du sang dans les reins, qui passe dans la vessie par les uretères et, de là, est rejeté au dehors par le canal de l'urèthre* (2).

(1) *De urinis quantum ad artem Medicam pertinent*, editio quinta cum præfatione Hermanni Boerhaave Lugduni Batavorum, 1730.

(2) « Urinæ nomine intelligimus liquidum illud excrementitium, quod, ut ex anatomicis patet, a sanguine secernitur inrenibus, ex quibus per ureteres in vesicam, hinc vero per urethram extra corpus mittitur. »
BELLINI, *Loc. cit.*, p. 1.

Par son inspection, ajoute Bellini, on peut *conjecturer* assez sûrement si le sujet, auquel appartient l'urine, est malade ou se porte bien, et, dans le premier cas, quelle est la maladie dont il souffre, combien de temps elle durera et quelle sera son issue. Ce n'est plus ici la certitude absolue de nos anciens urologues, et encore moins leurs absurdes prédictions, mais une simple conjecture, une probabilité, sérieuse il est vrai, mais qui ne va cependant pas jusqu'à la certitude complète (1). La raison qu'en donne Bellini est particulièrement sensée et juste. C'est qu'en effet, pour apprécier l'urine d'un malade, il faudrait non seulement la comparer à l'urine normale en général, mais surtout à l'urine du sujet examiné alors qu'il est en santé : « *Nosse oporteret, quæ sit naturalis habitudo urinæ in illo corpore, cujus per occasionem exhibetur a naturali statu recedens* (2). » C'est exactement la thèse que nous avons soutenue nous-mêmes, lorsque nous avons dit dans notre ouvrage *L'Urine humaine*, qu'il n'y a pas, à proprement parler, de type fixe et absolu d'urine normale, mais une urine normale propre à chaque individu (3).

Bellini en arrive d'ailleurs, comme nous sommes obligés de le faire, à accepter pour type d'urine normale, l'urine excrétée par la moyenne des gens bien portants : « *Illa dicitur urina naturalis, quam maxima hominum bene valentium pars excernit, et cum hac reliquæ comparantur.* »

Cette doctrine, on le voit, marque un grand progrès en urologie ; mais voyons maintenant le côté expérimental qui, pour être quelque peu primitif, n'en est pas moins curieux et intéressant. Bellini ne distille pas l'urine ; il se défie de ce qu'il appelle le feu chimique et nous verrons tout à l'heure pourquoi ; il se contente d'évaporer un poids déterminé d'urine dans un vase de verre, sans couvercle, sur un feu ordinaire, *ad vulgarem ignem*, et d'observer ce qui se passe. Il constate d'abord que la couleur jaune pâle pri-

(1) « Prius tamen obiter admonebimus ex inspectione sola urinarum nihil certi, deduci posse ad Rem Medicam pertinens... argumenta satis tuta, et minus dubia, non autem certa, tutissima, et demonstrativa. »

Id., ibid., p. 2.

(2) Id., ibid.

(3) Cf. Vieillard, *L'Urine humaine*, introductim et passim, Cf. aussi : *Essai de sémiologie urinaire*, passim.

mitive se fonce, en même temps que l'urine perd de sa transparence et de sa fluidité ; peu à peu, l'évaporation continuant, la couleur passe par tous les degrés du rouge et du brun pour arriver presque au noir et l'urine s'épaissit en prenant une saveur de plus en plus salée. Si maintenant, on a pris soin de peser l'urine à chacun de ses changements d'aspect pour se rendre compte de la quantité d'eau évaporée et qu'on ajoute au résidu, successivement, ces mêmes quantités d'eau, on obtient un liquide qui repasse par les mêmes phases et reproduit, en fin de compte, l'urine primitive avec tous ses caractères et toutes ses propriétés. De cette expérience, Bellini conclut que l'urine est formée de trois éléments : *d'eau*, *de sel* et *de terre insipide ou tartare*. Il sait bien que les chimistes y ajoutent un peu de soufre et distinguent plusieurs sortes de sel, un volatil et un fixe, mais il n'attache aucune importance à ces substances parce qu'il n'est pas bien sûr que tout ce qu'on extrait des corps par des procédés chimiques y soit réellement contenu sous la même forme (1).

Cette défiance vis-à-vis de la chimie n'est, au fond, qu'une sage prudence et, aujourd'hui même, qui oserait affirmer que l'analyse chimique nous présente les corps sous la même forme et avec les mêmes propriétés que celles qu'ils ont dans leurs composés naturels ?

La seconde conséquence que Bellini tire de son expérience est que la consistance de l'urine, c'est-à-dire sa plus ou moins grande facilité à couler, vient du plus ou moins d'eau ou du plus ou moins de parties dures qu'elle contient.

De même, la saveur plus ou moins salée est sous la dépendance des proportions respectives d'eau et de sel, et non sous celle de la cuisson du liquide. La couleur, plus ou moins foncée, dépend également de la même cause.

Voici, enfin, relativement à la quantité de l'urine, une observation capitale. Cette quantité, dit Bellini, ne saurait s'apprécier à la

(1) « Eoque magis a sulphuris et salium consideratione speciali abstinemus, quod vel chymicorum doctissimis, experientissimisque dubitantibus, non ita certum est, quidquid per operationes chymicas educitur e corporibus, extitisse in iisdem, quale educitur, cum per chymicas ignis præparationes, multa igni possint, quæ in compositis, ex quibus educuntur, non existebant, dum naturaliter composita se haberent sub ea forma, sub qua per vim artificiosi ignis, vasorum et menstruorum educuntur ab iisdem. » *Loc. cit.*, p. 9.

vue ; il est indispensable, pour s'en rendre compte, de peser l'urine. C'est qu'en effet, comme les corps composés résultent d'une aggrégation de particules plus ou moins nombreuses, il peut se faire que ces particules soient unies entre elles de telle sorte qu'elles occupent dans certains cas un espace beaucoup plus grand que dans d'autres ; on sera donc porté à croire qu'un corps est en quantité d'autant plus grande qu'il occupe un espace plus grand, ce qui est faux puisque une livre de mercure occupe un espace beaucoup plus petit qu'une livre d'eau, celle-ci qu'une livre d'huile, cette dernière qu'une livre d'esprit et l'esprit lui même que le même poids d'air. On ne saurait donc juger par la vue de la densité de l'urine, puisque nous ignorons le mode de cohésion qu'ont entre eux ses constituants, l'*eau*, le *sel* et la *terre* et c'est pour cela qu'il faut en prendre le poids en le comparant au volume connu d'un corps pesant le même poids : « *Adeoque ad pondus confugiendum, quo materiæ quantitas judicatur non per comparationem cum spatio, quod totum compositum occupare videtur, sed per comparationem cum mole nota corporis noto momento æquiponderantis tantæ moli corporeæ* (1). »

La notion de densité, confuse et à peine indiquée dans Van Helmont, est ici précise et le mot lui-même y est: « *Ex iis patet oculum tuto judicare non posse, cujus raritatis aut densitatis sit urina, quam inspicit* (2). »

Avec Bellini, l'examen de l'urine repose surtout sur des considérations d'ordre physique; Boerhaave ne fait que continuer le mouvement en l'orientant toutefois davantage du côté de la chimie, dont Bellini se défiait, comme nous venons de le voir. Pour Boerhaave, au contraire, la chimie est le plus aimable de tous les arts et le vrai fondement de la médecine : « *Artium amœnissima et veræ physicæ fondatrix chemia* (3). »

Boerhaave avait précisément choisi pour sujet de sa thèse inaugutale: *l'utilité de l'examen chez les malades de tout ce qui sort du corps* (*De utilitate explorandorum in ægris excrementorum*). Sous ce nom générique d'*excréments*, Boerhaave entendait surtout l'urine et c'est principalement d'elle qu'il s'occupe.

(1) Id., ibid., p. 15.
(2) Id., ibid.
(3) « Disputatio medica inauguralis de utilitate explorandorum in ægris excrementorum, ut signorum. »

L'urine, pour Boerhaave, comme pour Bellini d'ailleurs, dérive directement du sang et n'a rien en elle qui n'ait auparavant fait partie du sang; comme ce dernier est le fluide nourricier de tout le corps, on comprend de quelle importance sera l'examen de l'urine. C'est l'urine qui apprendra quels sont les éléments qui concourent à la formation du sang, dans quels rapports ils sont entre eux, ce qui leur manque, ce qu'ils ont de trop et par suite, dans une certaine mesure, ce qu'il convient d'en retrancher ou de leur ajouter (1).

Pour l'examen de l'urine, Boerhaave, rappelant d'ailleurs la doctrine de Van Helmont à cet égard, dit que l'on doit commencer par la considération du poids. A l'exemple de Boyle, il recommande de plonger dans l'urine un tube barométrique dans lequel on met une quantité de mercure suffisante pour qu'il affleure à un niveau déterminé dans l'urine d'un homme sain; on plonge ensuite le même tube dans l'urine d'un malade en ajoutant ou enlevant la quantité de mercure nécessaire pour obtenir l'affleurement au même point. La différence de poids d'argent vif donnera celle du poids de l'urine (2).

Comme on sait d'autre part que, dans l'urine et dans le sang, les parties les plus lourdes sont la terre, l'eau et le sel fixe. tandis que les plus légères sont le sel volatil et l'esprit, on pourra conjecturer, par cet examen de l'urine, si ce sont la première ou la seconde qui sont en excès ou en moins dans le sang, et instituer un traitement approprié.

Ajoutons que Boerhaave n'a pas les mêmes répugnances que les anciens urologues et en particulier que Reusner; non seulement il conseille de sentir l'urine, mais il veut même qu'on y goûte: « *Odorem lotii non abhorreas... neque tenerior gustum lingua respuat si certior adhuc esse cupis* (3). »

(1) « Quis nostrum inficias ire volupe ducet, nihil lotio inesse, quod non fuit antea in sanguine... quum ergo reliquorum alma mater sit et nutrix sanguis, cujus apprime juvat in facienda medicina familiaris cognitio, quanti momenti urinæ examen jam satis apparet. Nunciat scilicet fideliter quæ ad sanguinem componendum concurrant. quanam harmonia eidem insint, quomodo agant inter se, quid desit, quid abundet, adeoque vere, quantum hic sperare licet, indicabit, quæ res addendæ, quæ detrahendæ et quando et qua copia. »... *Loc. cit.*

(2) Boerhaave donne encore, pour prendre la densité, la méthode de la balance hydrostatique.

(3) *Loc. cit.*

Nous arrêtons ici ce coup d'œil rapide sur l'urologie au dix-huitième siècle, car bientôt va commencer la période chimique moderne ; Rouelle le Cadet découvre l'*urée* en 1773 et isole un grand nombre de sels contenus dans l'urine ; Scheele, plus tard, découvre l'*acide urique*, et enfin Fourcroy et Vauquelin, puis Berzélius, publient les premières analyses, dignes de ce nom, de l'urine humaine (1).

Cependant, même au commencement du dix-huitième siècle, l'urologie d'Avicenne et de Gilles de Corbeil avait encore un représentant dans Davach de la Rivière, qui publia, il est vrai, la première édition de son *Miroir des urines* en 1696, mais dont une troisième édition parut en 1722. Si l'on songe que ce Davach de la Rivière était un médecin authentique et, qui plus est, le médecin ordinaire du Prince de Condé, on sera bien obligé de convenir que l'uroscopie n'avait pas encore dit son dernier mot. L'a-t-elle dit de nos jours ?

(1) Rouelle le jeune, Observations sur l'urine humaine et sur celle de vache et de cheval (*Journ. de méd.*, nov. 1773). Scheele, *Opuscula chimica et physica*, 2 vol. in-8°, Lips. 1788-89. Fourcroy et Vauquelin, *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle et médicale de l'urine humaine* (Mém. de l'Institut national an VII, T. IV, p. 313). Berzelius, Analyse de l'urine (*Ann. de chim.*, T. LXXXIX, d. 22).

XII

La Pharmacopée urinaire

LE BAUME OU ESSENCE D'URINE. — LES COLLYRES A BASE D'URINE. — PROPRIÉTÉS DE L'URINE DES ANIMAUX. — LES SONGES RELATIFS A L'URINE.

L'ÉTUDE que nous venons de faire des doctrines urologiques, dans la Médecine ancienne, ne serait pas complète si nous n'y ajoutions un dernier chapitre sur la *pharmacopée urinaire*. C'est qu'en effet l'urine ne servait pas seulement à découvrir les maladies ; elle servait aussi à les guérir. En voici quelques exemples, choisis à dessein, parmi les plus curieux.

Tout le monde sait en quelle particulière estime Mme de Sévigné tenait l'*essence ou esprit d'urine* ; voici ce qu'elle écrivait à sa fille le 13 juin 1685, à propos de ce remède qui lui avait été, parait-il, infidèle ce jour-là :

Pour des vapeurs, ma chère enfant, je pris huit gouttes d'essence d'urine et, contre l'ordinaire, elle m'empêcha de dormir toute la nuit : mais j'ai été bien aise de reprendre de l'estime pour cette essence, je n'en ai pas eu besoin depuis.

Qu'était-ce donc que ce merveilleux esprit d'urine ? En voici la recette et les vertus d'après Reusner.

(1) Lettre du 15 juin 1685. Voy. encore les lettres du 5 novembre et du 15 décembre 1684, du 20 juin 1685, etc.

Baume d'urine

Qu'on peut à juste titre appeler catholicon (1) à cause des merveilleuses vertus dont il est doué.

Prenez l'urine d'un jeune homme bien portant, âgé de douze ans environ et, si c'est possible, qui ait bu du vin pendant quelques mois. L'urine d'un homme adulte, de même que celle d'une vierge, conviennent moins pour plusieurs raisons. Faites putréfier cette urine dans du fumier ou sur le bain-marie pendant une année philosophique (2), puis distillez-la dans l'athanor (3), à petit feu, sur des cendres ou du sable et (ce qui est très important) dans un vase de verre (toute autre matière étant impropre à cet usage) recouvert d'un alambic de verre, joint lui-même à un récipient de verre, le tout recouvert du sceau d'Hermès (4). On replacera le phlegme sur les fèces et l'on recommencera ainsi la distillation quatre fois de suite. Le produit de la dernière opération sera recueilli dans un vase de verre bien fermé, et non dans un vase d'autre matière, car à cause de son extrême volatilité, cette eau s'échappe des vases de terre et de bois. Sa couleur doit être blanche, et son odeur légèrement fétide. C'est pourquoi, pour lui donner une saveur plus agréable et une odeur plus suave, on lui ajoute avant d'en faire usage de la cannelle et du sucre. Quant au résidu, qui reste dans l'alambic, il sera très noir ; si on le sublime en augmentant le feu il s'en sépare un alcali blanc comme la neige et tellement fort qu'il peut dissoudre le Soleil (l'or) et la Lune (l'argent).

Vertus du baume d'urine

La quinte essence d'urine peut être un remède universel (catholique). Elle possède, en effet, d'admirables propriétés pour tous genres de mala-

(1) Le *Catholicon* était une panacée qu'on croyait propre à guérir tous les maux, d'où son nom qui signifie *universel*.

(2) L'année philosophique équivalait à un mois.

(3) « L'athanor ou athannor, est un fourneau qui ne peut assez donner de chaleur pour les opérations qui demandent un feu violent, mais qui est fort commode pour celles qui peuvent être faites par un feu modéré... Il y en a qui l'ont nommé fourneau philosophique, et fourneau des Arcanes. » Moyse Charas, *Pharmacopée royale* , Paris 1681, p. 55.

(4) On attribuait l'invention à Hermès Trismégiste d'une fermeture parfaite obtenue en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle. Nous disons encore : fermeture hermétique.

dies et vient merveilleusement en aide à la nature. Elle guérit l'hydropisie, la suppression de l'urine et des règles, empêche la corruption, guérit la peste, les fièvres de toute nature, putrides, tierces, quartes, quotidiennes ; elle arrête les vomissements et les nausées, malgré que parfois elle provoque elle-même les vomissements.

Il n'y a pas à douter que cette bienheureuse mumie possède toutes ces vertus, lorsqu'on sait que l'urine crue, elle-même, les possède. Cette dernière en effet provoque l'urine et les règles, guérit les tumeurs et l'hydropisie, les coliques et toutes les fièvres, qu'elles soient tierces, quartes, quotidiennes ou continues.

C'est un remède souverain contre les fièvres putrides si on en boit chaque matin pendant quinze jours avec un peu de safran ou quelques grains de la poudre suivante, aux vertus de laquelle s'ajoute la sienne propre, tant pour guérir de la peste que pour en préserver :

Prenez deux onces de macis que vous ferez macérer vingt-quatre heures dans du vinaigre de très bon vin ;

Une demi-once de camphre ;

Quatre onces de *manus christi perlée* (sucre rosat perlé) préparé avec l'essence de cannelle.

Faites avec tout cela une poudre que nous appelons poudre de macis, à cause de l'odeur de cette drogue qui domine dès que celle du camphre, la plus forte de toutes, a disparu.

L'urine dissout encore les calculs dans les reins et la vessie, elle résoud les obstructions du foie, guérit l'ictère, déterge les poumons, tue les vers.

La dose de l'essence est d'une once et demie ou deux onces avec du sucre et de la cannelle. On prendra une plus grande quantité d'urine crue, car elle est moins active (1).

Moyse Charas, l'auteur de la *Pharmacopée royale Galénique et Chymique,* qui fut apothicaire artiste de Louis XIV, en son jardin royal des Plantes, donne la même formule que Reusner pour la préparation du Baume d'urine. Cependant, il y ajoute une autre recette un peu plus simple pour éviter la putréfaction de l'urine qui communique une fâcheuse odeur au Baume et exige un long temps.

On donne, dit-il, le sel d'urine depuis dix ou douze grains jusqu'à vingt ou trente dans un vin blanc, ou dans quelque autre liqueur. On le donne aussi à fleurer contre les suffocations de la matrice, pour dissiper

(1) Reusner, *Loc. cit.*, p. 276 et 55.

les vapeurs qui s'élèvent des parties basses et les symptômes qui arrivent dans les maladies du cerveau (1).

Cette essence d'urine n'était pas, en somme, une drogue bien méchante et nous savons aujourd'hui qu'elle devait sa vertu au sel ammoniac produit par la décomposition de l'urée.

La plupart du temps, l'urine ne rentrait dans les formules de médicaments composés que mêlée à d'autres drogues et il était assez rare qu'on l'employât en nature, au moins à l'intérieur. Toutefois, comme il y avait, ainsi que nous le verrons dans Gilles de Corbeil, une médication à l'usage des riches et une autre à celui des pauvres, il arrivait que, pour ces derniers, on se gênait beaucoup moins et on leur conseillait tout simplement de boire leur urine. Le remède ne coûtait rien et il était tout préparé, le malade étant à la fois le préparateur et le consommateur. C'est ainsi que Gautier, qui vivait après Gilles de Corbeil, après avoir énuméré dans sa *Somme*, au chapitre de l'hydropisie, tous les remèdes qu'il juge convenables, ajoute ce stupéfiant conseil : « *Si vero fuerit patiens pauper, bibat omni die urinam suam* (2). »

Du temps de Galien déjà, il arrivait quelquefois qu'on fît boire de l'urine d'enfant à certains malades, mais Galien réprouve cette pratique qui était, paraît-il, courante en Syrie pendant les épidémies de peste : « *Urinas degustare plane est abominandum, cum ne pueri quidem urinam, vir quidam honestus vita pariter ac moribus, ebibere sustinuerit, cum pestifere ægrotaret in Syria, ubi cum multi urinam puerorum simul et virorum hausissent, sese hinc servatos credebant* (3). »

Galien ne voulait même pas qu'on se servît de l'urine comme topique, pour guérir les maladies du cuir chevelu, attendu, dit-il, qu'on a pour cela d'autres remèdes tout aussi efficaces : « *At nos hæc facere odimus potius, cum ad manum sint, quæ illis conducant, alia medicamina* (4). » Tout au plus, accordait-il qu'on employât

(1) Moyse Charas, *Loc. cit.*, p. 124.
(2) Cf. *Histoire littéraire de la France*, T. XXI, p. 411.
(3) Galien, *De simplic. medicamt. facult.*, lib. X.
(4) Id., ibid.

ce genre de traitement pour les esclaves et les gens de la campagne qui n'avaient pas de médecins sous la main.

Dioscorides était moins difficile et conseillait de boire leur urine à tous ceux qui avaient été mordus par une vipère ou qui avaient un commencement d'hydropisie. D'après cet auteur, l'urine de chien était souveraine contre les morsures de chien, les démangeaisons, et les lèpres, surtout si on l'additionnait de nitre. L'urine de taureau mêlée à de la myrrhe calmait les douleurs d'oreilles ; l'urine de sanglier dissolvait les calculs de la vessie ; celle de chèvre guérissait l'hydropisie et les douleurs d'oreilles, à la dose de deux verres chaque jour ; enfin, l'urine d'âne était le meilleur spécifique contre les douleurs de rein.

La plupart des formules anciennes, dont l'urine fait partie, sont destinées à guérir les maux d'yeux. En voici une entre autres :

Contre les pustules et la sanie des yeux

Prenez trois œufs et faites-les cuire dans du vinaigre jusqu'à ce que les coquilles puissent facilement s'enlever. Enlevez le blanc et ajoutez-y une once de l'urine d'un jeune enfant du sexe masculin ; mêlez bien le tout et passez-le avec expression à travers un linge ; conservez le liquide dans un vase de verre et faites-en tomber trois fois chaque jour un peu dans les yeux (1).

Voici une recette analogue conseillée par Ambroise Paré :

Remède contre le prurit des paupières

Prenez de l'urine du patient et la mettez en un bassin de barbier, par l'espace d'une nuit, et d'icelle le malade lavera ses yeux : ne faut pas difficulté d'user desdits remèdes, auxquels entrent choses acres. Car je proteste à Dieu avoir veu une femme aagée de 50 ans ou environ, la-

(1) « Ad pustulas et saniem oculorum. »
« Præstat accipere ova tria, et coquere in tantam duritiem cum aceto, ut testæ semoveri apte possint. Hinc albumen extrahendum, cui addatur urina pueri puri et masculi, uncia j. misceantur, et colentur cum expressione per pannum, servetur expressum in vitro, de quo ter in die aliquid immitatur oculis. »
Reusner, *Loc. cit.*, p. 279.

quelle, pour une prurite, se lavait les yeux de vinaigre le plus fort qu'elle pouvait trouver, dont en fus fort émerveillé (1).

Que dire encore de cette courte, mais sans doute merveilleuse recette contre la rétention d'urine causée par une chute :

Detur urina puellæ calida potanda.

A la rigueur, nous pouvons, sinon excuser, au moins expliquer ces horrifiques médecines, maintenant que nous savons que l'urée est au plus haut degré diurétique. Mais ce qu'on s'attendait moins à trouver, dans cet ordre d'idées, c'était l'emploi de l'urine de taureau pour éclaircir le teint :

Distillez dans l'alambic l'urine d'un taureau ; ajoutez-y quatre grains de camphre et faites-en une lotion pour le visage.

Veut-on maintenant quelques indications sur l'art d'interpréter les songes relatifs à l'urine ? En voici quelques-unes dont nous ne garantissons pas, bien entendu, la valeur, mais dont on pourra, à l'occasion, vérifier l'exactitude si l'on conserve quelque doute à cet égard :

Si quelqu'un souffre de quelque peine et qu'il rêve qu'il répand de l'urine, il sera délivré de ses ennuis. Si c'est un homme riche qui ait un semblable songe, c'est signe qu'il dépensera une partie de son bien en largesses avec des femmes de mauvaise vie, et cela d'autant plus qu'il aura émis plus d'urine.

Si quelqu'un songe qu'il urine sur ses habits et que cela soit vu par d'autres personnes, c'est qu'il sera surpris dans un lieu de débauche.

Si quelqu'un songe qu'il urine dans un vase, et que ce vase soit à lui, c'est qu'il va procréer des enfants avec son épouse ; si le vase n'est pas à lui, c'est avec une autre femme.

Si quelqu'un rêve qu'il pisse du sang et que ce sang se répande à terre, il fera de grandes dépenses pour des femmes et en aura une grande joie. C'est qu'en effet la terre s'interprète par la femme dans les songes.

Si quelqu'un enfin rêve qu'il boit sa propre urine, c'est signe

(1) *Œuvres d'Ambroise Paré*, Lyon 1652, p. 386.

qu'il dépensera beaucoup de son avoir, mais qu'il récupérera à nouveau ce qu'il avait dépensé.

Maintenant que nous connaissons à fond la doctrine urologique et que nous en avons sondé les plus profonds arcanes, nous pouvons pénétrer dans le sanctuaire de l'urologue et prendre part à une *inspection d'urine*, exécutée *selon l'art*. Nous verrons de quels instruments fait usage le médecin urologue, comment il s'en sert, quels pronostics il tire de son examen, et, enfin, à quelles ruses il a recours pour voir dans l'urine ce qu'on lui demande d'y voir ; nous verrons aussi ce qu'étaient ces charlatans urinaires, uromantes ou uroscopes, *circumforanei lotiarii*, *empirici uromantes*, *uroscopi circumforanei*, comme on les appelait autrefois.

Fig. 6. — Un urologue.

DEUXIÈME PARTIE

LES MÉDECINS UROLOGUES
LES UROMANTES

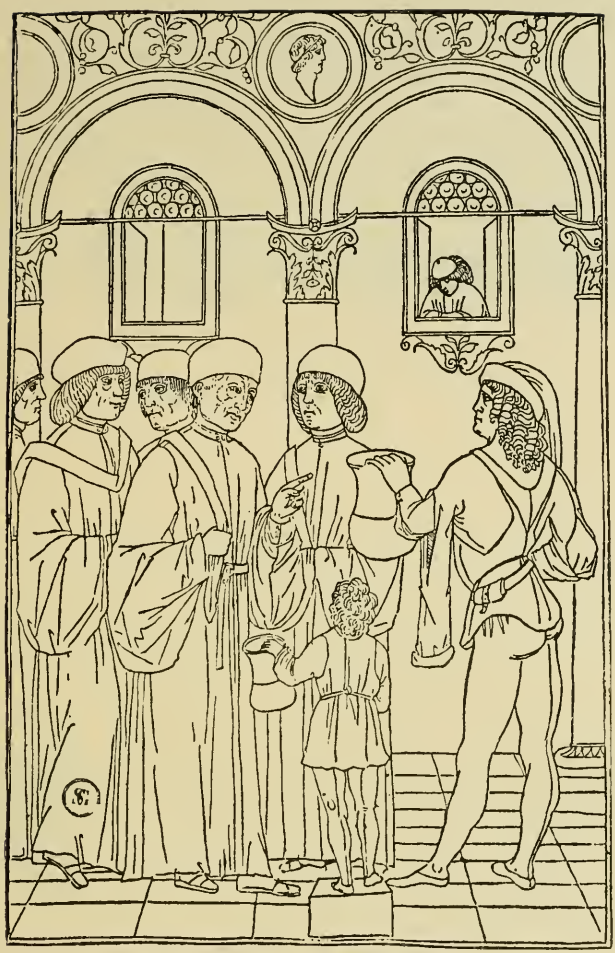

Fig. 7. — Une scène d'Urologues.
Gravure sur bois extraite du *Fasciculus Medicinæ* de Johannes de Ketham.
Venetiis 1500.

Fig. 8. — Un urologue au XVe siècle.
(Miniature d'un manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale)

I

L'Iconographie Urologique

LES DANSES MACABRES. — L'ICONOGRAPHIE RELIGIEUSE. — LES LIVRES A IMAGES DU QUINZIÈME ET DU SEIZIÈME SIÈCLE. — LES PEINTURES DE L'ÉCOLE HOLLANDAISE. — LE MAL D'AMOUR.

Le médecin, au Moyen Age et, au moins, jusqu'au dix-septième siècle, est avant tout un *Urologue*, c'est-à-dire un *jugeur d'urine*; il ne faut donc pas s'étonner si le vase à urine, ou *urinal*, est son attribut caractéristique, comme la seringue sera plus tard celui de M. Fleurant. Et qu'on n'attache pas à ce mot d'*urologue* un sens malveillant, ou simplement moqueur, qu'il n'a pas encore ; l'urologue, au Moyen Age n'est pas un charlatan ; c'est un *Maître* ou un *Docteur* (1) en règle avec la Faculté ; c'est un médecin diplômé, *bullatus*, qui croit à son art et l'exerce avec convic-

(1) Le titre de *Docteur* ne se rencontre guère avant le quinzième siècle ; jusque-là on se disait maître en médecine, maître régent lorsqu'on professait à l'Ecole.
A. Franklin, *Les médecins*, p. 48.

tion, sinon toujours avec probité. Lorsque l'urologie aura dévié de son but, qui est d'éclairer le diagnostic, elle s'appellera *uromancie* ou *uroscopie*, mais le médecin consciencieux n'en restera pas moins un *urologue*.

Ce qu'il faut, en tous cas, retenir pour l'instant, c'est que l'iconographie urologique, à part quelques pièces de caractère nettement satirique, se rapporte au médecin en général et, à ce point de vue, se confond avec l'iconographie médicale elle-même. Non seulement le médecin ne rougit pas de porter l'urinal, mais il le met aux mains des saints et, ce qui nous semblerait aujourd'hui une monstruosité, à celles de Jésus-Christ lui-même.

Pour faciliter l'étude des innombrables documents iconographiques relatifs à l'urologie et aux urologues, on peut les classer en deux catégories bien distinctes et comme caractère artistique et comme valeur documentaire. Dans la première de ces catégories, nous plaçons toutes les miniatures de manuscrits et les gravures sur bois qui servent à illustrer soit des scènes où figure un médecin, soit des scènes médicales proprement dites, soit enfin des ouvrages de médecine et des traités d'urologie. Toute réserve faite pour certaines miniatures, la plupart de ces documents sont de facture grossière et à peu près dépourvus de sentiment artistique ; ils n'en offrent pas moins un très réel intérêt pour l'histoire de l'urologie et des mœurs médicales de cette lointaine époque, intérêt d'autant plus grand d'ailleurs qu'ils sont sans prétention et reflètent, avec une exactitude absolue, les hommes et les choses qu'ils représentent.

La seconde catégorie de documents urologiques appartient à une époque plus rapprochée et revêt un caractère infiniment plus artistique ; le but principal est ici le tableau, la peinture, l'œuvre d'art en un mot, dont le médecin urologue ou un épisode quelconque de sa pratique journalière n'est que le prétexte. « Dans les Flandres, dit le docteur Henry Meige, dans la savante étude qu'il a consacrée à l'iconographie des urologues, c'est la dynastie des Teniers qui semble avoir mis à la mode les *Médecins des Urines* ; un des plus anciens tableaux serait de Teniers le Vieux. Quant à Teniers le Jeune, j'ai bien vu six *Urologues* signés de son nom. Ryckaert qui l'imita souvent n'a pas omis de traiter ce sujet.

» En Hollande, Adriaen Van Ostade a peint son *Empirique*. Jan

STEEN n'a garde d'oublier l'urinal dans ses nombreuses peintures consacrées aux médecins. Et, parmi les peintres de genre et les humoristes qui s'inspirèrent de ces premiers maîtres, ROKES, BRACKENBURGH, SCHALKEN, HORREMANS, sont restés fidèles à la tradition.

» Enfin, les peintres des intérieurs élégants de la Hollande, les plus délicats et les plus raffinés, ont accordé aux *Urologues* des places d'honneur dans leur œuvre toute de grâce et de distinction.

» GÉRARD DOW a peint, pour le moins, six scènes de consultation uroscopique. J'en connais deux de METZU. Il faut y ajouter celles de TER BORCH, NETSCHER, VAN HOOGSTRAATEN, VAN MIERIS, OCHTERVELT, SLINGELANT, etc.

» Et cette liste, déjà longue, pourrait encore être allongée (1). »

Fig. 9. — Lettre ornée d'un manuscrit du XIIe siècle.

Nous n'avons certes pas la prétention de faire une énumération complète de ces gravures et de ces tableaux ; ils sont légion et d'ailleurs, comme l'observe fort judicieusement le docteur Meige, il faut y faire une très large part à l'imitation ; les répliques, les pastiches et les copies en ont singulièrement grossi le nombre. Nous ne nous occuperons donc que de ceux de ces documents qui se rapportent directement à notre sujet et sont de nature à éclairer quelques points intéressants de l'urologie ancienne.

La plus ancienne image d'urologue que nous ayons pu nous procurer est une lettre ornée qui se trouve dans le célèbre manuscrit découvert à Breslau en 1837 par le docteur Henschel. On sait que ce manuscrit, qui a été étudié à fond par Henschel d'abord, puis par Daremberg et de Renzi, contient 35 traités différents relatifs à

(1) *Histoire et Iconographie médicale* : Les urologues, par Henri MEIGE, in *Archives générales de médecine*, mai-juin 1900.

la médecine et tous d'origine Salernitaine; d'après l'avis de ces savants, il date de la fin du douzième siècle. La lettre que nous reproduisons ci-dessus représente un Maître portant une couronne sur la tête, en guise de coiffure, et tenant élevé un urinal qu'il semble montrer à un auditoire (1). Bien entendu, il ne s'agit là que d'une ornementation fantaisiste et rien ne nous autorise à voir dans cette image une reproduction même approchée du costume et de l'allure des Maîtres Salernitains; ce n'est que beaucoup plus tard (vers le quinzième siècle) que les miniatures deviennent de véritables portraits et prennent, de ce chef, une importance documentaire bien autrement considérable.

Fig. 10. — Médaillon de la cathédrale de Rouen.

La fin du treizième siècle nous fournit, dans deux médaillons du portail des libraires de la cathédrale de Rouen, deux documents urologiques des plus curieux. Nous en empruntons la description au savant travail du docteur Nicolle sur les *Urologues normands* publié dans la *Revue médicale de Normandie* (2).

« Un premier médaillon (fig. 10), dit le docteur Nicolle, nous montre un homme assis, la tête nue, ornée seulement d'une couronne de cheveux ; il tient dans une de ses mains un petit vase de forme allongée qu'il élève et qu'il regarde. Devant lui est un pupitre portant un livre (3).

(1) Cf. de Renzi, Collect. Salernit., II, p. 1 et ss.
(2) In *Revue médicale de Normandie*, 10 janvier 1902.
(3) Ce médaillon fait partie de la septième série verticale de bas-reliefs disposés du côté gauche de la porte d'entrée du portail; il occupe le septième rang en partant d'en bas.

» Il est impossible, surtout depuis les travaux d'Henry Meige, de méconnaître l'identité de ce personnage. Le vase qu'il examine est un urinal, et la présence seule de cet accessoire suffit pour indiquer que celui qui le porte est un médecin.

» L'urinal étant l'attribut caractéristique du médecin, il est probable qu'aucune intention malveillante n'est entrée dans l'esprit de l'artiste. Il est permis de penser qu'il s'est borné à représenter aussi clairement que possible la silhouette d'un médecin de son époque ; les charlatans professionnels de l'urologie n'avaient pas encore paru à cette époque lointaine. Peut-être même — la disposition des cheveux en couronne en même temps que la forme du vêtement qui comporte une robe avec pélerine et capuchon autorisent cette supposition — l'auteur du médaillon a-t-il voulu figurer l'un des patrons de la médecine, saint Luc, saint Côme ou saint Damien, que les artistes du Moyen Age représentent souvent un urinal à la main. Ce qui rend cette hypothèse vraisemblable, c'est que le Collège des médecins de Rouen formait jadis une corporation placée sous le patronage de saint Luc, dont le lieu de réunion était la Cathédrale.

» Il est, par contre, difficile de ne pas relever une intention malicieuse dans la seconde reproduction d'urologue que nous offre le portail des Libraires (1). Ce petit médaillon (fig. 11) nous montre un personnage à cheveux longs et bouclés coiffé du bonnet doctoral : de la main droite, il tient un urinal qu'il indique avec l'index étendu de la main gauche. Nous n'avons pu reconnaître exactement le vêtement qui le recouvre (c'est probablement une robe), car le buste du personnage se termine par un corps d'oiseau. De la Quérière insinue dans son mémoire (2), que cet oiseau est une oie ; il nous est impossible de souscrire à cette hypothèse malveillante. L'animal représenté par le vieil imagier normand est bien un oiseau, ses ailes ne laissent à ce sujet aucun doute, mais c'est un oiseau fantastique, témoin ses pattes munies de griffes analogues à celles

(1) Ce second médaillon fait partie de la cinquième partie verticale de bas-reliefs disposés du côté gauche de la porte d'entrée du portail ; il occupe le quatrième rang en partant d'en bas.

(2) E. de la Quérière, *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières*, Rouen, 1852, p. 82.

du lion et sa queue dressée majestueusement en l'air et que termine une touffe de poils.

» Si l'intention de l'artiste est à coup sûr malicieuse, le symbolisme avec lequel il l'a traitée ne la rend pas très méchante. Cette discrétion dans la charge suffit pour indiquer que le personnage représenté sur ce médaillon n'est pas un professionnel de l'urologie, mais simplement un médecin. Là encore, l'urinal n'a été figuré que comme l'attribut le plus clair de notre profession. »

Fig. 11. — Médaillon de la cathédrale de Rouen.

Pour notre part, nous ne pensons pas qu'il faille voir dans ce médaillon, la moindre intention satirique, ou même simplement malicieuse. Les motifs de sculpture du Moyen Age sont remplis de ce symbolisme mystique où il est difficile de voir autre chose que des écarts d'imagination et des conceptions artistiques puériles. En tous cas, comme le dit avec raison le docteur Nicolle, ce sont bien là des médecins et l'urinal est l'emblème de leur profession.

Il l'est à un tel point qu'il reparaît à ce titre, sans exception, dans toutes les images où figure le médecin. Nous en avons un exemple bien frappant dans les *Danses des Morts* ou *Danses macabres* que nous a légué le Moyen Age. Les plus connues de ces danses imprimées sont celles de Jean Holbein et de Couteau (1). Nous reproduisons ci-contre la figure de la danse ma-

(1) Gillet Couteau (ou Cousteau) et Ménard, imprimeurs à Paris (1492-1500) ont imprimé pour le compte d'Antoine Vérard, libraire-éditeur, *La danse macabre des hommes*. L'exemplaire de la bibliothèque nationale, dont nous avons eu connaissance grâce à l'extrême obligeance de M. Bouchot, le savant conservateur du cabinet des Estampes, faisait partie de la bibliothèque du roi Charles VIII, au château de Blois ; il est imprimé sur vélin et les gravures sont délicatement peintes en miniature par Antoine Vérard. Cf. *Histoire de l'imprimerie en France*, par Claudin, T. II, p. 175.

Le mort.
Medicin a tout vostre orine.
Voyes vous icy quamender.
Jadis sceutes de medicine.
Assez pour pouoir commander.
Or vous viēt la mort demāder
Cōde autre vous conuiēt mourir.
Vous ny pouez contremander.
Vostre mire est: qui se sceet guerir.
Le medicin.
Long tēps a quē lart de phisiq̄.
Jay mis toute mon estudie.
Jauoie science et pratique
Pour guerir mainte maladie
Je ne scay que ie contredie
Plus ny vault herbe ne racine.
Nautre remede quoy quō die.
Contre la mort na medicine.

Fig. 12. — Danse des morts de Couteau.

cabre de Couteau qui se rapporte au médecin. Celui-ci voudrait avoir un remède pour échapper à la mort et il regarde attentivement son urine comme pour y découvrir la source de son

Fig. 13. — Danse macabre de De Marnef (Paris 1490) (1).

mal ; mais la mort impitoyable le raille et lui dit qu'il n'a que faire d'examiner son urine.

Or vous vient la mort demander
Comme autre vous convient morir
Vous n'y pouvez contremander
Bon mire est : qui se sait guérir.

La danse macabre de G. de Marnef (Paris 1490) reproduit le même sujet et presque sous la même forme. Mais ici le médecin semble discuter avec la mort et cherche à lui démon-

(1) Cette figure est empruntée à l'ouvrage de M. Alf. Franklin, *La vie privée d'autrefois* : Les médecins.

trer que son arrêt ne saurait être sans appel, puisque l'urine ne juge pas dans le même sens.

Comme la précédente, cette figure est surtout intéressante par les renseignements qu'elle nous fournit sur l'allure et le costume du médecin du XVe siècle. « Lorsqu'ils s'en vont par les rues, écrit Jean de Jaudun, vers 1323, avec leurs riches habits et leur bonnet doctoral, ceux qui recourent à leur art n'ont pas de peine à les rencontrer (1). »

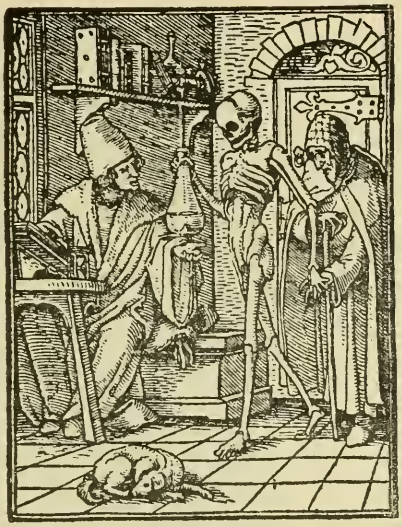

Fig. 14. — Le médecin et la mort (Hans Holbeu).

Le médecin de Hans Holbein n'a pas, à beaucoup près, cette dignité et cette recherche dans la tenue. Le sujet n'est d'ailleurs pas traité tout à fait de la même façon ; au lieu que ce soit le médecin lui-même qui soit aux prises avec la mort, c'est un pauvre vieillard que la mort lui conduit et dont, par dérision, elle lui présente l'urine à examiner; la mort se moque d'ailleurs amèrement de sa prétendue science, comme l'indiquent les quatre vers qui servent de légende à cette image ;

Tu congnoiys bien la maladie
Pour le patient secourir
Et si ne scais teste estourdie
Le mal dont tu debvras mourir (2).

La même scène, à quelques variantes près, est reproduite dans une gravure hollandaise du commencement du dix-septième

(1) Cf. A. Franklin, *Loc. cit.*, p. 16.

(2) Il existe une belle édition de cette *danse des morts* de Hans Holbein, dans la collection Dutuit. C'est là que nous avons copié les vers ci-dessus. Quant à la figure 14 et à la suivante nous en devons la communication à M. le Dr Paul Richer et à ses éditeurs, MM. Gaultier, Magnier et Cie.

siècle (époque Louis XIII). Nous noterons seulement, dans ces deux images, une forme particulière de l'urinal qui, contrairement aux prescriptions de l'École, est à col plus long que large. Nous aurons occasion de reproduire plus loin une autre scène d'urologue, celle-là moderne, où figure aussi la mort, mais avec un rôle tout différent; au lieu de se moquer du mé-

Fig. 15. — Le médecin et la mort.
(Gravure hollandaise du XVIIe siècle).

decin, c'est elle au contraire qui sera vaincue et désarmée par la science urologique.

Passons maintenant aux images où l'urinal figure, comme emblème médical il est vrai, mais emblème sanctifié et glorifié au plus haut degré par celui à qui il est attribué. On aurait compris, à la rigueur, que dans cet olympe grossier du Moyen Age où chaque saint était plus particulièrement chargé de guérir la maladie dont le nom avait quelque analogie avec le sien, il ait pu se trouver un ou plusieurs saints jugeurs d'urines, mais attribuer ce rôle à Jésus-Christ lui-même et le parer de l'urinal symbolique, n'était-ce pas dépasser les bornes ? Il faut

croire que non, puisque le fait existe et qu'il semble bien avoir été inspiré par un sentiment purement religieux. C'est dans une remarquable étude du Docteur Daniëls, d'Amsterdam, sur l'iconographie médicale (1) que nous trouvons ce curieux document (Voir fig. 16) ; il est extrait d'un livret anonyme publié en Hollande, au commencement du seizième siècle, vers 1510. Jésus-Christ y est représenté d'abord au moment où tenant l'u-

Fig. 16. — Le Christ à l'urinal.
(Gravure hollandaise du XVIe siècle.)

rinal en main, il en examine le contenu ; puis, montrant ce même urinal suspendu dans le panier *ad hoc* à la porte de son logis, pour indiquer que c'est là la demeure d'un médecin. Nous savons, d'après Forestus, que cette coutume de suspendre un urinal à sa porte en guise d'enseigne, était fréquente en

(1) *Docteurs et malades*, par le Dr C. E. Daniels, d'Amsterdam, in *Janus*, février et mars 1900.

Hollande, chez les urologues. Mais ici, il ne saurait y avoir aucune intention satirique et c'est bien le sentiment religieux seul qui a guidé l'artiste, comme l'indiquent les légendes placées sous chaque image :

1 Le Docteur Jésus, ce maître principal,
Regarde debout l'urinal.
2 Le Docteur Jésus porte suspendu son urinal
Pour faire voir qu'il est maître principal.

Cette représentation du Christ considérant l'urinal, n'est d'ailleurs pas un fait isolé dans l'art Hollandais du seizième siècle et le même Docteur Daniëls reproduit une série d'estampes de Henri Goltzius (1587), et de Johannès Gelle (1609), où le Christ joue le même rôle de médecin urologue. La seule explication plausible qu'on puisse donner de ce mélange du sacré au profane, est celle que donne le Docteur Daniëls lui-même, que tous les médecins du Moyen Age jurant par l'uroscopie, il était tout naturel qu'on les représentât toujours un urinal à la main. Lorsque, par conséquent, Jésus-Christ intervenait dans une scène médicale, à titre de souverain guérisseur, on supposait qu'il remplissait son rôle dans toute sa plénitude et que comme ses confrères de ce monde, il se livrait à l'inspection de l'urine.

Quoi d'étonnant alors que saint Damien, le patron des médecins, fut très souvent représenté l'urinal en main ? Le Docteur Henry Meige en cite plusieurs exemples entre lesquels nous rappellerons seulement le tableau de Van de Weyden (1399-1464) et celui de Hans Suefs, artiste Nurembergeois, mort en 1522 (1). Mais la plus intéressante figuration d'un saint Damien à l'urinal est la miniature qui se trouve dans le livre d'heures d'Anne de Bretagne et que nous avons reproduite au frontispice de cet ouvrage, grâce à l'extrême obligeance du Docteur Paul Richer et de ses éditeurs, MM. Gaultier, Magnier et Cie. Saint Damien y est représenté à gauche, l'urinal en main, tandis que de la main droite il fait un geste de démonstration. Ce qui donne à cette miniature, un

(1) Cf. Henry Meige, *Loc. cit.*, mai 1900, p. 631.

intérêt tout particulier, c'est, comme le fait remarquer avec raison le Dr Paul Richer, que « *les deux saints sont figurés sous les traits des deux médecins de la reine et que nous avons sous les yeux de véritables portraits avec leurs costumes et les accessoires véridiques de la profession* (1). »

Les images d'urologues sont assez fréquentes dans les miniatures des manuscrits du quatorzième et du quinzième siècle. En voici une qui emprunte à l'ouvrage d'où elle est tirée, un intérêt

Fig. 17. — Extraite d'un manuscrit du XIVe siècle.

tout spécial. Elle se trouve dans un superbe manuscrit sur parchemin du quatorzième siècle que possède la Bibliothèque Nationale et qui n'est autre que la vie de saint Louis écrite par le confesseur de la Reine Marguerite (2). Cette miniature représente une scène de la maladie du roi Philippe, fils de Saint-Louis, à Tunis ; elle se rapporte au texte ci-dessous :

Et lors il (le roi Philippe) se sentit grièvement malade de la dite fièvre continue et ague. Il appela les phisiciens de Paris à son conseil et ses

(1) Paul Richer, *L'Art et la Médecine*, p. 414.

(2) Ce manuscrit, qui nous a été signalé par M. Bouchot, est un des plus rares de ceux que possède la Bibliothèque Nationale ; il porte le n° 5716 et a fait partie de la Bibliothèque de Charles V. Notre miniature est au folio 508, verso.

amis qui trouvèrent par la disposition et les signes que il estait en fièvre ague et continue, car les orines estaient trop tainctes et grosses et troubles.

Dans la miniature que nous reproduisons ci-après (fig. 18) les personnages sont de moindre importance. Il s'agit tout bonnement d'un homme du commun qui vient consulter l'uro-

Fig. 18. — Miniature du XVe siècle (1).

logue et lui apporte une urine à juger. L'attitude du médecin, comme d'ailleurs celle du consultant, sont tout à fait frappantes de vérité et de justesse ; l'urologue ici, est, à n'en pas douter, un médecin sérieux et qui croit en son art ; tout

(1) Malgré toutes nos recherches il nous a été impossible jusqu'à présent de découvrir l'original de cette miniature. Nous la reproduisons d'après une mauvaise gravure que nous en possédons, mais dont nous ignorons d'ailleurs la provenance exacte.

l'indique, et son air de bonhomie et l'attention qu'il donne à son examen ; quant au paysan, on lit sur sa figure tout à la fois l'anxiété que lui cause le futur arrêt du médecin et le respect qu'il a pour la sentence qu'il va rendre.

Si nous avons vu plus haut, le médecin aux urines, aux prises avec la mort et discutant gravement avec elle, n'est-il pas plai-

Fig. 19. — Un médecin de Paris en 1492 d'après *Le livre de Mathéolus*, Paris 1492, in folio (1).

sant de le rencontrer en conversation amicale avec le diable. C'est ce que nous montre la fig. 19 extraite de l'ouvrage de Mathéolus publié à Paris en 1492. Il s'agit, dans l'espèce, de la rencontre fortuite *en ung chemin dung myre* (médecin) *et dung dyable* qui discutent sur le *tourment de mariage*. Le brave homme de médecin n'a pas l'air autrememt contrarié de cette rencontre avec le diable, bon garçon au demeurant en dépit de ses cornes, et semble le traiter en vieille connaissance. Sans doute il ne s'agit pas ici du médecin richement vêtu de Couteau et encore

(1) C'est encore à l'ouvrage déjà cité de M. A. Franklin, que nous empruntons cette gravure des plus curieuses.

moins du Saint Damien à la robe violette garnie de fourrure; c'est un pauvre mire de campagne qui va visiter ses malades à pied et en portant son urinal dans le panier d'osier traditionnel; il n'a pas oublié non plus son escarcelle et peut-être a-t-il de bonnes raisons pour flatter le diable qui lui aide à la remplir! Mais n'insistons pas.

Voici, en revanche, deux scènes urologiques plus sérieuses.

Fig. 20. — Gravure extraite de l'*Ortus Sanitatis*, éd. de Strasbourg 1498.

Dans la première (fig. 20) il s'agit d'une riche matrone qui s'en va, le panier à urine au bras, consulter un médecin en renom; celui-ci soulève de la main gauche l'urinal, tandis que, de la droite, il montre un livre ouvert devant lui, certainement l'*Ortus Sanitatis* de Jean de Cuba, d'où cette gravure est tirée, et qui contient, comme nous le verrons, un traité des urines. Le costume des personnages et l'ameublement du cabinet du médecin indiquent qu'il s'agit ici d'une cliente riche et d'un médecin arrivé.

Mais il n'en est pas de même, au moins pour la consultante, dans l'image suivante, à moins, comme le pense le Docteur Richer, qu'il ne faille prendre la pauvre vieille pour une domestique ou une vénérable matrone déléguée, munie du précieux liquide, vers l'empirique renommé. Cependant il s'agit bien ici d'un médecin véritable et non d'un simple charlatan, car sur un

Fig. 21. — D'après une gravure de Jost. Ammon dans un livre de Hartmann Schopper, *De omnibus illiberalibus sive mechanicis artibus*, Francofurti 1574.

exemplaire de cette estampe, que nous possédons, on lit en guise de légende, cet éloge pompeux du médecin :

Iventor medicæ licet artis Apollo vocetur,
Est certè summi dos tamen illa Dei.
Pestiferos ægro quia corpore tollere morbos
Viribus ægrorum restituisse suis.

Une des plus intéressantes images d'urologues que nous connaissions est celle qui sert de frontispice au *Fasciculus medicinæ* de Joannes de Ketham (1495) et que nous reproduisons à la

page 121 (1). Elle représente, dit le Docteur Paul Richer, « sur un péristyle à colonnes corinthiennes, un groupe de docteurs qui discutent gravement sur le contenu d'un énorme urinal que leur présente un élégant jeune homme. Près d'eux, un tout jeune garçon tient également à la main un urinal de moindre dimension (2) ».

Bien curieuse aussi est l'image de la page 320, déjà reproduite par Hermann Peters et par le Docteur Henry Meige. « Elle représente, dit ce dernier, une officine uromantique des mieux organisées. En bas sont les clients : une vieille femme, deux jeunes garçons qui se prennent aux cheveux, et encore une jeune femme et un jeune homme.

» Tous portent à la main le panier cylindrique avec une anse, au fond duquel on aperçoit le col de l'urinal. Seuls, les deux batailleurs ont déposé leurs paniers sur le sol.

» Au-dessus, quatre médecins dissertent sur la qualité et la signification des urines. A droite, l'un d'eux regarde un urinal ; son voisin consulte un livre. A gauche, l'un montre avec son doigt, l'autre avec une baguette, des flacons rangés en bataille et contenant des urines de couleurs très diverses (3). »

Cette gravure est extraite de l'*Hortus Sanitatis* de Jean de Cuba (1491) où elle sert de frontispice au traité des urines de cet auteur. Il en existe un merveilleux spécimen dans une édition de cet ouvrage que possède l'École de Pharmacie de Paris et que son aimable bibliothécaire, le Docteur Dorveaux, a bien voulu nous signaler. Elle présente cette remarquable particularité que les fioles à urine sont coloriées et reproduisent, chacune, une des vingt couleurs qu'on distinguait alors dans l'urine.

L'imagerie urologique n'était pas toujours exempte de malice et d'ironie, même aux plus beaux temps de la crédulité naïve à l'uroscopie. Nous reproduisons ci-contre, d'après l'ouvrage d'Hermann Peters, une caricature qui représente un chat en

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de M. Ruelle, l'administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, d'avoir pu faire photographier cette gravure ainsi que celle de la page 54 qui se trouve dans le même ouvrage.

(2) Paul Richer, *Loc. cit.*, p. 411.

(3) Henry Meige, *Les Urologues*, in *Archives générales de médecine*, mai 1900 p. 630.

train de considérer gravement un urinal et de donner une consultation à une chèvre ; la légende n'est d'ailleurs pas bien méchante et signifie que la chèvre doit honorer le médecin à cause de la santé. Nous avouons ne pas très bien saisir la raison du choix de ces deux animaux pour servir de thème à la plaisanterie en question, mais l'intention satirique n'est pas douteuse et suffit à montrer un état d'esprit auquel les images précédentes ne nous avaient pas préparé. Le même, Hermann Peters, reproduit une autre image du même genre, mais plus mordante en-

Fig. 22. — Parodie d'une consultation d'urologue, cabinet des Estampes de Gotha, XVe siècle.

core ; il s'agit, cette fois, d'un vrai médecin qui examine l'urine de son malade près du lit de ce dernier ; mais le malade a été représenté sous les traits d'un âne (1) pour bien faire voir qu'il fallait être en effet un âne pour confier son sort à de tels médecins.

Il serait on ne peut plus facile de multiplier presque à l'infini ces documents d'iconographie urologique ; les livres allemands surtout en contiennent de nombreux spécimens, mais il est juste

(1) Cf. Hermann Peters, *Loc. cit.*, fig. 78.

de faire observer, avec le Docteur Henry Meige, que ces gravures se ressemblent beaucoup entre elles et représentent *presque toujours sous la même forme, les urologues en train de vaticiner devant leurs clients.*

« Le médecin est debout, vêtu d'une longue robe, avec de larges revers, coiffé d'une barette ou d'un bonnet. D'une main il tient l'urinal, sorte de bouteille en verre à fond arrondi avec un large goulot évasé ; et, élevant le récipient pour l'observer à la lumière, tantôt il s'absorbe dans sa contemplation, tantôt il débite avec gravité les prédictions qu'il prétend y voir.

» Près de lui se tient le consultant, homme ou femme, qui attend avec anxiété le résultat de l'examen. A son bras, la cliente porte un panier d'osier de forme cylindrique et muni d'un couvercle : c'est le récipient obligatoire de l'urinal. Impossible en effet de faire tenir celui-ci sur son fond arrondi ; on ne peut le déposer que dans un étui spécial.

» Nous retrouverons à chaque instant cet accessoire dont l'usage semble avoir été fort répandu et dont il devait exister au moins un exemplaire dans toutes les familles de quelque aisance. La forme a varié suivant les pays et suivant les temps ; mais la signification de ce petit panier reste la même (1). »

Les peintures consacrées aux *Médecins des Urines* appartiennent à peu près exclusivement aux écoles Hollandaises et Flamandes du dix-septième siècle ; elles sont également fort nombreuses, et, de même que les images dont nous venons de parler, évoluent toujours dans le même ordre d'idées et représentent les mêmes scènes.

Nous avons déjà reproduit (page 90 et page 91) deux gravures de tableaux hollandais représentant une *consultation appréhendée*, c'est-à-dire une consultation dans laquelle l'urologue révèle à sa cliente ou à son émissaire un état de grossesse malencontreuse. Voici un médecin aux urines de Van Ostade qui mérite de fixer un moment notre attention.

« C'est une œuvre d'un grand caractère, dit le Docteur Paul Richer, très probablement un portrait, où nous lisons toute la bienveillance, le savoir, la dignité d'un honnête praticien.

(1) Henry Meige, *Loc. cit.*

Assis près d'une table où se voient plusieurs livres, entre autres un grand herbier ouvert, puis un pot de pharmacie richement décoré, et sur le devant des plumes pour écrire, il se retourne pour examiner l'urinal qu'il élève du côté où vient le jour. La mise est sévère et non sans une certaine recherche. Son large

Fig. 23. — Le médecin, par Van Ostade, d'après une gravure de notre collection.

vêtement de dessus laisse voir un justaucorps noir avec col rabattu et manchettes plates. Sur sa calotte noire, il a posé négligemment, une toque assez bizarre. Son visage, rasé sur les joues, portant moustache et une touffe de barbe au menton, respire la bonté. C'est un savant, car un rideau cache à demi une bibliothèque chargée de livres. Mais c'est aussi un praticien, et

lorsque, après l'examen auquel il se livre, il sortira pour prodiguer ses soins aux malades qui font appel à ses lumières, il le fera avec toute la dignité qui convient à un véritable sacerdoce

Fig. 24. -- Un médecin aux urines.

et n'oubliera par sa canne à pomme d'or que nous voyons au coin du tableau (1). »

Non moins belle et non moins sérieuse est la figure de cet autre urologue que nous reproduisons ci-dessus (fig. 24).

(1) Paul Richer, *L'art et la médecine*, p. 424.

Pas plus que le précédent, celui-ci n'est un charlatan. Les rayons de sa bibliothèque chargée de livres montrent bien que c'est un homme de science et de cabinet. Les accessoires de ce tableau sont moins riches que dans celui de Van Ostade, mais, en revanche, il en est un qui nous intéresse tout particulièrement, c'est le panier à l'urinal avec son couvercle.

Nous ne pouvons clore cette rapide étude iconographique des médecins urologues sans indiquer, au moins, après le docteur Meige, « une série de scènes médicales où les médecins interviennent à propos de cette affection particulière, connue sous le nom de Mal d'amour.

» Ce mal singulier, dont la réalité pathologique ne semble guère contestable, la *febris amatoria*, l'ancêtre de la chlorose, a séduit plus d'un peintre des Pays-Bas. Ils nous ont laissé d'admirables portraits de ces jeunes femmes langoureuses, aux yeux battus, au teint de cire, au corps brisé par une insurmontable lassitude, indifférentes à toutes choses, l'esprit noyé dans une désespérante mélancolie.

» A ce mal dont les signes physiques sont aisément reconnaissables, la croyance du temps attribuait une cause univoque : l'amour contrarié. Contre lui, les médecins épuisaient leurs meilleurs remèdes. On s'adressait à tous les spécialistes : les urologues n'étaient pas oubliés. Aussi les malades d'Amour nous apparaissent-elles souvent en compagnie de docteurs qui consultent l'urinal. Ce qu'ils y voient? Nul ne le sait, et l'on peut affirmer qu'ils ne le savaient pas eux-mêmes ; du moins feignaient-ils de lire un diagnostic au travers du ballon de verre que, d'un geste entendu, ils faisaient miroiter sous leurs yeux (1). »

Il n'est peut-être pas tout à fait exact de dire que ces guérisseurs du mal d'amour ne savaient pas ce qu'ils voyaient dans l'urinal, car tout cet appareil de consultation ne devait être souvent qu'un prétexte et le médecin lui-même devait être plus d'une fois le remède attendu et désiré. N'est-ce pas, tout au moins, l'impression qui se dégage de ces nombreuses peintures de mal d'amour, si bien étudiées par le docteur Meige (2) et où l'esculape

(1) Docteur Henri Meige, *Loc. cit.*
(2) *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, 1899, p. 57, 226, 340 et 420.

est si souvent représenté sous les traits d'un jeune et sémillant docteur. Quelle autre interprétation donner par exemple du tableau de Gabriel Metzu dont le docteur Paul Richer reproduit la la gravure (p. 407, loc. cit.) et encore de cette adorable petite scène de mal d'amour gravée sur bois (fig. 25) que nous devons à l'obligeance de M. le Professeur Blanchard.

Là aussi, le médecin est jeune et d'allure plutôt affriolante; d'une main il tâte le pouls, tandis que de l'autre il examine l'urine. S'il suit les conseils de l'École, il verra que la matrice est bien, en apparence au moins, le *lieu affecté*, *Vulva dolet*, mais que lui apprendra l'urine? *Urina docet*. Rien sans doute qu'il ne sache déjà, car un charmant cupidon placé derrière sa tête décoche à la patiente une flèche symbolique; *inspection de l'urine* et *maniement du pouls* ne sont donc ici que préliminaires et formes extérieures d'une médication où la médecine n'a que faire mais où le médecin peut tout. « *Médecine tu n'es bonne à rien céans. Ne vois-tu pas que c'est le mal d'amour?* (1). »

Fig. 25. — Scène de mal d'amour

(1) Si l'on désirait pousser plus loin ces recherches iconographiques sur les médecins urologues il faudrait lire l'étude extrêmement complète et documentée du Docteur Henry Meige et le livre du Docteur Paul Richer. Pour l'iconographie du Moyen Age, l'ouvrage d'Hermann Péters est le plus complet que nous connaissions. Voir aussi le travail déjà cité du Docteur Daniëls d'Amsterdam.

II

Les Urologues dans la Littérature

LE ROMAN DU RENART. — LE VILAIN MIRE. — LES CENT NOUVELLES NOUVELLES. — BONAVENTURE DES PÉRIERS. — GUILLAUME BOUCHET. — MOLIÈRE. — BOURSAULT. — LE BOULANGER DE CHALUSSAY.

La littérature médiévale n'est pas moins riche que l'iconographie en documents urologiques (1) et, ici également, nous n'avons que l'embarras du choix. Un des plus anciens documents de ce genre est tiré du *Roman du Renart* (treizième siècle). Nous en empruntons l'analyse au bel ouvrage du docteur Paul Richer: *L'Art et la Médecine* (2).

Noble, le lion, est malade; il appelle renart qui lui donne une consultation. La branche qui contient ce récit a pour titre: *c'est la branche de Renart si come il fu mires* (médecin).

« Venez vite à mon aide, dit le lion au renart, je m'abandonne à vous. »

Et vos, Renart, pensez de moi
Si en prenez hastif conroi (soin).
Ce que vos feroiz, fait sera,
Ne jà nus ne vos desdira.
Ne n'en dira ne plus ne mains.
Je me met don tot en vos mains.

(1) Henry Meige, *Loc. cit.*
(2) Paul Richer, p. 409 et s.

Et Noble fait une peinture très vive des maux dont il souffre, peinture dans laquelle il est aisé de reconnaître les symptômes de l'embarras gastrique fébrile; douleurs de tête, troubles de la vue, bouche amère, courbature généralisée, difficulté de respirer, rien n'y manque.

Renart alors donne sa consultation, et le récit en précise avec soin les moindres circonstances :

Ce dit Renart, gariz serez
Einz que tierz jors voiez passez :
Aportez moi un orinal
Et si verrai dedenz le mal.

Ainsi, sans perdre de temps, Renart demande à examiner les urines et il affirme qu'il y découvrira les causes du mal. Le lion se prête le plus gracieusement du monde à ce qu'exige de lui notre mire.

Li orinax fu aportez,
Nobles est en séant levez,
Si a pissié plus que demi.
Et dit Renart : bien est issi.
Lors le prent et au soleil va,
L'orinal sus en haut leva ;
Moult le regarde apertement,
Torne et retorne moult sovent
Por véoir s'il se torneroit.

On voit que Renart est expert en uroscopie ; nous verrons qu'il n'omet aucune des prescriptions de l'École et il n'est pas surprenant qu'il arrive à tirer son malade d'affaire.

Tout aussi médecin improvisé était le mire du fabliau qui a pour titre : *le vilain mire*. On se rappelle que, le roi faisant chercher un médecin pour guérir sa fille qui avait une arête de poisson dans le gosier, la femme d'un vilain persuade aux émissaires royaux que son mari est un excellent mire, mais qu'il a besoin d'être battu à plates coutures pour exercer son art et même convenir qu'il en fait profession :

Quart mon mari est, je vous di,
Bons mires, je le vous afi,

Certes il scet plus de mecines
Et de vrais *jugements d'orines*,
Que onques ne sot Ypocras (1).

On voit, par cette citation, que la première qualité du bon mire est de connaître les jugements d'urine. Ajoutons d'ailleurs que cette connaissance des urines n'était pas toujours bien difficile à acquérir et que le médecin avait parfois la partie belle comme nous le voyons, par exemple, dans la XXe des CENT NOUVELLES NOUVELLES (2). Dans cette nouvelle qui a pour titre : *Le mari médecin*, il s'agit : « *D'ung lourdault Champenois, lequel quant il se maria, n'avoit encores jamais monté sur beste crestienne, dont sa femme se tenoit bien de rire.* » La pauvre fille s'ouvre de son malheur à sa mère qui, en femme expérimentée, lui conseille de feindre une maladie et qu'elle se chargera du reste.

« Ton mary, ajoute-t-elle, me viendra ou mandera quérir, je n'en doubte point... Je porterai ton urine à ung tel médecin qui donnera tel conseil que je vouldray. » Comme il fut dit, il fut fait et lorsque la mère eut été appelée près de sa fille : « Par ma foy, dit-elle au mari, y a il point icy de son urine ? — Celle de la minuyt y est, dit une des meschines. — Baillés la moy, dit-elle. Quant elle eust ceste urine, fist tant qu'elle eust ung urinal et dedans la bouta, et dit à son beau filz qu'il la portast monstrer à un tel médecin, pour savoir qu'on pourra faire à sa fille. » Voici maintenant la consultation du médecin : « Vecy nostre gueux qui arrive devers le médecin à tout l'urine de sa femme. Et quand il y eust fait la révérence, il luy va compter comment sa femme estoit deshaitiée et merveilleusement malade : et vécy son urine que vous apporte affin que mieulx vous informes de son cas, et que plus seurement me puissiés conseiller. Le médecin prent l'urinal et contremont la liève, et tourne et retourne l'urine, et puis va dire : vostre femme est fort aggravée de chaulde maladie et en dangier de mort, si elle n'est prestement secourue, vécy son urine qui le montre. »

Exclamations et gémissements du Champenois auquel finalement le médecin, prévenu la veille par la belle-mère, indique le remède suivant avec des détails sur lesquels nous ne saurions

(1) *Recueil général et complet des fabliaux des treizième et quatorzième siècles*, par MM. A. DE MONTAIGLON et G. RAYNAUD.
(2) *Les cent nouvelles nouvelles*, édit. Charpentier, Paris 1841, T. I, p. 11.

insister : « *Il faut*, dit le médecin, *qu'elle ait compagnie à homme ou elle est morte.* »

Le *médecin empirique* de David Téniers dont nous donnons ci-dessous une reproduction d'après une gravure qui nous appartient, n'aurait il pas été inspiré par quelque histoire analogue ? En tout cas, comme le fait observer le docteur Paul Richer, à

Fig. 26. — Le médecin empirique, par David Téniers

propos d'une autre estampe du même genre, on pourrait sans peine y reconnaître le Champenois des *Cent nouvelles nouvelles.*

Si ce n'est lui en personne, c'est assurément quelqu'un de sa trempe et qui ne semble ni moins naïf, ni moins lourdaud. Quant au médecin, il a plutôt l'allure d'un *faiseur* que d'un homme vraiment honnête. « Coiffé d'une toque de fourrure, vêtu d'une casaque bordée de fourrure avec nœuds sur l'épaule, il chausse de grandes bottes à l'écuyère garnies d'éperons et montant jusqu'au milieu de la cuisse. Ne soyons pas trop surpris de cette tenue un peu cavalière pour un homme de labo-

ratoire. Il ne faut rien négliger pour impressionner le public (1). »

On pourrait trouver presque dans tous les conteurs du seizième siècle des anecdotes relatives à l'urine et aux urologues. La nouvelle LIXe des *Joyeux Devis* de Bonaventure des Périers (2) est à cet égard on ne peut plus curieuse. En voici en deux mots le sujet : un escollier en droit passant, pour se rendre de Toulouse, où il venait de faire ses études, à son pays natal, traverse une petite ville près de Cahors où il fait la connaissance d'un apothicaire. Celui-ci s'imagine de le faire passer pour médecin et le décide à se fixer en cet endroit pour y remplacer le médecin qui vient de mourir, se faisant fort de lui apprendre la médecine en moins de quinze jours. Cependant l'apothicaire commence l'instruction de son élève, et :

Luy apprint le nom des drogues les plus vulgaires, et puis à dozer, à mixtionner, à brouiller, et toutes telles besongnes. Entre temps, il ne manque pas de dire à toute la ville que « cet homme estoit le meilleur medecin et le plus scavant qui jamais fust entré à Sainct-Anthonin ».

Enfin, le nouveau médecin se met à exercer son art de connivence, bien entendu, avec l'apothicaire malin. Et aussitôt :

Voicy venir urines de tous costez. Or, en ce pays-là, il fallait deviner par les urines si le patient estoit homme ou femme, et en quelle part il sentoit mal et quel age il avoit. Mais ce médecin faisoit bien plus, car il devinoit qui estoit son père et sa mère, s'il estoit marié ou non, et depuis quel temps, et combien il avoit d'enfans. Somme, il disoit tout ce qui en estoit, depuis les vieulx jusques aux nouveaux, et tout par l'ayde de son maistre l'apothicaire : car, quand il voyoit quelqu'un qui apportoit une urine, l'apothicaire alloit le questionner, ce pendant que le medecin étoit en hault, et lui demandoit de bout en bout toutes les choses susdites, et puis le faisoit un peu attendre, tandis qu'il alloit advertir secrettement son medecin de tout ce qu'il avoit apprins de ce porteur d'urines. Le medecin, en les prenant, les regardoit incontinent hault et bas, mettoit la main entre l'urinal et le jour, et le baissoit et le viroit avec les mines en tel cas requises, puis il disoit : « C'est une femme. — *O par ma fé ! segni ! bien disez vertat !* — Elle ha une grande douleur au costé gauche au dessoubz de la mamelle, ou de teste, ou de

(1) Paul Richer, *Loc. cit.*, p. 324.

(2) Bonaventure des Périers (?-1544), *Nouvelles récréations et joyeux devis*, édit. Jouaust, Paris 1874, 1, p. 236.

ventre, selon que luy avoit dict l'apothicaire. Il n'y ha que trois mois qu'elle ha faict une fille. » Ce porteur devenoit le plus esbahy du monde, et s'en alloit incontinent compter par tout ce qu'il avait ouy de ce médecin ; tant que de bouche en bouche le bruit court qu'il estoit venu le premier homme du monde. Et si d'adventure quelquefois son apothicaire n'y estoit pas, il tiroit le ver du nez à ces Rouerguoys, en disant par une admiration : « Bien malade ! » A quoy le porteur respondoit incontinent *il* ou *elle*. Au moyen de quoy il disoit, après avoir un petit considéré ceste urine : « N'est-ce pas un homme ? — *O certes! ce es un homme*, disait le Rouerguoys. — Ha ! je l'ai bien veu incontinent, disoit le médecin. »

N'est-ce pas là la mise en pratique des fameuses *Cautèles* de Bernard de Gordon, que nous reproduisons plus loin? Le médecin que nous dépeint Guillaume Bouchet dans l'une de ses *Serées* (soirées ou veillées) est de la même trempe.

Voici comment il procédait :

Il avoit une estude secrette bien près de la porte de sa maison, et par un petit trou voyoit venir ceux qui lui apportoient des urines : et estant entrez en la court, sa femme bien instruite se venoit asseoir près de l'estude, disant au porteur d'urine que son mary ne demeureroit guère à venir ; ce pendant ceste médecine l'interrogeoit du iour de la maladie, en quelle partie du corps estoit le mal, et conséquemment de tous les effects et signes de la maladie. Parlans ensemble, le médecin escoutoit tout par ce trou de son estude : et sortant par la porte de derrière, entroit par le devant : où ayant regardé l'urine, faisoit le discours de la maladie, comme il avoit entendu par son estude. Le porteur d'urine estant de retour, contoit comme le médecin avoit cognen toute la maladie (1).

Nous verrons le même fait rapporté par Forestus dans son opuscule: *De fallacio urinarum judicio*, ce qui tendrait à prouver que ces subterfuges étaient assez fréquents.

Il est vrai de dire qu'on avait alors une telle confiance dans l'uroscopie qu'on posait souvent au médecin des questions auxquelles, sans user de ruse, il eût été bien empêché de répondre. Ecoutons encore, à ce propos, Guillaume Bouchet:

Il n'y a pas longtemps, dit un médecin, qu'un villageois m'apporta de l'urine : à qui ie demandoy de quel païs estoit ce malade : lequel se mocqua de moy de ce que ie ne cognoissois pas à l'urine de quel païs estoit

(1) *Les Serées de Guillaume Bouchet*, édit. Lemerre, II, p. 192.

celuy qui l'avoit faicte. Un autre n'en fit pas moins, se mocquant de moy de ce que ie demandois de quel estat estoit celuy qui avoit faict une urine teinte et colorée, qu'on m'avoit présenté : car ayant sceu qu'il estoit teinturier, ie dy que son urine ne dénotoit point sa maladie, mais qu'elle estoit ainsi teinte, parce qu'il avoit tenu en la main de la garance.....

Ces plaisanteries étaient au fond bien innocentes et ne devaient guère impressionner les médecins de l'époque. En Italie, par contre, on était allé jusqu'à représenter sur la scène un médecin buvant l'urine de sa malade, afin de mieux la juger. C'est ce qu'on peut voir dans une farce de l'ancien Théâtre italien, qui a pour titre : *Arlichino medico volante* et dont Molière et Boursault firent en France une adaptation ou mieux une traduction (1). Nous donnons ci-dessous, malgré leur ton de farce grossière et quelque peu répugnante, la scène en question du *Médecin volant* de Molière et celle de Boursault sur le même sujet. Voici d'abord celle de Molière :

Sganarelle. — (déguisé en médecin)... Monsieur Gorgibus, n'y aurait-il pas moyen de voir de l'urine de l'égrotante... . Voilà de l'urine qui marque grande chaleur, grande inflammation dans les intestins ; elle n'est pas tant mauvaise pourtant.

Gorgibus. — Eh quoi ! Monsieur, vous l'avalez !

Sganarelle. — Ne vous étonnez pas de cela : les médecins d'ordinaire, se contentent de la regarder ; mais moi, qui suis un médecin hors du commun, je l'avale, parce qu'avec le goût je discerne mieux la cause et les suites de la maladie. Mais, à vous dire la vérité, il y en avait trop peu pour asseoir un bon jugement ; qu'on la fasse encore pisser.

Sabine. — J'ai eu bien de la peine à la faire pisser.

Sganarelle. — Que cela ? Voilà bien de quoi ! Faites la pisser copieusement, copieusement. Si tous les malades pissent de la sorte, je veux être médecin toute ma vie.

Sabine. — Voilà tout ce qu'on peut avoir ! Elle ne peut pas pisser davantage.

Sganarelle. — Quoi ? Monsieur Gorgibus, votre fille ne pisse que des gouttes ! Voilà une pauvre pisseuse que votre fille ; je vois bien qu'il faudra que je lui ordonne une potion pissative (2).

(1) La pièce italienne *Medecino Volante* a été traduite en français par Gueulette, substitut, Procureur du roi au Chatelet. Cette traduction n'a pas été imprimée et se trouve manuscrite à la Bibliothèque nationale. (Collection Soleines, fonds français, n° 9328, p. 95 à 107.)

(2) Molière, *Le Médecin volant*, scène IV (date probable de la première représentation 1650).

Le *Médecin volant* de Boursault reproduit la même scène dégoutante et à peu près dans les mêmes termes :

CRISPIN.

..... Médecin, ma soutane le montre,
Mais sans perdre ma peine à prouver qui je suis.
Par ma seule doctrine aisément je le puis.
De la fille égrotante apportez de l'urine,
Apportez.

FERNAND, *à Lise.*

Allez vite en quérir.

(*Lise sort*).

CRISPIN.

J'examine
Ce que cette malade à peu près peut avoir
Mais je vois de l'urine, et je vais le sçavoir.
. . . . . .

LISE, *avec de l'urine.*

En voilà.

CRISPIN.

Voyez-vous comme elle est enflammée.
Mauvais signe.

FERNAND.

O bons Dieux, il en boit.

CRISPIN, *après avoir tout bû.*

Je crois bien
Mais qui boit pour si peu, ne comprend jamais rien ;
Allez en quérir d'autre.....
Mon prince
Assez d'autres docteurs d'une étoffe plus mince
Se seroient contentez du rapport de leurs yeux ;
Mais à croire sa langue on en juge bien mieux ;
Bois-Robert nous enseigne en sa belle Plaideuse
Que le goût est solide, et la vûe est trompeuse ;
Et qu'un grand médecin quand il fait ce qu'il doit,
Il sent mieux une chose à la langue qu'au doigt (1).

(1) THÉATRE DE BOURSAULT, *Le Médecin volant*, scènes VIII, IX, X.

Nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur ces bouffonneries de bas-étage qu'on ne supporterait pas aujourd'hui au théâtre, mais qui au dix-septième siècle trouvaient une excuse dans l'abus que certains médecins faisaient de l'examen des urines. Peut-être même que ce qui nous semble si choquant ici était alors mis en pratique par quelques médecins. Nous avons bien vu que Boerhaave n'était pas absolument hostile à cette dégustation de l'urine ; mais faut-il en conclure qu'on y avait parfois recours ? Nous n'oserions l'affirmer.

Pour en finir avec Molière et les médecins d'urines, signalons encore une curieuse comédie peu connue de Le Boulanger de Chalussay qui a pour titre : *Elomire hypocondre* ou *Les médecins vengez* (1). Cette pièce dirigée directement contre Molière (dont Elomire n'est que l'anagramme), nous montre Molière hypocondre consultant pour se guérir les médecins les plus célèbres qu'il peut rencontrer et ayant, en fin de compte, recours, sur le conseil de son valet Lazarile, à un médecin d'urine.

LAZARILE.

Mais si je vous fais voir un autre médecin,
Qui sans que vous parliez, sans voir votre bassin,
Sans vous taster le pouls, tout votre mal devine
En voyant seulement un peu de vostre urine :
Et si ce médecin vous guérit à l'instant,
Des remèdes qu'il donne, en serez-vous content ?

ELOMIRE.

Quoy ! par l'urine seule il devine les causes
Et les effets des maux ? (2)

Cependant, Elomire se rend chez Oronte, ce médecin fameux, et lui apporte de son urine.

ORONTE, *prenant la fiole d'Elomire.*

..... donnés-moy vostre urine ;
La fiole est de jauge.
(*En regardant la fiole.*)

(1) ELOMIRE HYPOCONDRE, Paris-Lieux, 1878.
(2) *Loc. cit.*, acte II, scène VI.

LAZARILE, *donnant aussi la fiole.*

Elle tient bien chopine,
Et la mienne ne tient sur ma foy guère moins :
. . . . . .

ORONTE, *mettant les fioles sur la table.*

Il faut qu'elle repose :
Après de vos douleurs nous vous dirons la cause.

Ce que voit Oronte dans l'urine d'Elomire est facile à deviner; ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une maladie ordinaire, mais bien une tare morale, Elomire est *frénétique*, *autrement hypocondre*, par ce que au lieu d'avoir *toujours eu la raison pour guide* il a trop :

lasché la bride
Aux désirs enragés de mordre Dieux et gens.

Pour tout dire en un mot, Molière a trop bafoué les médecins et les médecins s'en vengent en lisant dans son urine toute *l'histoire de sa vie* et en l'amenant à s'en repentir publiquement :

Quel homme, cher amy ! Quoy ! par la seule urine
Il n'est rien qu'il ne sache, et rien qu'il ne devine (1).

(1) *Loc. cit.*, art. 111.

III

L'Urinal

L'URINAL. — SA FORME. — SON PANIER. — CONDITIONS DE PROPRETÉ QU'IL DOIT REMPLIR

Nous avons vu, par les nombreuses images que nous avons reproduites, que le vase à urines ou *urinal* était l'attribut inséparable du médecin ; partout on le représente avec cet accessoire professionnel et quelquefois même nous trouvons l'uririnal figuré à part, comme pour témoigner de l'importance qui s'y attache. C'est le cas pour la petite miniature ci-dessous, qui sert d'illustration au chapitre des urines du « *Livre des propriétés des choses* » de Corbechon (1).

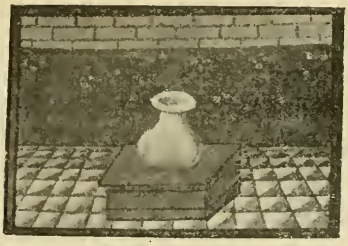

Fig. 27. — Miniature représentant un urinal.

On pense bien que cet urinal n'était pas un vase quelconque et qu'il devait remplir certaines conditions appropriées à son usage spécial. Isaac en avait déjà précisé la forme en disant qu'il devait être de verre blanc, transparent et arrondi en forme de vessie : « *In vase vitreo, albo, claro et rotundo in fundo ad vesicæ formam* (2). »

(1) Barthélemy l'Anglais, *Livre des propriétés des choses*, translaté par frère Jehan Corbechon. Manuscrit français du XVe siècle, fol. 73, Bibliothèque nationale, 22532.

(2) Isaac, *Loc. cit.*

Actuarius entre dans de très longs détails sur les qualités que doit posséder un bon urinal.

Que l'urinal, dit-il, soit de verre mince et blanc, pour que les couleurs de l'urine s'y voient mieux. Il s'en fait qui ont une teinte verdâtre et qui, pour cela, ne sont point suffisamment transparents ; car la transparence dérive de la blancheur.

..... On fait aussi des urinaux de différentes formes, d'où il arrive parfois que le jugement de l'urine est faussé. C'est ainsi qu'un urinal trop large, surtout lorsque la quantité de l'urine est minime, ne permet pas d'apprécier la place qu'y occupent les *contenta*, parce que l'urine s'y trouve sur une trop grande largeur par rapport à la hauteur. De même, c'est une erreur que de choisir des vases de forme extraordinaire, comme par exemple, des vases étroits et allongés ou encore dont le fond est large et plat ; ceux qui n'ont pas le fond plat, mais légèrement relevé en cône, sont très convenables surtout lorsqu'il y a lieu de remuer l'urine et d'en recueillir une grande quantité.. ..

..... S'il faut dire quelle est la meilleure forme d'urinal, nous choisirons comme la plus convenable celle qui ressemble aux coupes dans lesquelles nous buvons. On les choisira aussi simples que possible et un peu plus grands que nos verres ordinaires, afin qu'ils puissent contenir la quantité d'urine nécessaire à l'examen (1).

Plus tard, les indications deviennent beaucoup plus minutieuses et Reusner est encore plus précis :

(1) « Matulæ igitur comparentur ex vitro tenui, âtque albo, ut colores exacte appareant. Namque aliquæ sunt, quæ subviridescunt. Quamobrem non exacte pellucidæ manere queunt. Candorem enim coloris sequitur pelluciditas.... Figuræ vero matularum differentes habentur, a quibus etiam accidit quodammodo judicium lædi. Namque in matulis valde patentibus urina, præsertim si fuerit quantitatis mediocris, distributa per amplitudinem solam, parum spacii quod secundum longitudinem est occupabit, nec licebit cognoscere, quod secundum profunditatem est, contenta occupaverint cum pauca admodum urina sit. Aberrare similiter licet in matulis extranearum figurarum, veluti sunt arctæ, atque prolixæ, ut quæ nunc solent effici : veluti sunt quoque, quæ infernam partem sane quam latam, planamque habent, ipsæ vero colliguntur, ut a fundo assurgant. Quæ vero fundum habent non planum, sed deorsum versus extumentem, ità ut fundus in conum prope videatur colligi, hæ quidem ubi oportuerit ad movendas urinas, easque multas capiendas opportunæ censentur.

..... Quamobrem si opus sit discere matularum figuras maxime congruentes, quæ similes sunt vasis vitreis ex quibus bibimus, videbuntur utilissimæ.... sint quoad fieri potest simplices ac lænes atque aliquanto majores quam cyathi, quibus ad bibendum uti consuevimus, ut quantitas urinarum, quæ perfecte suscipienda est, contineri possit. »

ACTUARIUS, *De judiciis urinarum*, lib. I. cap. I.

On fait, dit-il, des urinaux de différentes formes, les uns allongés, les autres ronds, quelques-uns à col étroit, d'autres à large ouverture..... La seule forme qui nous plaise est celle qu'on décrit dans nos écoles et dont font usage les uroscopes italiens, les français et la plupart des allemands. Ceux-ci peuvent contenir toute l'urine et permettent à l'hypostase de conserver son homogénéité. Le verre de l'urinal sera transparent comme du cristal ou comme le verre de Venise ; notre verre Allemand est trop foncé, c'est pourquoi on se sert le plus souvent de cristal ; le médecin doit en avoir plusieurs à sa disposition pour les fournir aux malades. Les gens de la campagne préfèrent se servir de vases de terre parce qu'ils sont moins fragiles. Le médecin transvasera l'urine dans un urinal de verre et la laissera reposer pendant une demi-heure pour que le sédiment occupe la place qui lui convient. Les urinaux doivent être tenus très propres et si, après avoir été lavés à l'eau bouillante, il reste encore quelque tache, on les nettoiera avec de l'eau salée, en les remuant doucement. Pour les préserver de la poussière, il est bon de les enfermer dans des paniers d'osier, munis d'un couvercle, au travers duquel passe une corde assez solide pour les tenir clos pendant le transport. Au fond de ce panier, on mettra un linge fin, pour empêcher qu'ils ne soient trop secoués et ne se brisent contre le panier. C'est à tort qu'on se sert parfois au lieu de linge, de paille ou de foin, parce qu'ils soutiennent mal l'urinal et ne le maintiennent pas aussi bien à sa place.

Les mêmes précautions doivent être prises au regard du linge qui bouche l'urinal et préserve son contenu des injures de l'air. Il est indispensable, en effet, que l'urine ne soit exposée ni au soleil, ni au froid, ni au vent, pour qu'elle ne se trouble pas, où qu'elle ne gèle (1).

On ne saurait entrer dans un plus grand luxe de détails et nous devons savoir gré à Reusner de nous les avoir donnés. Grâce à lui, en effet, nous comprenons pourquoi toutes les images d'urologues comportent un flacon, assez semblable aux ballons de nos laboratoires et un panier destiné à le contenir, flacon et panier dont l'élégance est plus ou moins prononcée, suivant la nature du dessin et le talent de l'artiste, mais dont la forme, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, semble bien rester constante et comme traditionnelle.

Quant au panier, il se voit dans presque toutes les images, dès le quinzième siècle ; nous avons vu qu'il servait à deux fins, d'abord à transporter l'urinal du domicile du malade à celui du médecin, puis à le préserver contre les rayons du soleil ou les rigueurs du froid. Mais ce n'est pas tout ; il paraît, en effet,

(1) Reusner, *Loc. cit.*, p. 239 et s.

que certains médecins, amis de la réclame, et surtout les uromantes, ne craignaient pas de suspendre devant leur maison, l'urinal et son panier, en guise d'enseigne. C'est, au moins, ce que rapporte Forestus ; il ajoute que d'autres faisaient peindre leur portrait au-dessus de leur porte ou plaçaient à l'entrée, une table de bois, percée de trous, dans lesquels étaient placés des urinaux remplis d'urine (1). C'est là un usage de l'urinal et de son panier qui, à notre connaissance, n'avait pas encore été signalé et nous croyons que ce passage de Forestus nous donne la clef de l'image que nous avons reproduite page 133 où Jésus-Christ est représenté avec un urinal suspendu à sa porte, pour faire voir, dit la légende, qu'il est *maître principal.*

Il s'en fallait, sans doute, de beaucoup, que les prescriptions relatives à l'urinal, et surtout à sa propreté, fussent toujours observées. Les gens du peuple, comme le dit Reusner, se servaient souvent, pour recueillir l'urine, de vases en terre grossière. S'il faut en croire Forestus, les uroscopes se préoccupaient fort peu de la forme du vase qu'on leur apportait ; ils examinaient les urines dans n'importe quel vase et même celles qui avaient été conservées dans des sabots : « *In quibusvis vasculis, imo in ligneis illis rusticorum calceis reservata* (lotia) *inspicere norunt* (2). »

Mais ce qui laissait non moins à désirer, c'était la propreté des urinaux. Un médecin de la ville d'Utrecht, Guillaume Straten, recommande qu'ils n'aient contenu ni vinaigre, ni huile, ni eau-de-vie, ni bière, ce qui tend à prouver qu'on n'y regardait pas toujours de si près (3). « J'ai souvent vu, dit Forestus, les urinaux de ces charlatans uroscopes aussi couverts de poussière et de fumée que s'ils étaient restés toute une année suspendus dans la chemi-

(1) « Modo matulas ipsas, vel earumdem thecas sportaceas vel stramineas (in quibus matulæ custodiri solent) pro domibus suis suspendant, modo se ipsos in tabulis depictos, modo matulas ipsas lotio repletas, tabulis ligneis excavatis et ad hoc opus destinatis imponunt, idque in ædium primo ingressu ut a transeuntibus spectari possint. »

Forestus, *Loc. cit.*, lib. II, cap. IV.

(2) *Loc. cit.*, lib. II, cap. I.

(3) Gulielmi Strateni disputationes medicæ, de erroribus popularibus, disp. II de fallaci urinarum judicio.

née, ce qui ne les empêchait pas de s'en servir pour examiner les urines, ou même d'employer d'autres vases à cet usage si ceux-ci leur faisaient défaut : « *Sæpe vidi illorum matulas adeo sordidas pulvere et fumo obductas, quasi per annum integrum in infumibulo suspensæ fuissent, et ex iis tamen lotia spectabant, aut ex aliis poculis, si matulæ ad manum non essent* (1). »

Il y avait pourtant des exceptions, car voici la curieuse recommandation que nous lisons dans le *Livre des métiers* (*dialogues français-allemands composés au XIVe siècle par un maître d'école de la ville de Bruges*) :

Ermergaert gist malade ;
Pour che vous prie-je
Que vous parlés bas.
On portera s'orine
Demain au maistre.
Preng warde que li orinauls
Soit net et cler ; et s'il ne l'est,
Si le frote dedens
D'yauwe et de chendres.
. . . . . .

Maximiiens le medicins
Regarde les orines
Et sceit bien à dire
Se les gens sont deshaitiés.
Et s'il languissent,
Il les garist du mal du chief,
Des doloreus yeus,
Des maus des dens,
Et des fièvres.

C'est-à-dire « Ermergaert git malade. Pour ce, je vous prie de parler bas. On portera son urine demain au médecin. Prends garde que l'urinal soit net et clair ; et s'il ne l'est, frottes-en l'intérieur d'eau et de cendres. — Maximilien le médecin regarde les urines et sait bien y voir si les gens sont malades. Et s'ils languissent, il les guérit du mal de tête, des douleurs d'yeux, des maux de dents et des fièvres (2) ».

(1) *Loc. cit.*

(2) Nous devons la communication de ce curieux document au savant Docteur Dorveaux, l'érudit bibliothécaire de l'école de Pharmacie de Paris, qui l'a publié dans le *Janus* du 15 avril 1902.

Donc, notre urinal est en cristal bien transparent, sa forme est celle prescrite par les maîtres, il est *net et clair*, et il ne nous reste plus qu'à y verser l'urine que nous devons examiner. Quelle sera cette urine ? C'est ce qu'il nous reste à dire.

IV

Conditions de l'Examen de l'Urine

QUELLE URINE DOIT-ON EXAMINER ? — L'EXAMEN DOIT SE FAIRE AU DOMICILE DU MALADE.

VICENNE veut que le médecin examine l'urine du matin, c'est-à-dire celle de la première émission et non celle qui a été recueillie pendant toute la nuit : « *Oportet ut urina quæ consideretur sitprima urina quæ in mane colligitur... et non sit ex nocte reservata* (1). » C'est qu'en effet l'urine du matin est la plus propre à renseigner sur l'état de l'organisme et cela pour deux raisons : la première est que l'ébullition des humeurs qui se fait pendant le sommeil, dans la seconde phase de la digestion, c'est-à-dire dans celle qui s'opère dans le foie et les veines, rend le mélange de ces humeurs avec l'urine du matin plus facile qu'avec celle des émissions suivantes ; la seconde raison est que, au moment des émissions qui suivent le sommeil, la chaleur naturelle se trouve beaucoup plus dispersée au dehors, d'où il suit que l'urine ne peut refléter aussi exactement la nature de son action au dedans. La coction en effet s'accomplit bien mieux dans les veines pendant la nuit, parce qu'alors toute la chaleur reflue au centre. C'est pourquoi il est préférable de recueillir l'urine du matin alors que la coction intra-veineuse, dont l'urine reflète la modalité, est complète et achevée (2).

(1) AVICENNE, lib. I, fen. II, doct. III, cap. I.

(2) Cf. REUSNER, *Loc. cit.*, p. 242 : « Concludimus igitur, calorem noctu intro remeantem ad viscera sua et principia, melius coquere in venis humores, ideoque urinam mane colligendam, cum jam coctio venarum cujus excrementum urina existit, perfecta fuerit. »

Cependant on pouvait aussi recueillir *à part* toutes les émissions de la nuit et les examiner séparément. C'était, au dire de Forestus, la pratique habituelle des médecins d'Italie, qui ne se bornaient même pas à l'inspection des urines de la nuit, mais examinaient aussi, très souvent, celles de la journée, afin d'étudier les changements qu'elles pouvaient subir d'un moment à l'autre (1).

Cette urine du matin doit être recueillie *en entier*, *tota*, et c'est sur cette totalité de l'émission que portera l'examen. Quelle que soit donc la quantité émise, fut-elle même excessive comme il arrive dans le diabète, on la remettra toute au médecin. De même, si les émissions sont fréquentes, mais peu abondantes, il faudra bien se garder de les mélanger sous prétexte de donner au médecin une plus grande quantité d'urine.

Relativement au moment où doit se faire l'examen de l'urine, les avis sont un peu partagés. Avicenne lui-même semble se contredire, car il recommande d'une part que l'urine ne soit pas examinée aussitôt après l'émission, parce que l'hypostase n'a pas encore eu le temps de se déposer, et, de l'autre, il ne veut pas que l'examen soit différé plus d'une heure. Quelle conduite, dit Reusner, tiendrons-nous donc avec nos paysans qui nous apportent, le soir, des urines qu'ils ont recueilli le matin ? Nous répondrons, ajoute-t-il, ce que d'autres très savants ont dit avant nous, qu'il faut examiner l'urine dès qu'elle a fait son dépôt dans l'urinal, que ce soit après une ou deux heures, peu importe. « *Dicamus nos, quod alii doctissimi viri dixere, urinam statim a medico considerandam, quamprimum in matula integre resederit, sive hoc fiat post unam aut alteram horam* (2). »

Bernard de Gordon voulait qu'on examinât l'urine une première fois, aussitôt après son émission ; puis, après une pe-

(1) « Licebit tamen singulatim omnes noctu emictas recolligere in diversis matulis vitreis, easque collectas omnes ordine inspicere, ob varietatem inter se. Hoc Italici medici plerumque observant in communi praxi apud ægros, neque solum has, verum etiam et alias quoque omnes, quamvis non matutinas, in ædibus ægrorum solum, sed etiam interdiu quoque omnes, quamvis non matutinas, in ædibus ægrorum solum, sed etiam interdiu quoque emictas inspiciunt, eo quod et morbi et febres modo noctu, modo die magis infestent : quos et nos recte imitamur, ut varietates omnesque mutationes probe cognoscamus. »

FORESTUS, *Loc. cit.*, lib. II, cap. I.

(2) *Loc. cit.*, p. 245.

tite heure, pour voir si elle déposait ; et, enfin, une troisième fois, après une autre heure, pour juger de la division des régions et des choses contenues. Ces divers examens devaient se faire pendant la durée d'une *heure naturelle* et il appelle heure naturelle le temps nécessaire à un homme pour parcourir une lieue : « *Et omnia ista fiant infra unam horam naturalem, scilicet quod homo potest ivisse per unam leucam hujus patriæ* (1). »

Isaac était allé plus loin et avait recommandé d'examiner l'urine, au moins à trois reprises, à une heure d'intervalle chaque fois. Mais c'était à tort, car une longue expérience avait appris qu'après une heure, la signification de l'urine perdait toute valeur.

On comprend d'autre part que l'urine à examiner devait être soustraite, au moins autant que possible, à toutes les influences extérieures susceptibles de l'altérer. Il faut la couvrir d'un linge pour la préserver du froid et surtout de la gelée car le froid hâte son épaisissement et la gelée détruit sa chaleur naturelle (2) ; il n'importe pas moins d'ailleurs de la soustraire à l'action de la chaleur et surtout de ne pas l'approcher du feu. La chaleur empêche la formation de l'hypostase et provoque dans l'urine une sorte d'ébullition qui la trouble ; aussi doit-on bien se garder, en présence d'urines épaisses et déjà corrompues, de les approcher du feu ou de les plonger dans l'eau bouillante avant l'examen ; il est de beaucoup préférable d'examiner ces urines, avant qu'elles ne s'épaississent, bien que parfois certaines urines, épaisses à l'émission, déposent de suite et que d'autres, rendues limpides, s'épaississent presque aussitôt après. Les premières de ces urines, c'est-à-dire celles qui sont épaisses à la miction, s'éclaircissent rarement lorsqu'on les fait chauffer, tandis qu'au contraire le trouble des secondes disparaît sous l'action du feu ; on pourra donc faire chauffer ces dernières, tout en observant qu'il serait préférable d'en faire l'examen avant qu'elles se troublent (3).

(1) B. de Gord., *Loc. cit.*, *De urinis*, cap. V., p. 1036.

(2) « Operiatur a frigido aere, ut in calore perduret naturali, sicut exit a corpore. »

Isaac, *Loc. cit.*

(3) Cf. Forestus, *Loc. cit.*, lib. II, cap. I.

Cf aussi Isaac, *Loc. cit.* : « Calefieri urina postqum exierit et in vitro friguerit illaudabile est. »

Ces observations sont fort judicieuses et il est facile de reconnaître dans ces deux variétés d'urines, d'une part : nos urines alcalines à l'émission et troubles par dépôt de phosphates terreux ; de l'autre, les urines jumenteuses à dépôt d'urates acides, que la moindre chaleur éclaircit en effet.

Non seulement il faut mettre l'urine à l'abri du froid et de la chaleur, mais il faut aussi la préserver du vent et de toute agitation susceptible de la troubler et de contrarier la séparation naturelle de l'hypostase. Cette recommandation avait déjà été faite par Avicenne et par Isaac, puis répétée par tous les auteurs ; c'est pourquoi on défendait de transvaser l'urine d'un récipient dans un autre et, à plus forte raison, de la transporter en dehors de la chambre du malade pour la soumettre à l'examen du médecin, soit à son domicile, soit dans une ville voisine. Aussi, Bernard de Gordon veut qu'on examine l'urine dans la maison même du malade (*in domo patientis inspiciatur urina*) ; l'urine aportée au domicile du médecin, dit-il, n'est pas d'un bon jugement, à cause de son dépôt et il faut encore moins la transporter hors de la ville, de peur qu'il ne s'écoule plus d'une heure entre son émission et son examen : « *Ideo urina allata ad domum medici non est boni iudicii propter residentiam, nec extra villam, quia timendum est horam pertransiisse* (1). »

Cette recommandation de Bernard de Gordon semble indiquer que, déjà de son temps, certains médecins consentaient à examiner chez eux les urines qu'on leur apportait sans se préoccuper de voir le malade lui-même. Cette pratique devint plus tard à peu près générale et c'est à elle principalement que Forestus attribue les erreurs qui se commettent en si grand nombre dans le jugement des urines et le discrédit mérité dans lequel est tombée cette branche de la médecine ; les trois livres de son traité sur les incertitudes et les faussetés du jugement des urines (2) ne portent presque que sur ce point et c'est le plus grand reproche qu'il trouve à faire aux médecins et aux uroscopes de son temps.

(1) Bern. de Gordon, *Loc. cit.*, cap. V.

(2) De incerto, fallaci, urinarum iudicio quo uromantes ad perniciem multorum ægrotantium utuntur libri tres D. Petro Foresto, alcmariano medico, auctore Lugd. Batavorum, 1589. (B. F. M., p. 38.979.)

Ce n'est pas que Forestus, comme les médecins soucieux de leur dignité qui vivaient alors, rejette d'une façon absolue l'examen de l'urine ; il le tient, au contraire, en fort grande estime et le considère comme très utile au diagnostic, pourvu qu'on ne soutienne pas qu'il suffit à lui seul à faire connaître toutes les maladies : « *Quod sit sufficiens ad considerationem de omnibus morbis.* » Il détermine longuement, d'après Actuarius, dont il suit en partie la doctrine, les règles qui doivent présider à cet examen ; c'est contre les abus qu'en font les uroscopes et surtout les charlatans qu'il s'élève avec indignation et, parmi ces abus, il n'en est pas qu'il réprouve plus énergiquement que celui qui consiste à se prononcer sur la simple vue de l'urine sans avoir vu le malade. Primerose, qui a écrit vers le milieu du dix-septième siècle un traité des erreurs populaires relatives à la médecine (1), affirme qu'à cette époque cette abominable coutume avait à peu près disparu en France et en Italie, mais qu'elle était encore en honneur en Allemagne, bien que nombre de médecins ne s'y soumissent qu'à contre-cœur. « *Hodie adhuc inter Germanos obtinet hæc consuetudo, etiam medicis invitis, quorum plurimi acriter hunc morem reprehendunt... Hodie autem in Gallia et Italia abjecerunt a se medici importunum hunc vaticinandi morem* (2). » Cependant l'illustre Fernel lui-même avait sacrifié à cet usage et l'auteur de sa vie, son ami Plantius, rapporte que chaque matin, à son lever, il se rendait dans sa bibliothèque et examinait les urines qu'on lui apportait de toute part et prescrivait à chacun les remèdes qu'il croyait propres à son cas : « *Interimque adferebantur urinæ ; omnes ille inspiciebat, et de iis quid sentiret paucis præfatus, remedia instituebat morbi causæ, et ægri naturæ, quantum conjectura colligere poterat, consentanea* (3). »

Forestus nous explique comment cette pratique néfaste s'était introduite peu à peu dans les mœurs médicales et il en donne plusieurs raisons. Quelques-uns pensent, dit-il, que cette coutume vient du peuple qui cherche toujours à imiter ce que font

(1) Jacobi Primerosii doctoris medici, *Le vulgi erroribus in medicina*, libri IV, Rotterdami 1639.

(2) *Loc. cit.*, p. 93.

(3) Ioann. Fernelii vita scriptore G. Plantio in operibus Fernelii.

les grands seigneurs. Voyant que les médecins avaient pour habitude d'examiner les urines de ceux-ci en même temps qu'ils allaient les visiter et que souvent ils les guérissaient, le vulgaire a cru que ce succès était imputable à la seule inspection de l'urine et il a voulu qu'on en fit de même pour lui. Ce qui, d'autre part, n'a pas peu contribué à répandre cette erreur, c'est d'un côté la publication en langue vulgaire de traités relatifs aux urines et aux médicaments et, de l'autre, l'audace et l'impunité de certains imposteurs. De cette traduction en langue vulgaire des livres de médecine, est résulté ce fait abominable que des imposteurs, des accoucheuses adonnées à l'ivresse, d'impudiques prostituées, d'ignobles débauchés se sont mis à exercer la divine profession de la médecine en commençant par l'inspection des urines, inspection si trompeuse que le plus souvent ils tuent les malades au lieu de leur rendre la santé : «*In primum ansam dederunt frugi illi scriptores, qui medicinam mutavere..... ita ut nunc divinam hanc professionem quilibet impostor, vel temulenta obstetrix, vel impudica meretrix, aut impurus ganeo ex illis libris lingua vernacula scriptis exercere posset, sumpto initio ab urinæ inspectione, adeo fallaci, quæ mortem sæpe pro salute propinat* (1). »

Nous avons, en effet, un exemple frappant de cette assertion dans le traité des urines de Jean de Cuba, que nous publions à la fin de cet ouvrage, et qui fut traduit en français dès le commencement du seizième siècle, exactement en 1539. Nous verrons que ce traité des urines fait partie du *Jardin de Santé*; il a comme frontispice, une gravure que nous avons reproduite page 320 et qui dans un des exemplaires que possède l'École de Pharmacie de Paris, reproduit, grossièrement coloriée, chacune des vingt couleurs de l'urine. Ne faudrait-il pas voir dans cet exemplaire, un des livres dont se servaient les uroscopes et dont Forestus nous fait la description suivante : Quelques-uns, dit-il, opèrent encore avec plus d'ostentation, en mettant sous leurs mains et devant leurs yeux des cartons ou des livres sur lesquels sont peintes au vif toutes les couleurs de l'urine; ils en approchent les urinaux pendant qu'ils en examinent le contenu pour

(1) Forestus, *Loc. cit.*, lib. III, cap. I.

paraître plus savants, bien qu'ils ne soient maîtres que grâce à leur livre : « *Alii præclariore ostentatione id luculentiùs agunt, qui chartas vel libros præ manibus et oculis habent, in quibus reperiuntur omnes urinarum colores ad vivum depicti, iis matulam admovent* (*ut nuper Iudæus quidam, quem novi in illis imposturis egregie exercitatus*) *dum urinas speculantur tanquam doctiores essent, quamvis sint magistri ex libris.* (1)» Nous ne donnons cette explication que sous réserve, mais elle nous semble fort vraisemblable.

Pour en revenir aux causes qui, d'après Forestus, avaient peu à peu conduit les médecins à examiner les urines chez eux, il faut ajouter à celles que nous venons d'indiquer, le nombre incalculable des sycophantes, charlatans, imposteurs et bateleurs qui s'étaient improvisés médecins d'urines. Nous reviendrons plus loin sur quelques-unes de leurs fourberies ; pour le moment, il suffira de dire que cette concurrence inattendue, l'avarice aidant, poussa les médecins à agir de même façon et à suivre la même voie ; quelques-uns, à vrai dire, le firent à contre-cœur, mais furent dans la nécessité ou d'adopter cette pratique ou de mourir de faim, faute de clients (2).

Cette profession de médecin urologue était d'ailleurs fort lucrative et Forestus en cite un qui, chaque matin ne gagnait jamais moins de six florins à examiner les urines qu'on lui apportait. Pourquoi donc aurait-il fait fi de cette source de bénéfices et Vespasien lui-même n'avait-il pas mis un impôt sur l'urine.

On connaît aussi les vers dans lesquels Mathurin Régnier regrette de n'avoir pas appris à taster le poulx et à juger les urines :

Mais pour moi, mon amy, je suis fort mal payé
D'avoir suivy cet art (de poète). Si j'eusse éstudié,
Jeune laborieux sur un banc à l'escole,
Galien, Hipocrate, ou Jason ou Bartole,
Une cornette au col debout dans un parquet,
A tort et à travers je vendrais mon caquet :

(1) Forestus, *Loc. cit.*, lib. II, cap. VI.

(2) « Existimo aliquos fuisse coactos, qui ita divites non essent, ut vitam sustentare possint, si ita urinas allatas, ut inspicerentur, ab ædibus suis ad alios, qui id libenter faciunt, ablegarent.

For., *Loc. cit.*, lib. III, cap. I.

Ou bien tastant le poulx, le ventre et la poitrine
J'aurais un beau teston (1) pour juger d'une urine (2).

C'est donc au domicile du malade qu'il conviendra d'examiner l'urine, mais là encore des conditions particulières sont exigées relativement à l'endroit où se fera l'examen. Reusner les résume de la façon suivante : que le lieu choisi, dit-il, ne soit ni obscur, ni trop éclairé, ni directement exposé aux rayons du soleil ; ceux-ci tomberont d'en haut sur l'urinal, plutôt que de le frapper obliquement. Pour atteindre ce but et mieux apprécier la couleur et la substance de l'urine, les médecins conseillent de placer en arrière de l'urinal une étoffe noire ou quelque autre chose semblable, qui fixe la direction du rayon visuel. La même observation s'applique au sédiment qui occupe le fond de l'urinal. C'est pourquoi Rasès conseille de placer la main au-dessus de l'urinal, pour empêcher que la lumière n'arrive tout entière à sa superficie (3).

On sait aussi que les urines étaient souvent examinées à l'aide de la lumière d'une chandelle. Il fallait prendre garde dans ce cas, dit Bernard de Gordon, que la lumière de la chandelle ne tombe directement sur l'urinal : « *Sinspiciaturcoram lumine, cavendum est, ne radius rectus candelæ cadat supra urinale* (4). »

Si, à toutes ces précautions, on ajoute, dit Reusner, la considération de l'âge, de la durée de la maladie, du sexe, du genre de vie, des exercices corporels et autres choses semblables, on sera un véritable augure, surtout si l'on joint aux indications tirées de l'urine celles qui se rapportent aux autres signes et si l'on prend soin d'interroger habilement le malade, principalement les femmes dont les maladies exigent la plus grande circonspection (5).

(1) Ancienne pièce de monnaie.

(2) Regnier, satire IV.

(3) « Locus sit nec obscurus, nec nimium lucidus, nec solis radiis expositus, qui radii potius desuper, quam oblique in matulam incidant. Quod ut melius fiat, et rectius urinæ liquor et color cognoscatur, suadent medici, ut semper pannus niger, vel aliud simile, post vas ponatur, quo firmius acies visus terminetur. Idem de sedimentis in fundo matulæ observandum. Propterea Rases manus supponit matulæ, ne lux tota in superficiem urinæ deferatur. »

Reusner, *Loc. cit.*, p. 246.

(4) *Loc. cit.*, cap. V.

(5) « His cautionibus, quicumque adjecerit circumstantias ætatis, temporis morbi sexus, generis vitæ, exercitiorum et similium, ille vere augur erit, si præsertim,

Par contre, ceux qui, comme Guillaume Straten et tant d'autres, se défiaient des jugements des urines, alléguaient que ces conditions requises pour un bon examen n'étant jamais réalisées en pratique, on n'en pouvait rien attendre ni rien promettre à celui qui demandait une consultation : « *Quæ circumstantiæ cum plerumque a consilium petente vulgo retineantur, et interim sint necessariæ prudenti responsori, quis ausit omnia ex urinarum examine polliceri nisi imperitus vel perfrictæ frontis audire velit ?* (1) »

Heureusement que le médecin avait nombre de moyens pour se tirer d'embarras, même dans les cas les plus difficiles, et aussi pour se prémunir contre les pièges qu'on cherchait souvent à lui tendre ; ce sont ces moyens ou *cautèles* que nous allons maintenant examiner.

ex uno urinæ signo, alia morbi signa vel conjectura artificiosa, vel arguta interrogatione, in morbis præsertim mulierum, quæ maxima circumspectione tractandæ veniunt, expiscabitur. » *Loc. cit.*, p. 246.

(1) G. Srateni, *Loc. cit.*, p. 400.

V

Les Cautèles des Urines d'après le Traité de Bernard de Gordon

Le mot *cautèle*, en latin *cautela*, a dans le vieux français, le sens de prudence mêlée de ruse, témoin ces vers de Marot :

Qui veut entrer en grâce
Des Dames bien avant,
En cautèle et fallace
Faut estre bien scavant.

C'est précisément le sens qu'il convient d'attribuer au petit traité de Bernard de Gordon sur *les cautèles des urines* : *De urinarum cautelis, medico futuro summe necessarius.* On pourrait en résumer la doctrine en deux mots : *prudence* pour ne pas être trompé par le malade et *ruse* pour lui en faire accroire.

Déjà, au temps de Bernard de Gordon, c'est-à-dire vers le commencement du quatorzième siècle, la coutume s'était introduite de porter les urines du malade au domicile même du médecin pour qu'il pût, par leur inspection, connaître la maladie et prescrire les remèdes convenables. Or, il arrivait fréquemment, soit pour éprouver le savoir du médecin, soit pour le tourner en ridicule, qu'on lui tendit des pièges, dont le plus commun était de lui présenter, en guise d'urine humaine, des urines d'animaux ou d'autres liquides ayant l'apparence de l'urine. Cette façon d'agir devait être assez fréquente, puisque Reusner au seizième siècle, dit que les femmes du peuple ne se faisaient par faute de l'employer vis-à-vis des jeunes médecins, dont elles voulaient éprouver la science : « *Sæpissime medicos, juniores inprimis, decipiunt et irrident mulierculæ, dum*

ipsorum peritiam exploraturæ, urinam vaccæ, vel aliorum subjugalium, quæ longe crassior est humana, judicandam offerunt (1). »

On comprend qu'il fallait, à tout prix, prémunir le médecin contre de semblables embûches et c'est là, au dire de Forestus, ce qui aurait poussé Bernard de Gordon à écrire son livre : « *Hac ratione motus fuit, tractatum de cautelis urinarum scribere, ne optimi medici fallerentur* (2). »

Mais il y avait bien une autre raison, un peu moins avouable, pour laquelle on enseignait aux jeunes praticiens les cautèles des urines. C'est que, de bonne ou de mauvaise foi peu importe, on avait laissé croire que le médecin voyait tout dans l'urine, qu'il pouvait, grâce à elle, connaître le sexe du malade, son âge, le temps depuis lequel il souffrait, la grossesse, etc., etc. ; on promettait la lune au malade et il la réclamait. Quoi de plus naturel ! Nous ne pouvons traduire ici le texte de Reusner, tant il est énergique et réaliste : « *Quibus maculis polluunt et obscurant suam existimationem medici, dum pollicitationes superbas et aureos montes, quicumque in buccam venerint, de urina evomunt, nullarum circumstantiarum habita ratione?* (3). » Puisque le médecin promettait beaucoup il fallait bien lui donner le moyen de tenir ses promesses. Comme, dans l'espèce, il ne pouvait le faire qu'en trompant habilement le malade, on faisait son éducation à ce point de vue et Bernard de Gordon avait, un des premiers, codifié et règlementé cet art de la cautèle ou tromperie urologique.

On lui en fit le reproche plus tard, lorsque les charlatans professionnels et certains médecins peu consciencieux, exploitèrent avec tant d'audace la crédulité publique qu'on ne voyait partout qu'uromantes et devins d'urines. « Que la fraude ait existé sur une vaste échelle, dit Primerose, c'est ce que montrent bien les livres que Gordon et d'autres ont écrit sur les cautèles des urines, livres dans lesquels on apprend au médecin à tromper le vulgaire et à se garder de ses embûches (4). »

(1) Reusner, *Loc. cit.*, p. 31.

(2) Forest., *Loc. cit.*, lib. II, cap. II.

(3) Reusner, *Loc. cit.*, p. 239.

(4) « Fraudem adfuisse maximam, ostendunt libri de cautelis urinarum, quos Gordonius aliique descripserunt, in quibus docetur medicus, quomodo populo fraudem facere possit, et ab illius astuciis sibi cavere. »

Primerose, *Loc. cit.*, p. 93.

Il serait excessif toutefois de faire supporter à Bernard de Gordon seul la honte qui pourrait s'attacher à cet art de fourberie et de duplicité; nous pourrions, en cherchant bien, en trouver le germe dans les plus anciens traités salernitains, et, comme nous le verrons plus loin, jusque dans les ouvrages de Gilles de Corbeil. Dans le traité salernitain : *De adventu medici ad ægrotum*, on recommande au médecin, pour se faire bien venir du malade, de commencer, après les salutations d'usage, par faire l'éloge du pays et de la maison qu'il habite; puis, au moment de se retirer et après la consultation, il aura soin de faire entendre aux serviteurs que leur maître est gravement atteint. afin que, s'il en réchappe, on lui attribue le mérite de la guérison ; tandis que, s'il succombe, ils puissent affirmer que le médecin avait prévu l'issue fatale (1).

Ce sont bien là des ruses et des cautèles professionnelles, mais fort innocentes d'ailleurs. En matière d'urine, les choses allaient sensiblement plus loin, comme nous allons le voir par Bernard de Gordon lui-même, dont nous traduisons ci-dessous les passages les plus intéressants, au point de vue qui nous occupe.

CHAPITRE I. — Règles a observer dans l'inspection des urines

Lorsqu'on te porte une urine à juger, demande de qui elle est. Si l'on dit que c'est l'urine d'une femme, réponds qu'elle souffre d'un embarras d'estomac, parce qu'elles y sont sujettes, même en sauté, à cause de la vie oisive qu'elles mènent, de leur complexion froide et aussi parce qu'elles mangent beaucoup et qu'elles digèrent mal.— Tu pourras ajouter aussi, qu'en raison de leur mauvais estomac, elles souffrent parfois de

« Cap. I. *Quæ in urinarum inspectione observandæ.*

Cum urina tibi ad judicandum fuerit præsentata, pete cuius sit, si dicat, mulieris, replices habere magnam repletionem stomachi, quia sic sunt in sanitate, cum sint semper in ocio et multum frigidæ, multumque comedentes et male digerentes. Item potes dicere, ipsam pati dolorem capitis per intervalla, ratione

(1) « Cum autem ab eo (ægro) recesseris domesticis ejus dicas ipsum multum laborare, quia ab hoc, si liberabitur, majoris meriti eris et laudis, si vero moriatur testabuntur et a principio de ejus desperasse salute. »
Coll. Salern., II, p. 75.

maux de tête. En tout cas, lorsqu'il s'agit d'urine de femme, ne manque pas de mettre en cause la matrice, car tout ce que les femmes souffrent, elles croient le souffrir à cause de la matrice. — Dis aussi qu'elle a une grande humidité de la matrice, par suite des règles présentes ou passées ; ou encore que la matrice est obstruée à l'intérieur et que telle paraît être la cause de la maladie.

S'il s'agit, au contraire, de l'urine d'un homme, le médecin répondra, si l'urine est fortement colorée, que le malade souffre d'une obstruction du foie ou encore d'une douleur de tête. Si l'on objecte que la douleur n'est pas à la tête, mais à la poitrine, le médecin dira que tout vient néanmoins de la tête.

Que ce soit l'urine d'un homme ou celle d'une femme, le médecin pourra toujours affirmer qu'on en rend plus le matin que le soir, alors qu'est achevée la troisième digestion... Si le porteur de l'urine a mauvaise mine et semble souffrant le médecin dira que c'est de sa propre urine qu'il s'agit.

Si l'on apporte de l'urine pour tendre un piège au médecin et que celui-ci demande de qui elle est et qu'on lui réponde : Ne le sçais-tu donc pas ? Le médecin dira : Je le sçais fort bien. mais il est utile que je t'interroge. Il demandera donc au porteur si c'est son urine et quelle est sa profession, afin de connaître le sexe. Si on se refuse à répondre à cette question, le médecin dira que l'urine signifie l'obstruction du foie ou de la rate, causée par un excès de chaleur ou de froid, suivant que l'urine sera beaucoup ou peu colorée et que le diaphragme adhère aux côtes, sans se prononcer plus explicitement sur la maladie.

Si l'on apporte en même temps l'urine du milieu de la nuit et celle du matin, on se rappellera que la première est moins colorée ou digérée et que la seconde l'est davantage.

stomachi. Item semper dicas de matrice in urina mulieris. Videtur enim mulieribus, quidquid patiuntur, id pati ratione matricis. Item magnam habere humiditatem matricis, quæ fit cum fluxu menstruorum præsentium vel præteritorum. Item oppilatam esse interius, quod videtur esse natura morbi.

Si vero offerens dicat esse urinam viri, respondeat medicus, si est intensa, illum pati oppilationem hepatis, vel etiam dolorem capitis. Si dicat quod non, sed in pectore. Respondeas totum evenire a capite. Potest dicere, sive sit urina viri, sive mulieris, plus exsercare mane quam vesperi, cum sit facta tertia digestio... Item si offerens in facie sit male coloratus, et male dispositus, dictat medicus : urinam est eius.

Si vero afferatur ad tentandum, et medicus petat, cujus sit urina, dicatque alter : an nescis ? Respondeat ipse, bene scio, sed expedit interrogare. Et ultra petat, an sit illius et cuius sit officii, ut inde sexum noscat. Quod si non notificat, dicat medicus significare oppilationem hepatis, vel splenis propter caliditatem vel frigiditatem prout fuerit intensa vel remissa, et quod diaphragma sit coniunctum costis, non determinando se ad morbum.

Item si urinæ mediæ noctis et auroræ afferantur simul, prima est minus intensa vel digesta, secunda autem magis.

Si le médecin a un concurrent, qui ait examiné l'urine avant lui, qu'il demande si un autre l'a vue, car il ne doit porter aucun jugement sur cette urine avant de savoir ce que son confrère en a dit.

Si le patient est en danger de mort, le médecin demandera qu'on lui apporte de l'urine du matin, afin qu'il sache si le malade est mort ou non.

Si l'on présente pour de l'urine un autre liquide, considère l'hypostase, parce que ces liquides n'ont pas d'hypostase, bien que l'eau de roses et la décoction de figues aient aussi une hypostase, mais elle se déplace quand on remue ces liquides, ce qui n'a pas lieu avec l'urine.

Les urines des bêtes de somme sont extrêmement troubles et de plus n'ont pas de cercle. De plus, l'urine humaine, lorsqu'on l'approche des yeux, paraît plus épaisse, et plus limpide; au contraire, lorsque on l'en éloigne, ce qui ne se produit pas avec les autres liqueurs.

Si on apporte une petite quantité d'urine, dis qu'elle n'y est pas tout entière.

Regarde fixement le porteur, car s'il a l'intention de te tromper, il changera de couleur. Demande en outre quel est l'âge du patient ; si c'est un vieillard, il doit souffrir de l'estomac, parce qu'il est de complexion froide et a de l'obstruction, d'où il résulte qu'il doit souffrir quelque part, soit à la tête, soit au foie....

Si l'on demande de quelle affection souffre le malade, dis qu'on n'a pas à se préoccuper de la maladie, mais seulement du remède. Si l'on te dit qu'il semble avoir de la fièvre à la tête, réponds que le malade ne saurait distinguer la fièvre des autres maladies.

* *

Item si habet concurrentem, qui prius viderit urinam, petat an ab alio visa sit, nam prius non debet indicare, quam sciat, quid alius dixerit de illa.

Item si patiens est in periculo, petat medicus utique ut mane sibi afferatur, ut sciat de morte ejus.

Item si afferatur alter liquor, vide hypostasim, quia non habet ut urina, licet aqua rosarum et decoctio ficuum faciat hypostasim, movetur tamen ad motum aquæ, quod sic non fit in urina.

Item urinæ subjugalium sunt multum turbatæ et etiam non habent circulum. Item urina hominis, prope oculos videtur spissior, et remota ab oculis subtilior et clarior quod non est in aliis liquoribus.

Item si afferatur in quantitate pauca, dicat non esse totam.

Item aspice diligenter offerentem, quia si velit te decipere, mutabitur color. Item pete cuius ætatis sit patiens quia si est senex patitur in stomacho, quod sit frigidus, et quod oppilatur, et propter hoc aliquod membrum dolet scilicet caput vel hepar...

Si quæritur, quem morbum patiatur, dicat quod non interroget morbum, sed potius remedium. Si dicat quod in capite videatur habere febrem, dic ipsum nescire distinguere febrem inter alios morbos.

Telles sont les règles générales que le médecin doit observer dans l'inspection de l'urine, mais elles ne sauraient suffire à l'instruction du jeune médecin et Bernard de Gordon ne manque pas d'y revenir, avec force détails, dans un chapitre spécial où il examine chacune d'elles à part.

CHAPITRE III. — Des cautèles de l'urine en particulier

Voici maintenant les cautèles relatives aux urines, qui doivent nous empêcher d'être trompés.

La première cautèle consiste à savoir si l'on apporte bien de l'urine d'homme, ou de l'urine d'un autre animal, ou quelque autre liqueur. Or, on connait l'urine d'homme de quatre façons.

La seconde cautèle concerne celui qui porte l'urine ; on doit le regarder fixement, car s'il a l'intention de tromper, il ne pourra s'empêcher de rire, ou bien son visage changera de couleur et alors on le vouera à une éternelle malédiction.

La troisième cautèle se prend du teint du visage de celui qui apporte l'urine, ou de celui de son compagnon ou de sa compagne ; si le porteur n'a pas le teint décoloré, examine celui de son compagnon et lorsque tu seras certain qu'il s'agit de son urine, dis-lui : *En vérité, cette urine vous ressemble !* C'est ainsi qu'il convient d'agir avec des gens peu fortunés, parce que cela les engage à aller voir le médecin.

La quatrième cautèle a trait à la différence des sexes, lorsque par exemple, une vieille femme vous demande de qui est l'urine, si c'est celle d'un homme ou d'une femme. Répondez-lui : ne le sçais-tu donc pas toi-

Cap. III. — *De cautelis urinarum divisim.*

Deinde sunt cautelæ circa urinas, quibus possumus nos præservare a deceptionibus.

Prima itaque cautela sit, an sit urina hominis an alterius animalis, vel sit alter liquor : et si hominis, quatuor modis cognoscitur.

Secunda cautela sumitur ab offerente, quem debes fortissime inspicere, et tenere oculos fixos supra ipsum ; si enim vult te decipere, subridebit aut ridebit aut color faciei eius mutabitur. cui debes dare maledictionem perpetuam.

Tertia cautela sumitur ab offerente, socio vel socia, diligenter enim est animadvertendum, an afferens sit discoloratus, vel discolorata, et si non, vide de socio, et postquam certificatus es, hominis esse urinam ita dic : in veritate ista urina similis est vobis, quod etiam dicas de discolorato, quoniam patefiet tibi de ægritudine sua et convenit de hoc de pauperibus sive mediocribus, quia si fuit potissimum gravativa ducit ad medicum.

Quarta cautela sumitur a divisione sexus, cum vetula vult scire tunc cujus sit, et dic tunc : vetula nonne scitis cuius, tunc respice ipsam oculo discooperto et

même? Et alors, en la regardant bien en face, demandez-lui pourquoi elle tient si fort à le savoir; si elle ne pousse pas trop loin la fourberie, elle dira que c'est l'urine d'un parent ou d'une parente, ou quelque autre chose qui permettra de deviner le sexe. Si elle dit que ce n'est pas l'urine d'un de ses proches, cherchez à savoir à quelles occupations il se livre lorsqu'il se porte bien; par le métier qu'il fait vous pourrez connaître son sexe.

Cinquièmement, on devra demander si c'est l'urine d'un vieillard et s'il en est ainsi, on dira qu'il souffre beaucoup de l'estomac, et que son estomac est très froid, surtout le matin, parce que les vieillards ont naturellement l'estomac froid.

Sixièmement, tu demanderas si la maladie dure depuis longtemps ou non; dans le premier cas tu diras que tout l'organisme est atteint et que personne n'y peut rien; dans le second, que le cas est grave, car, d'ordinaire, au début de la maladie il y a grande abondance de matières morbifiques.

La septième cautèle est générale. Lorsqu'il arrive qu'on ne connaisse pas la maladie, dites que le patient a une obstruction du foie. Si l'on dit que non, mais qu'il souffre à la tête, aux reins ou en quelque autre partie du corps, répondez que tout cela vient du foie ou de l'estomac; vous pourrez vous servir du mot d'*Opilation* (obstruction) parce qu'ils n'en comprennent pas le sens et qu'il est très utile qu'ils ne sachent ce que cela veut dire.

La huitième cautèle se rapporte à la grossesse, lorsque, par exemple, une vieille femme demande pourquoi une femme ne peut devenir enceinte. Comme il peut se faire qu'on n'en sache pas la cause, dites que cela tient à ce qu'elle ne peut retenir la semence de son mari, ce qui n'arriverait pas si elle était en bonne santé.

quære quid attinet sibi, et si non sit nimis falsa, dicit *cognatus* vel *cognata*, vel aliud per quod poteris discernere, si dicat, non attinet mihi, quære tunc, quid consueverit facere in sanitate, et ex actione poteris cognoscere sexum.

Quinto debes quærere, an sit senex, si dicat quod sic, debes dicere multum pati in stomacho, et valde esse frigidum, et mane plus, quam alio tempore, nam senex naturaliter habet stomachum frigidum.

Sexta diu duraverit nec ne, si dicat quod sic dicas totum esse iracundum et neminem posse ipsi servire, et similia; si dicat diu non durasse, dic totum esse aggravatum, quia communiter in principiis morborum est multa materia aggravans membrum.

Septima cautela est admodum generalis; cum fortasse non cognoscis morbum, dic ipsum habere oppilationem in hepate, si dicit: non, domine, sed dolet caput, vel renes, vel alia membra, respondeas ea procedere ab hepate vel stomacho et poteris uti hoc nomine *oppilatio*, quia non intelligunt, quid significet, et multum expedit ne intelligatur locutio ab eis.

Octava est de conceptione, quærit vetula, quare non possit imprægnari, forte igitur ignorans causam dicito esse causam, quia non potest retinere semen mariti sui, quod bene faceret, si esset bene disposita.

La neuvième cautèle se rapporte à l'âge des femmes, s'il s'agit d'une vieille ou d'une jeune. Si c'est une vieille, dis qu'elle a toutes les infirmités qu'ont coutume d'avoir les vieilles et, de plus, que sa matrice regorge de superfluités. — Si c'est une jeune femme, dis qu'elle souffre de l'estomac, quelquefois de plus bas et que tout cela vient de la matrice ou des reins.....

La dixième cautèle concerne le vin blanc ou légèrement citrin. Si tu as quelque raison de croire qu'on veuille te tromper, découvre l'urinal et laisses tomber un peu de liquide sur ton doigt, puis donne l'urinal à celui qui l'avait apporté et fais semblant de te gratter le nez ; de cette façon, tu percevras l'odeur du vin. Reprends alors l'urinal et en le remettant au porteur dis-lui qu'il s'en aille couvert de honte.

La onzième cautèle concerne les liqueurs faites d'eau et de miel, comme l'hydromel. Examine la mousse qui est citrine à cause du miel qui est lui-même citrin. — S'il n'y a pas de mousse, secoue l'urinal et elle viendra à la superficie.

La douzième cautèle a trait aux liqueurs faites avec des figues, bien que celles-ci puissent se distinguer par ce qui a été dit dans la première cautèle.....

La treizième cautèle concerne les vieilles femmes qui veulent savoir parfois de quelle maladie elles souffrent. Tu dois leur répondre qu'elles ne le comprendraient pas si tu le leur disais, mais qu'il vaudrait mieux pour elles demander quel est le remède qu'elles doivent employer ; elles comprendront que tu as raison et fermeront la bouche ; s'il arrive pourtant qu'elles disent qu'il leur semble avoir de la fièvre, dis leur : c'est

Nona, non est de muliere, an sit senex an iuvenis, et habebis ex dictis. Si sit vetula antiqua, dic habere omnia illa mala, quæ habent antiquæ et cum hoc habere multas superfluitates in matrice. Si vero fuerit iuvenis, dic dolere stomacho, et quandoque inferius, et venire a matrice vel a renibus.....

Decima cautela sumitur a vino albo vel a citrino ; si dubites de hoc per aliam cautelam, depone coopertorium urinalis et effunde modicum taliter, quod effundendo eum vinum tangat digitum, postea debes ipsi dare urinale et facere apparentiam quod debes emungere carne nasum, et senties odorem vini postea iterum capias urinale et da ipsi cum eo et dicas, vade in confusione.

Undecima cautela sumitur a liquore facto ex aqua et melle, sicut est hydromel. Considera ergò spumam, quia est citrina propter mel, quod est citrinum, et si non habuerit spumam, concutiatur urinale et veniet spuma in superficiem.

Duodecima cautela sumitur ex liquore facto de ficubus et ex urticis, quamvis hoc posset cognosci per primam cautelam.....

Decimotertio quandoque quærit vetula, qua ægritudine laboret, tunc debes respondere : *vos non intelligetis me, si dicerem vobis ; sed melius esset vobis, si quæreretis quid sit faciendum*, et tunc videbit te habere rationem et tacebit statim ; sed forte dicet : *domine mihi videtur, quod valde sim calida*, quia

votre manière de voir à vous et aux autres laïques qui ne savez distinguer entre la fièvre et les autres maladies.

La quatorzième cautèle consiste en ceci : lorsque tu seras appelé près d'un malade, tu dois commencer d'abord par lui toucher le pouls, puis tu regarderas l'urinal et tu feras parler le malade ; le timbre de sa voix te permettra d'apprécier l'état de ses forces et tout cela t'aidera à mieux juger l'urine.

La quinzième cautèle concerne le malade qui est en danger de mort ; si tu penses qu'il doive mourir le lendemain de ta visite, ne vas pas le voir toi-même, mais envoie ton serviteur pour qu'il t'apporte de son urine à la première heure. Et tu sauras ainsi si le malade est mieux ou plus mal.

La seizième cautèle consiste à ce que tu prescrives quelque chose de nouveau chaque fois que tu vas voir le malade, de peur qu'on ne dise que tu ne sais rien faire sans livre.

La dix-septième cautèle est celle-ci : s'il arrive, par malheur, que tu ailles voir ton malade et que tu le trouves mort, quelqu'un dira peut-être : Que viens-tu faire ici ? Réponds : Je ne viens pas pour ce que vous croyez, parce que je savais d'avance qu'il devait mourir cette nuit, mais je venais savoir à quelle heure il était mort.

Dix-huitièmement. Si tu as un concurrent que tu soupçonnes de vouloir te tromper, prends bien soin d'arriver avant lui à la maison du malade, parce qu'il pourrait se faire qu'il trouble l'urine et que tu ne puisses ensuite bien en juger.

Dix-neuvièmement. Si on te présente deux urines du même malade et que tu veuilles savoir quelle est celle qui a été émise la première, demande

videtur quod habeam febrem, tunc dicas, *ita videtur vobis et aliis laïcis, qui nescitis distinguere inter febres et alios morbos.*

Decimoquarto cum fueris vocatus ad patientem primo tangas pulsum, post respicias urinale et fac eum loqui, ut tibi appareat dispositio animalis virtutis, quibus omnibus cognitis melius et certius poteris facere iudicium de urina.

Decimoquinto si patiens fuerit in mala dispositione, sic quod credis ipsum die sequenti moriturum, non eas ad ipsum, sed mitte famulum ut afferat tibi urinam de bona hora quia vis, quod parent pro prandio. Et visa urina dicas, quod ipsi administretur et sic ex relatione afferentis, poteris iudicium habere de infirmo, utrum sit in bona dispositione vel in mala.

Decimosexto quando venis ad patientem, specialiter facias aliquid de novo, ne dicant te nihil posse facere nisi ex libro.

Decimoseptimo si per infortunium veneris ad domum infirmi et invenis eum mortuum, forte dicet aliquis, domine ad quid venisti, dicas non propter hoc, quia sciebam ipsum moriturum ista nocte, sed volebam scire, in qua hora obierit.

Decimooctavo si habueris socium concurrentem quem credis esse deceptorem, sis solicitus, quod propres ad domum patientis primo, quia forte perturbabit tibi urinam, ex qua tunc non poteris habere perfectum iudicium.

Decimonono si præsententur tibi duæ urinæ eiusdem patientis; et velis scire quæ sit prima, quære qua hora surrexerit nocte, quia si in aurora inter secutum

à quelle heure il s'est levé la nuit pour uriner, parce que s'il s'est levé le matin, cette urine sera plus colorée et plus épaisse. S'il s'est levé avant le milieu de la nuit, cette urine sera moins digérée, moins épaisse et moins colorée.

Il n'y a pas d'autres moyens de tromper que ceux qui viennent d'être énumérés, aussi prends garde de ne les point oublier et souviens-toi que c'est un grand honneur pour le médecin, s'il sçait éviter les pièges qu'on lui tend dans les nombreuses questions qui lui sont adressées.

Fais attention également de ne jamais juger de deux urines à la fois ; si deux personnes différentes t'apportent chacune une urine, fais-en sortir une pendant que tu parles à l'autre ; il pourrait se faire, en effet, que tu donnes la même réponse aux deux et ils croiraient que tu répètes toujours la même chose,

Enfin, le médecin doit mettre tout son savoir à connaître la maladie ; il doit être prudent et ordonné dans ses prescriptions, circonspect et avisé dans ses réponses, réservé dans son pronostic, juste dans ses promesses ; il ne promettra pas la santé, parce qu'il sortirait de son rôle et ferait injure à Dieu, mais il promettra de faire tout son possible pour que le malade la recouvre ! Qu'il soit discret et soigneux dans ses investigations, modeste dans son discours et bienveillant dans son maintien. Quant au malade, il doit obéir à tout ce qu'exige de lui son médecin.

temporum digestionis, quæ magis est digesta et rubea, illa erit prima, si sit fœculenta. Si vero ante mediam noctem surrexit vel circa tempus, discernas quæ minus digesta est, et minus rubea, eam esse primam.

Aliæ deceptiones non possunt fieri, quando tenentur ista in mente, et caveas tibi, quoniam magnus honor est medico si sibi cavere sciat, quia multotiès interrogatur.

Nota etiam, quod nunquam iudices de duabus urinis simul, hoc est, si sint duo qui veniunt ad te cum duabus urinis diversis, fac unum exire et loquere cum alio, quia forsan dabis unam responsionem duobus, videbitur eis te semper hoc dicere.

Ultimo *medicus etiam debet esse in cognoscendo studiosus, in præcipiendo cautus et ordinatus, in respondendo circumspectus et providus, in prognosticando ambiguus, in promittendo iustus, et non promittat sanitatem, quoniam extriparet tunc dictum officium, et faceret Deo injuriam, sed promittat fideliter et adhibeat diligenliam. Et sit in investigando discretus, et diligens, in sermone modestus, etiam in aspectu benevolus ; patiens vero debet esse in omnibus obediens.*

Nous avons tenu à reproduire en entier ce long chapitre des *cautèles de l'urine* parce qu'il est absolument typique et revèle bien l'état d'âme, si l'on peut s'exprimer ainsi, des médecins du quatorzième siècle. Ce n'est pas, au surplus, que ces ruses ou cau-

tèles fussent bien méchantes et nous voyons qu'elles avaient surtout pour but de déjouer les pièges qu'on tendait à la bonne foi du médecin ; il semble bien qu'un de ces pièges les plus fréquents consistait à lui apporter, en guise d'urine d'homme, l'urine d'un animal quelconque, comme, par exemple, celle d'une vache, d'une brebis, d'une chèvre et même d'un âne. Toutes ces urines, nous dit Reusner, se distingueraient bien par l'odeur, mais il ne convient pas que le médecin mette son nez aquilin sur l'urinal : « *Non autem decet immitere nasum aquilinum in matulam* (1). » Le caractère le plus employé au Moyen Age, pour distinguer l'urine humaine, était basé sur cette croyance qu'elle semblait plus épaisse quand on la rapprochait de l'œil, et plus limpide, au contraire, quand on l'en éloignait. Tous les auteurs, sans exception, signalent cette particularité et l'école de Salerne la formule ainsi :

De prope spissa magis hominis minctura videtur,
Nec liquor est alius cui talis regula detur (2).

Plus tard, on avait renoncé à ce moyen de diagnostic et l'on se préoccupait surtout de l'odeur ; encore fallait-il, comme nous l'avons dit, agir de ruse et que le malade ne s'aperçut point qu'on mettait le nez sur l'urinal pour en sentir le contenu. Quelques médecins plus avisés, ou prévenus à temps, échappaient à ces embûches, comme celui dont Primerose nous conte l'histoire : Une servante lui apportait à voir les urines de sa maîtresse et les ayant répandues en route, elle ne trouva rien de mieux que d'y substituer l'urine d'une vache ; lorsque le médecin les eut attentivement examinées, il recommanda à la servante de dire à sa maîtresse qu'elle mangeait beaucoup trop de foin et d'herbes. Je ne crois guère à cette histoire, ajoute Primerose, car on l'attribue en divers lieux à plusieurs médecins, qui tous sont morts, et on ne saurait en citer un de vi-

(1) *Loc. cit.*, p. 31.

(2) Coll. salern., V., p. 65. Le savant traducteur de l'Ecole de Salerne, le Docteur Meaux Saint-Marc, ne semble pas avoir bien compris ce vers qu'il traduit : « *L'urine en l'homme un peu plus épaisse apparaît* », sans indiquer ou laisser entendre que c'était un caractère spécial à l'urine de l'homme, lorsqu'on la regardait de près.

vant à qui cela soit arrivé. En réalité il n'y a pas et il n'y eut jamais de médecin capable de distinguer l'urine de cheval de celle de l'homme : « *Nemo hodie superstes est, nec fuit olim, qui jumentorum urinam ab humana certo dignoscere possit* (1). » Toutes les règles données à cet égard par Avicenne et les autres sont fausses et incertaines. On n'aura pas de peine à le croire si on lit les caractères que donne Avicenne des urines d'âne, de vache, de brebis, de jument, de chèvre, etc. ; pour lui, l'urine d'âne ressemble à du beurre limpide tandis que celle des brebis est blanche, citrine, et a un sédiment semblable à de l'huile (2).

On comprend donc fort bien que le médecin prudent se tint le plus souvent dans une sage réserve quand on lui apportait des urines à examiner ; aussi lui recommandait-on de regarder bien en face le porteur de l'urine pour lire dans ses yeux s'il était ou non animé de bonnes intentions.

Ils ne pouvaient en effet être toujours prévenus à temps par de charitables amis, comme le fut Forestus à qui une vieille femme avait apporté dans le même urinal un mélange de cinq ou six urines de diverses personnes ; le plus souvent ils tombaient, au contraire, dans le piège et les plus savants s'y laissaient tout aussi bien prendre que les ignorants. Aussi Forestus appellait-il sur ces imposteurs, toutes les malédictions du ciel ; il les aurait voulu affligés des maladies propres aux animaux dont ils apportaient les urines, pour qu'ils fussent contraints eux aussi de porter leurs urines au médecin, mais alors sans intention de supercherie : « *Faxit Deus ne eiusmodi impostoribus et sceleratis hominibus, morbos quibus talia animalia obnoxia sunt, immittat, ita ut etiam inviti cogantur suasmet urinas ad medicum deferre, vel eiusdem opera uti, quem ita decipere ac fallere conati sunt* (3). »

(1) Primerose, *Loc. cit.*, p. 103.
(2) Avicenne, lib. I, fen. II, cap. XI.
(3) Forestus, *Loc. cit.*, lib. II, cap. II.

VI

Les Uromantes ou Devins d'urine

LEURS PRATIQUES FRAUDULEUSES D'APRÈS FORESTUS

Les charlatans urinaires ou *Uroscopes* n'avaient pas à se préoccuper des pièges que le public tendait aux médecins urologues, mais bien plutôt de ceux qu'ils employaient eux-mêmes pour tromper leurs trop crédules et trop naïfs clients. Il semble bien que cette plaie de la médecine, qu'on appelait l'*uromancie* ou l'art de deviner par les urines, ait été particulièrement fréquente au seizième et au dix-septième siècle, surtout en Allemagne. Le docte Langius demande dans une de ses lettres médicales, comment il se fait que l'Allemagne qui, par ailleurs, est si justement célèbre, le soit si peu par ses médecins, dont on ne fait presque point de cas. Cela tient, dit-il, à ce que la Sémiotique, cette partie la plus importante de la médecine, est à peu près ignorée chez nous et que nos médecins se bornent à demander à l'urine corrompue la connaissance de toutes les maladies : « *Primaria medicinæ pars* διαγνωστικη *vel simæotica.... vel ignoratur*; *aut ob desidiam negligitur, dum vulgus medicorum ex solo fraudulento putridi lotii iudicio, morbi essentiam discernere studet* (1). »

Il y avait en réalité deux catégories *d'uromantes* ou *devins d'urines*; les uns étaient de véritables médecins, peu soucieux à vrai dire de leur dignité professionnelle et surtout avides

(1) Langii, *Epistol. medicinalium* : Epist. XI : « De medicis qui sola urina indice, de morbi substantia temerè pronunciant. »

de gain; les autres, au contraire, n'étaient que de vulgaires charlatans, des *circulatores* ou *circumforanei*, qui s'improvisaient médecins et employaient, pour tromper la foule, les moyens les plus ingénieux.

Que les médecins du Moyen Age aient cru voir toutes les maladies dans l'urine, et même le sexe et la grossesse, cela n'est pas surprenant à cette époque de naïveté et de crédulité enfantines. Il est fort probable aussi que la plupart du temps ils étaient de très bonne foi et que s'ils employaient quelques subterfuges pour venir en aide à leur perspicacité, ils n'y voyaient, au fond, pas grande malice. Nous admettrions même, à la rigueur, que cette bonne foi ait longtemps persisté, au moins comme résultat d'un enseignement traditionnel, dans lequel il n'était pas au pouvoir de tout le monde de séparer l'ivraie du bon grain; mais, ce qu'on peut dire, et ce qui paraît bien certain, c'est que si les médecins avaient longtemps cru tout voir dans l'urine, le public de son côté avait une telle confiance dans ce mode d'investigation, qu'il n'était peut-être pas sans avoir forcé la main au médecin et sans l'avoir incité à lui en dire plus qu'il n'en savait lui-même. Notons de plus que le médecin avait alors la plus haute opinion de son art et qu'il n'en parlait jamais que comme d'un art divin et sacré; resterait-il donc embarrassé en présence d'une question indiscrète ou qui dépassait les bornes de son savoir? Ce serait avouer son ignorance et dégrader sa profession aux yeux de son client. Qui oserait le blâmer de ne point s'y résoudre? Il répondra donc hardiment aux demandes qu'on lui adresse, il résoudra les problèmes les plus insolubles, il sera devin d'urine, même malgré lui s'il est honnête, au plus grand profit de sa bourse s'il ne vise qu'à la fortune.

Comment, d'ailleurs, pourrait-il faire autrement? Forestus nous montre autour de lui toute une légion d'empiriques qui lui font concurrence et qui jugent aussi les urines. C'est en première ligne la *Mulierculа* qui semble bien être la même que la *Vetula* de Bernard de Gordon, c'est-à-dire une vieille bonne femme qui, par état ou par charité, soigne et assiste les malades; souvent même c'est quelque religieuse ou moinesse, *Monacha*, sans parler des autres innombrables commères qui se piquent de quelque teinture de médecine. C'est si facile de lever un urinal à la hauteur de ses

yeux, d'en observer attentivement le contenu et de se donner un air inspiré au moment de rendre la sentence; si cela suffit pour avoir l'allure d'un médecin, tout le monde sera médecin et le vrai, le *bullatus*, verra ses clients devenir de plus en plus rares et son escarcelle rester éternellement vide.

Il est vrai qu'il pourrait à la rigueur se fâcher et, comme ce médecin de Cologne, dont parle Forestus, jeter avec colère, par la fenêtre, l'urinal qu'on lui porte en disant que son rôle est de guérir les malades et non de dire des mensonges ? (1)

Il faut convenir que cette alternative : ou de passer pour un ignorant, ou de perdre son client, n'était pas faite pour plaire à la majorité des médecins, et, puisque, en somme, le vulgaire ne demandait pas mieux que d'être trompé, les médecins ne voyaient sans doute pas grand inconvénient à lui en donner pour son argent. Aussi bien, au dire de Primerose, on eut eu peine à considérer comme médecin celui qui n'aurait pu, par la seule inspection de l'urine, connaître non seulement une maladie, mais encore toutes les circonstances qui s'y rapportaient : « *Vix enim medicus esse is creditur qui ex urinis morbos, eorumque circumstantias dignoscere nequit* (2). » Cela ne leur offrait pas d'ailleurs une bien grande difficulté et l'un d'eux, au moins, au témoignage de Forestus, ne se mettait guère en frais de diagnostic ; il disait, sans exception, à tous ceux qui lui portaient leurs urines, qu'ils souffraient de catarrhe, mais il plaçait ce catarrhe tantôt à la gorge, tantôt au poumon, tantôt au foie, à l'estomac, à la rate, aux reins, à l'utérus, à la vessie et parfois même dans le corps tout entier (3). Un autre allait encore plus loin ; il écrivait, chaque nuit, plusieurs ordonnances propres à différentes maladies et les plaçait toutes dans un sac ; le matin, après avoir examiné l'urine d'un malade, il plongeait la main dans son sac à remèdes, donnait au

(1) Cf. Forestus, *Loc. cit.*, lib. II, c. V : « Narratum est nobis aliquando Gissibertum Longolium medicum Coloniensem, suo tempore expertissimum, cerebrum, a rustico quodam ei urinam deferente, adeo fuisse commotum ac perturbatum, ut matulam una cum urina ex ædibus per fenestram eiecerit, inquiens se medicum esse, qui curaret ægros, non autem uroscopum aut uromantem, qui ex urinis mendacia proferret. »

(2) *Loc. cit.*, p. 93.

(3) Forest., *Loc. cit.*, lib. II, c. IV.

malade la première prescription qui lui tombait sous la main en lui disant : « Prie Dieu que ce soit la bonne (1). » Nous pourrions multiplier ces exemples qui abondent dans le traité de Forestus, mais ceux-ci suffisent pour montrer où en était arrivé le charlatanisme, même chez les médecins.

La source première de ce mal venait de ce que les médecins avaient peu à peu contracté l'habitude d'examiner les urines chez eux et de se prononcer sur la maladie sans se donner la peine de voir le malade. C'est contre cette funeste coutume que s'élève Forestus du commencement à la fin de son traité sur le *faux jugement des urines* ; il déplore que de bons et savants médecins de son temps, et lui-même parfois, soient obligés d'agir de la sorte, tout en reconnaissant d'ailleurs que ceux-ci sont, malgré tout, moins sujets à se tromper, parce qu'ils ne craignent pas, avant d'examiner l'urine, de s'enquérir avec soin de tout ce qui concerne le malade et peut éclairer le diagnostic. Il n'en reste pas moins que ces abus étaient déplorables et qu'ils avaient dû être souvent réprimés, témoin ces recommandations du collège des médecins de Londres, que rapporte Primerose.

C'est chose vraiment ridicule et insensée que de prétendre, par la seule inspection des urines, prédire quelque chose de certain, soit sur le genre et la nature des maladies, soit sur l'état et la condition des malades comme le feraient des aruspices et des devins. Nous engageons donc tous les médecins à être dans l'avenir, à cet égard, beaucoup plus prudents qu'ils ne l'ont été jusqu'alors. Pour ces motifs, nous entendons qu'il soit défendu à tous ceux qui exercent la médecine de prescrire quoi que ce soit à ces gens simples et à ces femmes du peuple, qui leur apportent les urines des malades, sans qu'ils connaissent déjà le malade dont il s'agit, qu'ils l'aient visité ou aient appris de la bouche de celui qui demande la consultation toutes les circonstances de la maladie. En agissant ainsi, nous sauvegarderons la dignité du médecin et ferons qu'il appliquera plus à propos et avec plus de science les remèdes propres à guérir le malade (2).

(1) Id., *ibid.*, lib. II, cap. I.

(2) « Ridiculum quidem est et insulsum, ex urinarum solummodo inspectione, sive de morborum genere, atque natura, sive de ægrotantium statu ac conditione aruspicum et conjectorum more velle quicquam certi solidique divinare. Monemus itaque omnes Medicos, ut hac in re multó cautius posthac se gerant,

Il est peu probable que ces sages conseils aient été entendus et, en tous cas, ils ne pouvaient impressionner beaucoup les charlatans professionnels dont la fourberie et la ruse ne semblent pas avoir eu de limites en matière d'uroscopie. Forestus nous trace de leurs pratiques un tableau des plus curieux et des plus saisissants, auquel nous nous bornerons à emprunter quelques traits parmi les plus caractéristiques.

La première préoccupation des devins d'urines, comme de tout bon charlatan, devait être de se faire connaître, c'est-à-dire de battre la grosse caisse, dans les villes ou villages qu'ils avaient choisi pour théâtre de leurs exploits. Voici comment ils procédaient d'ordinaire : tantôt ils suspendaient des urinaux ou leurs paniers au-dessus de leur porte ; tantôt ils se représentaient eux-mêmes sur des tableaux ; tantôt ils plaçaient à l'entrée de leur maison, de longues files d'urinaux pleins d'urines qu'ils rangeaient dans des cavités spécialement creusées, pour les contenir, dans des tables de bois. Mais ce n'était là qu'une enseigne et, à tout prendre, elle en valait bien d'autres : pour attirer la clientèle, il fallait employer d'autres moyens et en voici un qui n'est pas banal. Ils soudoyaient quelques vieilles bonnes femmes pour répandre leur renommée dans le pays et celles-ci, pour quelques pièces d'argent, allaient trouver elles-mêmes les malades, leur annonçant qu'un illustre médecin, ou juif, ou mahométan, venait d'arriver de Turquie avec une provision de médicaments rares et merveilleux qu'on ne saurait trouver ailleurs et que nul ne le surpassait dans l'art de juger les urines (1). Les malades, on le pense bien,

quam antehac solitum est a plerisque factitari. Et hanc ob causam omnibus medicinam excercentibus interdictum volumus, ut idiotis istis et mulierculis ægrotantium matulas circumportantibus, ne quicquam in medicina præscribant, nisi aut ipsum ægrotum benè prius noverint, aut viderint, aut saltem ab illis qui consilium petunt, de toto illo morbo, quo laborat æger, morbique circumstantiis et planè et plenè, et sufficienter instructi fuerint. Hac enim ratione, et dignitatem medici melius tuebimur, et multo etiam aptius et scientius excogitabimus ea remedia quæ sint homini periclitanti maximo profutura. »

PRIMEROSE, *Loc. cit.*, p. 109.

(1) « Hi omnes egregii impostores, cum per pagos, tum urbes passim divagentur, ad se vetulas quasdam mulieres alliciunt, et subornant, nummis aliquot ab iis acceptis, quos ex urinarum imposturis antea corrasere : quæ hùc atque illùc cursitent, ubi ægros decumbere norunt, quibus nuntiant novum aliquem docto-

s'empressaient d'apporter leurs urines, d'acheter les médicaments et le tour était joué. Cependant ce manège, nous dit Forestus, ne pouvait guère se prolonger plus d'un ou deux mois, parce que ces uromantes administraient à leurs malades des médecines si violentes qu'ils les tuaient presque tous.

Rapportons encore cette bien amusante anecdote que Forestus nous dit être arrivée à Dordrecht. Deux de ces charlatans urinaires se trouvant à court d'argent, imaginèrent le stratagème suivant pour s'en procurer. L'un d'eux se faisait passer pour médecin et avait suspendu à sa porte un urinal pour amorcer la clientèle, tandis que l'autre fréquentait une taverne bien achalandée et se mettait en relation avec les habitués de l'endroit ; choisissant un moment où les têtes étaient un peu échauffées par le vin, il racontait qu'un médecin venait d'arriver et que son habileté à prédire par l'urine était telle qu'alors même que tous ceux qui étaient là présents, urineraient dans le même vase, il le reconnaîtrait et en dirait le nombre. Bien entendu, les paris s'engageaient et notre compère se faisait fort de régler à lui seul toute la dépense faite au cabaret, si les choses ne se passaient comme il l'avait affirmé ; ce qu'il ne disait pas, c'est que pendant que les naïfs buveurs urinaient à tour de rôle dans le même vase d'étain, lui, faisait par dessous, avec ses ongles, autant de marques qu'il y avait eu d'assistants prenant part à l'expérience. Cependant on envoyait l'hôtesse porter ce vase au prétendu médecin et ce dernier, après avoir considéré l'urine, accablait d'injures la malheureuse qui n'en pouvait mais et ne savait rien de la fraude commise : « Femme impudente, lui disait-il d'un ton courroucé, pourquoi cher-

rem, aut gentilem medicum vel Iudæum aut Mahumetanum iam recens ex Turcia adventasse, ac secum pretiosa medicamenta asportasse, balsamum rhabarbarum, ambram, margaritas, lapides exquisitos, aliaque aromata, quæ in officiis pharmacopœorum non ita inveniantur, (ut egregiè mentiri norunt) quique in uromantia reliquos medicos superent, atque sic ægroti a sagis illis garrulis inducti, iis quoque urinam suam ad medicum deferendam exhibent : mox redeuntes, ut sunt vafræ ac astutæ, referunt medicum illum morbum ad unguem ex urina prædixisse. Unde maxima hominum turba ad eumdem confluit, quamvis hoc ad mensem unum atque alterum perduret, donec hæc fides, quam tantisper habuere, auferatur : tunc alio commigrant, eadem impostura, qua prius. semper utentes. »

FORESTUS, lib. II, cap. IV.

ches-tu à me tromper et à mettre ma science en défaut ? Ne sais-tu donc pas que six hommes ont uriné dans ce vase ? (ce qu'il connaissait par le nombre de marques faites en dessous) Tu vas payer pour eux tous. » Toute confuse, la pauvre ménagère demandait grâce, mais n'en payait pas moins six pièces de monnaie ; puis, de retour chez elle, elle racontait son aventure à ses clients et ainsi s'établissait la renommée de l'uromante (1).

Ces charlatans avaient d'ailleurs plus d'un tour dans leur sac.

Fig. 28. — Le Médecin aux urines.

Les uns examinaient les urines près d'un miroir pour en imposer davantage aux personnes simples : «*Alii urinas prope speculum nitidum inspiciunt, ut maior auctoritas accedat* (2).» N'est-ce point une scène de ce genre que semble représenter l'image, ou mieux la caricature, que nous reproduisons ci-dessus ? C'est bien d'un charlatan qu'il s'agit ici : tout l'indique, son costume d'abord et les accessoires dont il est entouré, non moins que la pauvreté relative de son logis ; s'il ne se sert pas en ce moment du fameux miroir, c'est qu'on le représente en train de donner à ses nobles visiteuses

(1) Forestus, *Loc. cit.*
(2) Id., *ibid.*

la consultation attendue, mais l'instrument n'en est pas moins sur sa table, à sa portée, et l'on n'a pas de peine à deviner pour quelle raison il s'y trouve. Peut-être aussi n'est-ce qu'une allusion au titre de l'ouvrage de Davach de la Rivière : *Le miroir des urines*, mais il est plus naturel de supposer que c'est le miroir charlatanesque dont parle Forestus.

C'est bien encore un uromante que représente l'image ci-dessous,

Fig. 29. — L'uromante de village

mais combien plus modeste et plus vulgaire ; c'est le guérisseur de campagne que l'humble fermière aura fait appeler pour voir son enfant malade, lâchons le mot : c'est le sorcier. Car les uromantes usaient fréquemment des pratiques de la sorcellerie. Celui que représente notre image ne semble pas, à vrai dire, un sorcier bien dangereux ; peut-être même est-il convaincu de son pouvoir mystérieux, ainsi que paraissent l'indiquer son attitude et l'expression sérieuse de son visage ! C'est un sorcier de bonne foi, un *jugeur à l'eau*, comme nos campagnes en possèdent encore quelques spécimens.

Tout autre est le charlatan sorcier ! Il en est, dit Forestus, qui

se servent d'un soi-disant anneau magique pour juger les urines, anneau qu'ils disent avoir acheté à Venise, pour inspirer plus de confiance ; pendant qu'ils examinent l'urine, ils approchent de leur oreille le doigt qui porte cet anneau, comme pour écouter ce que leur dirait le diable qui y est emprisonné (1).

D'autres, usant de pratiques empruntées à l'astrologie ou à la géométrie, mesurent l'urine avec un compas ou la pèsent avec une balance. Il en est enfin, pour inspecter les urines, qui ne trouvent rien de mieux que de courir comme des fous furieux dans leur chambre, allant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt approchant l'urine d'une chandelle, tantôt l'apportant au dehors pour l'exposer aux rayons du soleil, secouant l'urinal de tous côtés, flairant l'urine du nez ou la laissant tomber à terre goutte à goutte et tout cela pour mieux en imposer au public.

Aussi ne se bornent-ils pas à reconnaître le genre de maladie dont on souffre et à prescrire des remèdes en conséquence ? C'est un jeu pour eux de dire le sexe ou de prédire une grossesse ; ils vont bien plus loin et prétendent tout voir dans l'urine, l'âge du malade, le temps depuis lequel il souffre, la nourriture qu'il a prise, les aboiements des chiens, les vols, les empoisonnements, tout enfin sans exception.

Voici d'ailleurs, à titre de document, l'affiche ou prospectus d'un de ces médecins charlatans : on verra qu'il se flattait de guérir toutes les maladies, même les plus rebelles et les plus invétérées. C'est un spécimen de ces réclames que le jugeur d'urine, qui allait de bourg en bourg, faisait distribuer à son arrivée dans le pays.

(1) « Et ut maior fides illis adhibeatur, eiusmodi annulos Venetiis venales esse palam profitentur ; hinc digitum tali annulo insignitum, dum urinas inspiciunt, auri admovent, tanquam Dæmon in aurem susurando prius de urinis prædictionem suggerat, quam deinde aliis qui urinam deferunt, quasi prædicit. » *Loc. cit.*

PAR PRIVILEGE DU ROY

ET DE MONSEIGNEUR LE DUC DE VILLARS.

AVIS AU PUBLIC

Le Sr. ALGARRON, éleve du Sr. Bianchi premier Médecin de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, Médecin consultant de plusieurs maisons des Princes de France, & reçu Inspecteur général de tous les Opérateurs du Royaume, est arrivé en cette Ville.

C'est après une grande application & de grandes recherches qu'il a trouvé le moyen de composer de grands speciphiques pour guérir plusieurs maladies invétérées, qui ont paru jusqu'à présent incurables, dont les bons effets que ses secrets ont produits dans un nombre infini de maladies, & par les expériences que l'on en a fait, lui ont mérité la protection des principaux Princes de la Cour, & une pension sa vie durant.

Premierement. il guérit l'épilepsie appelée mal caduc ; il a un secret immancable pour l'hydropisie, de même que pour les écrouelles, il fait un emplâtre qui guérit en peu de temps le cancer, sans faire l'extirpation ; il a un secret merveilleux pour guérir toute sorte de maladies vénériennes quelques invétérées qu'elles soient, sans passer par le mercure, quand même les personnes auroient été manquées plusieurs fois, & qu'elles seroient abandonnées des personnes de l'art, il se flatte de les guérir radicalement en vingt quatre jours, & sans retour.

Pour faciliter le public, lui donner une meilleure assurance de la guérison, & s'attirer sa confiance, c'est qu'il ne prendra point le payement que trois mois après la parfaite & entière guérison.

Crainte d'ennuyer le Lecteur, il ne fait point ici tout le détail des maladies dont il est en état de donner la guérison ; il se contente seulement d'avertir qu'il a *le don particulier de connoitre toute sorte de maladies à l'inspection de l'urine, en voyant les yeux de l'un & de l'autre sexe.*

Il fait des bandages très commodes d'une nouvelle invention pour la descente des boyaux de l'un et l'autre sexe. Il fait aussi un emplâtre pour guérir ladite descente.

Il prend douze sols par consultation, & rien aux pauvres.

Il est logé chez (1).

On se demande, en lisant de pareilles billevesées, comment il se peut faire que les médecins sérieux, si jaloux par ailleurs de leur dignité et de leurs privilèges, n'aient pas cherché par tous les moyens possibles à mettre bon ordre à cet état de choses en faisant arrêter et condamner ces empiriques malfaisants. Nous n'avons en effet, que fort peu d'exemples de tentatives de cette nature. Cependant en voici un cité par le docteur H. Meige (2),

(1) *Le Correspondant médical*, 15 mai 1902.

(2) Docteur H. Meige, *Les Urologues*, in *Archives générales de médecine*, mai 1900.

qui est tout à fait curieux. Il date de 1545 et est extrait d'une préface attribuée à Jehan Breche (1) pour un ouvrage intitulé : *Les troys premiers livres de Claude Galien de la composition des médicaments en général* (Tours, 1545) (2).

En ces derniers jours en avons veu ung (un urologue) en ceste ville de Tours, qui par l'inspection des urines, se ventoit et glorifioit juger et, affin que je die comme le vulgaire, diviner (car aussi estoit appellé le Divin) non seulement les maladies, mais les choses advenir. A quoy ont creu et adjouté Foy plusieurs badaulx, fatz, sotz et nyais par nature, par beccare et par bémol (3).

Voyère tellement que les ungs voulants guarir du mau tac (que mal de pippe le bire), c'est-à-dire de la verolle sans suer ; les aultres, de la teigne ; les aultres, des maladies secrettes, ilz s'adressaient à ce maistre Divin, ou mettre du vin.

Mais par le bon ordre que les médecins du dict Tours qui sont autant doctes, diligens et experimentez qu'il y en ayt en ville de France, y ont donné avecques la provision ayde et support en justice de monsieur le Bailly de Touraine, ou messieurs ses Lieutenans, et gens du Roy, tel mauldictz et insupportables abuz ont été comprimez et chastiez.

. . . . . .

Telle vermine de bastelleurs sont mocquars : car ils se mocquent des arts et bonnes sciences, et en abusent au grand dommage et danger des simples gens qui croient de legier.

Les urologues, écrit le docteur Nicolle dans la *Revue médicale de Normandie* (4), paraissent avoir sévi à Rouen, principalement au dix-huitième siècle. Nous n'avons relevé aucune allusion les concernant avant cette époque (5). Au début du dix-huitième siècle,

(1) Jehan Breche était un avocat au siège présidial de Tours, érudit auteur de plusieurs ouvrages en vers et en prose, en particulier d'une traduction des *Aphorismes* d'Hippocrate publiée à Paris par Jacques Kerver, en 1550, et maintes fois rééditée. (Note du docteur H. Meige.)

(2) C'est dans ce livre qu'a paru pour la première fois le *Traité du Boys de l'Esquine* de Thibault Lespleigney. La préface en question a été rééditée par le docteur P. Dorveaux dans sa remarquable *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney, apothicaire à Tours* (1496-1567). 1 vol. in-8°, 75 pages Paris, Welter, édit. 1898. (Note du docteur H. Meige.)

(3) Expression empruntée à Rabelais qui dit (T. II, p. 37) : « Vous sçavez bien que le peuple de Paris est sot par nature, par béquare et par bémol. » — (Note du docteur Dorveaux. — Jean Breche était un fervent de Rabelais). (Note du docteur H. Meige.)

(4) *Revue médicale de Normandie*, janvier 1902, p. 16.

(5) Ibid., 10 septembre 1902.

leur industrie s'était développée à tel point dans notre ville, que le Collège des Médecins, fondé principalement dans le but de défendre les intérêts de la corporation, dut entamer contre eux des procès multiples. Nous trouvons les traces de ces procès dans les comptes-rendus du Collège des Médecins, publiés par Avenel, où ils alternent avec les procès encore plus nombreux que les médecins intentaient, pour les causes les plus futiles, à leurs éternels rivaux les chirurgiens.

Voici les principaux passages où il est directement question des charlatans de l'urologie :

25 juillet 1713. — Le Collège donne permission à Néel père de poursuivre un prétendu *médecin aux urines.*

Mardi 9 juillet 1714. — Poursuivra-t-on devant le Parlement un certain Durand, vulgairement appelé *médecin aux urines* (*uroscopum*). Néel père et Reu sont chargés de poursuivre avec activité ce *misérable.*

Vendredi 8 juin 1714. — On se rendra auprès du premier président pour le prier de presser les poursuites contre Durand. M. de Pontcarré invite le Collège à persévérer, bien qu'en droit le procès puisse être perdu, ce qui détermine le Collège à députer l'un de ses membres auprès de Fagon, premier médecin du Roi, pour avoir son avis, et si, dans le cas où le Parlement ne condamnerait pas Durand, on pourrait être sûr de son appui lors d'un appel au Conseil du Roi. Néel fils est chargé de cette mission, avec une lettre de Houppeville, doyen, approuvée par le Collège et revêtue de son sceau. Fagon loue le Collège de son zèle, et répond gracieusement à l'envoyé qu'il fera tout pour le Collège et chacun de ses membres et, dans le cas d'un appel supposé, qu'il emploiera tout son crédit pour faire triompher la bonne cause.

9 juillet 1714. — L'avis du Bailliage sur l'affaire précédente ne statuant rien définitivement, on fera lever, d'après l'avis de l'avocat, le jugement pour obtenir du Parlement un arrêt définitif.

Ajoutons enfin que le docteur P. Derocque a publié récemment, dans le même journal, les pièces curieuses d'un procès intenté à Rouen, au milieu du dix-huitième siècle à un « médecin aux

urines. » Nous en extrayons les détails suivants ; il s'agissait, en l'espèce, d'un sieur Hermerot ou Lermerot, qui, si l'on en croit Me Bréhain, avocat de la Communauté des Maîtres apothicaires, ciriers, etc., avait étudié les premiers éléments de la pharmacie magique avec un berger des environs de Louviers, appelé Chefdeville. L'association fondée par les deux compères, pour exploiter la crédulité publique, fut dissoute lors d'un procès instruit par le prévôt de la Maréchaussée, sur les plaintes du public, mais les deux accusés furent quittes à bon compte de cet avertissement. Au cours de ce premier procès, on retrouve une pièce montrant que ces guérisseurs empruntaient à la sorcellerie quelques-unes de leurs pratiques ; c'est un papier portant ces mots : *A toi Bélial, Prince des Diables*, que les accusés prétendirent être un secret pour découvrir des trésors.

Ne pouvant plus exercer son industrie à Louviers, et pensant que la population rouennaise serait d'une exploitation facile et rémunératrice, Lermerot vient s'installer, 16, rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, actuellement rue des Arpents, et fait placer à sa porte une inscription : « Médecin à l'urine icy à côté ». La pratique commençait à donner, lorsque la Communauté des marchands apothicaires, épiciers, droguistes de la Ville de Rouen, s'émut et recourut à l'autorité du lieutenant général de police du baillage de Rouen pour être autorisée à faire faire des perquisitions chez le sieur Lermerot, ainsi que chez d'autres charlatans : Cerné, Leporc, frère Sébastien, carme de la Ville, Janson, soi-disant chirurgien, et faire saisir les remèdes y trouvés.

Qu'advint-il des poursuites exercées contre ces derniers ? Nous n'en savons rien, n'ayant pu retouver aucune pièce faisant allusion à eux, sauf la requête adressée au « Lieutenant général de Pollice » pour lui dénoncer ces guérisseurs non patentés, et une sentence du lieutenant de police portant défense à Janson d'exercer la chirurgie dans l'étendue du bailliage. Quant à Lermerot, les poursuites dirigées contre lui aboutirent à un procès dont les pièces existent encore.

. . . . . .

Que devint Lermerot ? Alla-t-il transporter son industrie dans une autre ville, ou bien, ce qui est probable, se tenant pour

I

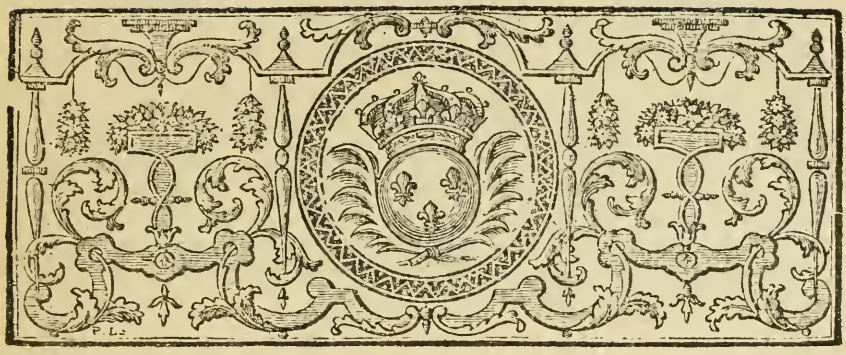

ARREST DE LA COUR DE PARLEMENT,

Confirmatif d'une Sentence de la Police de Roüen.

PORTANTE Défenses au nommé HERMEROT, *soi disant Médecin aux Urines*, de faire la Profession de Médecin, & de Vendre à l'avenir, & Débiter aucuns Remédes, à peine de Punition Corporelle; & qui, sur les plus amples Conclusions de Monsieur le Procureur du Roy, a ordonné la Confiscation des Drogueries & Remédes sur lui saisis, pour être icelles brûlées en présence de l'Huissier de Service, &c.

Du neuf Novembre mil sept cens quarante-trois.

L'AN DE GRACE MIL SEPT CENS QUARANTE-TROIS, le Samedy neuviéme jour de Novembre: En Jugement devant Nous JACQUES BILLARD DE NAINVILLE, Ecuyer, Conseiller du Roy, Lieutenant Genéral

A

Fig. 30. — Communiquée par le Dr Derocque
Extraite de *La Médecine et l'Art en Normandie.*

suffisamment averti sur les dangers de la médecine non patentée, chercha-t-il une autre voie ? Nous l'ignorons ; toujours est-il qu'il fut à Rouen (1) le dernier médecin aux urines.

(1) Depuis cette époque, d'autres urologues ont fait leur apparition dans la région, mais en cherchant à se mettre en règle avec les lois. Nous citerons, entre autres, le nommé Anquetil, de la paroisse de Cliponville-en-Caux, *se disant avoir la connaissance des urines*, qui avait présenté une requête au Procureur général, requête souscrite de différents particuliers, tendante à obtenir de M. le Procureur général une défense aux apothicaires d'Yvetot et à tous autres de le troubler dans la distribution des médicaments composés qu'il est dans l'usage de faire. (Note du docteur DEROCQUE.)

VII

Un Uromante suisse au XVIIIe siècle

Michel Schuppach

Nous ne saurions terminer cette étude des urologues sans parler du célèbre Schuppach qui eut, en plein dix-huitième siècle, une réputation presque européenne. Schuppach fut-il un véritable médecin ou un simple uromante? C'est ce qu'il est assez difficile de préciser, mais nous pencherions plus tôt pour la seconde manière de voir. Quoi qu'il en soit, Schuppach ne semble pas avoir été un vulgaire charlatan et tout semble indiquer, au contraire, qu'il prenait son art très au sérieux et y avait lui-même une très grande confiance. La multiplicité des gravures qui le représentent dans l'exercice de ses fonctions fut-elle un moyen de réclame destiné à répandre au loin sa réputation, ou seulement un hommage de ses admirateurs? Les deux hypothèses pourraient, à la rigueur, se soutenir, bien que la première semble de beaucoup la plus plausible. On a même des médailles frappées à l'effigie de Schuppach et qui reproduisent une des gravures dont nous donnons ci-après la reproduction (1).

(1) Nous devons à l'extrême obligeance du Professeur R. Blanchard d'avoir pu faire dessiner une de ces médailles dont il possède dans sa riche collection de numismatique médicale un superbe exemplaire. On la trouver areproduite, p. 204 fig. 34.

D'après l'auteur de la *Biographie Universelle* (1), Schuppach (Michel) serait né en 1707 dans le canton de Berne ; il avait appris la médecine et la chirurgie chez un paysan qui avait une grande renommée dans la région ; à son exemple, il s'établit dans la campagne et commença par traiter les paysans. Ayant choisi le village de Langnau (2) (dans l'Ementhal), il y attira bientôt une foule de malades de la Suisse et de l'étranger.

Ce qui fit le plus pour sa renommée, ce fut la facilité avec laquelle il prétendait reconnaître, par l'inspection de l'urine, le genre de la maladie. Dès que cela fut connu, des messagers apportaient de tous côtés à Langnau, des fioles remplies d'urine et en repartaient avec des ordonnances de Schuppach ; quelquefois 80 à 100 fioles arrivaient en un seul jour. On s'adressait à l'Esculape de Langniau pour toutes sortes de maladies et la grande confiance qu'on avait en lui le secondait infiniment.

L'anecdote suivante prouve que ce docteur de village était homme d'esprit. Un fermier hypocondre étant venu le trouver pour se faire délivrer de sept démons qu'il avait, disait-il, dans le corps, Schuppach, après l'avoir examiné et visité, lui dit très gravement qu'au lieu de sept il y en avait huit, dont l'un était le chef de la bande, qu'il se faisait fort de les expulser à raison d'un louis par tête, mais que, pour le chef, plus difficile à mettre dehors, il fallait deux louis.

Le fermier ayant accepté le prix, le traitement commença dès le lendemain. Schuppach fit approcher l'hypocondre d'une machine électrique, dont celui-ci ne connaissait pas l'usage, et lui imprima une violente commotion : « *En voilà un de parti* » dit-il. Le lendemain, même manège et cela jusqu'au huitième jour. « *Ah*, dit Schuppach ce jour-là, *le chef fera un peu plus de façon* » et, secousse si rude que le fermier en fut renversé. « *Pour le coup*, dit Schuppach, *vous voila délivré de tous vos diables* ». Le fermier s'en alla ravi et Schuppach distribua aux pauvres le prix de ce traitement anti-diabolique.

(1) Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne* (Paris 1810-1828).

(2) Langnau, bourg de Suisse, dans l'Ementhal, a aujourd'hui plus de 7.000 habitants.

Le célèbre voyageur anglais, William Coxe (1), auteur d'un voyage en Suisse, écrit sous forme de lettres, a consacré toute une de ses lettres (2) à la relation d'une visite qu'il fit, à Langnau, à Michel Schuppach. Nous la traduisons ici, presque en entier, à

Fig. 31. — Portrait de Schuppach

cause du vif intérêt qu'elle présente et du jour qu'elle jette sur la curieuse physionomie du médecin de Langniau, en même temps que sur les gravures relatives à Schuppach que nous intercalons dans le texte de Coxe.

Langnau. Septembre 18. 1776.

Vous avez peut-être entendu parler de Michel Schuppach, le fameux docteur suisse, celui dont le talent à découvrir les causes des maladies

(1) Coxe (William) (Londres 1747-1828) fut précepteur de différents grands seigneurs anglais, qu'il accompagna en Europe. Entre autres ouvrages, on a de lui un voyage en Suisse : *Travels in Switzerland, an in the country of the Grisons from William Coxe.*

(2) Lettre 61, T. II, p. 381.

et à leur appliquer les remèdes convenables, a donné lieu à tant de merveilleuses histoires racontées par les voyageurs, et qui, comme la Renommée de Virgile, ont gagné en merveilleux avec l'éloignement.

Je suis actuellement logé dans la maison de ce fameux Esculape. C'est au-dessus du village de Langnau, sur le versant escarpé de la montagne ; c'est d'ailleurs à cause de cela qu'on le surnomme le *Médecin de la Montagne.*

A notre arrivée nous avons trouvé le docteur dans son cabinet, entouré

Fig. 32. — Michel Schuppach donnant une consultation.

de plusieurs paysans venus le consulter sur leurs maladies respectives ; chacun d'eux avait apporté une petite fiole contenant de l'urine. Car de l'inspection des urines, ce docte personnage prétend déduire l'état du malade.

Au physique, d'une corpulence remarquable, son regard est pénétrant et son abord enjoué.

Il s'assied toujours en face du patient, et son regard va, alternativement, du contenu de la bouteille au malade ; ce manège dure assez longtemps, seulement interrompu par de petits sifflottements. Quand son diagnostic est fait, il le communique au malade et a, quelquefois, la bonne fortune de tomber juste. En un mot, son chic à diagnostiquer

d'après l'inspection des urines, lui a valu une confiance si absolue dans son art, que ses malades ne doutent pas plus de son infaillibilité, qu'un bon catholique, de celle du pape.....

Quelles qu'aient pu être les causes de sa célébrité, tout le monde s'accorde à dire qu'elle lui est venue, sans qu'il la cherche. Il a certainement de grandes qualités ; humain et charitable au plus haut degré, il ne se contente pas de donner gratis les médicaments aux paysans qui viennent le consulter, mais il y ajoute souvent quelque argent,

. . . . . .

Cet homme remarquable commence souvent à donner ses consultations dès huit heures du matin, pour continuer jusqu'à six heures du soir,

Fig. 33. — Schuppach arrachant un malade à la mort

sans autre interruption que l'heure du repas. Ses drogues sont excellentes ; elles sont extraites des simples qu'il a recueilli et distillé lui-même.

. . . . . .

P. S. — Le célèbre « empirique » mourut en mars 1781, et Langnau, où je suis retourné en 1786, n'était plus le rendez-vous des malades, des convalescents et des curieux ou des oisifs. Le docteur laissa une fortune de 250.000 francs ; sa femme en reçut un tiers et le reste fut partagé entre son gendre et ses petits-enfants.

Nous avons reproduit page 130 une image du quinzième siècle représentant la mort entraînant après elle un médecin aux urines; la gravure ci-dessus en est en quelque sorte la contre-partie.

Plus fort que le médecin du Moyen Age, Schuppach a, lui aussi, l'urinal à la main, mais c'est pour arracher le malade à la mort qui déjà le saisit et voudrait en faire sa proie. Cette charmante petite pièce, dont nous possédons un exemplaire, fut gravée par Mechel, à Bâle, en 1775; peut-être faut-il y voir l'expression de la reconnaissance d'un malade sauvé par Schuppach, car l'hypothèse d'une réclame tapageuse ne s'accorde guère avec ce que nous savons du caractère de Schuppach. Voici, en outre, le fac-simile de la médaille qui appartient au Profr. Blanchard et qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire.

Cependant, au dix-huitième siècle, tout le monde ne partageait pas pour Schuppach les sentiments d'admiration bienveillante de l'anglais Coxe. Voltaire en particulier, s'en moquait ouvertement

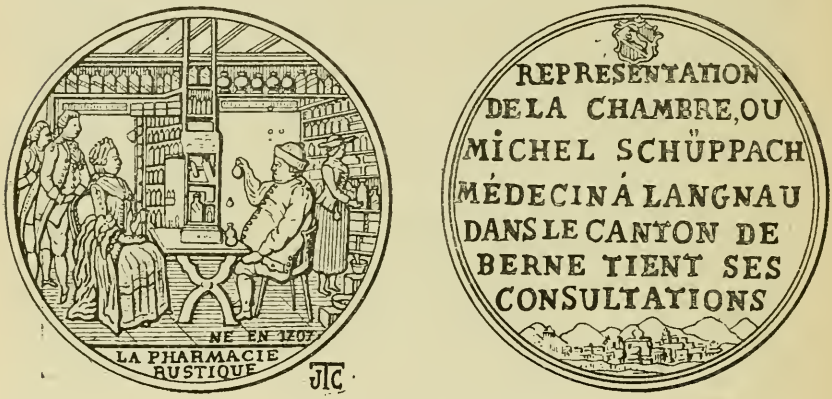

Fig. 34. Médaille de Schuppach

et l'appelait par ironie : « *le médecin des urines* » ; il en parle même de façon peu flatteuse dans une lettre adressée au marquis de Florian, le 3 janvier 1774. Mme de Florian que ses amis appelaient le « *serin* », à cause de sa jolie voix, était allée consulter Schuppach et avait fait usage, pendant quelque temps au moins, de la *liqueur rouge* du médecin suisse. Voici, à ce propos, ce qu'écrit Voltaire à son mari :

La pépie de votre serin se guérira par la nature et par vos soins plus que par l'art des médecins. Il y a cent exemples de personnes qui ont vécu très longtemps avec des humeurs erratiques, qui tantôt causent des migraines, tantôt des pertes de sang qui affectent la poitrine, et qui enfin se dissipent d'elles-mêmes.

..... De petites purgations très légères, de temps en temps, aident la nature qui cherche toujours à se dégager ; mais il ne faut jamais la surcharger ni l'irriter : voilà pourquoi j'ai toujours eu une secrète aversion pour la liqueur rouge de votre médecin suisse, et beaucoup de mépris pour un homme qui n'ose pas vous dire quel remède il vous donne. *La ridicule charlatanerie de deviner les maladies et les tempéraments par des urines est la honte de la médecine et de la raison.* Je ne voulais pas vous dire ce que j'en pensais, parce que je vous vis très préoccupé. J'espérais que la bonté du tempérament de notre serin le soutiendrait contre le mal que la liqueur rouge du suisse pourrait lui faire ; mais, enfin, puisque vous êtes débarrassé de ce remède dangereux, je puis vous parler avec une entière liberté (1).

Ne serait-ce pas la belle marquise de Florian et son mari que représente notre gravure (page 202) ? Avec un peu de bonne volonté, on pourrait le supposer ; en tous cas, la bonbonne placée sous la table du maître et à ses pieds renferme la précieuse liqueur rouge, car elle porte la mention « *Spiritus rubra* » (sic), dans la gravure de la page 203. Qu'était ce que cette liqueur rouge ? Puisque Schuppach n'osait le dire à ses malades, il y a gros à parier que nous ne le saurons jamais.

Nous conclurons avec Voltaire qu'en effet l'uromancie, ou l'art de deviner les maladies, est une ridicule charlatanerie et la honte de la médecine et de la raison ; l'excuse des anciens *Urologues* était dans leur absolue bonne foi, mais on ne saurait en dire autant des *Uroscopes* et de leurs pratiques ; les médecins intelligents et honnêtes avoueront toujours que, si l'examen de l'urine est souvent utile et nécessaire, il ne saurait cependant suffire à faire reconnaître toutes les maladies : « *Hoc semper pro confesso apud intelligentes manebit, urinarum iudicia ob multas causas incerta esse, nec ex urina posse iudicia capi omnium passionum ac morborum, multo minus si lotia in ædibus medicorum tantum spectentur* (2). »

(1) *Lettres choisies de Voltaire*, édit. Garnier II, p. 159.
(2) Forestus, *Loc. cit.*, ad candidum lectorem præfatio.

GILLES DE CORBEIL

SA VIE. — SES ŒUVRES

SON POÈME SUR LES URINES

Fig. 35. — Miniature du livre de Jean de Corbechon (XVe siècle).

GILLES DE CORBEIL

Sa Vie et ses Œuvres [1]

Une étude sur Gilles de Corbeil présente le double intérêt de nous initier aux doctrines médicales du douzième siècle et de nous révéler un certain nombre de traits les plus curieux sur les écoles et les méthodes d'enseignement de cette époque lointaine et peu connue. Au point de vue médical, Gilles de Corbeil relève directement de l'Ecole de Salerne, dont il fut un des plus brillants disciples et dont il resta toute sa vie un fervent et reconnaissant admirateur; c'est lui qui nous a conservé les noms des principaux Maîtres Salernitains et, il n'y a pas longtemps encore, que nous n'avions sur cette période, qui marque pourtant l'apogée de Salerne, d'autres sources d'informations que celles qui se trouvent éparses en divers endroits de ses œuvres. Aujourd'hui, il est vrai, les choses ont bien changé et, grâce aux savantes recherches de Henschel, de Renzi et de Daremberg, les manuscrits, si longtemps enfouis dans la poussière des bibliothèques, ont livré la plupart de leurs secrets ; on a pu, non seulement reconstituer à peu près entièrement l'histoire de l'Ecole de Salerne, mais encore publier un très grand nombre des ouvrages Salernitains (2). Gilles de Cor-

(1) Une partie de cette étude a paru dans la *France médicale*, nos des 10 et 25 novembre 1902.

(2) Collectio Salernitana ; ossia documenti inediti, e trattati di medicina appartenenti alla scuola medica Salernitana, raccolti e illustrati, *da G. E. T. Henschel C. Daremberg e S. Renzi*, premessa la storia della scuolare publicata a cura *di S. de Renzi. Napoli*, 1852-1859, *5 vol. in-8.*

Cf. aussi P. Giacosa, *Magistri Salernitani nondum editi.* Turin 1901.

beil n'est pas sans avoir profité, dans une très large mesure, de cette tardive exhumation ; outre que l'intelligence de ses œuvres y gagne beaucoups, son caractère et le milieu dans lequel il a vécu nous apparaissent sous un jour tout nouveau et sous un aspect d'autant plus attrayant qu'il est plus lumineux, ou, si l'on préfère, moins obscur.

I

En dépit de la très grande notoriété dont il jouit de son temps, des nombreux commentateurs qui se sont occupés de ses ouvrages et des hautes charges dont il semble avoir été revêtu, la bibliographie de Gilles de Corbeil nous est à peine connue. Toutes, ou presque toutes les particularités de sa vie ont été mises en discussion et il n'est pas jusqu'à son identité et au lieu de sa naissance qui n'aient donné lieu à des opinions contraires. Cependant, la critique moderne, sans avoir fait sur tous les points une complète et définitive lumière, permet de fixer quelques dates et de rectifier quelques erreurs ; nous allons essayer d'en résumer les principales affirmations.

Quelques historiens, comme Trithème (1), Van der Linden (2), Bernier (3), etc..., ont confondu Gilles de Corbeil avec un certain Gilles d'Athènes, moine bénédictin qui vivait au sixième ou au septième siècle. Bernier l'appelle encore Gilles Callixte et en fait un moine du mont Cassin. Fabricius (4) lui donne le surnom d'Athénien, mais simplement parce qu'il suppose, sans en fournir d'ailleurs aucune preuve, qu'il avait étudié à Athènes (5). D'autres

(1) Trithemius, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, C. 241.

(2) Van der Linden, *De Scriptis medicis*, édit. 3, p. 6.

(3) Bernier, *Histoire chronologique de la Médecine*, 1717.

(4) Fabricius, *Biblioth. lat. med. et infim. ætatis.*, p. 52.

(5) Dans une volumineuse thèse de 1884, *sur les matières grasses de l'urine*, le docteur Monvenoux parle d'un Ægidius qui aurait vécu vers le milieu du huitième siècle et lui attribue le *Poème des urines* de Gilles de Corbeil, ce qui ne l'empêche pas, quelques pages plus loin, de citer des vers du même ouvrage et de les attribuer, cette fois, au véritable Gilles, médecin de Philippe-Auguste. On conviendra qu'il est difficile de jongler plus aisément avec les textes et les dates.

en font un dominicain anglais, ou le confondent avec un de ses contemporains, Gilles de Paris, l'auteur du poème dit Carolin, composé en 1198 pour le fils de Philippe-Auguste, depuis Louis VIII.

Pour faire vivre Gilles de Corbeil au septième siècle, il ne faut pas avoir lu ses ouvrages, où il se réclame presque à chaque ligne des Maîtres Salernitains du onzième; les citations qu'il fait en particulier de Constantin l'Africain, mort en 1087, et de Romoald, mort en 1181, le placent sans conteste entre la fin du douzième et le commencement du treizième siècle.

Comment admettre d'autre part que Gilles ait pu faire ses études à Athènes puisqu'il avoue lui-même ne pas savoir le grec? Quant à le confondre avec Gilles de Paris, c'est faire preuve d'une ignorance que rien ne saurait excuser. Gilles de Paris parle en effet de son homonyme, Gilles le médecin, mais pour se féliciter d'être son compatriote et le proclamer comme l'un des hommes les plus célèbres de son temps, qu'on ne saurait assez louer et qui mérite les plus grands honneurs :

Cum sit et hic alius nostræ non indecor urbi,
Oris adornati, solo mihi iunctus in usu
Nominis, in reliquis maior meliorque gerendus. —
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi
Cum sit et hic ortus, cuius facundia grata est
Et nunquam laudanda satis, nec in agmine vatum
Nominis extremos sortiri debet honores (1).

Ce qui semble certain, c'est que Gilles était né à Corbeil ou à Paris même; l'épithète de *Corboliensis*, qui se trouve accolée à son nom dans la plupart des manuscrits, ou celle de *de Corboïlo* plaident de façon décisive en faveur de Corbeil et l'on conçoit très bien d'ailleurs que, même dans cette hypothèse, Gilles de Paris ait pu écrire: *cum sit et hic ortus*, ce qui voulait dire qu'il était de ce pays-ci, de la région ou des environs de Paris. Sur la foi d'un manuscrit, où il est nommé *Ægidius Corbeïensis*, on a voulu le faire naître à Corbie, mais c'est une opinon toute gratuite et que rien n'autorise.

(1) *Poème Carolin*, livre V.

Nous ignorons la date de la naissance de Gilles de Corbeil; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il florissait vers le dernier tiers du douzième siècle et qu'il faut placer sa mort vers 1220.

Gilles nous apprend lui-même, comme nous le verrons, qu'il avait étudié la médecine à Salerne; étudia-t-il aussi à Paris et à Montpellier? C'est peu probable, au moins pour Montpellier, dont il ne parle qu'avec le plus profond mépris. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il exerça et professa la médecine à Paris et fut un des premiers et des plus illustres maîtres de cette École. L'épithète de *Celeberrimus arte medendi* que lui donne Gilles de Paris montre qu'il était plus qu'un praticien ordinaire et qu'il était considéré comme un prince de l'art de guérir; s'il en fallait d'autres preuves, la charge de premier médecin (*archiater*) de Philippe-Auguste, qu'il occupa avant Jean de Saint-Alban, en serait une absolument démonstrative.

Riolan, malgré sa haine contre l'Ecole de Montpellier, admettrait à la rigueur que Gilles y ait professé la médecine, mais non qu'il soit allé l'y apprendre. « Ce même Egidius, dit-il, peut avoir esté à Montpellier pour leur enseigner la médecine, d'autant que Balæus dit qu'Egidius, médecin de Paris, a esté enseigner la médecine à Montpellier : ma preuve est tirée de ce qu'il loue dans sa poésie un médecin Renaudus, qui enseignait assez bien la médecine, les autres estant tout à fait ignorans (1). » Nous verrons que cette opinion de Riolan n'est guère soutenable.

Gilles était maître ès-arts libéraux et probablement aussi docteur en théologie ; on admet également qu'il fut chanoine de Notre-Dame, mais rien n'indique, par contre, qu'il ait appartenu à un ordre monastique.

Si nous n'avons aujourd'hui que peu de renseignements sur la vie de Gilles de Corbeil, nous pouvons, dans une certaine mesure, nous en consoler en songeant qu'au dix-septième siècle, Riolan lui-même n'en savait pas davantage. « Petrus Egidius Corboliensis, dit-il, environ l'an 1220, était chanoine de de Paris et premier médecin de Philippe-Auguste. Il a composé

(1) Riolan, *Curieuses recherches sur les escholes en médecine de Paris et de Montpellier*, Paris 1651, p. 95. (B. F. M. P. 32594.)

un livre *De urinis*, un autre *De pulsibus*, que Gordon approuve et l'appelle dans ses livres *Venerabilem Egidium*, à cause de sa qualité ecclésiastique (1). »

Heureusement pour nous que, mieux que sa biographie, les œuvres de Gilles de Corbeil vont nous permettre de nous faire une idée à peu près complète de son caractère et de ses tendances ; mieux que des détails biographiques, elles peignent l'homme au vif, surtout lorsqu'on s'efforce, par la pensée, de se reporter au milieu où il a enseigné et où il a vécu.

II

Qu'était l'enseignement en général, et celui de la médecine en particulier, à l'époque dont nous nous occupons, c'est-à-dire vers la fin du douzième siècle et le commencement du treizième siècle ? M. Luchaire, avec sa compétence toute spéciale en cette matière, nous a tracé de l'Université de Paris, sous Philippe-Auguste, un tableau très documenté dont l'étude facilitera beaucoup notre tâche, et auquel il faut se reporter pour comprendre cette époque (2).

La première chose à noter, dans cet ordre d'idées, c'est que l'enseignement, quel qu'il fût, mais surtout l'enseignement supérieur, les *studia generalia*, comme on disait alors, était entre les mains de l'Eglise. A Paris, comme à Montpellier, le premier statut d'organisation d'un corps universitaire fut l'œuvre d'un représentant du Saint-Siège, d'un cardinal-légat (Luchaire). Nous n'avons pas à nous demander si cette intervention de l'Eglise dans les Universités et la collation des grades fut toujours un bien ; il suffit, pour l'instant, de constater le fait sans nous y appesantir plus longuement.

L'enseignement supérieur comprenait deux degrés : au pre-

(1) Riolan, *Loc. cit.*, p. 93.

(2) Luchaire, *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, Paris, Chevalier-Marescq, 1899.

mier, les sept arts libéraux, *le trivium* et *le quadrivium* (1), base immuable de l'édifice scolaire, enseignement traditionnel organisé et divisé comme au temps des Carolingiens ; au second degré, les études plus spéciales et de caractère professionnel la médecine (*physica*), le droit civil (*leges*), le droit canonique (*decretum*), et enfin la théologie (*sacra pagina*). Pour ne parler que de la France, on comptait, sous Philippe-Auguste, cinq principaux centres d'enseignement ou cités scolaires, savoir : Paris, Orléans et Angers au Nord, Toulouse et Montpellier au Midi. A Paris, du moins avant Gilles de Corbeil, s'enseignaient surtout la dialectique et la théologie ; à Orléans, le droit civil et la rhétorique ; à Montpellier, la médecine. Un moine de Citeaux, Hélinaud, écrit en 1227 : « *Ecce quærunt clerici Parisiis artes liberales, Aureliani auctores classicos, Bononiæ codices, Salerni pyxides, Toleti dæmones et nusquam mores* (2). » Nos clercs vont chercher à Paris la connaissance des arts libéraux ; à Orléans, celle des belles-lettres ; à Bologne, celle des lois : à Salerne, celle de la médecine ; à Toulouse, celle de l'astrologie ; mais nulle part, celle des bonnes mœurs.

Paris, à cette époque, suivant la judicieuse remarque de M. Franklin, était « devenu le foyer intellectuel de l'Europe. Déjà aux yeux des contemporains, l'Attique semblait revivre dans sa philosophie, la Grèce dans sa littérature, l'Orient dans sa passion pour l'étude. C'était aussi, d'après Matthieu Paris, la nourrice de la philosophie et l'élève de la sagesse.

» Un irrésistible entraînement s'était produit. De nombreux étudiants, accourus non seulement des Etats qui entouraient l'Ile-de-France, mais encore d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède, de Danemarck, affluaient vers Paris, avides d'entendre la parole des maîtres qui y professaient (3). »

Il semble bien pourtant qu'au point de vue de l'enseignement de la médecine, Montpellier ait devancé Paris. Dès 1881, le seigneur de Montpellier, vassal immédiat de l'évêque Guilhem VIII,

(1) Le *trivium* comprenait : la grammaire, la rhétorique, la dialectique ou logique ; le *quadrivium* : l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

(2) Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, T. I, p. 256.

(3) A. Franklin, *La vie privée d'autrefois. Ecoles et Collèges*, p. 9.

établit dans sa bonne ville, la liberté de l'enseignement de la médecine : « En dépit des instances les plus vives et des offres d'argent les plus séduisantes, *precio seu sollicitatione*, il n'accordera jamais à personne le privilège exclusif *de lire* ou de diriger des écoles, en matière de médecine, *in facultate phisice discipline,* attendu qu'il serait trop criant et trop contraire à la justice et à la religion, *contra fas et pium,* d'octroyer à un seul le droit d'enseigner une science aussi excellente (1). »

Aussi voyons-nous un maître de Salerne, *Salomon Mathæus*, enseigner à Montpellier, vers cette époque, au dire de Gilles de Corbeil ; bien plus, à en croire ce même Gilles, la gloire de l'École de Montpellier dépendrait uniquement de celle du maître salernitain ;

Quo Pessulanus nisi Mons autore niteret
Jamdudum physicæ lux eclipsata fuisset (2).

Au moment où Gilles professa la médecine à Paris, il ne semble pas que cette science, sans y être absolument négligée, y fût en aussi grand honneur que la logique et les arts libéraux. C'est, en tout cas, l'impression qui se dégage d'un passage où Gilles, mettant son poème des médicaments composés sous la protection d'un certain Romoald, qui avait été son maître à Salerne, lui adresse ces paroles significatives : « Regarde, dit-il, ce nouvel ouvrage d'un œil favorable et ne crois pas que la médecine soit indigne de faire entendre à Paris ses chants mélodieux, alors que, dans cette cité où jaillit déjà la source de la logique et où les arts libéraux règnent en maîtres, elle se réjouit de fixer désormais son séjour et ne dédaigne pas d'habiter près de ses servantes. »

Ipse novo faveat operi, nec Parisianas
Aestimet indignum physicam resonare Camœnas.
Nam logices ubi fons scaturit. ubi plenius artis
Excolitur ratio, sibi physica figere sedem
Gaudet, et ancillis non dedignatur adesse (3).

(1) A. Luchaire, *Loc. cit.*, p. 8.
(2) Aegidii Carmina, *Loc. cit.*, *De compositis medicaminibus*, lib. I, V. 150-151.
(3) Choulant, *Loc. cit.*, T. I, V. 140 et suiv.

Il semble bien ressortir de ce texte que Gilles fut, sinon le premier, au moins un des premiers, qui professèrent la médecine à Paris. On comprend, dès lors, que Gabriel Naudé, dans son panégyrique de la Faculté de Médecine de Paris, appelle Gilles le génie qui avait présidé à la naissance de cette Faculté et la première de ses divinités tutélaires : « *Primum vestræ Facultatis genium et tutelarem deum Ægidium Corboliensem* (1). »

Cependant, il ne faudrait peut-être pas être trop exclusif et aller jusqu'à penser que Gilles ait réellement *créé* l'enseignement médical à Paris ; prise dans ce sens absolu, cette manière de voir ne semble rien moins que plausible ; tout ce qu'on peut avancer, avec quelque vraisemblance, c'est que cet enseignement y était encore restreint et peu en relief. Dès le règne de Philippe-Auguste, dit M. Luchaire, la médecine était professée. On en trouve la preuve dans un éloge de l'Université de Paris, celui qu'a laissé l'historien Guillaume le Breton dans le passage de sa chronique relatif à l'année 1210 : « En ce temps là, les lettres florissaient à Paris. On n'avait jamais vu dans aucun temps et dans aucune partie du monde, à Athènes ou en Egypte, une telle affluence d'étudiants. Ceci ne s'explique pas seulement par l'admirable beauté de Paris, mais par les privilèges spéciaux que le roi Philippe et son père Louis VII avaient conféré aux écoliers. Dans cette noble cité étaient en honneur l'étude du trivium et du quadrivium, celle du droit canon et du droit civil, et aussi la science qui permet de conserver la santé aux corps et de les guérir. Mais la foule se pressait avec un zèle particulier autour des chaires où s'enseignait la sainte Écriture, où se résolvaient les problèmes de la théologie (2) .»

La médecine, comme d'ailleurs les autres sciences, s'enseignait alors au Parvis Notre-Dame, en une maison où il y avait eu des étuves, entre l'Hotel-Dieu et la maison de l'Evesque. (Cf. Riolan, *Loc. cit.*) Nous savons, en outre, dit M. Franklin, que beaucoup de maîtres professaient soit chez eux, soit dans des salles louées à des propriétaires de la cité ; c'était dans la

(1) G. Naudé, *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis panegyris* (B. F. M. P. 71487).

(2) Luchaire, *Loc. cit.*, p. 20.

propre chambre du doyen qu'avaient lieu le plus souvent les examens (1). Deux au moins de ces médecins antérieurs à Gilles de Corbeil, nous sont connus ; un certain Obizo qui fut médecin de Louis le Gros, en l'an 1110, et Pierre Lombard, médecin de Louis VII, en 1138.

Quoi qu'il en soit, il faut croire que la semence jetée par Gilles de Corbeil ne tarda guère à porter ses fruits, car le célèbre Lanfranc, qui enseigna à Paris vers 1231, n'hésite pas à dire que cette ville est le paradis terrestre de la médecine : « *Parisiensis civitas, cum ob alias causas, tum etiam propter physicorum intelligentiam Paradisus terrestris merito nuncupari potest.* »

Si l'enseignement médical était *libre* à l'époque dont nous parlons, il convient pourtant d'ajouter que cette liberté n'allait pas sans quelques restrictions. De nombreux abus s'étant produits, l'Eglise décida, vers la fin du douzième siècle, qu'elle seule « par l'intermédiaire du chancelier de Notre-Dame, accorderait le droit d'enseigner, « *Licentia docendi* », origine de notre *licence*. Beaucoup de maîtres protestèrent. Le pape, pris pour arbitre, ménagea les deux partis, restreignit le pouvoir du chancelier de Notre-Dame, autorisa l'abbé de Sainte-Geneviève à conférer la licence aux maîtres qui ne se proposaient pas d'enseigner la théologie (2). »

Le titre de Maître, *Magister*, était alors l'équivalent de celui de *Docteur*, qui ne fera son apparition qu'un peu plus tard. Toutefois, à l'époque de Gilles, il semble qu'on fût moins sévère qu'il n'eût convenu pour accorder le droit de professer et il n'est pas rare de voir un maître, éprouvé par sa science et sa doctrine, se plaindre amèrement de ce qu'on laissât enseigner de trop jeunes hommes. C'est la plainte formulée, en particulier, par Etienne de Tournai, dans une lettre adressée au pape, entre 1192 et 1203 ; il y a, selon lui, des maîtres-ès-arts beaucoup trop jeunes : « *Ces adolescents bien peignés*, écrit-il, *ont l'impudence d'occuper des chaires magistrales ; ils n'ont pas de poil au menton et les voilà assis à la place des hommes mûrs. Eux aussi, ils écrivent des manuels, des sommes,*

(1) A. Franklin, *Les Médecins*, p. 31.
(2) A. Franklin, *Ecoles et Collèges*, p. 13.

compilations mal digérées, humectées, mais non pas nourries de sel philosophique (1). »

Gilles de Corbeil se plaindra lui aussi de ce qu'on confère, même à Salerne, le grade de *Maître* à des enfants qui mériteraient encore le fouet et qui feraient mieux de se suspendre à la bouche de leurs vieux maîtres, que d'aspirer avant l'âge, aux honneurs de la chaire doctorale :

O nimis a ritu veterum, si decere fas est,
A recto quoque iudicio censura Salerni
Devia, cum tolerat, animo cum sustinet æquo,
Nondum maturas medicorum surgere plantas,
Impubes pueros Hipocratica tradere iura
At que Machaonias sancire et fundere leges,
Doctrina quibus esset opus ferulæque flagello,
Et pendere magis vetuli doctoris ab ore,
Quam sibi non dignas cathedræ præsumere laudes (2).

Ajoutez à cet abus la plaie des charlatans et des moines vagabonds qui, sous le couvert de la religion, se mêlaient aussi d'enseigner la médecine et de l'exercer, malgré leur ignorance. Gilles les a en abomination et leur interdit la lecture de ses ouvrages ; il n'entend pas que les arcanes de sa doctrine leur soient révélés et que les mystères de la philosophie leur soient dévoilés. Ne serait-ce pas jeter des perles aux pourceaux ? Ceux-là seuls devront lire ses ouvrages qui sont capables de les comprendre : « *Ab huius operis vestibulo planeticos et falsos discursores monachos, qui norma religionis abutentes pelle monachali remota de huius artis mysterio præsumunt, profanamus. Talibus enim huius operis secreta nolumus propalari nec margaritæ spargendæ sunt porcis, nec philosophiæ mysteria divulganda sunt imperitis. Omnes ergo tales sic submovemus, ut quæ capere intellectu nequeunt, ad ea legenda videantur indigni* (3). »

Cette sélection que veut faire Gilles de Corbeil, nous conduit à parler d'un autre caractère de l'enseignement au douzième siècle. S'il était à peu près libre, du moins à ce moment, l'enseignement

(1) Luchaire, *Loc. cit.*, p. 23.
(2) Aegidii Carmina, *De comp. med.*, l. 3, V. 564 et s.
(3) *De pulsibus : proœmium*, p. 26.

médical était en outre *strictement privé*. Nous voulons dire par là qu'il n'était pas encore donné dans des chaires et des établissements publics ; il est bien vrai que les Universités étaient déjà constituées et possédaient leurs statuts et leurs privilèges, mais il faut entendre par ce mot d'Université une collectivité, une corporation, une sorte de confrérie formée par le maître, d'une part, et les élèves de l'autre, *Universitas magistrorum et scolarium* (Cf. Luchaire). Chaque maître groupait autour de lui un noyau d'élèves plus ou moins important, suivant sa notoriété, élèves qui lui composaient une sorte de famille intellectuelle et aux besoins matériels desquels il fournissait lui-même, moyennant une rétribution fixée d'un commun accord.

Un article du statut du cardinal Conrad de Porto, qui organisa en 1220, l'Ecole de Montpellier, stipule ceci entre autres choses : « Si un professeur est en litige avec un de ses élèves, au sujet de son salaire ou pour toute autre raison, aucun professeur ne doit sciemment recevoir cet élève, avant que celui-ci ait donné ou promis satisfaction à son ancien maître. » De même, il est interdit aux professeurs de se faire une concurrence déloyale : « Qu'aucun maître n'attire le disciple d'un autre maître, pour le lui enlever, par sollicitation, présent ou quelque autre moyen que ce soit. » Les élèves sont, en quelque sorte, le champ intellectuel du maître, sa propriété privée, de même que, par une juste réciprocité, la doctrine du maître est le bien propre de ses élèves pour qui elle est spécialement rédigée et commentée. C'est ce lien étroit entre le disciple et le maître qui en fait une véritable famille et justifie à la fois les précautions prises pour s'assurer le monopole de l'enseignement du maître et la jalousie, souvent mal dissimulée, que suscite l'enseignement du voisin.

Gilles de Corbeil nous offre de très curieux exemples de cette double tendance. Il ne cesse de répéter que c'est pour ses disciples, compagnons de sa vie domestique, qu'il compose son poème sur les urines. « *Sociis nostris domesticæ fidei quorum gratia hoc opus suscepimus huius novæ institutionis primicias offerimus* (1). »

S'il écrit un traité sur le pouls, c'est pour en mettre la doctrine à la portée de ses élèves, de ceux qui se nourrissent de sa

(1) Choulant, p. 4.

science : « *Ut mediocritate servata scholarium nostrorum qui doctrinæ nostræ edulio cibantur, intelligentiæ serviamus* (1). »

Il est vrai qu'ailleurs il paraît se préoccuper quelque peu de l'intérêt général, mais ce n'est qu'en second lieu et c'est bien l'intérêt de ses élèves, c'est-à-dire le sien propre, qu'il place au premier rang : « *Ut scholarium nostrorum eruditioni consuleremus et communi utilitati inserviremus* (2). »

Aussi, que de précautions pour s'assurer la propriété de ses livres ! Quel souci pour les préserver des faussaires et des envieux ! Et tout cela s'explique fort bien si l'on songe qu'à cette époque les ouvrages étaient tous manuscrits et qu'un copiste malhonnête pouvait facilement se les approprier. Plus les maîtres étaient célèbres et en vue, plus on avait intérêt à plagier leurs œuvres et plus aussi cela devenait facile, en raison de leur plus grande diffusion.

« Jusqu'à l'invention de l'imprimerie, observe M. Gaston Boissier, on ne pouvait pas avoir une idée nette de ce que nous appelons le droit d'auteur. Une fois qu'un livre était publié, il appartenait à tout le monde. Rien n'empêchait ceux qui se l'étaient procuré, de le faire copier autant de fois qu'ils le voulaient et de mettre en vente les exemplaires dont ils ne se servaient pas (3). »

C'est ce qui s'était probablement produit pour le poème sur les urines, car Gilles se plaint que cet ouvrage ait été prématurément répandu dans le public, avant qu'il ait eu le temps d'y mettre la dernière main. Mais comment empêcher cette divulgation intempestive d'une œuvre qui était sur les lèvres de tout le monde, écoliers et professeurs, et qu'ils ne se faisaient pas faute de dénigrer et de déchirer à belles dents en public, quitte à s'en servir en secret pour enrichir la pauvreté de leur savoir et réparer la disette de leur intelligence.

Qui liber (urinarum) incorrectus et incastigatus a nobis est elapsus. Subito enim in lucem prodiit et non exspectans tempus editionis legitimum, factus est abortivus, ut non de facili posset revocari, cum iam in manus plurium venerit scriptura mala attritus et dedignatus abscondi ;

(1) Choulant, p. 25.
(2) Choulant, p. 24.
(3) Gaston Boissier, *Nouv. prom. archéologique*, p. 42.

est in labiis singulorum, qui, quamvis eum palam livoris morsibus obtrectent, ex eo tamen suam locupletant paupertatem et penuriam et sui intellectus reficiunt ariditatem (1).

Pour le traité du pouls, même crainte et même appréhension des *falsigraphes* qui ne ne craignaient pas de changer le titre d'un livre et de le publier ensuite sous leur nom. De peur qu'ils n'aient l'audace de récolter un grain qu'ils n'ont pas semé et de convertir en fausse monnaie la monnaie frappée au coin de son génie. Gilles met carrément son nom en tête de son livre : ici commence le traité du pouls de Gilles. Le passage est absolument typique et nous nous reprocherions de ne pas le citer intégralement :

Ne huius libri auctoritas in laudem detractoris infanda tituli mutatione convertatur, ne alius grana, quæ non seminavit, colligere præsumat : demisso vultu et verenda fronte titulum supponimus, ut detractor falsigraphus nostram monetam ingenii et laboris alia imagine et adulterina effigiare non possit. Tunc ergo sit titulus talis : incipit liber Magistri Aegidii de pulsibus metrice compositus (2).

On conçoit sans peine que de tels maîtres aient suscité des envieux et qu'à la longue, l'exaspération aidant, Gilles fût arrivé à s'en exagérer à lui-même le nombre et à en voir tout autour de lui. C'est bien, en effet, la note qui ressort de son œuvre et l'on ne saurait, en conscience, lui en faire un bien sérieux reproche. Lorsqu'il interpelle sa muse, à la fin du poème des urines, et qu'il l'invite au repos après un si long labeur : ferme soigneusement ta porte, lui dit-il, et redoute l'œil des envieux, de peur que la secte adverse ne te cherche querelle :

Sobria claude larem, metuens livoris ocellum
Ne tecum moveat contraria secta duellum (3).

Au fond, ce n'était ni de son entourage immédiat, ni même des maîtres de Paris, que Gilles redoutait surtout la jalousie, mais bien de ses rivaux de Montpellier. Nous voyons poindre ici la rivalité des deux Ecoles, qui durera plusieurs siècles à l'état aigu et

(1) Choulant, p. 24.
(2) Choulant, p. 27.
(3) *Carmina de urinarum judiciis*, V. 344 et 345.

qui est à peine disparue de nos jours. A quoi tenait au juste cet antagonisme ? Nous ne saurions le préciser exactement, mais il est fort probable qu'il faudrait invoquer plusieurs causes pour en fournir une explication satisfaisante. Montpellier, comme centre d'études médicales, se réclamait d'une plus grande ancienneté que Paris : on y croyait, ou du moins l'on y cherchait à faire croire, qu'Apollon lui-même, exilé du reste de la terre, en avait été le fondateur (1). Quand on possède de si nobles origines, il est difficile de souffrir des rivaux et l'Ecole de Paris en était un avec lequel il fallait compter. De son côté, Paris, ville universitaire par excellence, où les étudiants, au dire de Philippe de Harvengt (2), étaient en si grand nombre, que leur multitude dépassait presque celle des habitants laïques, Paris, capitale du royaume, devait tenir à sa suprématie et ne pas voir d'un très bon œil les orgueilleuses prétentions de Montpellier.

« Ceux qui comparent, dit Riolan, l'eschole de Montpellier avec celle de Paris, ne sont-ils pas ridicules, voulans mettre en parallèle la ville de Montpellier, avec celle de Paris ; ils ressemblent à mon jugement à ce pauvre berger Tityrus, en la première éclogue de Virgile, qui croyait que son village estoit semblable à la ville de Rome (3). »

Quoi qu'il en soit, un fait est constant et ressort clairement des livres de Gilles de Corbeil, c'est que déjà, à la fin du douzième siècle, la guerre était déclarée ; le *contraria secta* n'a pas d'autre sens.

Les preuves de cette assertion fourmillent dans Gilles ; nous nous bornerons à en citer quelques-unes au hasard. Dans l'épilogue de son livre des urines, il prend soin d'expliquer ce qu'il faut entendre par *la secte adverse* ; c'est le maître de Montpellier qui va à la recherche de disciples. Et de quelles épithètes ne le décore-t-il pas ? C'est un homme d'humeur acariâtre, toujours prêt à mordre, emporté, braillard, stupide ; il ne se nourrit que de mauvais grains, c'est-à-dire de mauvaise doctrine, et se gonfle avec un mélange crû de toutes sortes de farines :

(1) Cf. Maurice Reynaud, *Les médecins au temps de Molière*, p. 220.
(2) Luchaire, *Loc. cit.*, p. 19.
(3) Riolan, *Loc. cit.*, p. 73.

Dyscolus et mordax, vehemens, clamosus, inanis,
Quem sterili lolio pascit, faragine cruda
Inflat et infatuat Mons Pessulanicus errans (1).

Nous avons vu que si Salomon Matheaus, un Salernitain, n'avait soutenu la renommée de Montpellier, celle-ci, au dire de Gilles de Corbeil, eût été bien vite éclipsée. Pour Gilles, en effet, l'école de Montpellier ne mérite que dédain et nous comprenons mal qu'on ait soutenu qu'il y avait étudié et même professé ; il ne connaît de maîtres que ceux de Salerne, de science que celle de cette Ecole. Aussi, c'est sous la protection de ses anciens maîtres qu'il place tous ses ouvrages ; c'est à eux qu'il les dédie, à eux qu'il en fait hommage. Aucun moyen ne lui semble plus sûr pour se débarrasser des envieux, désarmer les jaloux, confondre ses détracteurs. « *Pour que ton essor soit plus rapide,* dit-il en s'adressant à son livre sur le Pouls, *pour que l'envieux t'épargne et que le vulgaire ne te tourne pas en risée, garde en toi la saveur des doctrines de Musandinus, réclame-toi de maître Salernus, et montre que tu portes le sceau de l'Illustre évêque Alphanus* » :

Ut sit processus securior et tibit parcat
Invidus, ut fatui vites ludibria vulgi,
Verba Musandino maneant condita sapore :
Omnibus æquivoci titulum prætende Salerni,
Præsulis Alphani claro signata sigillo (2).

Et ailleurs, dans le prologue du livre des médicaments composés, il n'est pas moins explicite et moins pressant dans son appel à ses vieux maîtres de Salerne. « *Que Musandinus*, dit-il, *le plus haut sommet de la science, lui qui, semblable à un éclatant soleil, a rayonné et rayonne encore sur Salerne, que Musandinus apaise tes envieux et prenne ta défense ; si son corps a été dissous par la mort, son esprit est toujours vivant et anime de son souffle le grand et illustre Maurus* » :

Temperat invidiam, tibi defensacula ponet
Musandinus apex quo tanquam sole nitenti
Et nitet et nituit illustris fama Salerni :
Cuius si fuerit resolutum funere corpus,

(1) Choulant, *Loc. cit.*, V. 346, *De urinis*.
(2) *De puls*, Édit. Choulant, V. 252 et s.

Spiritus exultat et magni pectora Mauri
Tota replet... (1).

La jalousie est le cauchemar de Gilles ; il l'appelle une *peste criminelle* et une *voleuse de réputation*, qui sème l'ivraie à la place du bon grain :

Invidiæ scelerata lues, furuncula famæ
Pessima pro puris spargens zizania granis (2).

Il n'est pas un de ses ouvrages où il ne prenne à partie, sous le nom de Zoïle, les critiques injustes qui s'attaquaient à sa renommée. « *Ta façon d'agir, Zoïle, est injuste et perverse ; tu ne cesses de dénigrer des œuvres que tu serais incapable de produire. Tes critiques sont un titre de gloire et consacrent la valeur de celui qui en est l'objet. Ton blâme est un éloge et la louange qui vient de toi prend l'aspect de l'erreur et du vice* : »

Sed perversa tui lex et regula moris,
Ut quod scire nequis, id depreciare labores :
Quod facit Zoïlus, ad laudis titulum famamque coronat
Et meritum cumulat : tua nam reprehensio laus est,
Et tua laus vitium redolet culpamque figurat (3).

En allant bien au fond des choses, il ne serait pas impossible de découvrir que Gilles prêtât quelque peu à la jalousie par un orgueil excessif, non moins que par une tendance naturelle à la satire. Nous verrons qu'il avait écrit un long poème (de plus de 5.000 vers) contre les prélats de son temps : *Hierapicra ad purgandos prælatos*, et l'on conviendra que ce ne devait pas être de nature à lui faire beaucoup d'amis. D'autre part, s'il évoque à tout propos le souvenir de ses maîtres de Salerne, ce n'est pas qu'il doute de son mérite et de sa valeur personnels ; s'il avoue qu'il a puisé sa science dans les jardins bien arrosés de Musandinus, il ajoute aussitôt que si ce même Musandinus vivait encore, il ne serait pas sans éprouver du plaisir à lire ses vers, à en approuver la doctrine et à leur rendre l'honneur qu'ils méritent :

(1) Choulant, p. 51.
(2) *De pulsibus*, p. 38.
(3) *De med. comp.*, p. 147.

O utinam Musandinus nunc viveret auctor!
Ille meos versus digno celebraret honore,
Ipse meis scriptis signum punctumque favoris
Imprimeret, placido legeret mea carmina vultu :
Et quod in irriguis illius creverat hortis,
Ipse meum sentiret olus, gustuque probaret
Ex proprio sale doctrinæ traxisse saporem (1),

Mais Musandinus est mort! C'est alors maître Maurus qui le remplacera et qui, s'il est nécessaire, corrigera les erreurs de Gilles. C'est bien le moins que le berger reconnaisse ses brebis, la tête ses membres, le maître son serviteur, le docteur son disciple et la mère son enfant.

Suppleat et Petri Maurus mihi damna reformet,
Pastor ovem, membrumque caput, famulum que patronus,
Doctor discipulum, noscat sua mater alumnum (2).

Ces vers expriment de beaux sentiments et nous y voyons à l'actif de Gilles une marque indiscutable de sa déférence et de sa reconnaissance pour ses anciens maîtres. Un homme qui parlait de la sorte ne pouvait être dépourvu de cœur et si, dans certains endroits, il paraît quelque peu dur à ses ennemis, tenons-lui au moins compte, par compensation, de sa fidélité à ses amis.

Il est vrai qu'à cette époque tous les maîtres ne ressemblaient pas à Gilles de Corbeil. Jean de Salisbury, vers la fin du douzième siècle, s'élève avec violence contre ce qu'il appelle la tourbe des mauvais professeurs : Ils citent, dit-il, Hippocrate et Galien avec ostentation, profèrent des paroles inintelligibles, débitent à tout propos leurs aphorismes et étourdissent la cervelle avec leurs expressions nouvelles et tonitruantes. Ces enfants d'hier, maîtres aujourd'hui, croient qu'ils peuvent tout parce qu'ils osent et promettent tout : « *Hippocratem ostentant aut Galenum, verba proferunt inaudita, ad omnia suos loquuntur aphorismos, et mentes humanas, velut afflatas tonitribus, sic percellunt nominibus inauditis. Creduntur omnia posse quia omnia factitant, pollicentur, hesterni pueri magistri hodierni* (3) ».

Les élèves, au moins en général, ne valaient guère mieux, au

(1) Ibid., p. 52.
(2) Id. ibid.
(3) Daremberg, *Loc. cit.*, I, p. 256.

dire d'Alain de Lille qui écrivait d'eux au douzième siècle: « Les élèves de notre temps fréquentent plus volontiers les écoles de l'Antéchrist que celles du Christ; ils préfèrent les festins à l'étude, l'argent aux livres, et imitent Marthe plutôt que Marie: « *Clerici nostri temporis potius sequuntur scholas antechristi quam Christi, potius dediti gulæ quam glossæ, potius colligunt libras quam legunt libros; libentius imitantur Martham quam Mariam* (1). »

Un règlement de l'Evêque de Paris en date du 11 janvier 1269, reproche aux clercs « *quod de die et nocte multos vulnerant atrociter, interficiunt, mulieres rapiunt, obprimunt virgines, hospicia frangunt, necnon latrocinia et multa alia enormia Deo odibilia sæpe et sæpius committendo* (2). »

De pareils écoliers ne pouvaient aimer beaucoup le travail. Aussi, Gilles de Corbeil adjure son maître Ricardus de les y exhorter: Apprends-leur, lui dit-il, à suer sur mes ouvrages; ils y trouveront, clairement exposées, beaucoup de choses qu'il leur importe de savoir, ils y apprendront la façon de les exprimer en vers et la manière dont il convient d'en parler. Qu'elle lise donc mes écrits, cette jeunesse, et qu'elle les tienne enfermés sous la clef de la mémoire au plus profond de son cerveau, si elle veut qu'on lui dévoile les arcanes de la médecine; qu'elle sache bien que c'est ce livre qu'elle doit lire et non les farces et les histoires lascives d'Ovide:

Edoceat pueros (Ricardus) his insudare libellis,
Ex quibus utilium claret sententia rerum,
Et metrici ratio nexus et forma loquendi.
Hæc mea scripta legat et linguæ verset in udo,
Mentis in acarno memori sub clave sigillet
In medicas artes introducenda iuventus,
Huncque librum potius sibi noverit esse legendum
Quam nugas et lascivos Nasonis amores (3).

Ces sages conseils furent-ils écoutés? Nous n'oserions l'affirmer; ils montrent tout au moins que Gilles prenait son rôle de professeur au sérieux et que, s'il avait une bonne opinion de ses œuvres, il en avait une plus haute encore de la science qu'il était chargé d'enseigner et de l'art sublime auquel il préparait ses élèves.

(1) Id., ibid.
(2) Cf. Franklin, *Ecoles et Collèges*, p. 17.
(3) Choulant, p. 53.

III

On connaîtrait mal Gilles de Corbeil, si, en même temps que le professeur, on n'étudiait aussi l'*Homme* et surtout le *Médecin*, ce dernier non moins soucieux de sa dignité professionnelle que de la santé de ses malades. Les vers que Gilles consacre aux conditions de moralité et de savoir que doit remplir le médecin sont parmi ses plus beaux, autant par l'élégance du style que par l'élévation de la pensée. Comme pour les professeurs, il veut que le praticien soit d'un certain âge; celui qui n'est encore que grossier apprenti et qui sort, fraîchement émoulu, de la fournaise de l'école, doit être soigneusement mis à l'écart; il sait peut-être disserter sur son art, mais il n'a pas encore donné la mesure de sa valeur ; habitué qu'il est à résoudre certains points de médecine théorique, il débite avec emphase de vains discours; l'avarice le ronge, cette plaie si redoutable aux hommes de l'art, et pourtant il ne craint pas de s'attribuer la haute mission de guérir les malades:

. . . . . medicum vitare decebit
Qui novus et medicæ rudis est tirunculus artis,
Qui crudus de doctoris fornace recedens,
Verborum lites sed nullos attulit actus :
Gutture qui tumidus dum ventos garrit inanes,
Assuetus quosdam physicæ dissolvere nodos,
Tactus avaritia, multum metuenda peritis,
Curandi morbos excelsa negotia curat (1),

Aussi que fait-il? Sans attendre que les jours critiques soient passés et que le malade ait réparé ses forces, il lui donne des médicaments trop violents qui le conduisent au trépas. Gilles veut que le médecin soit avancé en âge et il ne comprend pas davantage un roi enfant, un juge imberbe, un docteur impubère dont le visage ressemble encore à celui de sa mère:

(1) Choulant, p. 122.

Rex puer, imberbis iudex, cathedræ moderator
Absque pilis, matremque gerens impubere vultu
Et medicus pleno nondum provectior ævo,
Dissona sunt, nullaque ratione cohærent,
Et physicæ titulos hæc maiestatis obumbrant (1).

Quelle insanité! Quelle erreur! Quelle aberration de confier la santé de pauvres malades à de tels médecins, qu'aucune expérience n'éclaire, artisans de morts subites, ennemis déclarés du genre humain! Pourquoi les lois royales qui punissent les criminels et leur font trancher la tête, épargnent-elles ces médecins? Le code de Philippe-Auguste condamne les coupables aux potences, aux bûchers, aux chaînes, aux cachots obscurs et il tolère que de tels médecins soient impunis! Alors que d'anciens usages permettent de marquer au fer rouge le front des criminels, pour que leur crime apparaisse aux yeux de tous et dénonce leur perversité, pour que les innocentes colombes ne se laissent pas prendre dans leurs lacets, pourquoi, seul, le mauvais médecin va-t-il le front haut?

O vesana hominum rabies, errorque profanus,
Devius intuitus, miseros qui talibus ægros
Committunt medicis, quos nulla probatio coxit,
Nulla quibus fidei manet experientia testis ;
Quos subitæ necis artifices, hostesque malignos
Humani generi posset lictoris iniqua
Condemnare manus : nam cur lex regia sontes
Arguit et sævo capitis dfscrimine damnat,
Talibus ut parcat medicis ? Suspendia, flammas,
Vincula, tela, cruces et carceris abdita nigri
Infligenda reis censura Philippica dictat,
Et patitur medicos tales discedere salvos :
Horum cum calido frontes exurere ferro
Justitiæ rigidus veterum permitteret ordo,
Ut fraus damnati signata charactere vultus
Et sua conditio perversa notabilis esset,
Et laqueos tenues possent vitare columbæ (2).

Combien différent est le médecin digne de ce nom ! Il est honnête, religieux, de mœurs douces ; il connaît à fond les règles de

(1) Choulant, p. 123.
(2) Choulant, p. 123.

son art et garde précieusement dans son cœur les écrits des anciens ; il est humble, modeste en ses discours ; ses paroles ne résonnent qu'au dedans de lui-même et non par les mouvements désordonnés de sa langue ; il n'a pas la présomption de la gloire ; une vieille expérience est le seul garant de sa bonne foi et de son mérite et suffit à lui attirer les éloges et les honneurs. Exercée par un tel homme, la médecine s'attire plus efficacement le secours d'en-haut et atteint plus facilement son but qui est de guérir ; quant au médecin, il s'enrichit d'agréables amis et fait à son malade l'inestimable présent de la santé :

Si sapis, accedas medico, quem condit honestas,
Ornat religio, depingit gratia morum,
Qui physicæ leges, veterum qui scripta virorum
Pectore clausa tenet, mitis, sermone modestus,
Et verbo resonans mentis, non verbere linguæ :
Quem non exaltat famæ præsumtio, mentis
Interpres, nec laudis inops iactantia tollit ;
Cui fidei custos et rerum fida probatrix
Sollemnes titulos vetus experientia fecit,
Et laudem et celebris famæ præscribit honorem.
Practica per talem digne celebrata ministrum
Plenius assequitur divini dona favoris :
Felices habet eventus et fine beato
Clauditur, artificem iocundis ditat amicis,
Languentem dono vitali præmiat ægrum (1),

Il faut reconnaître d'ailleurs que ces qualités du bon médecin sont également celles que recommande l'Ecole de Salerne ; nous en avons un curieux témoignage dans un petit traité d'un maître salernitain anonyme qui a pour titre : *De adventu medici ad ægrotum.* Entre autres recommandations que l'auteur fait au médecin, nous y lisons celle-ci : en entrant dans la chambre du malade n'affecte pas un air orgueilleux et n'aie pas le visage d'un avare ; salue humblement l'assistance... Sois affable dans tes discours, digne dans ton maintien et confiant dans le secours de Dieu : « *Ingrediens ad infirmum nec superbientis vultum nec cupidi prætendas affectum... sis sermone blandus, vitæ spectabilis, divino attentiûs expetens auxilio adjuvari* (2). »

(1) Choulant, p. 124.
(2) Coll. Salern., p. 11, 74.

S'il interdit aux médecins l'amour exagéré du lucre et de l'avarice, Gilles de Corbeil ne s'oppose cependant pas à ce qu'ils retirent de leur art une juste rémunération. Ses conseils, à cet égard, sont marqués au coin de la morale la plus pure et pourraient encore aujourd'hui servir de ligne de conduite aux praticiens modernes. Si le malade est pauvre, il faut le soigner gratis et ne pas le dépouiller du peu de bien qui lui reste ; il ne fait pas marché de sa science, il la donne pour rien et ses élèves doivent de même en faire profiter les indigents ; un bienfait qui se vendrait ne serait plus un bienfait et ce que l'on a reçu gratuitement, doit se donner de la même façon ; les soins donnés aux malades mériteraient-ils le nom d'un bienfait, s'ils étaient achetés comme la faveur d'une courtisane ?

Mais il peut arriver que le médecin soit pauvre lui-même. En ce cas, il peut, à bon droit, exiger la rétribution de ses soins. Amyclas ne s'est-il pas enrichi des trésors de Crésus et Horace n'a-t-il pas bénéficié des largesses de Mécène ? Quoi de plus juste ?

Si, au contraire, le médecin est riche, s'il possède de grands biens, sa conduite est toute tracée. Aux pauvres il prodiguera ses soins sans compter, il leur donnera les choses nécessaires à leur subsistance ; c'est là le but le plus noble de la médecine ; sous aucun prétexte, en effet, le médecin ne doit refuser aux indigents la part qui leur revient dans les présents qu'il a reçus des riches ; l'abondance de ceux-ci doit servir à soulager la misère de ceux-là ; il est bon que le riche soit parfois abaissé pour que le pauvre s'élève ; la fortune ne lui a pas été donnée pour que, comme Thaïs, il se couvre de parfums et de pourpre, pour qu'il entasse des trésors, ou qu'à défaut de mérite, il achète les honneurs comme un simoniaque :

Hos, pueri ac iuvenes, physicæ quos Delphicus artis
Spiritus inflammat, curvatis pondere ramis,
Carpite maturos fœcunda ex arbore fructus ;
Venativa mali quæstus quos nulla cupido,
Nullus avaritiæ stimulus, sed gratia sola
Ac divinus amor dare vos compellat egenti ;
Cum data sit gratis ; non debet gratia vendi,
Gratuito debent gratis accepta rependi :
Gratia curandi, quæ mercenaria prostat
Et meretricali ritu venalis habetur.

Dum spoliare bonis ægros contendit egenos,
Se male gratificat et rem sibi nominis aufert.
His etenim gratis est impendenda salutis
Gratia : nam cuius de solo munere constat
Cuncta salus, precium cumulo maiore rependet.
Si tamen arcta tibi res est et macra facultas,
Secure potes externis pinguescere donis :
Divitiis Cræsi pauper ditetur Amyclas,
Et Mœcenatis relevet se munere Flaccus.
At si dives eris, si magnis rebus abundans,
Aegris pauperibus et munimenta medendi
Largius impendas, ut subsidiaria vitæ
Dona pluas miseris, qui iustior est medicinæ
Fructus et uberior ; nulla ratione recuses
Quæ tibi nobilium fundit præiarga virorum
Munera nobilitas : sua namque repletio solvi
Debet, ut ariditas foveatur pauperis ægri,
Interdum minuendus erit pro paupere dives,
Non ut Thaïs olens pretioso splendeat ostro,
Non ut in immensum surgat thesaurus acervum,
Non ut ob argenti meritum malus emtor honorum
Summos conscendas apices a Simone raptos (1).

Quelle plus belle leçon de socialisme pourrait-on faire entendre de nos jours ! Quelle force et quelle vigueur dans l'expression ! Pour Gilles, l'inégale répartition des richesses, si elle n'est pas une injustice et un crime, est une anomalie ; sans doute, il n'irait pas jusqu'à permettre qu'on dépouille le riche de son avoir, mais il veut que celui ci sache bien que sa fortune lui impose des devoirs, qu'il doit payer le prix de son abondance, *sua repletio solvi debet*, et que ce prix ne saurait mieux se payer qu'en donnant largement aux pauvres.

Ce n'est pas que Gilles fût insensible lui-même aux honneurs et à l'argent, mais il voulait qu'ils fussent la récompense du mérite ; qu'aucun traité, dit-il, qu'aucun engagement ne lie le médecin à son malade, lorsque celui-ci est d'illustre origine et détient le souverain pouvoir. Si le prince est généreux, il saura combler son médecin de richesses et reconnaître son mérite ; s'il est avare, il sera bon de le cultiver quand même, ne vous payât-il qu'en honneurs et en célébrité :

(1) Choulant, p. 196-197.

Ad summum celebris tamen est cultura potentis
Et medicum splendere facit quem ditat honore
Et famæ titulis omni potioribus auro (1).

Ajoutez à cela que, grâce à la faveur dont ils jouissent près de leur maître, les médecins de cour sont comblés d'honneurs et de présents. Mais il n'en faut pas moins être pratique et la conduite à tenir avec les malades riches de la classe moyenne sera toute autre. Avec ceux-là, au contraire, il faut convenir d'avance des honoraires, si l'on ne veut être dupé ; c'est qu'en effet les belles promesses s'envolent en fumée et, seules, les conventions écrites font foi. Pendant qu'il souffre, le malade promet tout ce que l'on désire ; dès qu'il se sent mieux, il se refroidit et l'avarice reprend le dessus ; le médecin commence à devenir à charge ; on ne lui trouve plus aucun mérite et il n'est bon qu'à déguerpir au plus vite, les mains vides ;

At tu privatos homines classique secundæ
Addictos, opibus plenos quos publica testis
Fama probat, quos ingratos sententia vulgi
Arguit et meritis male respondere fatetur,
Ne laterem fortasse laves, ne semen in agro
Abscondas sterili, firmis vincire memento
Pactorum laqueis . . . . . .
. . . . . .
Dum dolor excruciat ægrum, dum maior in illo
Dandi fervet amor, se pignore pactio firmet.
Defervente mali motu gelidus recidivat
Torpor avaritiae : frigescit gratia doni,
Incipit et medicus gravis ac onesorus haberi,
Cuius opus minuit ingratus et improbat æger
Et meritum attenuat, vacuumque recedere cogit (2).

Ces conseils de sage prudence se trouvent dans tous les ouvrages salernitains ; nous nous bornerons à citer les vers qui terminent le *Regimen Sanitatis* :

Dum dolet infirmus medicus sit pignore firmus ;
Ægro liberato dolet de pignore dato ;
Ergo petas precium, pacienti dum dolor instat ;
Nam dum morbus abest, dare cessat, lis quoque restat ;

(1) Choulant, p. 198.
(2) Choulant, p. 198.

. . . . . .
Est medicinalis medicis data regula talis ;
Ut dicatur : *da, da*, dum profert languidus *ha, ha* ! (1).

Il semble bien d'ailleurs, que les médecins de ce temps, ceux en particulier de Salerne et de Montpellier, ne se faisaient pas faute de pressurer leurs malades, s'il faut en croire ce que rapporte saint Bernard d'un évêque qui, allant en pélerinage, s'était arrêté à Montpellier pour s'y faire soigner (1113). Les médecins, dit-il, lui firent dépenser tout ce qu'il avait et même ce qu'il n'avait pas : « *Cumque infirmaretur pertransiit ad Montem Pessulanum, ibi aliquando commoratus, cum medicis expendit et quod habebat et quod non habebat* (2). »

Jean de Salisbury, vers 1140, ne parle pas en termes moins durs, des médecins de son temps :

Certains, dit-il, se rendant compte de leur propre ignorance en philosophie, s'en vont à Salerne ou à Montpellier et là, s'attachant à des médecins, deviennent bientôt médecins eux-mêmes, aussi habiles dans cet art qu'ils l'étaient auparavant dans la philosophie. Ayant recueilli un certain nombre de recettes trompeuses, ils s'en retournent au plus tôt pour pratiquer soigneusement ce qu'ils ont appris... J'ai remarqué qu'ils ont surtout retenu deux choses qu'ils pratiquent souvent ; l'une est un texte d'Hippocrate (qu'ils détournent d'ailleurs de son vrai sens) *où il y a indigence et famine, il ne faut point travailler*. Et, de fait, ils estiment qu'il est mal à propos d'assister les pauvres, si ce n'est en paroles. L'autre aphorisme n'est point tiré d'Hippocrate, mais les médecins diligents et âpres au gain ne font pas faute de s'en servir : pendant que le malade souffre, réclamez vos honoraires ; il n'y a point, en effet, de plus belle occasion d'exiger que lorsque la douleur tourmente le malade et que l'avarice du médecin et la cruauté du mal coopèrent ensemble (3).

(1) Collect. Salern., V, p. 103.
(2) Riolan, *Loc. cit.*, p. 78.
(3) « Alii suum in philosophia intuentes defectum, Salernum vel ad Montem Pessulanum profecti, facti sunt clientuli medicorum, et repente quales fuerant philosophi, tales in momento medici eruperunt , fallacibus enim refecti experimentis, in brevi redeunt, sedulo exercentes quod didicerunt... Duo deprehendi eos fideliori tenuisse memoria, et frequentius in eorum operatione versari. Alterum quidem Hippocratis est (sed ibi vergit ad alium intellectum) : ubi, inquit, indigentia, non oportet laborare, et revera inopportunum et inofficiosum opinantes dare operam indigentibus et eis qui nolunt aut nequeunt : vel solis verbis eorum plene gratiam referre mercedis. Alterum profecto est, non, quod meminerim, Hippocratis, sed diligentium adjectio medicorum : dum dolet accipe. Occasio siquidem exigenti maxime opportuna est, cum dolor excruciat ægrotantem, sibique cooperantur languentis exulceratio et avaricia medentis. »
Riolan, *Loc. cit.*, p. 79.

Si Gilles de Corbeil était sévère pour les abus qui se glissaient dans la pratique de la médecine, il ne l'était pas moins pour ceux qui déshonoraient le clergé. C'est cette indignation si légitime et si justifiée, à la vue des vices et de la dépravation des prélats de son temps, qui nous a valu la mordante satire intitulée : *Médecine sacrée pour purger les prélats* : « *Hierapigra ad purgandos prælatos* ». Bien que cette œuvre semble tout particulièrement dirigée contre le cardinal Galon ou Guala, le légat d'Innocent III, elle vise, en réalité, tous les abus qui régnaient alors dans le haut clergé et cela seul suffit à témoigner de la part de son auteur d'un courage peu commun à cette époque où l'Église était toute-puissante.

Gilles, au début du poème, se défend d'aborder un sujet qui ne cadrait pas avec ses ouvrages de médecine, lui qui, interprète des œuvres de la nature, ignorait les subtilités et les règles du droit ; il a peur qu'on l'accuse de porter sa faux sur les moissons d'autrui :

Ipse tamen solitus physicas celebrare Camaenas,
Qui naturalis colui secreta Sophiæ
Nature interpres, ignarus iuris et expers,
Messibus externis præsumo immittere falcem.

Mais cette crainte ne l'arrête pas longtemps et il ne lui faut pas moins de six mille vers (exactement 5929), divisés en neuf livres, pour soulager son cœur qui débordait de colère. Nous avons vu comment Gilles comprenait le médecin et quelles qualités il exigeait de lui. Voici le portrait qu'il trace d'un mauvais docteur de l'Église : « Le docteur de l'Église, dit-il, qui enseigne bien et qui vit mal, ressemble à une cloche qui sonne, à un cierge qui brûle, à une croix plantée sur le chemin. La cloche sonne, avertit le peuple, et l'invite à venir aux saints offices, mais sans avoir elle-même le sentiment de ce qu'elle fait. Le cierge rayonne, brille éclaire le temple, dissipe au loin les ténèbres, mais lui-même il se consume et il périt. La croix du chemin dirige le voyageur, mais elle-même ne marche pas et reste attachée à la terre. Ainsi le pasteur qui ne l'est que de nom, lorsqu'il monte en chaire, tout éclatant de pierreries, de pourpre et d'or, balançant sur sa tête les cornes mystiques de la mitre épiscopale, fait retentir aux oreilles du peuple, comme des cymbales qui résonnent, comme un vase qui tinte, les récompenses promises aux justes et les peines réservées aux méchants, sans que rien dans sa vie ne s'accorde

avec ses paroles, inflexible airain que n'amollit point la vertu; c'est un cierge qui répand sur le peuple la lumière de sa doctrine, tandis qu'il s'anéantit lui-même en faisant le mal et travaille à sa ruine et à sa mort. C'est une croix qui montre la route, une route qu'il ne suit pas lui-même, comme s'il était de bois et qu'il fût enchaîné à la terre par le péché » :

Ecclesiæ doctor, bene qui docet, et male vivit,
Est veluti campana sonans, quasi cereus ardens,
Et quasi crux infixa viis. Sonat illa monetque
Et populum invitat, ut sacra negotia curet ;
Nec tamen hæc sentit quod agit, cum sit sine sensu,
Cereus irradiat, et clara luce serenat
Illustratque domum noctem quoque lumine ditat
Sed se diminuit, depauperat atque resolvit.
Crux statis infixa vias ostendit eunti,
Non tamen ipsa viat, sed terræ intrusa tenetur.
Haud secus Ecclesiæ pastor, qui numine nullo
Officium pastoris habet, sed nomine solo,
Cum sedes altas et consistoria scandit,
Puniceo indutus saturatas murice vestes,
Splendidus et rutilans, gemmis ornatus et auro,
Mystica cornutæ gestans insignia mitræ
Cymbala quæ resonant, et vas quod tinnit adequat
Voce sonat ; populumque monet vitamque beatam
Atque fidem et mores, et premia debita justis
Prædicat.....

Pour comprendre tout ce que ces paroles, adressées à un cardinal légat, ont de hardiesse et de sévérité courageuse, il faut se rappeler que Galon, entre autres abus qu'il avait voulu réformer en France, avait tenté de soumettre les clercs à une continence plus rigoureuse, sans se préoccuper lui-même de s'y astreindre et d'en donner le premier exemple. Gilles de Corbeil ne pouvait être dupe de cette duplicité et il eut le courage de la dénoncer publiquement.

Ces sentiments honorent au plus haut point celui qui les avait à la fois au fond du cœur et sur les lèvres, à un moment où il n'était pas prudent de tout dire et où les rois eux-mêmes n'osaient que rarement résister en face aux puissants dignitaires ecclésiastiques; ils sont l'indice d'une haute valeur morale et la marque d'un noble et courageux caractère.

IV

Gilles de Corbeil a eu cette bonne fortune que tous ses ouvrages, à l'exception d'un seul dont il ne nous reste que des fragments, nous sont parvenus dans leur intégrité, soit qu'ils aient été imprimés dès le quinzième siècle, comme les poèmes *sur les urines* et *sur le pouls*, soit qu'ils n'aient vu le jour qu'au dix-huitième siècle, comme le poème *des médicaments composés* ou même, comme la *hierapigra* et les fragments des *signes et symptômes des maladies*, qu'ils n'aient été découverts qu'au milieu du dix-neuvième siècle.

La première, en date, des œuvres de Gilles est son poème sur les jugements des urines, *Carmina de urinarum judiciis*. Nous avons vu qu'il se plaignait d'avoir été contraint de le publier prématurément et avant de l'avoir mis au point. C'est, en effet, par rapport au style, la moins parfaite des œuvres de Gilles, ce qu'on pourrait appeler une œuvre de jeunesse. Le professeur n'y cède jamais la place au moraliste et nous n'y trouvons aucune de ces belles envolées qui sont si fréquentes dans le traité des médicaments composés.

Le traité du pouls, *Liber de pulsibus metrice compositus*, est la seconde, en date, des œuvres médicales de Gilles; il est précédé d'une longue préface en prose, écrite dans un style facile et élégant, où l'auteur expose succinctement la doctrine physiologique en honneur à son époque. Nous y trouvons, entre autres choses curieuses, cette théorie de la prééminence du foie sur les autres organes, qui a eu cours dans la médecine ancienne jusqu'au dix-septième siècle, c'est-à-dire jusqu'à la découverte géniale d'Harvey sur la circulation du sang. Pour Gilles et les médecins de son temps, le foie était l'organe formé le premier dans l'organisme, le fondement et la cause de tout le corps : « *Corporis ædificium ab hepate tanquam a fundamento primario consurgit, ideo hepar prima radix corporis indicatur* ». Le traité du pouls compte 380 vers divisés en trois parties.

Le poème des médicaments composés, *De laudibus et virtutibus compositorum medicaminum*, est une œuvre beaucoup plus con-

sidérable: il comprend dans les quatre livres qui le composent 4663 vers, consacrés à la description de 80 médicaments composés. Pour la doctrine, ce n'est qu'une paraphrase poétique des gloses de maître Mathieu Platearius sur l'antidotaire de Nicolas dit le *præpositus* ou le *myrepse*. Je voudrais, y dit Gilles de Corbeil, que ce savant maître en médecine que fût Platearius vécût encore ; il se réjouirait de retrouver ses écrits dans mes vers et de voir sa prose asservie aux lois de la poésie.

Vellem quod medicæ doctor Platearius artis
Munere divino vitales carperet auras
Gauderet metricis pedibus sua scripta ligari
Et numeris parere meis... (1)

Le poème des médicaments composés est de beaucoup la plus intéressante des œuvres de Gilles de Corbeil au point de vue documentaire; chaque livre est précédé d'un long prologue où se rencontrent de nombreux détails sur les maîtres salernitains et sur les devoirs du médecin. Cet ouvrage n'était pas encore imprimé au dix-septième siècle et Gabriel Naudé, qui en cite quelques passages dans son panégyrique de la Faculté de Paris, déplore qu'il soit encore exposé à la piqûre des vers et enfoui dans la poussière des bibliothèques, *nondum a blattis et pulvere typorum beneficio sunt vindicatæ*. Il fut publié pour la première fois en 1721 à Magdebourg, dans une collection d'œuvres poétiques du Moyen Age. Choulant en a donné une excellente édition à Leipzig en 1826, ainsi que des poèmes sur les urines et sur le pouls.

Dans le traité des médicaments composés, Gilles de Corbeil annonce qu'il se propose d'écrire un livre sur les signes et symptômes des maladies, mais qu'il se réserve de le publier lorsqu'il sera plus âgé, car sa moisson, dit-il, est encore en herbe et les fruits ne sont pas encore mûrs.

At te morborum varias distinguere causas.
Quos eadem species communi claudit et arctat
Limite, signorum ratio discreta docebit,
Quam nunc concipio pariturus tempore partus
Legitimo, cum iam plenis adoleverit annis
Et rude nunc semen ex se producere fructus
Maturos poterit : sed adhuc mea messis in herba est.

(1) Choulant, p. 52.

Cet ouvrage, dont on ne connaissait que le titre « *De signis et symptomatibus ægritudinum* » a été en grande partie retrouvé par Daremberg, dans un manuscrit de la Bibliothèque Boldéienne à Oxfort. « Un trait caractéristique, dit Daremberg, rattache le fragment sur les signes et les causes des maladies aux autres productions du médecin de Philippe-Auguste, c'est cet esprit de causticité, cette ardeur pour la polémique qu'on retrouve presque à chaque page dans ses ouvrages médicaux... De pareils ouvrages, où tant de difficultés ont été habilement vaincues ne sont pas moins utiles pour l'histoire de la langue et de la poésie que pour celle de la médecine au Moyen Age ; ce poème, comme du reste tous ceux de Gilles, n'est dépourvu ni de verve, ni de sentiment poétique ; plusieurs vers feraient même honneur aux meilleurs poètes de la moyenne latinité (1). »

Ces quatre ouvrages de Gilles de Corbeil formaient, suivant la coutume du temps, un cours complet de médecine; c'est ce qui nous explique que la plupart des maîtres salernitains aient traité les mêmes sujets, et, presque toujours, dans le même ordre. Il en était de même d'ailleurs dans la médecine grecque; c'est ainsi, par exemple, que nous avons de Théophile un traité *sur les urines*, un autre *sur le pouls* et un dernier sur la *différence des fièvres*; Actuarius, outre son *Traité sur les urines* qui est le plus connu de ses ouvrages, a également laissé un *Traité des médicaments composés* et un livre *sur le pouls* (2).

Au dire de Renzi, et cette opinion nous paraît fort plausible, Gilles de Corbeil aurait composé ces divers ouvrages dans un espace de quarante ans environ (3).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait discuter leur ordre chronologique; il est bien certain que le traité des urines est le premier en date et le moins parfait à tous les points de vue. Nous savons que son auteur le considérait comme une œuvre de jeunesse, publiée prématurément et contre son intention.

Renzi pense que le poème *des urines*, celui *du pouls* et les deux premiers livres du poème *des médicaments composés* au-

(1) Daremberg, *Notice et Extraits des manuscrits médicaux des principales bibliothèque d'Europe*, Paris, 1853.
(2) Cf. Corlieu, *Les Médecins grecs*, p. 137 et s.
(3) Coll. Salern., T. IV, p. 573.

raient été écrits avant 1193, tandis que le reste de ce dernier poème, celui des *signes et symptômes des maladies* et la *hiérapigra* auraient été composés de 1193 à 1220, date probable de la mort de leur auteur. Cette thèse est fort vraisemblable et, à défaut de dates précises, rien n'empêche de l'accepter au moins jusqu'à nouvel ordre.

V

Que faut-il penser des œuvres médicales de Gilles de Corbeil? Au point de vue de la doctrine, elles ne valent ni plus ni moins que les autres ouvrages salernitains qui nous sont parvenus ; ce sont les mêmes théories, le même langage, les mêmes enfantillages ou, si l'on préfère, les mêmes aberrations. La conséquence de ce fait, c'est que, pour comprendre Gilles de Corbeil, il importe, avant tout, de se faire une idée précise de ce qu'était Salerne, comme centre d'études médicales, vers la fin du douzième siècle et de rechercher quelle influence les Maîtres de cette École célèbre ont exercé sur le plus illustre de leurs disciples.

En s'appuyant sur les travaux de Renzi, et sur ses propres recherches, Daremberg a mis au point nos connaissances actuelles sur l'école de Salerne (1). Grâce à lui, nous savons qu'au onzième siècle, et jusque dans les deux premiers tiers au moins du douzième siècle, l'influence des Arabes ne s'était pas encore fait sentir à Salerne ; au fond, les maîtres salernitains de cette époque professent l'humorisme d'Hippocrate et de Galien, dont plusieurs ouvrages étaient déjà traduits en latin. « Jusqu'au milieu du douzième siècle, dit Daremberg (la voix de Constantin, sur la fin du onzième siècle, est une voix isolée et presque sans écho), la médecine salernitaine, comme la médecine du reste de l'Occident, reste *néo-latine*, ou, pour préciser davantage, *gréco-latine* (2). » Nous

(1) Cf. Collect. Salernit., *Op. cit.*, et Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, T. I, passim. — *La Médecine, histoire et doctrines*, p. 123 et s. — *L'Ecole de Salerne*, préface.

(2) Daremberg, *Hist. des Sc. méd.*, I, 261.

verrons cependant qu'il faut faire une légère réserve au sujet de l'urologie, car Constantin avait précisément traduit le traité des urines du juif arabe Isaac, que citent souvent les Maîtres de Salerne antérieurs à Gilles de Corbeil. Si donc ce dernier, comme nous le verrons, se réclame des dogmes de Maurus, *dogmata Mauri*, dans le poème des urines, il ne faut pas oublier que ce même Maurus, dans ses *Regulæ urinarum*, cite souvent Isaac et s'appuie sur sa doctrine ; de plus, comme l'observe Renzi (1), la pathologie de Maurus se ressent fortement de l'influence arabe, plus encore peut-être que de celle de Galien.

La même observation s'applique au *Traité du pouls*, dans la préface duquel Gilles cite Constantin l'africain, en même temps que Galien et Philarète ; le traité des *médicaments composés* renferme, lui aussi, plusieurs formules d'origine arabe ; mais, dans tous ces ouvrages, la part imputable à l'influence arabe est fort limitée. En réalité, ce n'est qu'au milieu du douzième siècle, c'est-à-dire postérieurement à l'époque où florissaient, à Salerne, les maîtres aimés de Gilles, que les livres arabes se substituent définitivement aux ouvrages gréco-latins et que l'Ecole de Salerne perd son autonomie (2).

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler, dans ce travail, les noms des vieux Maîtres Salernitains, sous la protection desquels Gilles de Corbeil place ses divers ouvrages ; il ne sera par sans intérêt de rappeler ici en quelques mots le peu que nous savons de leur histoire ; elle est si intimement liée à celle de Gilles qu'on ne saurait parler de l'un sans évoquer la mémoire des autres.

Le premier et le plus saillant des noms salernitains cités dans le poème des urines, est celui de Musandinus ; nous le rencontrons pour la première fois, dans la préface de l'édition de 1484 (Venise). Gilles ne veut pas que les moines errants, imbus de doctrines étrangères, *fecibus alienis imbuti*, lisent ses ouvrages ; il leur enjoint de s'éloigner des dogmes de Musandinus, *a Musandino dogmate recedant alieni* (3) ; à la fin de ce même traité, il engage sa muse à mettre une digue aux torrents d'éloquence de Musandinus :

(1) Coll. Salern., III, p. 2.
(2) Cf. Daremberg, *Loc. cit.*, I, p. 265.
(3) Le texte que nous publions, et qui est celui adopté par Choulant, porte : « *a nostro dogmate recedant.* »

Claude Musandini torrentes fluminis undas (1).

Enfin, dans le livre *du pouls*, il veut que ses écrits conservent toujours la saveur de la doctrine de Musandinus :

Verba Musandino maneant condita sapore (2).

Mais, c'est surtout dans le traité des *médicaments composés*, que Gilles se réclame de Musandinus. C'est à lui, le plus haut sommet de la science, semblable à un radieux soleil, qu'est due la gloire et la renommée de Salerne :

Musandinus apex, quo tanquam sole nitenti
Et nitet et nituit illustris fama Salerni (3).

Qu'était-ce donc que ce Musandinus ? Maître Pierre Musandinus ou de Musanda fut à la tête de l'Ecole de Salerne vers le milieu du douzième siècle ; il était déjà mort lorsque Gilles écrivit son poème des médicaments composés, mais nous savons que Gilles était lui-même alors avancé en âge, *provectior ætate.* Nous n'avons que quelques fragments des ouvrages de Musandinus, et spécialement d'un traité qu'il avait composé sur *la préparation des boissons et des aliments à l'usage des malades* : *Summula de præparatione ciborum et potuum infirmorum.* Daremberg a donné une analyse succincte de ce traité, dont on trouvera le texte dans l'ouvrage de Renzi (4). Il est fort probable, pour ne pas dire certain, que Musandinus avait composé un traité des urines, mais il ne nous est pas parvenu.

Le nom de Maître Salernus revient souvent aussi dans les ouvrages de Gilles de Corbeil, et toujours avec l'épithète d'*æquivocus*, ce qui voulait simplement dire que la similitude de son nom avec celui de la ville de Salerne prêtait à la confusion et à l'équivoque. Nous avons de Salernus, outre son *Compendium de médecine* (5), ses tables des drogues simples, *Tabulæ Salerni* (6). Voici comment il parle de lui, au début de ce dernier ouvrage : « *Pro Salerno Salernus nominor, et Salernitanus a civitate æquivocus. Foecundus in opere et*

(1) Choulant, p. 18.
(2) Choulant, p. 38.
(3) Choulant, p. 51.
(4) Daremberg, *La médecine, hist. et doctrines*, p. 154 et Collect. Salern., II, 407.
(5) Coll. Salern., T. V, p. 201.
(6) Ibid., p. 233.

facundus in sermone, benignitate largiflua et charitate non simulata proprii alimenti copiam alumnis puris offero et arcana pectoris fluenta propino. » On voit que maître Salernus ne brillait pas précisément par l'humilité et qu'il avait conscience de son mérite ; il florissait vers le milieu du douzième siècle et l'on a quelques raisons de croire que c'est lui qui avait donné à Gilles le bonnet doctoral.

Maître Maurus était plus jeune que Musandinus et semble lui avoir succédé (1). Gilles de Corbeil nous le représente comme un médecin très fortuné et très recherché des riches : « *Multo spectabilis auro* (2).» Nous avons de Maurus un traité des urines : *Regulæ urinarum magistri Mauri* (3), dans lequel Gilles a puisé beaucoup pour son poème des urines ; nous aurons occasion de signaler plusieurs passages identiques dans les deux traités.

Maître Urso est le quatrième nom cité dans le poème des urines « *Ursonis apices.* » Gilles en parle encore dans le poème des médicaments composés et le donne comme un maître des plus habiles à résoudre les questions difficiles et embrouillées.

Strenuus ambiguos causarum solvere nodos,
Cujus ab ingenio nulla indecisa recedit
Quæstio, qui tantos rationum compluit imbres
Quod solvit subitus æqualiter et meditatus (4).

Nous ne connaissions jusqu'à ces derniers temps aucune œuvre de Maître Urso, mais P. Giacosa vient de publier dans sa magnifique collection, *Magistri Salernitani nondum editi* (Turin 1901) un traité des urines de ce Maître Salernitaire : *Compendium Magistri Ursonis de Urinis.* Nul doute que ce traité ne soit celui auquel fait allusion Gilles de Corbeil dans son poème des urines ; non seulement la doctrine est la même que celle de Gilles, mais les expressions sont souvent identiques et il y aurait à faire un curieux rapprochement entre les deux œuvres ; il est de toute évidence que le poème de Gilles n'est que l'adaptation en vers du traité de son maître Urso et l'on comprend dès lors qu'il en fasse une mention aussi élogieuse.

On pense qu'Urso florissait vers 1195.

(1) Cf. Choulant, p. 51.
(2) Choulant, p. 79.
(3) Coll. Salern., III, p. 2.
(4) Choulant, p. 52.

S'il fallait en croire Riolan, les trois maîtres : Urso, Maurus et Musandinus auraient été des médecins de Paris. « A la fin de son poème, dit-il, en partant de Gilles, il nomme *trois médecins de Paris Urso, Maurus et Musandinus* (1). » Nous venons de voir que ces noms appartiennent bien à Salerne et que l'opinion de Riolan est dénuée de tout fondement.

Gilles cite encore plusieurs autres maîtres de Salerne, tels par exemple que Jean Castalius, Romoaldus, Salomon Mathaeus, Ricardus et Platearius. Ce dernier florissait entre 1130 et 1150 et était mort lorsque Gilles écrivit son poème des médicaments composés ; on lui doit un commentaire sur l'*Antidotaire de Nicolas le préposé* ; c'est ce commentaire que Gilles a mis en vers, dont il regrette que Platearius ne puisse admirer l'élégance et la précision :

> Gauderet metricis pedibus sua scripta ligari,
> Et numeris parere meis..... (2)

L'antidotaire de Nicolas le Préposé (3), qu'il ne faut pas confondre avec le grand antidotaire, *Antidotarium magnum* de Nicolas le Myrepse (4), a joui d'une très grande réputation durant tout le Moyen Age. Gilles de Corbeil en parle dans les termes les plus élogieux. « A mon sens, dit-il, et pour dire toute ma pensée sans détour et sans ambages, j'estime que si les jeunes gens qui s'adonnent à la médecine, possédaient bien l'art de distingner les maladies, si les connaissances théoriques éclairaient toujours leur pratique, ils pourraient se passer de l'inutile fatras de certains traités de médecine et se limiter au seul Antidotaire, dont la doctrine est largement suffisante... (5) »

Le savant bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie, le docteur Paul Dorveaux, nous a donné une édition critique des plus remarquables de l'antidotaire Nicolas, d'après un manuscrit du quatorzième siècle de la Bibliothèque nationale (6).

(1) Riolan, *Loc. cit.*, p. 93.
(2) Cf. Choulant, p. 52, vers 112 et s.
(3) Ou le Prévot, c'est-à-dire le chef de l'École de Salerne.
(4) Cf. Renzi, I, 217 et s. et Corlieu, *Loc. cit.*, p. 169 et s.
(5) *Traité des médicam. composés*, préface.
(6) *L'antidotaire Nicolas*, par le docteur Paul Dorveaux, Paris, Welter 1896.

VI

Un grand nombre des ouvrages des Maîtres Salernitains, dont nous venons de parler, ayant été retrouvés et publiés dans la *Collectio salernitana* par MM. De Renzi et Daremberg, il est on ne peut plus facile de se faire une idée exacte des théories médicales qu'ils enseignaient et dont Gilles de Corbeil s'était fait, à Paris, l'élégant propagateur. Nous avons vu, qu'à cette époque, l'enseignement de la médecine comprenait invariablement trois traités fondamentaux, ceux des fièvres, du pouls et des urines ; nous savons aussi que Gilles de Corbeil avait composé des poèmes didactiques sur ces trois matières et que seuls les poèmes des urines et du pouls sont arrivés jusqu'à nous dans leur intégrité. Le poème des urines, *Carmina de urinarum judiciis*, est celui qui nous intéresse le plus au point de vue particulier de l'urologie au Moyen Age ; nous le publions plus loin avec sa traduction française et nous l'étudierons à part, en raison de son importance.

Quant au poème du pouls, *Liber de pulsibus metrice compositus*, il est précédé d'une longue préface en prose, où l'auteur expose avec une très grande lucidité, et non sans élégance dans la forme, les théories physiologiques alors en honneur. En voici un abrégé succinct :

Quatre membres (ou organes) principaux : le *cerveau*, le *cœur*, le *foie* et les *testicules* servent de base et de fondement à l'organisme humain. Si on les appelle membres principaux, *membra principalia*, ce n'est pas que la suppression de l'un d'eux soit nécessairement suivie de mort, car on peut, à la rigueur, vivre sans testicules ; mais on les qualifie de *principaux* parce qu'ils régissent et gouvernent tout l'organisme. Dans le cerveau siège, en effet, *la faculté motive et sensitive* : *virtus motiva et sensibilis* ; dans le cœur, la faculté végétative et respiratoire, *virtus vegetativa et spiritualis* ; dans le foie, la faculté augmentative (de croissance) et nutritive, *virtus augmentativa et nutribilis* ; enfin, dans les testicules, la faculté propagative et génératrice, *virtus propagativa et generabilis*.

De ces quatre facultés, *la nutritive* est de beaucoup la plus utile.

Elle s'exerce dans le corps, bien avant l'apparition de l'âme ; elle est la compagne inséparable de la nature, son associée la plus intime et la plus fidèle. Comme, d'autre part, cette faculté ne saurait agir sans un organe qui lui serve de base, et que le foie est précisément cet organe, il en résulte que le foie doit être formé avant tous les autres membres ou organes. C'est ainsi que l'édifice de tout l'organisme repose sur le foie, qui en est, en quelque sorte, la première racine : « *Ideo hepar prima radix corporis indicatur.* »

Quoique plus élevée en dignité, la faculté végétative (qui réside dans le cœur) est pourtant postérieure en date à la faculté nutritive. De même, bien que plus noble que les deux précédentes, la faculté motive et sensitive (cerveau) ne fait son apparition qu'après elles et l'organe qui en est le siège ne se forme également qu'après le cœur et le foie.

Quant à la faculté génératrice, comme elle est beaucoup inférieure aux autres, elle n'apparaît que bien après elles.

Etant donnée cette prééminence du cœur et du foie sur tous les autres organes, il est de toute nécessité, comme l'enseigne Galien, que tout le corps humain reçoive d'eux sa *crase*, c'est-à-dire sa disposition, sa constitution ; la conséquence de cette doctrine c'est qu'il importe surtout de bien connaître l'état et le fonctionnement de ces deux organes et, par conséquent, d'étudier le pouls et l'urine qui en sont les meilleurs et les plus sûrs interprètes : « *Non potuerunt melius perpendi et expressius investigari quam iudicio pulsuum et discretione urinarum.* »

Ces théories physiologiques sont bien celles de Salerne et nous trouvons dans les *Regulæ urinarum* de maître Maurus, la même division du corps humain en quatre régions principales : il y a, dit-il, quatre régions dans le corps humain. La première est le cerveau et les organes de la vie animale. La seconde est le cœur et les organes respiratoires. La troisième, le foie et les organes de la nutrition. La quatrième, les reins, les testicules et tout ce qui est au-dessous : « *Sunt regiones humani corporis quatuor. Prima regio est cerebrum et membra animata. Secunda cor, et membra spiritualia. Tertia epar et membra nutritiva. Quarta renes, testiculi et cetera inferiora* (1). »

(1) Collect. Salern., III. Cf. ibid., V, p. 45.

De même, la théorie, fort juste d'ailleurs, que l'urine est le miroir fidèle de l'état du foie, est classique chez les Salernitains, comme elle le restera jusqu'à nos jours. Nous en pourrions citer de nombreuses preuves, mais il nous suffira d'invoquer encore le témoignage de Maurus : bien que l'urine, dit-il, nous permette de conjecturer l'état de tous les membres du corps, il faut observer qu'elle montre surtout l'état du foie et celui des voies urinaires. « *Notandum est quod licet urina vitii vel vigoris omnium membrorum corporis conietualiter quodammodo sit declarativa, principaliter tamen vitii vel vigoris epatis et viarum urinalium est significativa* (1). »

Observons, à notre tour, que la sémiologie urinaire moderne n'a pas d'autre programme et n'affiche pas d'autres prétentions.

Le traité du pouls, de Gilles de Corbeil, s'inspire à la fois de Galien, de Constantin l'Africain (2) et de Philarète. On sait que Philarète était l'auteur d'un traité sur le pouls, Περὶ σφυγμῶν, et que beaucoup d'historiens croient que c'est le même que Théophile dont nous avons un traité des urines (3). Gilles reproche à Galien d'être prolixe, à Constantin d'avoir décrit une si grande variété de pouls qu'il est presque impossible de donner à chacun d'eux un nom particulier, et enfin à Philarète d'être obscur pour avoir voulu être trop concis ; il s'efforcera d'éviter ces deux extrêmes et de prendre un moyen terme entre les deux écueils : « *Nos meliorem eligentes semitam, brevitatem et confusionem abhorrentes de pulsuum differentiis componentes libellum ex utraque contemperamentum fecimus* (4). »

Il divise son livre en trois parties : dans la première, il traite du pouls en général, et en distingue dix principales espèces qui, à leur tour, comportent de nombreuses variétés ; la seconde partie est consacrée aux règles qui doivent présider à l'observation du pouls et à la signification de ses divers genres ; la troisième partie porte également sur la sémiologie du pouls.

Nous ne retiendrons rien de ce traité du pouls que ces beaux vers sur le cœur, qu'anime un souffle vraiment poétique :

(1) Coll. Saler., III, p. 5.
(2) Cf. *Sur. Constantin*; Daremberg, *Hist. des Sciences médicales*, T. I, p. 261 et 317 et Corlieu, *Loc. cit.*, p. 158.
(3) Cf. Corlieu, *Loc. cit.*, p. 139.
(4) Choulant, p. 25.

Cor vitæ sedes, vitalis fida caloris
Mansio, naturæ basis unica, sol microcosmi,
Vivifici thalamus, thronus et penetrale vigoris,
In quo fonticulus scaturit, qui fomite puro
Membra regit, vegetat, auget, disponit, adaurat.
Hinc stabiles numeros et physica vincla requiras,
Ex quibus humanæ constant fundamina vitæ (1).

« Le cœur est le siège de la vie, l'inviolable séjour de la chaleur naturelle, l'unique fondement de la nature, le sol du microcosme, le lit nuptial, le trône et le sanctuaire du principe vital. C'est là que jaillit cette source de la chaleur vitale qui gouverne tous les autres membres, les fait vivre et croître, les ordonne et les fait respirer. C'est là que tu iras chercher la connaissance de ces pulsations dont le nombre est si bien réglé et de ces lois naturelles sur lesquelles repose toute la vie humaine. »

Combien curieux aussi ces conseils sur la façon dont il convient d'explorer le pouls. Tout d'abord, il faut choisir une artère située en lieu honnête et décent ; cette artère doit être, autant que possible, superficielle, longue, droite et proche du cœur. On s'adressera de préférence à celle de la main gauche, qui remplit toutes ces conditions ; le médecin soulèvera donc, de sa main gauche, la main gauche du malade, en prenant garde que celui-ci ne ferme pas trop la main ou ne l'étende outre mesure, et il appliquera légèrement sur l'artère les doigts de sa main droite, jusqu'à ce qu'il ait compté cent pulsations. C'est, en effet, le nombre le plus conforme à la nature et celui qui permet le mieux de se rendre un compte exact de l'état du pouls :

Nec prius absistat, donec centesima fiat
Motio, qui numerus naturæ servit et huius
Iudicio numeri claret sententia veri (2).

Nous retrouvons la même pratique et les mêmes recommandations dans le petit traité salernitain, que nous avons déjà eu occasion de citer : *De adventu medici ad ægrotum*. Elles sont trop curieuses pour que nous ne les reproduisions pas ici : Lorsque, dit l'auteur anonyme de cet opuscule, tu auras rassuré le malade et

(1) Choulant, p. 28.
(2) Choulant, p. 33.

que sa respiration sera devenue calme, touche-lui le pouls ; prends garde qu'il ne soit couché sur le côté que tu examines, qu'il n'ait les doigts trop étendus ou la main trop fermée ; soutiens-lui le bras avec ta main gauche et compte au moins jusqu'à la centième pulsation. C'est le meilleur moyen de discerner quel est le genre de pouls du malade et, en même temps, cette longue attente te fera bien venir des assistants : « *Data ergo securitate ægro interea jam spiritu quiescente pulsum consideres, et attende ne super latus illud jaceat, ne digitos habeat extensos, vel in palmam reductos, et tu cum sinistra sustentes brachium, et usque ad centesimam percussionem ad minus consideres, ubi et diversa pulsuum genera investiges, et astantes ex longa expectatione verba tua gratiora suscipiant* (1). » On voit que les médecins du douzième siècle n'étaient pas, non plus, ennemis d'une certaine mise en scène et que compter jusqu'à cent pulsations n'était pas seulement indiqué par la nature, mais aussi quelque peu par le besoin d'*avoir l'air* de faire sérieusement une chose qui, au fond, ne l'était guère, même peut-être dans la pensée de quelques-uns.

VII

Comme nous l'avons déjà dit, le Traité des médicaments composés : *De laudibus et virtutibus compositorum medicaminum* n'est qu'une adaptation en vers des commentaires de Mathieu Platearius sur l'Antidotaire Nicolas. Il est à remarquer que Gilles ne reproduit pas les formules des médicaments, ce qui n'aurait offert sans doute qu'un médiocre intérêt puisque l'Antidotaire était entre les mains de tous les médecins ; il se borne, à propos de chaque recette, à en louer les effets plus ou moins merveilleux et à en décrire les propriétés mirifiques. De là un prétexte continuel à des digressions et à des remarques des plus curieuses et des plus intéressantes sur les mœurs médicales du temps. Nous avons déjà largement puisé dans cette mine si riche, où il resterait

(1) Coll. Salern., II, p. 74 et 75.

encore un grand nombre de traits à glaner et de passages typiques à citer ; nous nous limiterons aux suivants qui offrent un intérêt de tout premier ordre et que nous ne saurions nous dispenser de signaler.

Voici, par exemple, l'*Acharistum Antidotum* (1) qui est souverain contre les maladies de poitrine et, en général, contre toutes les affections catarrhales ou arthritiques « *à ceus qui unt artetique et tus* », comme dit l'Antidotaire publié par le docteur Dorveaux (2). Savez-vous quelle est la signification de ce mot *acharistum* ? Il est tiré du grec αχαρίστον et veut dire *ingrat*, parce que son action était réputée si efficace que les malades, se trouvant promptement rétablis, croyaient avoir été peu gravement atteints et payaient leur médecin d'ingratitude. Aussi, Gilles dit-il que le médecin qui l'ordonne n'est jamais rétribué :

Fertur Acharistum sine munere : nam suus actus
Sic celer et properus et præmaturus habetur,
Sic quoque præcelerat optatæ dona salutis
Quod medicum donis et munere privat honoris,
Et facit ingratum loculis discedere laxis (3).

Aussi vaut-il mieux prescrire des médicaments moins héroïques ; on attribue plus volontiers à la médication qu'à la nature la guérison qui se fait attendre et le médecin y trouve mieux son compte :

Gratior esse solet medico (lenta salus), magis obligat ægrum,
Imprægnatque manum donis et nomen honore (4).

On ne se serait pas attendu à trouver dans la vieille pharmacopée du Moyen Age des recettes aussi merveilleuses et ce n'est pas de nos jours, au moins pour le même motif, que le médecin a à redouter l'ingratitude des malades. Par contre, combien de praticiens modernes, s'ils ne vont pas jusqu'à prolonger à plaisir la maladie de leurs clients, ne sont pas autrement peinés de la voir traîner en longueur.

(1) Choulant, p. 70.
(2) Dorveaux, *Loc. cit.*, p. 3.
(3) Choulant, p. 71.
(4) Id., ibid.

Lenta satus.....
Gratior esse solet medico.....

Gilles de Corbeil a-t-il beaucoup vieilli ?

Il est vraisemblable que l'*Acharistum,* malgré la complexité de sa formule (1), ne se vendait pas un prix fort élevé, car les malades l'eussent, sans aucun doute, trouvé moins efficace. Mais il n'en allait pas de même du *Diamargariton*, dans la composition duquel entraient deux sortes de perles : les perforées (*margarites partusées*) et les non perforées, d'où son nom d'electuaire des deux perles (μαργαρίτης, perle) : *les dus margarites* (2). C'était une drogue dont les riches seuls pouvaient faire usage, aussi ne fallait-il le prescrire qu'à bon escient. « Si la bourse du malade, dit Gilles, est arrondie, si l'or et l'argent brillent dans son coffre, si sa maison regorge d'obséquieux clients, s'il est habillé de pourpre, si un anneau d'or resplendit à son doigt, si des vins de choix coulent dans des coupes enrichies de pierres précieuses, il est bon que le traitement devienne plus onéreux, qu'il dépasse même la limite ordinaire ; qu'on ne craigne pas, pour soigner de tels malades, de broyer les gemmes les plus précieuses, de réduire en poudre l'or et d'ajouter l'ambre à ses mixtures savantes :

Aggravet hic medicina manum : sumtus onerosos
Exigat : hic positos debet transcendere fines,
Contundat gemmas, molat aurum, misceat ambram (3).

Mais si le malade est pauvre comme Codrus (4), que fera-t-il ? Parce que son ventre crie famine, que son avoir est maigre et que sa bourse sonne creux, restera-t-il sans secours ? Non, certes ! Mais qu'a-t-il besoin de médecin, ce miséreux ? La pauvreté lui servira de médecine, car celui qui ne se nourrit que de fèves, d'un peu de lard et de grossiers légumes, celui-là se nourrit mieux que le riche, se porte mieux, et vit plus longtemps. Quel meilleur moyen de guérir les maladies qu'une vie sobre et bien réglée ? L'eau pure et quelques maigres aliments donnent aux habitants des chaumiè-

(1) Cf. Dorveaux, *Loc. cit.*,
(2) Cf. Dorv., *Loc. cit.*, p. 74.
(3) Choulant, p. 79.
(4) Codrus, poète latin, contemporain de Juvénal, était si pauvre que son nom passa en proverbe. On disait : Codro pauperior, plus pauvre que Codrus lui-même.

res plus de force et de vigueur que n'en sauraient fournir les palais des César, les coupes de nectar ou de falerne, le gibier des forêts et les saumons ou les truites rouges des fleuves. L'estomac s'accommode mal de ces mets délicats et l'obésité précoce en est le châtiment :

Quæ via curandi morbos, quæ causa fidelis
Certa medela malis, nisi parcæ sobria vitæ
Regula privatis plerumque accommoda mensis ?
Plus aqua, plus tenuis sub tecto paupere victus
Roboris ac vitæ confert, quam Cæsaris aula,
Nectarei calices, quam vitis vina Falernæ,
Quam caro sylvestris latrantum parta labore,
Salmones sapidi, rumbæ trutæque rubentes
Inter regales epulas, tacetaque crassa.
Languet in his gula luxurians et venter obesus (1).

On conviendra qu'il est difficile de donner de plus sages conseils d'hygiène et surtout de les donner sous une forme plus élégante à la fois et plus humoristique. On sait d'ailleurs qu'il était alors d'usage courant d'employer des médicaments différents pour les riches et pour les pauvres ; aux premiers, on donnait des médecines coûteuses et compliquées ; aux seconds, des herbes et des simples :

Pro vanis verbis montanis utimur herbis
Pro caris rebus, pigmentis et speciebus (2).

dit le *Regimen sanitatis*. C'est là encore que nous trouvons ces vers qui expriment la même manière de voir que celle de Gilles de Corbeil sur l'intérêt qu'il y a pour le médecin à prescrire aux riches des drogues chères :

Empta solet care multum medicina juvare ;
Si quæ detur gratis, nil affert utilitatis (3).

Il y avait encore un autre antidote, le *Diasatyrion* (4), que le médecin ne devait pas administrer *pro vanis verbis*. La description, vraiment curieuse, que Gilles de Corbeil nous donne

(1) Choulant, p. 80.
(2) Coll. Salern., I, p. 514.
(3) Id., ibid.
(4) Voir la formule dans Dorveaux, *Loc. cit.*, p. 8.

de ses propriétés mériterait d'être reproduite intégralement, si la langue française pouvait rendre la crudité des expressions et le réalisme des images que supporte déjà assez mal le latin. Les vertus du diasatyrion sont telles que celui qui en fait usage est apte à tous les combats de l'amour. Mais qu'entreprend-il, l'insensé ! Prétendre satisfaire à l'ardeur amoureuse des femmes n'est pas moins difficile qu'il le serait de chercher à remplir l'enfer ou à faire déborder l'Océan ; on peut fatiguer cette ardeur, mais jamais la rassasier ; c'est un feu grec (grégeois) (1) que rien ne saurait éteindre ; c'est un port à l'entrée duquel tous les matelots brisent leur mât :

Stulte, quid aggrederis vulvæ saturare bolismum ?
Cur avidæ affectas implere voraginis antrum ?
Tartarus, os vulvæ nequeunt pontusque repleri.
Lassari multo coitu, nunquam satiari
Vulva potest : Græcus furit intus et æstuat ignis,
Qui nulla moritur nullaque extinguitur arte ;
. . . . . .
Omnis ad istius pelagi fit navita portum
Naufragus et rupto semper subit ostia malo (2).

Malheur donc à celui qui s'adonne aux amours illicites ! il joue sa vie à ce jeu et le diasatyrion ne doit pas servir à cet usage. Et pourtant, au pis aller, il vaudrait peut-être mieux que ces débauchés abusent de cette drogue, qu'ils en augmentent même l'activité en lui ajoutant du Stincus (3), de l'Eruque (4) ou de la noix de l'Inde (5). L'excès même de leur ardeur en amènerait bientôt l'extinction et ceux qui n'ont pas eu le courage d'être chastes de leur plein gré seraient contraints de le devenir par l'abus même de leurs vices.

(1) On appelait autrefois le feu grégeois *ignem græcum*, que l'on appelle maintenant feu d'artifice (ignem artificialem) composé de soufre qui ne s'éteint pas dans l'eau.
Note de Leyserius sur ce passage.
(2) Choulant, p. 83.
(3) Le Stincus serait une sorte de poisson analogue au crocodile ou au lézard, « il augmente le coït tellement qu'il ne sera point appaisé se ce n'est par la sorbition et que l'on hume du jus de laictues et de lentilles ». *Hortus sanitatis*, édit. française de 1538, in alphita : *piscis est similis lacertæ aquaticæ.*
(4) Roquette (Brassica eruca). Cette plante est appelée Eruque dans l'*Hortus sanitatis*. (Cf. Dorveaux, *Loc. cit.*, p. 61.)
(5) Noix d'inde ou noix de coco.

C'est à ceux qu'unit un mariage légitime que peut servir le diasatyrion ; s'ils sont paresseux en amour, surtout s'ils n'ont pas d'héritier, et que leur épouse anxieuse songe à faire appel à un plus ardent laboureur, alors le diasatyrion est utile et trouve sa raison d'être :

Cum virtus genitiva perit, cum mortificantis
Frigoris excessu sterilis devolvitur ætas,
Nec fructum dat planta suum, sed rebus habendis
Defectu sobolis extraneus imminet hæres :
. . . . . .
Agricolam cum forte novum sibi vendicat uxor
Matricis sterilem qui fortius exarat agrum,
Talibus in causis Dyasatyrion sua præstat
Commoda coniugibus, quos copula sacra ligavit (1).

Encore faut-il que le diasatyrion soit convenablement administré, car si on en fait abus il produit un effet tout opposé :

..... Veneris detenditur arcus :
Virga iacet, quamvis blando palpata frequenter
Contactu manuum, surdaster pamphilus aurem
Non levat : expectans mulier sibi sustinet ægre
Gaudia differri, longo languentia voto :
Accusat Diasatyrion : artem medicinæ
Arguit et medicos reprobat, qui talia tradunt,
Cum modus in culpa sit dandi, non medicina (2).

Aussi, ce bon Gilles voudrait-il que les jeunes moines, à la face rubiconde et au ventre obèse, abusent du diasatyrion pour qu'une précoce impuissance les éloigne à jamais du fruit défendu :

Hoc monacho iuveni, rubicundo, ventris obesi,
Qui veneris stimulos et amoris pabula quærit,
Imprecor, in coitu quod tanto incandeat igne,
Quod finem statuat vetitis consumtio rebus (3).

Ce merveilleux diasatyrion n'est pas seulement un aphrodisiaque ; c'est aussi le remède souverain des maux de reins. Malheureusement, même dans ce cas particulier, ceux qui font

(1) Choulant, p. 84.
(2) Choulant, 85.
(3) Id., ibid

profession de chasteté ne pourront en faire usage, s'ils sont encore jeunes et si leur vertu n'est pas encore à l'abri des tentations ; on le réservera pour ceux qu'une longue pratique de la vie religieuse à éprouvés ; tout au plus le diasatyrion pourra-t-il les exciter quelque peu, mais s'il se produit un accident, le consentement n'y ayant point part, ce sera sans importance et l'on ne pourra pas dire que le petit renard a rongé la vigne :

..... Non corrodit vulpecula vitem.

On chercherait longtemps dans la littérature médicale du Moyen Age des pages comparables à celles que nous venons de résumer ; c'est d'une crudité parfois choquante, mais aussi d'une exquise naïveté. Il faut bien croire d'ailleurs qu'à cette époque on ne se faisait pas faute d'appeler les choses par leur nom, car les fabliaux du même temps vont encore beaucoup plus loin et poussent le réalisme jusqu'à l'ordure. « En les lisant par devoir professionnel, a dit d'eux un érudit historien de la littérature française, le critique a hâte de quitter cette sentine de l'esprit français (1). » Ce jugement ne saurait s'appliquer à Gilles de Corbeil, d'abord parce qu'il écrivait pour des médecins et aussi parce qu'il écrivait en latin et que :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Avec l'électuaire *Diacostum* (2), nous revenons aux médicaments coûteux et propres aux seuls riches. Gilles de Corbeil ne manque pas de reprendre à ce propos sa thèse favorite de l'éternel conflit du riche et du pauvre qui ne peuvent se soigner de même façon. Ici, c'est le malade lui-même, mais le malade pauvre bien entendu, qui se répand en invectives contre son médecin. Le morceau vaut la peine d'être cité. « Toi qui te donnes comme un artisan et un pourvoyeur de santé, qui portes un anneau d'or tout resplendissant de pierres précieuses, penses-tu que le cœur soit autre selon la peau qui le recouvre ? Ton art n'est-il donc fait que pour les riches ? Lorsque tu mé-

(1) Cf. Lintilhac, *Littérature française*, I, p. 63.
(2) Du grec, δία, avec, et κοστος, costus, racine de l'Aucklandia Costus, Cf. Dorveaux, p. 13 et 56.

langes ensemble le macis, le musc, la noix muscade, le baume, le nard, la girofle, l'aloès, la castoreum, la myrrhe et tout ce qui pousse sous l'ardent soleil du Gange, crois-tu ne travailler que pour des Césars et mets-tu de côté les pauvres » :

Artigenem qui te provisoremque salutis
Constituis, ...
Qui tibi gemmato digitis radiantibus auro
Cor varium variis ex pellibus esse fateris,
Ars tua divitibus solis, quibus ampla facultas,
Quos vanos trahit in sumtus opulentia rerum,
Servit et optatæ præbet solatia vitæ.
Ars tua divitiis avide sua retia tendens
Solis divitibus medicinæ suggerit usum.
Dum maces, muscum, muscatum, balsama, nardum,
Antophilos, aloës lignum, dum castora, myrrham,
Dum varias species et aromata multa recenses,
Quæ parit ad rapidos soles Gangetica tellus,
Cæsaribus solis loqueris, quos non nisi cara
Oblectare queunt, sterilesque excludis egenos (1).

La réponse de Gilles, il faut en convenir, n'est pas des plus douces et l'on ne retrouve pas ici le ton compatissant que nous avons signalé dans d'autres passages. C'est qu'aussi bien le malade s'est attaqué trop violemment à la dignité médicale ; il mérite une verte réplique et elle ne se fait pas attendre : « Insensé, de quoi te plains-tu ? sache au moins supporter avec résignation ce que tu ne saurais éviter. Mesure-toi à ta propre mesure ; le bélier n'a pas les cornes du bœuf et la bruyère ne lutte pas de hauteur avec le platane, le buis avec le laurier, le buisson avec le cèdre, l'algue avec le troëne ; la lavande ne se revêt pas des splendeurs de la rose ; l'étoile ne brille pas du même éclat que la lune. Tout reste dans l'ordre, dans la nature, mais il n'en est pas de même dans l'espèce humaine. L'homme ne rougit pas de jouer le rôle passif de la femme, le fils maudit la vieillesse de son père et convoite son héritage, la femme vend sa chair à un vil prix et devient adultère. La pauvreté ne sait se contenter de son sort. Pourquoi donc poursuis-tu le médecin de tes vaines plaintes ? Parce qu'il ne te donne pas les drogues

(1) Choulant, p. 100.

chères qu'apporte l'indien au teint pâle ? La forêt ne te fournit-elle par gratis toutes les plantes nécessaires à ta santé ? N'es-tu pas riche sans rien dépenser ? »

Stulte, quid exacuis vanis tua verba querelis ?
Quod vitare nequis, est æqua mente ferendum :
. . . . . .
Te metis metire tuis : fit libera multum
Tutaque paupertas proprio quæ fine tenetur.
. . . . . .
Non aries babulo frontis contendit honore,
Non celsæ platano certat pinguina myrica.
Non lauro buxus, cedro rubus, alga ligustro ;
Non saliunca rosæ splendescere quærit amictu,
Non sibi stella minor lunæ præsumit honorem.
. . . . . .
Rebus in humanis naturæ regula fallit.
. . . . . .
Masculus enormis sexus activa relinquens
Jura sui, dum passivos mollescit in actus,
Fit mulier.....
. . . . . .
Ad patris interitum dominandi tactus amore
Filius aspirat et segnes increpat annos ;
. . . . . .
Flagrat adulterio mulier, quæ prodiga frontis
Fit caro venalis vili mandata macello.
. . . . . .
..... Cur ergo querelis
Persequeris medicum vanis, quod non tibi caras
Exponit species, quas decolor advehat Indus.
. . . . . .
Cur tibi præsumis ? gratis brevis ordinis amplas
Cum tibi fundat opes, reparandæ larga salutis
Munera cum dives sine munere silva ministret (1).

La cherté de certains médicaments poussait, sans doute quelquefois, les apothicaires à les falsifier. Ceux de Montpellier étaient-ils, à cet égard, plus suspects que les autres, ou Gilles les poursuivait-il de la même haine que les médecins de cette ville ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'il en trace un portrait plutôt repoussant s'il n'est chargé de parti pris :

(1) Choulant, p. 100 et 101.

..... Sibi caveant Montani pharmacopolæ
Verbosi, vani, fallaces Quintiliani,
Quos facit artifices attritæ frontis egestas,
Quos gula, quos stimulat et cogit avara dolosi
Ambitio nummi carmen ructare Salernum,
Quos non artis amor, non fama, sed ambitiosi
Incitat et pungit venalis gratia quæstus :
Non male præsumant genus hoc tentare medendi,
In quo plus valet ars, quam præceps alea casus (1).

Et ailleurs, à propos de l'électuaire Diaprunis qui, suivant les cas, devrait être préparé tantôt avec du miel, tantôt avec du sucre, quelles invectives contre les apothicaires qui vendent de mauvaises drogues et commettent ainsi le double crime de compromettre la réputation du médecin et de mettre en péril la vie du malade :

Ergo luant facinus et quæ discrimina mortis
Fraude sua plerumque alios incurrere cogunt,
Hæc ipsi subeant, et mortem morte rependant,
Qui vendunt species et aromata, pharmacopolæ,
Qui pigmenta colunt : qui dum sua pondera mutant,
Et trutinas fallunt, et formas conficiendi
Fraudis adulterio viciant, dum mella syropi
Compellunt supplere vices, dum noxia vendunt
Et bona testantur, medicorum nomina primo
Turpibus offuscant titulis, hominumque salutes
Deiiciunt, perennant morbos ægrisque timendas
Accelerant morbos, et testamenta resignant.
Mors miseros depascat eos : sit lectus eorum
Flamma gehennalis, nisi versa mente dolosis
Artibus abiectis et proditione relicta
Ad rectum revocantur iter virtutis amore (2).

Et pourtant, certaines petites fraudes sont permises au médecin, pour flatter son malade et s'en faire bien venir. En voici un curieux exemple à propos de l'onguent populeum ; on sait que cet onguent a une couleur verte, mais on aura parfois intérêt à la modifier avec du bois de santal, du safran, de la rose rouge ou du camphre, pour avoir l'air de prescrire au malade un médicament nouveau, tout en lui donnant toujours le même. Ce chan-

(1) Choulant, p. 170.
(2) Choulant, p. 104-105.

gement de couleur prouve que le médecin n'épargne rien pour guérir son malade et ses honoraires ne peuvent qu'y gagner.

Expedit unguenti medicum variare colorem :
Res eadem data multotiens sub compare forma
Respuitur. . . . . .
. . . . . .
Discolor unguenti species variata frequenter
In cura ægroti probat artificem studiosum
Atque manum medici dono prægnante decorat (1).

Nous arrêterons ici cette longue étude du poème des médicaments composés; ce que nous en avons cité est plus que suffisant pour montrer quel intérêt se dégage de cette œuvre magistrale et quelle source intarrissable de documents l'histoire de la médecine peut y rencontrer, au point de vue surtout des mœurs et des habitudes médicales du Moyen Age.

VIII

part ces œuvres médicales, Gilles de Corbeil, comme nous l'avons vu, avait écrit une violente satire contre certains prélats de son temps, sous le titre bizarre et qui demande à être expliqué de : *Hierapigra ad purgandos prælatos*. Cet ouvrage fut découvert en 1837 dans un lot de manuscrits provenant de Pierre Pithou et vendus en même temps que la bibliothèque de la duchesse du Berry; le précieux manuscrit fut acheté par M. Jérôme Pichon, qui le communiqua au savant éditeur Victor Leclerc à qui on en doit une très intéressante analyse (2). Le manuscrit commence par ces mots : « *Incipit herapigra magistri Aegidii de Corboïlo ad purgandos prælatos* » et finit par ceux-ci : « *Explicit herapigra magistri Aegidii de Corboïlo ad purgandos prælatos.* » L'identité de l'auteur ne saurait être mise en doute puisqu'il est nommé deux fois, au début et à la fin du poème.

Rappelons, en passant, au sujet du titre de cet ouvrage, qu'il ne

(1) Choulant, p. 185.
(2) Cf. *Hist. litt. de la France*, T. XXI.

faut pas lire, comme le porte le manuscrit, *hierapigra* mais bien *hierapicra*, c'est-à-dire médecine sacrée et amère. Le mot hiera (du grec ἱερος, saint, sacré) signifie dans la médecine ancienne une recette souveraine et vraiment divine. Voici d'ailleurs la définition de ce mot que nous trouvons dans un vocabulaire salernitain ayant pour titre « *Alphita*, » nom dérivé de la première lettre de l'alphabet grec, alpha : « *Yera interpretatur sacrum* ; *inde yerapigra, id est sacrum amarum pigra enim interpretatur amarum.* » On employait fréquemment le mot *hiera* pour désigner une recette merveilleuse et Gilles de Corbeil décrit lui-même la Hiera de Constantin, Hiera Rufini et enfin la Hiera picra de Galien qui purgeait le cerveau de son humeur froide et visqueuse.

La *Hierapicra ad purgandos prælatos* ne comprend pas moins de 5929 vers, divisés en neuf livres, où l'auteur passe en revue, souvent avec une prolixité désespérante, tous les abus qui régnaient alors dans le haut clergé et plus spécialement l'amour du luxe et de la bonne chère, le cumul des bénéfices, l'orgueil et l'avarice des prélats.

Nous avons vu, à propos des œuvres médicales de Gilles de Corbeil, qu'elles ne sont, au fond, qu'une ingénieuse adaptation en vers des écrits salernitains, selon la mode du temps. On constate, en effet, à cette période de l'histoire de la médecine, tout un cycle de poésie ou, pour être moins ambitieux, de versification médicale qui embrasse toutes les parties de la médecine et même de la chirurgie. Gilles de Corbeil ne faisait donc pas exception à la règle commune, et s'il se distingue à cet égard de ses contemporains c'est simplement par une plus grande pureté de la forme.

Mais on peut se demander à quel mobile obéissaient ces écrivains, et Gilles en particulier, en mettant leurs œuvres didactiques sous forme de vers. La réponse est des plus faciles et nous la trouvons nettement formulée dans tous ces poèmes médicaux, quels qu'ils soient. Il faut se rappeler que l'enseignement était purement oral et que nombre d'élèves, pour ne pas dire le plus grand nombre, ne pouvaient se payer le luxe d'acheter le parchemin nécessaire à la transcription des leçons du maître ; il importait donc que, tout en restant claires et intelligibles, ces leçons fussent condensées le plus possible et données sous forme d'axiomes faciles à retenir ; or, rien ne s'y prêtait mieux que le vers et sur-

tout le vers léonin avec ses assonances et ses consonances. Gilles a bien soin de nous dire en plusieurs endroits de ses œuvres que c'est la considération qui l'a guidé dans le choix de la forme métrique. Ce qui doit être confié à la mémoire, dit-il, dans la préface du poème des urines, s'accommode mieux de la concision du vers que de la lâche prolixité de la prose : « *Quæ certa ratione debent censeri et expresso commemorationis charactere sigillari, potius metricæ brevitatis affectantur compendium quam prosaïcæ prolixitatis dispendium* (1). » Même explication dans la préface du traité du pouls : « Nous l'avons écrit en vers, dit-il, afin que les mots, étroitement asservis aux règles de la prosodie se retiennent mieux et que la doctrine pénètre plus sûrement dans les intelligences : « *Scribimus autem secundum artificium metricæ positionis sive rationis ut verba nexibus pedum ligata sub sigillo memoriæ fidelius claudantur et certior doctrina operetur* (2). »

Nous pourrions multiplier ces citations car elles abondent dans Gilles de Corbeil ; disons seulement qu'il ne faisait en cela que suivre le sentiment commun et l'exemple de ses prédécesseurs.

Dès le septième siècle, Crispus, archevêque de Milan, écrit un traité de médecine en vers et, dans sa préface, adressée à un certain Maurus, il a bien soin de dire qu'il écrit en vers pour faire naître en son élève l'amour de la doctrine, car la prolixité engendre le dégoût qui à son tour, enlève le désir d'apprendre : « *Heroïco te melle pascere cupio, ut paulatim ad artis amorem adducam, ne si plura primitus in ostendendo relaxero, pluralitas fastidium faciat, fastidum desiderium tollat* (3). »

Enfin, dans un fragment retrouvé par Daremberg dans un manuscrit de la Bibliothèque Boldéienne et publié à la suite du *Regimen sanitatis*, nous trouvons ces vers curieux :

In metro pauca mox commemorantia multa
Quod phisis regimen statim compendio scitur,
Cura sic est prompta langor qua tollitur æger.
Metra iuvant animos, convertunt plurima paucis,
Pristina commemorant, sunt hæc tria grata legenti (4).

(1) Choulant, 3.
(2) Choulant, 25.
(3) Collect. Salern., I, p. 73.
(4) Id., ibid., p. 315.

Pour ce qui est du style de Gilles de Corbeil, il faut lui rendre cette justice qu'il est de beaucoup supérieur aux œuvres analogues de son siècle, et l'on comprend très bien qu'il ait joui près de ses contemporains d'une haute réputation de science et d'éloquence :

« *Cujus facundia grata est et nunquam laudanda satis* », au dire de Gilles de Paris.

Voici l'appréciation de Victor Le Clerc sur le style de Gilles de Corbeil : « Le style (de la *Hierapigra*), dit cet éminent critique, a les mêmes caractères que dans les trois poèmes didactiques du médecin de Corbeil ; il est facile, abondant, ingénieux et ne manque pour le siècle, ni de correction, ni d'harmonie... L'auteur, qui, à l'exemple des poètes latins de cet âge, avait une vive prédilection pour Lucain, a conservé de cette longue familiarité avec le chantre de la Pharsale, dont il est plus aisé d'imiter les défauts que les qualités, toutes les habitudes de l'amplification, et il ressemble quelquefois, comme lui, à un déclamateur de l'École, qui n'abandonne une pensée que lorsqu'il croit avoir épuisé, pour la rendre, tous les mots et toutes les formes du langage.

» Outre Lucain, de qui il emprunte, ainsi que plusieurs auteurs du même temps, son *Pauper Amyclas*, il imite très souvent Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Claudien... (1). »

Il est vrai que Gilles ne se fait pas illusion sur les imperfections de son style et il avoue, très ingénument d'ailleurs, qu'il a bien pu donner quelques entorses aux mots d'origine grecque :

Si qua incomposito surgat mea pagina versu
Dissona materiæ, metrici compagine nexus
Angustique pedum laqueis non passa teneri,
Nomina de græcis quædam detorta loquelis
Nunc nimis extendens, nunc sub brevitate coercens.
Parcat in auctorem satyræ diffundere virus
Et labiis lector se circumcidat honestis.

Il faut que le lecteur soit indulgent et qu'il songe à la difficulté du sujet :

(1) *Hist. litt. de la France*, XXI, p. 355.

. . . . . totumque refundat
Crimen in austeros et duræ Materiæi
Difficiles nodos. . . . . (1).

Nous ne serons pas plus exigeants que le lecteur du douzième siècle et nous tiendrons compte à Gilles, non seulement, comme il le demande, de la matière qu'il mettait en vers, mais encore de l'époque où il écrivait. « Plusieurs de ses vers, dit Daremberg, pèchent contre les règles sévères de la prosodie classique ; mais ces irrégularités sont consacrées dans la poésie du Moyen Age et Gilles a pu se les permettre sans scrupule ; ainsi il use largement du bénéfice de la césure pour rendre longues les syllabes terminales brèves, qui devraient rester telles eu égard à leur position et il ne tient aucun compte de la quantité des mots grecs latinisés, comme il le dit lui-même, attendu qu'il ne connaissait pas le grec et qu'il se servait des mots mis en circulation par les traducteurs (2). »

Nous avons vu un exemple typique de cette ignorance du grec dans le mot *pigra* mis au lieu de *picra* ; on en retrouverait cent autres du même genre, mais il suffit d'avoir signalé le fait et d'en avoir fourni l'explication. Par contre, on trouve beaucoup de mots nouveaux dans Gilles dont quelques-uns sont d'un réalisme étonnant. C'est ainsi qu'en parlant des prélats qui abusent de la bonne chère et s'engraissent comme des pourceaux, il dit qu'il se *porcifient, porcescunt*. Ailleurs, lorsqu'il veut peindre le crime de la simonie, il forge de toutes pièces l'épithète de *parentosus*, dont nous n'avons pas l'équivalent en français et qui indique une affection exagérée pour les siens. On avouera qu'il est difficile d'être plus réaliste et de mieux appeler les choses par leur nom. Rabelais, trois siècles plus tard, n'ira pas plus loin et Gilles, à certains égards, en pourrait être considéré comme le précurseur.

Le succès des œuvres médicales de Gilles de Corbeil semble avoir été des plus considérables, si l'on envisage le nombre et l'autorité de ses commentateurs, parmi lesquels il faut au moins nommer Bernard de Gordon, Gilbert l'Anglais, et Gentilis de

(1) Choulant, p. 146.
(2) Dar., *Loc. cit.*, p. 166-177.

Foligno. Une autre marque, non moins évidente, de l'estime dans laquelle le Moyen Age tenait les ouvrages du médecin de Philippe-Auguste ressort du nombre des manuscrits et des éditions imprimées qui sont parvenus jusqu'à nous. Choulant ne décrit pas moins de onze manuscrits du poème des urines et il ajoute qu'il en existe dans presque toutes les bibliothèques ; on compte au moins six éditions imprimées du poème des urines et de celui du pouls. Seule, peut-être, pour les ouvrages médicaux de cette époque, la bibliographie du *Regimen sanitatis* serait plus considérable. Ce qui est certain en tous cas, c'est que le traité des urines et celui du pouls jouirent d'une très grande vogue durant tout le Moyen Age. Il est très vraisemblable, observe Choulant, que le poème des urines servit de thème aux leçons des professeurs jusqu'au seizième siècle : « *Verisimile est, hoc opusculum usque ad sœculum XVI, doctoribus medicinæ tanquam compendium ad habendas prælectiones inservisse* (1). »

En réalité, les poèmes de Gilles de Corbeil ne furent jamais considérés comme faisant partie intégrante de l'Enseignement officiel proprement dit ; comme nous dirions aujourd'hui, ils ne figuraient pas au programme de l'Ecole ; nous savons en effet par un curieux document de la seconde moitié du treizième siècle (1270-1274), que les candidats à la licence en médecine devaient justifier d'avoir *entendu lire* le *Traité des urines de Théophile*, le *Viatique*, les *ouvrages d'Isaac* et l'*Antidotaire Nicolas*. Encore faisait-on une distinction entre ces divers ouvrages ou certaines de leurs parties ; il y avait en effet deux façons d'entendre un cours, la façon *ordinaire* qui était la plus importante et qui vraisemblablement comprenait le commentaire du texte fait par le professeur, et la façon *rapide* ou *abrégée* qui paraît s'appliquer à une lecture rapide du texte. C'est ainsi qu'il suffisait d'avoir lu une fois *cursorie* les urines de Théophile, tandis que le *Viatique* devait avoir été expliqué au moins deux fois, *bis ordinarie*. Quant aux vers de Gilles de Corbeil, ils n'étaient pas obligatoires : « *Versus Aegidii non sunt de forma* (2). »

(1) Choulant, p. XII.
(2) P. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, T. I, p. 517 : capitulum eorum ad quæ tenentur illi qui volunt licentiari in medicina Parisiis, et de libris audiendis ann. 1270-1274.

Quoi qu'il en soit, le règne scientifique de Gilles de Corbeil prend définitivement fin au seizième siècle, lorsque les œuvres des mécins grecs furent enfin connues et que l'invention toute récente de l'imprimerie en eut permis la diffusion. C'est alors que Léon de Nole traduit le traité des urines d'Actuarius, qui sera dès lors l'oracle de l'Ecole. Dans sa préface, Léon de Nole fait à peine allusion aux urologistes latins du Moyen Age et encore en parle-t-il en termes méprisants. Je passe sous silence, dit-il, les Latins qui n'ont rien écrit sur les urines si ce n'est quelques méchants vers : « *Latinos taceo qui nihil super urinaria materia præter paucula quædam carmina litteris tradiderunt.* »

Gilles de Corbeil méritait mieux que ce dédain de parti pris et, à tout prendre, nous ne voyons pas bien aujourd'hui en quoi le traité d'Actuarius était si supérieur à ceux des maîtres Salernitains et aux vers du médecin de Corbeil. Heureusement, pour ce dernier, qu'il devait trouver dans Gabriel Naudé, au commencement du seizième siècle, un panégyriste digne de lui et de ses œuvres. C'est le dieu de Cinthus, Apollon lui-même, qui vient admonester Naudé et lui rappeler qu'il doit célébrer les louanges de Gilles de Corbeil, le plus illustre des poètes qui aient jamais écrit sur la médecine, le prince des archiâtres de Philippe-Auguste, l'honneur, la gloire et l'ornement de la Faculté de Paris, et il ne faut pas qu'il s'acquitte de ce devoir à la hâte et avec précipitation, comme ferait un chien qui fuirait les eaux dangereuses du Nil, mais qu'il le fasse avec ampleur et éclat. Aussi voyez avec quelle ardeur l'excellent Naudé embouche la trompette héroïque en l'honneur de Gilles, « N'y aura-t-il donc pas, ô Gilles, toi dont l'éloquence fut si grande, un nouveau Marius qui vengera ta gloire de l'injure du temps et de l'injustice des hommes ; qu'il se lève enfin cet heureux génie qui arrachera à l'indifférence ta doctrine, tes vers et les charmes de ton style, qui tirera ta gloire de l'oubli et protègera tes œuvres de la poussière et des vers ; qui te défendra contre ce Trithème qui voudrait faire de toi un moine grec, toi le plus ancien et le plus illustre des médecins de Paris, toi le premier médecin du roi Philippe-Auguste, toi le plus élégant et le premier des poètes qui aient écrit depuis les temps consulaires ; qu'il apprenne aux siècles futurs que tu es digne des plus grands honneurs, qu'on ne saurait trop te louer et que tu mérites de vivre à travers les siècles ! »

Nous sommes bien obligé de convenir que cet éloge dithyrambique, écrit dans le style ampoulé de l'époque, dépasse quelque peu les bornes et que Gilles ne méritait peut-être pas cet excès d'honneur. Quoi qu'il en soit, il mérite encore moins l'oubli dans lequel il est si longtemps resté et sa personne, comme ses œuvres, valent qu'on s'y arrête. C'est en somme, une belle figure et un beau caractère, en même temps qu'un écrivain original et non dépourvu d'une certaine élégance ; vague et indécise lueur dans les ténèbres du Moyen Age, il eut été sans doute un astre radieux dans les lumineuses clartés de la Renaissance.

Fig. 35. — Miniature d'un manuscrit de Rhazès appartenant à la Bibliothèque Nationale de Turin.

(*Figure extraite de l'Atlas de P. Giacosa, Turin 1901.*)

Le Poème des Urines de Gilles de Corbeil

Carmina de vrinarum
ſudiciis: edita ab excellentiſſimo dño magi
ſtro Egidio cum expoſitione z com
mento magiſtri Gentilis de fulgi-
neo nouiter caſtigatis et
pluribus in locis emē
datis per magiſtrum
Auenantiū de ca
merino artiū
et medicine
profeſſo
rem.

Vers sur les jugements des urines (1) composés
par très excellent seigneur maître Gilles,
avec l'exposition et le commentaire de
maître Gentilis de Foligno (2) nou-
vellement revus et corrigés en
plusieurs endroits par maître
Avenantius de Camerino
professeur d'arts li-
béraux et de
médecine

Fac-simile du titre de l'édition de Jacques Myt, Lyon 1515.

(1) Voir notes et éclaircissements page 302 et suivantes. Les chiffres placés dans le texte renvoient aux notes.

Carmina de vrinarum iudicijs edita ab excellentissimo domino magistro Egidio cū commento eiusdem feliciter incipiunt.

Iste liber noue institutionis: studiose compositionis artificio ex auctoui sciētijs elicitus est et exortus: in quo phisicalis scientie restant archana: qr secreta iudicia vrinaꝝ continentur: quem quidem quoniam lectoris animum erigit et extollit: nostrorū amicoꝝ instātie inscripsim⁹. De iudicijs vrinaꝝ et p̄ceptoꝝ traditiones in hoc opc metrice deseri bitur. Metrica nāq; oīo succincta breuitate discurrens diffinitas specificās alligata est certitudini. Idcoq; confirmat memoriā: et corroborat doctrinam. Prosaica vero oratio, propria libertate subfugiens contur bat memoriā et ignoratie parit confusionem. Unde qui debēt certa ratione censeri et exemplo commemorationisq; caractere sigillari potius metrice breuitatis affectant compendium: q̄ prosaice plixitatis dispendium. Fortasse igitur de versib⁹ incōpositis et de metri incōgruitate nos arguet lector importunus. Sed attendat. qm̄ phisicalium verborum causa lex est et ratio: q̄ metrice orationis consortiū vrine designant: vixq; m̄ multo conatu mansuescere vixq; castigari potuerūt quin metrorum legibus arctarentur. Ad hoc aūt opere fugiant qui planetici sunt et discursores alienis fecibus imbuti: et a musandino dogmate recedant alieni. Socijs aūt nostris domestice fidei quorum gratia hoc opus suscepim⁹ huius noue institutiōis offerimus. Diuiditur. aūt iste liber in duas partes: in primā sc̄ꝫ in sc̄dam. In prima igitur pte agit de iudicio vrinarū sm̄ cognitionē colorꝝ ꝛ substantiaꝝ. In secunda agit de iudicijs vrinaꝝ sm̄ distinctionē suorum contentorū.

A ij

Fac-simile de la préface de l'édition de 1515.

On remarquera que le texte diffère quelque peu de celui que nous donnons ci-après, qui est celui de Choulant.

PRÉFACE

Ce nouveau traité, qui va servir de thème à nos leçons, est le fruit d'un studieux labeur et le fidèle résumé de la doctrine des anciens auteurs ; on y trouvera les arcanes de la science médicale et les mystérieux jugements des urines ; comme il est propre à développer l'intelligence du lecteur et à le guider dans ses jugements, nous l'avons intitulé : *Traité du jugement des urines.*

Nous avons mis en vers, dans cet ouvrage, tout ce qui se rapporte à la science des urines ; les vers, en effet, par la concision qu'ils imposent au discours et la propriété d'expression qu'ils exigent, se prêtent mieux à la démonstration ; ils viennent en aide à la mémoire et fortifient la doctrine. La prose, au

PROŒMIUM

Liber iste novæ institutionis, quem legendum proponimus ([3]), studiosæ compositionis artificio de antiquorums criptis est elicitus et extortus ; in quo physicalis scientiæ resultant arcana et secreta urinarum iudicia continentur, quem, quoniam lectoris animum git et extollit in iudiciorum statu, inscripsimus instituta de iudiciis urinarum. In hoc autem opere metrice describuntur urinarum præericeptorum traditiones. Metrica autem oratio succincta brevitate discurrens definitis specificata terminis alligata est certitudini ; ideoque confirmat memoriam, corroborat doctrinam. Prosaica vero oratio propria subterfugiens libertate turbat memoriam, ignorantiæ parit confusionem. Unde, quæ certa ratione debent censeri et expresso commemorationis charactere sigillari, potius metricæ brevitatis affec-

contraire, abusant de la liberté qui lui est propre, trouble la mémoire et engendre la confusion, mère de l'ignorance. Aussi convient-il d'astreindre à la concision du vers, plutôt que de l'abandonner à la prolixité de la prose, tout ce qui demande une exposition rationnelle et précise et doit se conserver sous le sceau de la mémoire.

Mais peut-être qu'un importun lecteur nous reprochera d'avoir fait des vers incorrects et irréguliers ! Qu'il prenne garde que c'est le propre du langage médical de mal s'accommoder aux exigences des vers et que c'est à grand peine qu'on parvient à le soumettre aux lois de la métrique. Quant à ces sophistes vagabonds, imbus de doctrines étrangères et nauséabondes, qu'ils s'éloignent, comme des profanes, et de ce livre et de notre enseignement. C'est pour nos élèves, pour les fidèles compagnons de notre foyer domestique, que nous avons écrit ce nouveau traité ; c'est à eux que nous en offrons les prémices.

Ce livre est divisé en deux parties, savoir la première et la seconde ; la première a pour objet les jugements des urines, d'après leur couleur et leur substance ; la seconde traite des jugements de ces mêmes urines, d'après les diverses choses qui y sont contenues.

tantur compendium, quam prosaicæ prolixitatis dispendium. Fortasse igitur de versibus incompositis et de metri incongruitate nos lector arguet importunus : sed attendat, quod physicalium verborum ea lex est, quod metricæ orationis consortium dedignantur. Vix enim magno conatu mansuescere potuerunt, ut metrorum legibus arcerentur. Ab hoc autem opere fugiant planetici discursores ([1]) alienis fecibus imbuti, quos a nostro dogmate profanamus. Sociis autem nostris domesticæ fidei, quorum gratia hoc opus suscepimus, huius novæ institutionis primitias offerimus. Distinguitur autem liber iste in duas partes, in primam scilicet et secundam. In prima agitur de iudiciis urinarum secundum colorum et substantiarum cognitionem ; in secunda de iudicio ipsarum urinarum secundum distinctionem contentorum.

¶ Derivationem nominis vrine ponit.

Dicitur vrina: qm̃ fit in renibus vna
Aut abvrith greco: qd̃ demõstratio ferf
Aut qr qd̃ tãgit mordet deficcat ⁊ vrit.
Ut de lacte serũ se lipid⁹ eliquat humor.
Sic liquor vrine de massa sanguinis exit.
Sanguinis est vrina serum subtile liquamen.
Humorꝫ: quos conficit ars regitiua secundi.
Et princeps operis: dũ fit cribratio rerum.
Dum fit ab im puris pure discretio partis.

¶ Dicit vrina. Expositio. In libro isto auctor ille intẽdens doctrinã tradere de vrinis in principio ponit derivationẽ nois. Vrina ergo ꝑm sentẽtiã illoꝝ trin versuũ derivat altera trũ derivatione. ¶ Prima derivatio est illa. Vrina dicit quasi vna renib⁹ qr in renib⁹ formaliter generat: q̃uis in epate principiũ ⁊ substãtiã assumpserit Assumit tn̄ in renib⁹ ꝑm vsum. vel qr magis fideliter hꝫ significare sup habitudinẽ renũ q̃ aliorꝫ mẽbrorꝫ. Hec ẽ ergo sententia primi versus. ¶ Aut ab vrith. Secũda derivatio ponit in hoc versu: cui⁹ sentẽtia hec est: Vrina dicitur abvrith grece qd̃ ẽ demõstratio latine: qr p ipaꝫ vrinã dispositiões humani corꝫis demõstrant: vt sanitas egritudo et neutralitas: repletio ⁊ inanitio vel media habitudo ⁊ similia. ¶ Aut qr qd̃ tãgit. Hic ponit tertia derivatio vrine: ⁊ est talis Vrina dicit ab vro vris: qr hꝫ virtutẽ vrẽdi ⁊ deficcãdi. Et iõ dicit valere cõtra pustulas ⁊c. sicut expresse scriptũ ẽ in cõmẽto. ¶ Ut de lacte serũ. Hic ponit quandam similitudinẽ inter serum ⁊ vrinam vt de ipsius vrine essentia doctrina clarior habeatur: sꝫ sicut serum de lacte per grossarum partũ expressionẽ sequestratur: ita liquor vrine de massa sanguinea eliquatur. ¶ Sanguinis est vrina. In hoc loco ponit diffinitio

Fac-simile de la première page de l'Edition de 1515.

L'auteur établit l'étymologie du mot urine

Le mot *Urine* vient de ce que ce liquide acquiert dans le rein son *unité*, ou du grec *urith* qui signifie démonstration, ou de ce que l'urine corrode, dessèche et *brûle* tout ce qu'elle touche.

De même que, du lait, se sépare une humeur limpide et séreuse ; de même, de la masse du sang se sépare la liqueur de l'urine. L'urine est le sérum du sang ; elle est le résidu subtil des humeurs engendrées par la force qui régit la seconde digestion et préside à son œuvre ; elle se forme au moment où s'opère le criblage des aliments, où leurs parties pures se séparent des impures.

Ce qu'il faut considérer dans l'urine

S'il veut passer pour habile à juger les urines, le médecin notera avec soin les points suivants : Quel est l'aspect de l'urine ? Quelles, sa consistance et sa quantité ? Quelle est la nature des choses qui y sont contenues ? Il tiendra compte des circonstances de lieu, de nombre et de temps, de l'âge du malade, de son tempérament, de son sexe, des exercices auxquels il se livre, de son irascibilité, de

Dérivationem nominis urinæ ponit

Dicitur urina, quoniam fit renibus una,
Aut ab urith graeco, quod demonstratio fertur,
Aut quia, quod tangit, mordet dessicat et urit.
Ut de lacte seri se limpidus eliquat humor
Sic liquor urinæ de massa sanguinis exit.
Sanguinis est urina serum, subtile liquamen
Humorum, quos conficit ars regitiva secundi
Et princeps operis : dum fit cribratio rerum ([5]),
Dum fit ab impuris puræ discretio partis.

Conditiones urinæ ponit

Quale, quid, aut quid in hoc, quantum, quotiens, ubi, quando,
Ætas, natura, sexus, labor, ira, diæta,
Cura, fames, motus, lavacrum, cibus, unctio, potus,
Debent artifici certa ratione notari,
Si cupit urinæ iudex consultus haberi.

son régime, de ses soucis ; il s'informera si le malade est privé de nourriture ou de boissons, s'il est à jeun, s'il se donne du mouvement, s'il fait usage de bains ou d'onguents.

Toutefois, les quatre premiers points sont surtout à considérer et l'emportent sur tous les autres.

S'il opère de la sorte, le médecin retirera de son examen des indications certaines sur l'intégrité de la santé, la maladie, l'état des forces, le vice des organes, l'excès, le défaut ou l'équilibre de leurs fonctions.

L'auteur montre quelles sont les couleurs de l'urine et ce qu'elles signifient.

On distingue, dans l'urine, vingt couleurs (*ou nuances*) différentes que nous allons décrire dans ce qui va suivre.

De couleur noirâtre, l'urine annonce la guérison de la fièvre quarte. Elle présage aussi la mort par extinction de la chaleur naturelle (*c'est-à-dire par mortification*), ou par adustion (*c'est-à-dire calcination des humeurs*).

S'il se forme, au fond du vase, un dépôt noirâtre, c'est signe que la matrice se purge de toutes ses humeurs.

Enfin, dans la fièvre, une urine noire, fétide, rare, épaisse, est un signe certain de mort, à moins qu'elle ne soit imputable à une affection des reins ou de la vessie.

Quattuor ex primis, cum præcipue dominentur,
Debet iudicii potior sententia sumi :
Integritas, lapsus, virtus, vitium, minus aut plus
Et status his medius fit ab hoc examine certus.

Ostendit quot sint urinarum colores.

Bis deni urinam possunt variare colores
Quos ex subscriptis poteris perpendere formis.
Nigrior urinæ facies incommoda febris
Quartanæ solvit, (6) mortem portendit, adurit (7).
Si niger ad fundum residens se deprimat humor
Matrix purgatur multi sentina fluoris (8).
In febre fert mortem nigra, fœtida pancula, pinguis,
Vesicæ vitio prorsus renumque remoto.

De l'urine noire qui a une nuée noire.

L'urine noire, abondante, où flotte un nuage noir qui l'obscurcit jusques dans sa profondeur, et où nage un léger sédiment, si elle survient au jour critique, en même temps que de la surdité et de l'insomnie, annonce une hémorrhagie nasale, qui sera fatale ou salutaire, selon que les autres symptômes sont eux-mêmes des signes de mort ou de guérison.

Quelle doit être la substance (consistance) de l'urine noire.

L'urine noire est naturellement épaisse ; la couleur noire ne saurait s'allier à une liqueur subtile et ténue. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait un accident ou une cause violente, comme l'obstruction presque complète des voies par où passe l'urine.

De urina nigra quæ nigram habet nubem.

Multa die critico, quam nigra et pendula nubes (9)
Largius obfuscat, sedimenque nátatile turbat,
Auribus oppressis, turbata pace soporis
Sanguineum fluxum signat de nare futurum,
Sed si signa mali concurrant sive salutis
Judicio mortis damnat vel liberat ægrum.

Ostendit cum qua substantia conveniat niger color.

Congrua mixturæ (10) cum spisso fœdera servans
Subtilis coïtum refugit nigredo liquoris,
Ut tenuem toleret, qui non sibi concolor hæret,
Impetrat eventus, casusque facit violentus :
Non obstrusa parum deductio clausa viarum.

De la couleur livide.

La couleur livide (*gris de plomb*) s'étend à toute l'urine, ou à une partie seulement.

Dans le premier cas, elle indique la mortification (*extinction*) de la chaleur dans un membre, ou celle de ses humeurs.

Si l'urine n'est livide qu'à sa partie supérieure, cela peut être le signe de maladies diverses, telles que : la fièvre demi-tierce (*hémitritée*), bénigne ou moyenne, le mal caduc, l'ascite, la fièvre synoque, la rupture d'une veine, le catarrhe, la strangurie, les maladies de matrice, le flux du ventre, une affection pulmonaire, une douleur articulaire, la phtisie consomptive, l'extinction de la chaleur naturelle. Telles sont les causes de la couleur livide, qu'il faut interpréter d'après les (*autres*) signes.

Autres indications de la couleur livide.

L'urine livide, huileuse, émise en petite quantité et avec difficulté est un signe de mort.

Peu abondante, mais fréquente, elle annonce la strangurie.

De livido colore.

Livida si fuerit, livor vel particularis
Vel totalis erit ; per totum livida : membrum
Aut membri monstrat humorem mortificari ;
At sursum livens variis accomoda causis :
Parvus hemitriteus, medius ([11]), morbusque caducus ([12]),
Ascites ([13]), synochus ([14]), venæ ruptura, catarrhus ([15]),
Stranguriæ lapsus ([16]), matricis passio, fluxus ([17]),
Costæ pulmonis vitium ([18]), dolor articularis,
Consumtiva phtisis, vis exstinctiva caloris,
Sint tibi livoris causæ, quas collige signis

Specificatio per alias conditiones de livido colore.

Paucula, vix mincta, livens, oleagina mortem ;
Stranguriam ([19]) monstrat livida pauca frequens ;
Livor cum granis seiunctis atque minutis

Livide, avec de fines granulations disjointes, elle est la marque constante d'une maladie des voies respiratoires.

Livide, avec un dépôt semblable à des atômes, elle est l'indice de douleurs dans les articulations et de rhumatisme.

Enfin, l'urine devient livide à sa surface si la matrice comprime les vertèbres ou le diaphragme.

De l'urine blanche et subtile.

L'urine blanche et subtile se rencontre dans les maladies de la rate, l'hydropisie, l'ivresse, la colique néphrétique, la phrénésie, le diabète, le rhumatisme, la bile noire (*mélancolie*), l'épilepsie, la scotomie (*vertige ténébreux*), le refroidissement du foie ; dans la fièvre ardente, elle est un signe de mort ; chez le vieillard, elle indique la débilité, chez l'enfant, la faiblesse ; à ceux qui souffrent de douleurs dans la région du cou ou des épaules, elle présage la lipothymie.

Elle annonce le fièvre quarte et la fièvre quotidienne. Chez la femme, elle est le signe de diverses affections de la matrice ; de même, elle accompagne les hémorrhoïdes et les condylômes.

Constanter loquitur spirituale malum ([20]) ;
Lividitas atomosa malum probat articulare,
Est quoque rheumatici nuncia fida mali.
Vertebra si matrix oppresserit aut diaphragma ([21]),
Inficit urinæ lividus ora color.

Sequitur de colore albo cum tenui substantia.

Albo subtilis urina ingata colori
Splenem ([22]), hydropem ([23]), crapulam ([24]), nephresim ([25]), phrenesin, ([26]), diabetem ([27]),
Arteticam ([28]), choleramque nigram, pædicon ([29]), scotomiam ([30]),
Hepatis algorem, cum febris caumate mortem ;
In sene vim fragilem, vel defectum puerilem,
In læsis humeros aut collum, lipothymiam ([31]) ;
Quartanam febrem declarat et amphimerinam ([32]),
Matricis varias notat in muliere querelas,
Hæc hæmorrhoïdas et condylomata signat.

L'urine blanche, fréquemment émise, subtile, avec de longues résolutions de chair, si les autres symptômes concordent, annonce le diabète.

Pour ne pas se tromper, le médecin se rappellera que ces urines (*blanches et subtiles*), correspondent à la crudité et à l'indigestion des humeurs.

Très claire et blanche, si la crise ne s'est pas produite avant (*son apparition*), elle annonce la phrénésie, messagère de la mort.

Enfin, glauque ou blanche, avec un cercle couleur de plomb, elle annonce l'épilepsie.

De la couleur glauque.

L'urine glauque n'est jamais épaisse ; elle a la même signification que l'urine blanche, mais se rapproche davantage de la couleur naturelle.

Si cette urine est médiocrement ténue ou médiocrement glauque ou blanche, elle indique une surabondance de phlegme acre ; tout à fait glauque, elle est la marque certaine d'un tempérament mélancolique.

(Alba frequens mincta, tenuis, resolutio longa
Carnea, notificant, si conveniant, diabetem) (1).
Ut se iudicii fallax non inserat error
Talis cruda potest atque indigesta vocari.
Clarior alba crisi non præcedente profanat
Continuo phrenesim : phrenesis mortale propinat.
(Glauca vel alba notat hieranoson plumbea circum) (2).

De glauco colore.

Spissi suscipiens commercia nulla liquoris,
Est in iudicio glaucus color æmelus albo,
At minus offendit nativi iura coloris.
Si fuerit tenuis mediocriter, aut mediocris
Glauca vel alba, notat excessum phlegmatis acris ;
Glauca melancholicæ craseos est conscia testis.

(1) Ces deux vers manquent dans l'édition d'Avenantius.
(2) Ce vers manque dans l'édition d'Avenantius.

De la couleur lactée.

L'urine lactée, moyennement ténue, au début d'une fièvre aiguë et violente, si les autres signes sont défavorables, condamne le malade à la mort.

Mais ce jugement de l'urine sera en défaut si l'on constate, dans leur ordre naturel, les signes ordinaires de la vie, c'est-à-dire l'intelligence, le sommeil, un bon appétit, une respiration normale et la persistance des forces.

Cette même urine, émise en abondance vers la fin de la maladie, au moment de la défervescence, délivre le patient et l'arrache aux étreintes de son mal.

Dans la fièvre intermittente, due à un refroidissement des humeurs, elle annonce que la maladie sera de longue durée.

Enfin, au déclin de la fièvre, elle est un signe de salut ; elle indique le relèvement des forces et le retour à la santé.

De colore lacteo.

Lactea subtenuis in acutæ caumate febris,
Litis in ingressu signis adiuncta sinistris
Damnat et accusat patientem crimine mortis ;
Fallitur urinæ sententia, si tibi certo
Ordine concurrant, quæ sunt vitalia signa :
Mens, sopor, affectus, bona respiratio, virtus.
Lactea subtenuis cum largo fusa liquore
Fine mali veniens, defervescente calore
Solvit et a morbi laqueis emancipat ægrum ;
In febre, quam replicat typicusque interpolat error,
Lactea subtenuis dictat, quod causa sit eius
Frigida, pressuram longi factura laboris.
Lactea subtenuis febre declinante salutem
Impetrat et corpus relevat vitamque refirmat.

De la couleur blanche, lactée et karopos.

Qu'elle soit blanchâtre, lactée ou karopos, l'urine épaisse annonce l'hydropisie, les coliques (*intestinales*), la pierre, les maux de tête, l'excès de phlegme, les fluxions des membres, le flux du ventre.

Cette urine annonce la disparition de ce qui cause les apostèmes (*ou abcès*).

L'urine lactée, non plus que la karopos, n'est jamais (*absolument*) ténue.

Il décrit les quatre régions de l'urine.

Il arrive souvent que l'urine se sépare en plusieurs couches, dont chacune revêt un caractère particulier (*ou présente un aspect spécial*), de sorte que le fond diffère de la partie moyenne ou de la supérieure.

C'est ainsi que l'extrême superficie, la partie moyenne ou le fond plus épais accusent des maladies (*dont le siège est*) dans les parties similaires du corps ; chaque région de ce dernier correspond en effet à une région semblable de l'urine.

Cette règle est générale et s'applique à toutes les autres parties de l'urine.

De colore albo, lacteo et Karopos.

Albescens charopos vel lactea spissa figurat
Hydropisim, colicam, lapidem, capitisque dolorem,
Phlegmatis excessum, membrorum rheumata, fluxum,
Talis apostaseos causam complexio solvit.
(Lactea vel charopos nunquam tenuis reperitur.) (1)

Ostendit quattuor esse regiones in urina.

Sæpe fit urinæ distans substantia, vultus
Dispar, ut a medio vel summo discrepet imum :
Summa superficies, mediana vel infima spissa
Summam vel mediam, vel partem concutit imam,
Et similis simili servit regio regioni,
In reliquis est consimilis ratio generalis.

(1) Ce vers manque dans l'édition d'Avenantius.

De la couleur pâle, sous-pâle et sous-citrine

L'urine pâle ou sous-citrine, avec une substance (*consistance*) épaisse, annonce le retour périodique de la fièvre due au phlegme.

Pâle et ténue, elle indique l'adustion de la bile (*c'est à-dire les maladies causées par la bile noire*) ; pâle et moins ténue, elle indique la fièvre due au phlegme âcre ; enfin, pâle et moyennement épaisse, elle est l'interprète fidèle du tempérament phlegmatique.

De l'urine pâle qui succède à la blanche, à la lactée, à la glauque ou à la karopos.

Lorsque le corps est en mauvaise disposition et que l'urine se montre pâle, après avoir été glauque, lactée ou karopos, c'est signe que la nature reprend ses forces et que la digestion revient à son activité normale.

Dans la fièvre lente continue, pourvu que les forces se maintiennent et que la vigueur persiste, l'urine pâle et limpide annonce qu'un apostème va se former dans le côté droit.

De pallido colore vel subpallido et subcitrino.

Pallida cum pingui vel subcitrina liquore
Phlegmaticæ monstrat periodica frigora febris.
Pallida cum tenui choleram declarat adustam,
Pallida subtenuis ex acri phlegmate febrem.
Pallida cui spissum mediocriter associatur
Phlegmaticæ craseos interpres fida probatur.

De colore subpallido sequente album vel lacteum, vel glaucum vel karopos.

Si male disposito præcedat corpore glauca
Lactea vel charopos et pallida post videatur :
Signo palloris vires natura resumit
Et redit ad proprium vis digestiva tenorem,
In febre continua lenta subpallida clara
Pondus apostaseos in dextra parte futurum

Une urine pâle, couverte d'écume, épaisse, livide, à l'aspect de cendre, peu abondante, est l'indice de la phtisie, s'il n'y a pas de flux de ventre. Si, au contraire, il y a flux de ventre, c'est signe que la mort approche et que la vie s'éloigne.

La crudité des humeurs, une obstruction, le flux de ventre, la consomption diminuent la quantité de l'urine. Le contraire l'augmente.

De la couleur citrine.

L'urine citrine et ténue a plusieurs significations.

Elle condamne le jeune homme phlegmatique ou mélancolique *aux attaques* de la fièvre tierce simple : le vieillard chargé d'années, à celles de la double tierce ; l'enfant, à la fièvre continue.

Elle est, chez le jeune homme en bonne santé, le caractère propre du tempérament bilieux.

C'est l'urine de la fièvre quarte erratique, de celle qui sévit surtout pendant l'automne et l'hiver.

Elle révèle les affections de la poitrine, celles de la rate et du

Indicat, affectu constante, vigore vigente,
Si fluor absentet ventris, nec viscera tentet,
Pallida, spumosa, pinguis, livens, cinerosa,
Paucula fit pestis phtisicæ non absona testis,
Si fluor accedit, mors intrat, vita recedit.
Crudor et emphraxis, fluxus, consumtio, paucam
Indicat urinam, ratio contraria multam.

De colore citrino.

Est multis tenuis citrina referta figuris.
Flegmaticum iuvenem, vel quem niger afficit humor,
Condemnat triteo ; duplici senis impedit annos ;
Continua puerum ; iuvenem cui fel dominatur,
Portendit sanum proprioque charactere signat.
Talem constituit quartana planetica febris ([33]).
Autumno potius et sub brumalibus horis.

foie. Si la poitrine est en cause, l'urine est parsemée de fines granulations ; si c'est la rate, elle a des reflets brillants et semble parsemée de rayons lumineux ; abondante, elle indique la sécheresse du foie.

Au début de la fièvre continue, une semblable urine annonce que la maladie, par sa durée, va compromettre les forces ; au milieu *de cette fièvre*, elle fait craindre la phrénésie ; à la fin elle présage la crise *salutaire* qui va rendre la paix à l'organisme.

Lorsqu'elle persiste longtemps *avec ces caractères*, cette urine indique que le foie ou la rate succombent sous les atteintes de la fièvre quarte ou de la fièvre erratique.

C'est le mélange du phlegme et de la bile *jaune* qui donne à l'urine cette couleur, analogue à celle du citron et la rend ténue ; si l'humeur est crue, l'urine sera plus ténue ; moins au contraire, si elle est digérée *et cuite* ; la fièvre lui donne une couleur plus foncée ; sans fièvre, elle est plus pâle.

Thoracis, splenis, hepatis delicta fatetur :
Pectoris offensam, seiunctis obsita granis,
Splenem si multis radiis virgata coruscat,
Siccum monstrat hepar effusio larga liquoris.
In febre continua sub morbi limine talis
Prolixando malum fert detrimenta vigoris,
In medio phrenesim monstrat, sub fine duelli
Designat criticæ formari fœdera pacis.
(Tempore si longo duraverit aut hepar aut splen
Opprimitur vel febris inest quartana vel errans). (1).
Phlegmatis et choleræ, quem conficit, unio reddit
Citrinam tenuem citri conterminus humor ;
Plus tenuem crudus, tenuemque minus resolutus,
Intensam cum febre magis, sine febre remissam.

(1) Ces deux vers manquent dans l'édition d'Avenantius.

De l'urine rousse (*jaune d'or*) **et subrousse** (*jaune pâle*).

L'urine de couleur jaune, rappelant la couleur de l'or pur, homogène en sa substance, limpide et de moyenne consistance, annonce le fonctionnement normal d'un tempérament pondéré.

Jaune, avec une substance ténue, elle est, chez l'enfant, signe de fièvre continue ; chez le jeune homme, de fièvre tierce ; chez le vieillard, le phlegmatique et la femme, de fièvre double tierce.

Si ces caractères de l'urine persistent longtemps, ils indiquent une affection du foie ou la fièvre quarte.

Autres indications de la couleur rousse.

Au début de la maladie, alors qu'elle ne fait que se déclarer, l'urine jaune, moyennement ténue, dont un léger nuage engendré par la chaleur, occupe la partie supérieure, annonce la fièvre intermittente due au phlegme salé ; si, au contraire, la maladie est en pleine évolution, cette urine présage la fièvre tierce.

Légèrement épaisse dans sa substance, ce n'est plus la fièvre

De ruffo colore et subruffo.

In ruffum vergens puri color æmutus auri
Æqualis, purus, medius cui se liquor unit,
Corporis eucratici ([34]) validos denunciat actus,
In puero, iuvene, sene, phlegmatico, muliere,
Rufa manens tenuis notat hæc incommoda febris :
Continuam, triteum, duplicem ([35]) ; sed tempore longo
Hepatis offensam, vel febrem quatriduanam.

Alia regula de colore ruffo.

Principio causæ, dum sunt nova semina morbi,
Rufa, parum tenuis, summam cuius regionem
Nubes rara tenet, motu generata caloris,
De salso typicam succendit phlegmate febrem ([36]) ;
Sed triteum morbo iam procedente figurat,
Spissa parum iam non triteum, magis induciosam

tierce qu'annonce cette urine, mais bien la fièvre quotidienne due au phlegme salé ou au phlegme doux.

Si l'urine est jaune pâle, moyennement tenue, sans nubécule, qu'il n'y ait pas de fièvre et qu'elle garde longtemps cet aspect, c'est signe d'un excès de phlegme salé, qui cause des démangeaisons dans tous les membres et surtout à leurs extrémités.

Chez les hydropiques, cette urine est signe de mort.

De la couleur rousse unie à une liqueur moyennement épaisse.

L'urine jaune, peu épaisse, avec un léger nuage, indique un accès de fièvre provenant de phelgme doux.

Un peu moins colorée et de même consistance, elle marque, sans fièvre, la surabondance du phlegme doux.

Jaune, à peine tenue, ou *même* épaisse, livide à sa partie supérieure et conservant longtemps cet aspect, c'est une preuve certaine que les voies respiratoires sont obstruées par le phlegme doux ou le phlegme âcre ; chez la femme, elle marque surtout les maladies de la matrice.

Indicat ex salso vel dulci phlegmate febrem.
Phlegmatis at salsi mordax exuberat humor
Et sine febre furens enormes excitat actus ([37]).
Extremas pungens fervoris acumine partes.
Si subrufa parum tenuis non nubila fiat,
Et talem servet constanti tempore formam ;
Hydropico talis portenditur exitialis.

De ruffo colore cum substantia mediocriter spissa.

Rufa, parum pinguis, retinens umbracula nubis
Indicat accendi febrem de phlegmate dulci ;
Infra si substet color et substantia constet,
Phlegmatis excessus dulcis sine febre notatur.
Rufa parum tenuis vel pinguis. livida constans,
Membra, quibus fiunt spiramina ([38]), phlegmate dulci
Vel salso monstrat certa ratione gravari.
In muliere magis portendit probra monetæ ([39]).

Si la couleur est jaune et la consistance épaisse, c'est signe de fièvre continue par accumulation de phlegme dans les vaisseaux.

Ces mêmes caractères pourront aussi se montrer lorsqu'un rhumatisme envahit un membre débilité.

Si la maladie est récente et que la superficie de l'urine soit livide, on pourra craindre soit la fièvre hémitritée *bénigne,* soit la pleurésie. Mais si la maladie est ancienne, on songera plus tôt à l'ascite ou à l'empyème.

L'urine mousseuse, couleur de cendre, manifestement livide, jaune très pâle, annonce le changement de la pleurésie en pneumonie.

Enfin, l'urine épaisse, légèrement jaune, huileuse d'aspect, parsemée de crimnoïdes, est un signe certain de fièvre éthique.

De la couleur rouge.

Limpide et rouge, l'urine peut indiquer la double tierce, une affection du foie ou la fièvre quarte.

Le temps écoulé *depuis que la maladie s'est déclarée*, l'absence ou la présence dans l'urine de nubécule, la saison où l'on se trouve,

Si color est rufus, pinguis substantia, febrem
Signat continuam de phlegmate vasa tenente;
Debile rheumatica membrum tenente querela
Disponi poterit pinguis rufique coloris,
Si sit causa recens et summum livor obumbret :
Aut minor innuitur, aut pleuresis insinuatur;
Si vetus : ascites magis aut empyma notatur.
Si spumosa magis fiat, cinerisque coloris
Æmula, distincte livens, subrufa remissa :
Ad loca pulmonis morbus lateris peregrinat.
Pinguis, rufa parum, livens, oleagina, crimnis
Obsita, fit febris ethicæ legata fidelis.

De colore rubeo.

Clara rubens triteum duplicem. vel hepar calefactum
Quartanumque potest insinuare typum.
Hæc mora vel brevitas, nubes, tempus, status, aetas,

le tempérament et l'âge du malade, la marche de la maladie, la complexion du sujet, le lieu où siège le mal, tout cela est à considérer pour que le médecin se prononce en toute sécurité.

De l'urine rouge moyennement épaisse.

L'urine rouge, trouble, un peu épaisse, est le signe certain de la fièvre tierce continue. — Verte, à la partie supérieure, ou avec une nubécule livide, cette même urine annonce la fièvre demi-tierce moyenne ou la pheurésie.

Epaisse, rougeâtre et livide à sa superficie elle indique la sinoque *putride*; sans lividité, c'est la sinoque simple; plus ténue qu'épaisse, c'est la fièvre bilieuse continue; plus épaisse que ténue, c'est la fièvre continue sanguine; ténue et ignée, cette urine indique la fièvre causus.

De la couleur vineuse noire et rouge noire.

Si la couleur de l'urine rappelle celle du vin noir, c'est mauvais signe dans la fièvre continue; sans fièvre, cette urine est moins à

Hæc probat infirmi passio, forma, locus :
Ut pede procedat stabili sententia, sunt hæc
Omnia iudicio discutienda tuo.

De oolore rubeo cum substantia mediocriter spissa.

Turbida spissa parum rubeo perfusa colore
Continui tritei notio certa datur;
Si summum viror obtineat vel livida nubes,
Portendit medium pleureticumve malum ;
Spissa rubens synochum ([10]), si summum livor obumbret.
Spissa rubens synocham demto livore figurat;
Causonidem si plus tenuis, quam spissa ; reversa
Synochydem ; causon subtilis et ignea monstrat,
Certior est testis rubicundi forma coloris.

De colore inopos et kianos.

Si color est inopos, fert detrimenta salutis
In febre continua ; minus est sine febre verenda,

redouter et provient soit d'une humeur qui brûle le foie et les reins, soit d'une rupture de la veine porte, soit du sang menstruel.

La danse, l'abus du coït, la course, un travail excessif provoquent cette urine chez un homme bien portant.

L'urine rouge noire (*kyanos*) a les mêmes significations.

De la couleur verte.

L'urine verte indique l'ictère, les spasmes, l'hémitritée majeure et enfin la mort.

Nam renes vel hepar succendit causticus humor ([41])
Aut est rupta chilis ([42]) aut fracto vase resudans
Menstruus elicitur muliebri corpore sanguis.
Talem disponit in sano corpore saltus,
Ant nimius coïtus, cursus, labor immoderatus.
Non est degenerans Kyanos a lege prioris.

De colore viridi.

Agriacam, spasmum, maiorem ([43]), denique mortem
Indicat urina prasino tincta colore.

SECONDE PARTIE

Des choses contenues dans l'urine.

S'il n'a égard qu'à la couleur et à la consistance de l'urine, le médecin sera souvent induit en erreur ; c'est dans l'examen des choses contenues dans l'urine qu'il trouvera la règle de son jugement, l'absolue certitude et l'infaillible loi.

C'est là qu'Hippocrate, ce maître pour qui la nature n'avait pas de secrets, a puisé le germe de sa doctrine si solide et si vraie.

Nous allons donc énumérer maintenant, dans leur ordre propre, chacune des choses contenues dans l'urine et leur assigner leur signification spéciale.

Enumération des choses contenues dans l'urine.

Ce sont : le cercle, les bulles, les grains, la nuée, l'écume, le pus, la graisse, le chyme, le sang, le sable, les poils, le furfur,

Incipit capitulum de contentis et est secunda pars principalis.

Sæpius artificem deludit forma coloris
Et fraudat plerumque fidem censura liquoris :
Est in contentis rata lex, discretio certa,
Judicii constans regula, vera fides.
Cetera postponens naturæ conscius auctor
Hinc Hippocras veri semina firma trahit.
Nunc contentorum seriatim forma notetur
Et proprios teneant significata modos :

Aenumerat contenta.

Circulus, ampulla, granum, nubecula, spuma,
Pus, pinguedo, chymus, sanguis, arena, pilus,

les crimnoïdes, les écailles, les atomes, le sperme, la matière cendreuse, le sédiment, l'esprit (*vapeur*) qui monte en haut.

Du cercle de l'urine.

Le cercle blanc et épais marque l'abondance du phlegme (*de la pituite*) dans la partie postérieure de la tête.

Du cercle rouge et épais.

Rouge et épais, le cercle signifie que les humeurs ou vapeurs du sang montent vers la partie antérieure de la tête. De couleur pâle et de consistance ténue, il indique que les vapeurs mélancoliques montent à la partie gauche de la tête.

Du cercle rouge et ténu.

Le cercle rouge et ténu signifie le bouillonnement des humeurs bilieuses au côté droit de la tête.

Furfura, crimnoïdes, squamæ, partes atomosæ,
Sperma, cinis, sedimen, spiritus alta petens.

De circulo tractat.

Spissus in urina si circulus est et aquosus
Cellula posterior ([44]) phlegmate pressa dolet.

Sequitur de purpureo circulo et spisso.

Purpureus spissus affligit sanguine proram ([45]),
Lævam felle nigro pallidus et tenuis.

De circulo rubeo et tenui.

Dextra parte furit choleræ ferventis acumen,
Si tenuis fuerit circulus atque rubens.

Du cercle couleur de plomb.

Le cercle couleur de plomb signifie l'épilepsie qui s'attaque au cerveau, racine et source du sentiment, et de là gagne toutes les ramifications nerveuses.

Du cercle rouge qui succède au livide.

Si, de livide, le cercle devient ensuite rouge, c'est signe que le cerveau se dégage et que les forces se réparent.

Du cercle verdâtre.

Si, dans la fièvre ardente, le cercle est verdâtre, il est à craindre que l'excès de bile provoque un accès de pleurésie.

Du cercle tremblotant.

Le cercle tremblotant signifie une maladie de la moëlle épinière.

Le cercle noir est signe de mortification ou d'adustion, suivant qu'il a été auparavant verdâtre ou livide.

De circulo plumbeo.

Insinuat sensus radicem ([46]) mortificari
Plumbeus et ramis hinc nocumenta dari.

De rubeo circulo non simpliciter sed respectu livoris praecedentis.

De livente prius si post rubeus videatur,
Exsurgit cerebri natura ([47]), vigor reparatur.

Sequitur de viridi circulo.

Si formam, causon in febre, viroris adoptet,
Felleus ad motum phrenesis succenditur humor.

De circulo tremulo.

Si tremulus fuerit, spinalia membra gravantur,
Si niger extiterit, vel mortificat, vel adurit,
Praeveniens viror aut livor distinguit utrumque.

Des bulles dans le cercle de l'urine.

Les bulles qui persistent, qui sont grosses, gonflées d'air et adhérentes entre elles, signifient la crudité des humeurs et *par suite* la prolongation de la maladie, la colique néphrétique, les douleurs de tête, les flatuosités intestinales, les vomissements et la diarrhée.

Des grains.

Les grains annoncent toujours la matière rhumatisante ; s'ils adhérent au cercle de l'urine, ils indiquent que la maladie a son siège dans le cerveau ; s'ils se tiennent un peu au-dessous du cercle et qu'après agitation il n'y reviennent pas, c'est signe que la maladie réside un peu au-dessous de la tête et que la matière rhumatisante s'écoule vers les parties moins résistantes.

De la nuée.

La nuée signifie la maladie des voies respiratoires ou une chaleur excessive dans le foie.

De ampulla in circulo urinae.

Non residens ampulla tumens, ventosa, cohærens,
Morbi crudificat causam morbumque prolongat,
Et nephresim generat cerebrumque dolore molestat,
Rugitum vomitumque notat ventremque solutum.

De granulis.

Granula rheumaticæ semper sunt nuncia causæ :
In circi serie si granula fixa tenentur,
In cerebro secreta latet confusio morbi ;
Si substant depressa parum, nec mota regressum
Accelerant, capiti loca proxima percutit humor ;
Pronior ad partem fit fluxus debiliorem.

De nubecula.

Corporis aërei nubecula spiritualis
Indicat offensæ vitium iecorisque calorem.

Si l'écume est continue et persévérante dans toutes ses parties, c'est signe de ventosité ou d'un excès de chaleur. La couleur de l'urine et la consistance de l'écume en permettent la différence ; la vapeur (*ou le vent*) rend l'écume plus épaisse, tandis qu'au contraire la chaleur l'atténue et la rend plus déliée.

L'écume qui reste divisée et qui est parsemée de fines granulations, indique que le rhumatisme envahit les membres les plus faibles ; si elle est noire, verdâtre ou de couleur safranée elle annonce l'ictère jaune ou l'adustion du foie.

Du pus dans l'urine.

La sanie (*pus*), mêlée à l'urine, annonce ou l'ulcère de la vessie, ou celui du rein, si l'odeur de l'urine est forte et repoussante. Elle peut indiquer aussi un abcès du foie. Le lieu où siège la douleur sert à en distinguer l'origine.

De la graisse dans l'urine.

Rappelant l'aspect de l'huile, la graisse dans l'urine indique la fonte (*ou consomption*) de tout l'organisme, si elle s'accompagne de fièvre ; sans fièvre, c'est seulement les reins qui sont en cause.

Est ventosa vel incensi fit spuma caloris
Nuncia particulis continuata suis,
Hoc color urinæ probat et substantia spumæ :
Spiritus ingrossat, attenuatque calor.
Intercisa manens, granis distincta minutis,
Imbecilla gravi rheumate membra ferit ;
Indicat ictericum vel hepar portendit aduri
Si nigra vel viridis vel quasi tincta croco.

Sequitur de sanie.

Ulcera vesicæ sanies effusa fatetur,
Aut renum scabiem, si gravit assit odor.
Ex hepatis regione fluit sedimen saniosum :
Hoc dolor et partis actio læsa docet.

De pinguedine in urina apparente.

Prætendens olei formam resolutio pinguis
Cum febre dissolvit totum, lumbos sine febre.

De l'humeur crue.

L'humeur crue apparaît à la superficie de l'urine, nage au milieu ou réside au fond ; suivant ces diverses positions, elle indique les maladies des membres supérieurs, de ceux qui sont au milieu du corps ou des membres inférieurs. — Au fond de l'urine, elle signifie la strangurie, la colique néphrétique et le ténesme. — Au milieu, elle indique une affection des organes de la nutrition. — Au sommet, celle des voies respiratoires.

Du sang dans l'urine.

Le sang, dans l'urine, vient du foie, de la vessie, des reins ou de la veine porte. C'est ce que l'examen des autres symptômes permet de déterminer. — S'il vient de la vessie, le sang est lourd, épais, comme puant et tombe en caillots au fond du vase. — Une déchirure de la veine porte, donne un sang pur et clair ; de plus, on ressent de la douleur aux environs de la septième vertèbre. — Si le sang vient des reins, il s'écoule pur et sans caillots ; la dou-

De crudo humore.

Humor in urina fit summus, pendulus, imus :
Membraque suprema lædit mediana vel ima ;
Stranguriam, nephresim residens facit atque tenasmon,
Nutritiva gravat medius, diaphragma supremus.

De sanguinea urina.

Ex vitio iecoris trahitur minctura cruoris
Vesicæ, renum, venæ chilis, hæc tibi plenum
Provida signorum doctrina facit reliquorum :
Fundit trumbosum vesica, gravem, maculosum,
Et subsistentem, modicum fœtoris habentem :
Minctio fit pura chilis ex venæ crepatura,
Et dolet a fine graviter pars septima spinæ ;
Si fluit a lumbis purus manat et sine trumbis,

leur du rein confirme ce diagnostic. — Si c'est au côté droit que l'on souffre, le sang vient du foie et son passage *par l'urine* calme la douleur.

Du sable dans l'urine.

Le sable, dans l'urine, atteste la présence d'une pierre dans les reins ou la vessie ; dans les reins, s'il est rouge; dans la vessie, s'il est blanc. C'est ainsi que le contenu prend l'aspect du contenant.

Des poils de l'urine.

Ce qu'on appelle poil de l'urine est constitué par de petits lambeaux de chair, *ou caroncules*, ou par des parcelles d'humeurs desséchées par la chaleur ; on en déduira soit une affection des reins, *dans le premier cas*, soit une maladie générale, *dans le second.*

Renum testatur hoc punctio, quæ comitatur :
Dextra dolor cruciat si fluxus ab hepate fiat
Et sanguis purus manat fomenta daturus.

Determinat de arenis.

Renum, vesicæ lapidem testantur arenæ :
Renum si rubeæ, vesicæ si magis albæ,
Æmula contenti fit forma suo retinenti.

Determinat de pilis.

Forma pilo similis vel erit decisio carnis,
Aut pars humoris lima siccata caloris,
Inde probes renum vel totius nocumentum.

Des écailles et du furfur.

Les écailles et le furfur, *son de l'urine*, en l'absence de fièvre, indiquent une ulcération *desquamative* de la vessie. — S'il y a fièvre, c est signe de consomption générale et d'amaigrissement.

Des crimnoïdes.

Les crimnoïdes signifient que la troisième forme de la fièvre éthique a envahi l'organisme jusque dans ses profondeurs les plus intimes.

Des atomes et des corpuscules blancs.

D'une façon générale, les atomes ou corpuscules blancs annoncent la goutte. S'il s'agit d'une femme, on diagnostiquera soit une grossesse, soit un état de langueur de mauvais augure.

De squamis et furfuribus.

Per squamas tenues et furfura mincta notatur
Vesicæ scabies, aut si febris comitatur
Totius fluit integritas, corpus tenuatur.

De crimnoïdibus.

Certa fides per crimnoïdes, quod tertia febris
Est ethicæ ([18]) species imis inserta latebris.

De athomosis resolutionibus et albis minutis.

Innuitur gutta regnare per alba minuta;
Si mulier fuerit, non alterutrum tibi deerit,
Quin vel conceptus assit vel languor ineptus.

Signes de la grossesse.

La sécheresse de la matrice, l'assoupissement des désirs, la suppression des règles, la perversion de l'appétit, les vomissements, la compression du membre viril *pendant le coït*, le gonflement des mamelles, les coliques que provoque l'usage de l'eau miellée, sont les signes ordinaires de la grossesse.

Signes de la conception d'un mâle.

L'éclat du teint, la légèreté des membres, l'écoulement d'un lait épais, la grosseur du ventre plus prononcée à droite font présumer de la conception d'un garçon. Les signes opposés présagent une fille.

Du sperme dans l'urine.

Le sperme dans l'urine révèle qu'on vient de se livrer aux plaisirs du coït, la réplétion des vaisseaux spermatiques, les pollutions nocturnes, ou encore la gonorrhée et la paralysie des organes génitaux.

De signis conceptionis.

Matrix sicca, venus sopita, retentio fluxus,
Discolor affectus, vomitus, compressio virgæ ([49]),
Mammæ grossities et perturbatio ventris
Ex mellicrato, conceptus signa probantur.

De signis conceptionis masculi.

Conceptum maris insinuat splendor faciei,
Membrorum lævitas, spissi concretio lactis
Atque tumor ventris in dextra parte rotundus,
Fœmineum sexum contraria signa figurant.

De spermaticis résolutionibus.

Spermaticis inscripta notis urina fatetur
Illecebras coïtus, genitalia membra gravari
Fermento veneris, ludibria vana soporis
Sive gonorrhœam vel membri vim resolutam.

Des résolutions pulvérulentes.

Les corpuscules cendreux qui tombent au fond de l'urinal correspondent à divers états morbides des membres inférieurs. Ils se montrent le plus souvent dans les hémorrhoïdes, les tumeurs de la rate, ou lorsque les menstrues ne viennent pas à époques fixes.

De l'Hypostase.

Il y a considérer dans le sédiment: sa couleur, sa consistance, le temps *pendant lequel il persiste*, sa forme et le lieu *qu'il occupe dans l'urinal.* Sa couleur doit être blanche ; sa substance, continue *c'est-à-dire non divisée*; sa forme, conique. Il doit occuper le fond de l'urinal et conserver ces caractères au moins quelque temps.

Si donc le sédiment a tous ces caractères, c'est signe que la digestion est bonne, que l'organisme jouit de toute sa vitalité et que rien n'entrave la triple action de la nature, *dans la troisième digestion*, qui consiste à blanchir l'aliment, à le purifier, et à l'agglomérer pour l'unir à la partie à nourrir; c'est signe que la cha-

De pulvereis resolutionibus.

Sub forma cineris corpuscula pressa deorsum
Infima membra notant morbi languore gravari,
Ex attricis hæmorroïdis splenisque tumore
Sæpius apparent, vel quando menstruus humor
Temporibus certis sua respiracula nescit.

De Ipostasi.

Informat sedimen color et substantia, tempus,
Forma, locus : color est albus ; substantia gumphis
Continuata suis ; conum sua forma figurat ;
Inferior fundus locus est ; constantia tempus :
Album, continuum, residens, constans, pineatum
Si sedimen fiat, bona fit digestio, virtus
Fortis, naturæ triplici viget actio motu :

leur dissipe les ventosités et absorbe les vapeurs, que la force vitale retient bien les parties utiles et chasse les mauvaises et que la nature ne souffre ni intervalles ni arrêts dans ses opérations.

C'est à cela que se reconnaît la santé ; s'il survient de la fièvre, elle est bientôt dissipée et la maladie ne dure jamais longtemps.

Du sédiment qui pèche par quelque côté.

Tout sédiment qui manque de l'une ou l'autre des qualités, que nous venons d'énumérer, est mauvais et annonce une mauvaise digestion *des humeurs*.

Toutes choses égales d'ailleurs, si le sédiment reste suspendu au milieu de l'urine ou en occupe le sommet, c'est signe que des ventosités troublent la digestion. Si le sédiment est divisé, *au lieu d'être cohérent*, bien qu'il occupe sa place normale, *au fond de l'urine*, et qu'il ait sa couleur naturelle, c'est l'indice d'un excès de ventosité.

Albificat, mundat, cumulat, condensat et unit,
Ventosum calor extenuat, sorbetque vaporem,
Virtus, quæ bona sunt, retinet, quæ prava repellit,
Nec natura suos secat aut interpolat actus :
His claret signis ostensio certa salutis,
Eucrita fit febris, brevis est discussio morbi.

De sedimine quod deficit in differentiis bonis.

Lædit et incrudat sedimen quicumque priorum
Dissonus et varius faciens discrimina motus :
Servatis reliquis si pendeat aut petat altum
Flamine ventoso, digestio læsa probatur ;
Salvo iure loci, servata lege coloris,
Vis ventosa movet sedimen compage soluta.

Du sédiment rouge et rouge pâle.

Bien qu'il se rapproche davantage du blanc, le sédiment rouge pâle est pourtant plus mauvais que le rouge, parce qu'il provient d'un sang mêlé d'eau.

Le sédiment rouge indique que la fièvre sera bénigne, car elle a pour cause le sang lui-même, cette humeur fille de la nature, mais un sang léger, bien cuit, bien assimilable et bien tempéré.

Du sédiment noir.

Le sédiment noir est funeste à l'œuvre de la nature, dont il ruine et détruit la vigueur.

S'il réside au sommet ou au milieu de l'urinal, il est moins mauvais que s'il réside au fond, malgré que dans le premier cas il pèche par plusieurs côtés à la fois, et par un seul dans le second. La nubécule noire pèche plus en nombre et moins en fait ; le sédiment noir pèche moins en nombre et plus en fait. La gravité du mal compense ce qui manque du côté du nombre ; les circonstances qui l'accompagnent, aggravent et augmentent la faute.

Determinat de sedimine rubeo et subrubeo.

Subrubeum quoniam de sanguine constat aquoso
Est peius rubeo, quamvis vicinius albo ;
Designat rubeum, quod longa sit eucrita febris,
Cum sit causa mali naturæ filius humor
Levis et excoctus resolubilis et moderatus.

De sedimine nigro sequitur.

Naturæ funestat opus culmenque vigoris
Altius evertit sedimen nigræ speciei :
Quod summum tenet aut medium minus est vitiosum,
Hoc tamen offendit in pluribus, illud in uno :
Plus numero peccat nephelis nigra, non ideo plus,
Plus peccat sedimen nigrum, sed non numero plus,
Defectum numeri causæ violentia pensat,
Aggravat et cumulat mala circumstantia culpam.

ÉPILOGUE

Maintenant que ton œuvre est achevée, respire, ô ma Muse ! Serre le frein à la roue de ton char ! Suspends ta course! Contiens les flots de ta doctrine ! Arrête les ondes torrentielles de ce fleuve de savoir qu'est Musandinus! Ne t'aventures pas au-delà des trésors de science de Maître Salernus, dit Aequivocus ! Ne cherches à dépasser ni les hauteurs de Maître Urso, ni les dogmes de Maître Maurus.

Sobre *dans ton ambition*, ferme avec soin la porte de ton logis, redoute l'œil des envieux et prends garde que la secte ennemie ne te cherche querelle. Tu le connais bien, ce docteur de Montpellier qui erre à l'aventure, cet homme d'humeur acariâtre et mordante, emporté, braillard, frivole, qui se nourrit d'ivraie stérile et se gonfle de farines crues. Je tremble qu'il ne cherche à nous déchirer le visage, à ternir la blancheur de notre doctrine en nous embrassant par surprise. Garde-toi de montrer ton visage et de dévoiler ta pudeur à ce peuple corrompu ; qu'il ne voie même pas la frange d'un habit qu'il est indigne de toucher.

EPILOGUS

Nunc mea completo respira, Musa labore,
Stringe rotam ([50]), cursum cohibe, compesce fluenta ([51]),
Claude Musandini torrentes fluminis undas ;
Non ultra æquivoci gazas prælata Salerni
Sparge, nec Ursonis apices, nec dogmata Mauri ;
Sobria claude larem, metuens livoris ocellum ([52]),
Ne tecum moveat contraria secta ([53]) duellum,
Dyscolus et mordax, vehemens, clamosus, inanis,
Quem sterili lolio pascit, farragine cruda
Inflat et infatuat Mons Pessulanicus errans,
Ne probris frontem laceret ([54]), formæque nitorem
Obfuscet maculis, vereor, clam basia figat ;
Lenoni populo ([55]) faciem nec casta reveles,
Fimbria ([56]) monstretur, quam non est tangere dignus.

L'Edition de 1515 se termine ainsi :

Et hic est finis ad laudem Dei et Beatæ
Mariæ virginis omniumque coeli colarum
Amen
Explicit Aegidii carmen de urinis.

Hic finis imponitur tractatulo de cognoscendis urinis et pulsu peritissimi Ægidii. Impressum Lugduni per Jacobum Myt anno millesimo quingentesimo decimo quinto, die vero III octobris.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS

ÉDITIONS IMPRIMÉES DU POÈME DES URINES DE GILLES DE CORBEIL

Le poème de Gilles de Corbeil *sur les Jugements des urines* est celle de ses œuvres, qui, avec le *Traité du pouls*, a été la plus répandue au Moyen Age. Pour ne parler que des éditions imprimées, voici, d'après Choulant, quelles sont les principales :

1° L'édition de Padoue, 1484. Cette édition a été publiée par les soins d'un certain *Avenantius de Camerino*. Elle est accompagnée d'une *exposition* qui est de Gentilis de Fulgineo, et d'un *commentaire* qu'on attribue parfois à Gilles de Corbeil lui-même. Le traité du pouls y suit celui des urines et se termine par ces mots : *Hic finis imponitur tractatulo pulsuum Magistri Aegidii cum commento Gentilis de Fulgineo, qui impressus fuit Paduæ per magistrum Matheum Cerdonis de Vuindischgretz die Januarii, anno domini 1484.*

2° L'édition de Venise, 1494. C'est une réimpression de l'édition de Padoue.

3° L'édition de Lyon, 1505. Répétition des deux précédentes.

4° L'édition de Lyon, 1515, ou édition de Jacques Myt. C'est celle dont nous reproduisons en fac-simile, le titre, la préface et la première page, d'après un exemplaire que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève.

5° L'édition de Lyon, 1526. Répétition des précédentes.

6° L'édition de Bâle, 1529.

Toutes ces éditions, sauf la dernière, sont imprimées en gothique et criblées de fautes.

(1) Signalons, en outre, une édition fort rare, que nous possédons, et qui a pour titre : *Opus Excellentissimi magistri Aegidii de urinis et pulsu cum expositione clarissimi magistri Gentilis de Fulgineo.* Cette édition n'est pas citée par Choulant; Mlle Pellechet qui l'a décrite (n° 63) et Claudin l'attribuent à Martinus Havart, imprimeur à Lyon et lui assignent la date probable de 1495 environ. In-4° gothique de 39 lignes à la page. Cette édition est de beaucoup préférable à celle de Jacquet Myt.

Heureusement pour lui, Gilles de Corbeil a trouvé, au commencement du siècle dernier, un éditeur tout à fait hors de pair dans le savant professeur allemand Ludovic Choulant ; l'édition de Choulant, publiée à Leipsik, en 1826, porte pour titre : « *Aegidii corboliensis carmina medica ad fidem manu scriptorum codicum et veterum editionum recensuit, notis et indicibus illustravit Ludovicus Choulant, medicinæ doctor et in Academia Medica Dresdensi professor* ».

Outre le traité des urines, Choulant a publié celui du pouls et le traité des vertus des médicaments composés. Le texte a été collationné sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, de telle sorte que sa lecture n'offre plus, à beaucoup près, la même difficulté que dans ces dernières ; c'est celui que nous avons adopté pour le poème des urines ; le seul changement que nous ayons cru devoir faire, a été de restituer les titres de chapitres qui existent dans l'édition de 1515 et que Choulant ne donne pas.

(1) Jugements des urines. — Choulant donne au poème des urines le titre suivant : *Magistri Ægidii corboliensis liber de urinis metrice compositus*, alors que le titre véritable porte : *Carmina de urinarum judiciis* etc.

Cette expression de *jugements des urines*, demande quelques mots d'explication ; on peut entendre par là, en effet, soit l'art de juger des maladies d'après les urines ; soit les jugements que les urines rendent elles mêmes sur les maladies, d'après leur aspect. Au fond, les deux manières de voir reviennent au même, mais avec une nuance que nous devons signaler. Dans toute la médecine et surtout dans celle du Moyen Age, la maladie est comparée à un procès dans lequel le malade joue le rôle du défenseur et la maladie celui du demandeur. Si le malade revient à la santé, c'est lui qui a gain de cause, il gagne son procès contre la maladie qui *demandait* sa mort, il se *défend* ; s'il succombe au contraire, il reçoit de la mort une condamnation sans appel. Or, quels sont les juges de ce procès ? C'est l'urine d'abord, puis le pouls, ou mieux les deux ensemble. Ce sont, comme des jurés muets qui assistent aux débats et dont le médecin interprète la sentence : *urinæ judex consultus*. Les exemples de cette assertion sont fort nombreux dans le poème de Gilles ; nous n'en citerons que

quelques-uns. L'urine abondante dans la fièvre, au jour critique, suivant que les autres signes sont bons ou mauvais, condamne le malade à la mort ou le déclare hors de cause :

Sed si signa mali concurrant sive salutis,
Judicio mortis damnat vel liberat ægrum

L'urine laiteuse, au début du procès (*c'est-à-dire de la maladie*), condamne le malade à la peine de mort :

Litis in ingressu signis adiuncta sinistris
Damnat et accusat patientem crimine mortis

La maladie est elle-même très souvent appelée *une cause*, dans le sens de procès qui a encore ce sens aujourd'hui : *principio causæ*, au début de la maladie, ou encore, *si sit causa recens*, si la maladie est récente.

Cette expression de *jugements des urines* était populaire en français, au Moyen Age, comme nous l'avons vu dans le fabliau du *Vilain Mire*.

(2) Gentilis de Fulgineo. — (*Foligno*) florissait au commencement du quatorzième siècle. C'était un disciple de Thaddæus ; il a commenté Avicenne et Gilles de Corbeil ; on a de lui des *consilia* ou *observations médicales*.

(3) Quem legendum proponimus. — Au Moyen Age, la leçon se composait d'une *lecture* ou d'une dictée, accompagnée d'un commentaire ou glose improvisée. On ne disait pas « *faire un cours de médecine* », mais entendre un livre : *legere, audire librum. Legere*, employé seul, avait le sens de professer, enseigner. Jean de Jaudun, au quatorzième siècle, nomme encore les professeurs de droit « *lectores decretorum* ». (Cf. Franklin : *Les Médecins*, p. 46.)

(4) Planetici discursores. — D'après Choulant, il faudrait entendre par *discursores*, des moines mendiants qui parcouraient les campagnes en se donnant pour médecins ou bien de vulgaires charlatans « *pharmacopolæ circumforanei* ». Nous croyons que cette invective, d'un réalisme intraduisible, vise le médecin de Montpellier, que Gilles appelle plus loin : *Mons Pessulanicus errans*

(*De urinis*, vers 348). Dans l'édition de 1515, au lieu de « *a nostro dogmate profanamus* », on lit : « *a Musandino dogmate recedant alieni* ». Il est probable que Montpellier ne suivait pas exactement la doctrine de Musandinus, c'est-à-dire de Salerne, et c'est pour cela que Gilles dit que ses docteurs sont imbus de doctrines (*littéralement de boue, de lie*) étrangères « *alienis fecibus imbuti* ».

([5]) Dum fit cribratio rerum. — Cette comparaison de la seconde digestion à un criblage est tirée de Galien. Il compare l'estomac à un grenier dans lequel on apporte le blé avec toutes ses impuretés : particules terreuses, pierres et graines sauvages. Le premier acte de la digestion est de séparer ces impuretés, *de passer le blé au crible*, pour n'en retenir que les parties utilisables. (G. Galien, *Utilité des parties du corps*, liv. IV). — Ici *le criblage* s'applique à la séparation des humeurs formées dans la seconde digestion, c'est-à-dire dans le foie. (Cf. chap. 3 page 37). C'est ainsi que la matière phlegmatique engendrée dans le premier mouvement de la coction, va dans le poumon où elle se transforme en phlegme.— La matière cholérique et la matière mélancholique passent l'une dans la vésicule biliaire, l'autre dans la rate. La matière sanguine est purifiée (*sinceratur*) dans le foie et sa substance aqueuse, c'est-à-dire l'urine, est transportée avec le sang dans les reins et s'échappe enfin par la vessie.

([6]) Incommoda febris quartanæ. — On distinguait plusieurs sortes de fièvre quarte, savoir la fièvre quarte vraie et la fausse ou bâtarde (*quartana notha*). La seconde provenait de la bile noire non naturelle, c'est-à-dire de la bile rouge ou du sang brûlé, calciné, par un excès de chaleur : « *Quartana non vera est quæ fit ex melancholia innaturali, ex colera adusta vel sanguine adusto.* » (*De febribus tractatus Johannis Afflatii*, in Coll. Sal., II, p. 755.) La fièvre quarte vraie provenait de bile noire naturelle ; on la reconnaissait à une urine subtile, c'est-à-dire très fluide et blanche au début, à un pouls faible, lent et dur. C'est de cette forme que parle ici Gilles de Corbeil. Lorsque la bile noire, cause de la fièvre, était expulsée par l'urine, c'était un signe de guérison prochaine. La même doctrine se trouve dans Actuarius. « *Compertum est nigras urinas homini salutares esse in*

passionibus quæ originem ab humore nigro traxerunt : tam enim species melancholiarum, quam quartana febris terminans, urina nigra apparente celerrimè solvuntur. » (*De judiciis urinarum*, lib. I, cap. XX.)

(7) Mortem portendit, adurit. — Ce passage serait impossible à comprendre si l'on ne se reportait aux théories des anciens sur la double signification de l'urine noire. Cette couleur, en effet, indiquait à leurs yeux soit une chaleur excessive qui consumait tout l'organisme, soit un froid intense qui, au même titre que l'excès de chaleur, amenait la mort. Dans ce second cas, la couleur noire était précédée de la couleur livide ou plombée ; dans le premier, elle était précédée de la couleur verte : « *Niger autem quandoque calorem, quandoque frigiditatem significat. Si precedat lividus et sequatur niger, frigiditatem significat ; si vero viridis et sequatur niger, calorem significat.* » (Cf. Coll. Salern., T. 4, p. 409.)

Aussi, lit-on, dans un manuscrit de Gilles de Corbeil, le vers suivant placé après celui que nous venons de citer :

Præcedens livor aut viror distinguit utrumque

Le commentaire de l'édition de 1515 est, d'ailleurs, très explicite : « *Mortem portendit, id est significat mortificationem ex frigiditate intensa livore præcedente.* »

En réalité donc, le sens de notre texte n'est pas, comme on pourrait le croire, que l'urine noire présage la mort et annonce l'adustion des tissus, mais bien qu'elle présage la mort ou par excès de froid, ou par excès de chaud.

(8) Matrix purgatur. — L'urine avec un dépôt noirâtre, au fond du vase, signifie le retour des règles chez la femme. Gilles compare ici la matrice à la sentine d'un navire où l'on jette toutes les ordures (*superfluitates*). Cela signifie la purgation des menstrues par la sortie de l'humeur noire.

(9) De urina nigra quæ nigram habet nubem. — Il ne s'agit pas seulement ici de l'urine noire, mais de l'urine noire qui a une nuée noire ou noirâtre (*nigrum vel subnigrum*), c'est-à-dire un énéo-

rème qui la trouble et la fait paraître noire dans toute sa profondeur.

Cette urine se montrant au jour critique dans la *fièvre causus*, en même temps que de la surdité et de l'insomnie, annonce que la crise se fera par un saignement de nez et qu'elle sera bonne ou mauvaise suivant que les autres signes seront eux-mêmes bons ou mauvais.

Les anciens appelaient *causus* ou *fièvre causus* (de καίω, je brûle), une sorte de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives. Les modernes ont nommé cette maladie : *fièvre ardente* ou *causus*. Le causus d'Hippocrate est une fièvre rémittente avec affection gastrique, qui est commune dans les pays chauds. C'est notre fièvre typhoïde.

(10) Congrua mixturæ, etc. — La couleur noire est naturellement liée à une substance épaisse, parce que, où il y a du noir, il y a de l'obscurité et des ténèbres, ce qui provient du trouble des parties constituantes et de leur forte grosseur, au lieu que la *tenuité* résulte de la rareté des parties (*de leur écartement*).

Mais si une urine noire et épaisse (*spissa*) passe à travers des lieux obstrués (*opilata*), elle y est resserrée et à raison de cette obstruction y est dépouillée de son épaisseur. C'est la doctrine d'Isaac d'où tout cela est tiré : « *Hoc idem testatur Isaac in libro urinarum de cujus fonte hanc doctrinam habuimus.* »

Mais, accidentellement, la couleur noire peut s'allier à une substance ténue lorsqu'il y a *enfrasim urinæ* (*clôture de l'urine — arrêt — séjour prolongé*), comme lorsque l'urine naturellement noire passe par un endroit clos (*fermé*) ubi est *enfrasis*, parce que l'épaisseur (*grossities*), reste dans le lieu de l'opilation (*de l'obstruction*).

Nous savons que l'urine noire signifie un épaississement du sang (*intensionem*), et de l'humidité naturelle soit par augmentation de la chaleur (*combustion excessive*), soit par congélation (*frigiditate nimia*), soit par expulsion de l'humeur mélancolique.

Or, ces trois causes rendent l'urine épaisse, l'épaisissement du sang à cause de sa trop grande ébullition — la congélation à cause du froid — l'expulsion de la bile noire à cause du mélange de celle-ci à l'urine.

(11) Parvus hemitriteus, medius. — La fièvre hémitrée (de ἡμισυσ, moitié et τριταιος, tierce), fièvre demi-tierce ; combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès chaque jour, et un second accès plus intense de deux jours l'un. (Littré.)

La fièvre hémitrée, dans la doctrine de Salerne, était une fièvre continue et composée due à la putréfaction des humeurs en divers lieux du corps : « *Febris continua et composita facta de diversis humoribus in diversis locis intra vasa putrefactis est emitriteus.* » (Maurus in Coll. Salern., III, p. 30). On distinguait trois espèces de fièvres hémitrées qui se connaissaient chacune par l'urine : la petite, la moyenne et la grande. Galien avait dit, paraît-il, que les fièvres hémitrées ne pouvaient se guérir que par l'intervention de Dieu : « *Scitote omnes emitriteos potius divina quam humana manu curari.* »

(12) Morbus caducus. — Epilepsie ou mal caduque, parce que les malades sont renversés par terre. On l'appelait aussi : *morbus sacer*, *morbus comitialis*, du latin *comitia*, comices, assemblées publiques des Romains qui étaient dissoutes aussitôt que quelqu'un tombait en épilepsie, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage.

(13) Ascites. — C'est l'ascite, une des quatre sortes ou formes d'hydropisie : « *Asclites dicitur ab alchi quod est uter, eo quod venter talium percussus ad modum utris semipleni resonat.* » (Maurus, Loc. cit.)

(14) Synochus. — La fièvre sinoque simple due à la putréfaction du sang dans les veines.

(15) Catarrhus. — Flux d'humeurs descendant de la tête.

(16) Stranguriae lapsus. — Lorsqu'il y a obstruction de la vessie par un amas d'humeurs ou un apostème.

(17) Fluxus. — Flux de ventre.

(18) Costae pulmonis. — Pleurésie.

(19) STRANGURIA. — Difficulté d'uriner. Sortie de l'urine goutte à goutte.

(20) SPIRITUALE MALUM. — C'est-à-dire la maladie des voies respiratoires — Maladies de poitrine.

(21) VERTEBRA SI MATRIX... etc. — C'est-à-dire si l'utérus dévié touche les vertèbres ou comprime le diaphragme.

(22) SPLENEM. — C'est-à-dire les maladies de la rate.

(23) HYDROPEM. — L'hydropisie, c'est-à-dire la leucosanie et l'iposarcie ou anasarque.

(24) CRAPULAM. — C'est l'excès des aliments qui étouffent la chaleur naturelle et l'empêchent de faire le travail de la digestion, comme il arrive dans une lampe où l'on met trop d'huile, ou dans un feu à demi-éteint qu'on surcharge de bois.

(25) NEPHRESIM. — C'est la maladie des reins due à la présence d'un calcul.

(26) PHRENESIM. — L'inflammation du cerveau et de ses membranes. On en distinguait une *vraie* et une *fausse*. La vraie est celle qui résulte d'un amas de bile jaune dans la partie antérieure du cerveau. (Cf. MAURUS, *Loc. cit.*, p. 32.) — Dans la fièvre aiguë, à la suite d'une urine rouge ou rouge pâle, si l'urine devient subitement pâle et ténue, sans qu'aucun signe de crise ait précédé annonçant la coction de la matière, c'est signe que la matière morbifique a été entraînée au cerveau.

Si le délire (*phrenesis*) se calme à la suite d'un flux de sang par les narines ou d'une forte transpiration et que, malgré cela, l'urine reste blanche et ténue c'est signe de mort.

(27) DIABETEM. — L'urine propre au diabète est incolore, ténue — voici la définition du diabète d'après Maurus : « *Dyabetes est immoderatus urine transitus per renes. Fit autem haec passio ex multa distemperantia renum in calefactione et exsiccatione...* (*Loc. cit.*)

(28) ARTETICAM. — C'est-à-dire la maladie des articulations, l'arthrite. « *Arthetica est passio articulorum cum inflatione et dolore.* » (Coll. Sal., II, 349.)

(29) Paedicon.— C'est-à-dire l'épilepsie, du grec παῖς παιδός, enfant, parce que c'est une maladie très fréquente chez les enfants.

(30) Scotomiam. — Le vertige.

(31) In laesis humeros. — Une urine blanche et ténue présage la lipothymie chez ceux qui ont une douleur d'origine interne aux épaules ou au cou. La lipothymie est une perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore (Littré). Voici l'explication du commentateur : « *In læsis humeros aut collum, id est incipientibus habere dolorem circà collum et humeros non ab extrinseca causa sed ab interiori. Qui dolor subito surgens... certum potest esse signum sincopis venturæ.* »

(32) Amphimerinam. — De αμφι, autour, et ημερα, jour, fièvre quotidienne.

Planetica febris. — C'est une fièvre erratique. Nous trouvons à ce mot, dans le commentaire, l'explication de cet adjectif *Planeticus* déjà rencontré dans la préface : « *Nota quod si urina citrina apparuerit in autumno quum bruinæ cadunt talis potest significare quartanam et hoc dico erraticam et dicitur* planetica *quia tenet modum quorumdam planetarum sicut Martii, Jovis, Mercurii, Veneris et saturni.* »

(34) Corporis eucratici. — C'est-à-dire d'un organisme sain, bien tempéré. On dit *eucrasie* dans le sens de bon tempérament.

(35) Continuam. — La fièvre continue.

Triteum. — La fièvre tierce simple.

Duplicem. — La double tierce.

(36) Typicam febrem. — Fièvre interpolée ou intermittente.

(37) Enormes actus. — *Id est pruritum et scabiem* (Comm.)

(38) Membra quibus sunt spiramina. — C'est-à-dire les membres qui servent à la respiration, les organes respiratoires.

(39) Probra monetæ. — Les maladies de la matrice. La matrice est assimilée ici, par métaphore, à une monnaie, parce que de même que la monnaie est frappée sur une enclume, de même le

fœtus est formé dans la matrice. « *Matrix moneta dicitur metaphore quia sicut super incudem moneta tunditur, sic in matrice fœtus monetatur.* » (Comm.)

(40) Synochus ou Sinochides et Synocha. — Les anciens distinguaient, avec Galien, deux sortes de fièvres synoques, la synoque simple (*synocha* et *synochides*), qui était une fièvre sans pourriture, d'une durée de trois ou quatre jours, causée par l'altération des esprits ou des humeurs et la synoque putride (*synochus*) qui était une fièvre continue causée par la pourriture du sang dans les gros vaisseaux. Voici ce qu'en dit Maurus : « *Est autem sinoca inflativa febris proveniens ex habundantia sanguinis non corrupti, nec putrefacti, sed superaccensi.* »

Tandis que le *Sinocus* ou *Sinochides*, comme la fièvre causus, est provoquée par la pourriture des deux humeurs : le sang et la bile. Mais c'est le sang qui domine dans la sinoque, tandis que c'est la bile qui domine dans le causus. « *Fiunt autem tam sinochides quam causonides ex sanguine et colera sed sinochides ex majori parte sanguinis et minori colere, causonides ex majori parte colere et minori sanguinis.* » (Maurus, *Loc. cit.*, p. 28 et 29.)

(41) Causticus humor. — C'est un amas d'humeurs, qui va se pourrir et donner naissance à un apostème (*abcès*).

(42) Chilis. — C'est la veine porte. *Aut fracto vase* ou toute autre veine.

(43) Agriacam. — C'est l'ictère avec coloration verdâtre de la face. On distinguait l'ictère jaune, *crocea icteritia*, l'ictère vert, *viridis icteritia seu agriaca pegmosilvulis vel agrestis mustela*, et l'ictère noir, *nigra icteritia seu melanchiron*.

Spasmum. — C'est le spasme qui se produit dans toutes les fièvres aiguës.

Majorem. — La fièvre hémitrée grave.

(44) Cellula posterior. — C'est-à-dire la partie occipitale du cerveau où domine le phlegme.

(45) Proram. — C'est-à-dire le sinciput, la partie antérieure du cerveau où domine le sang. (Du grec πρωρα, proue ou front).

(46) Sensus radicem. — Cela signifie l'épilepsie : « *Epilepsiam significat et tanquam mortificationem ipsius cerebri quod est radix sensus et nervorum.* » (Comm.)

Rami. — C'est-à-dire les ramifications nerveuses.

(47) Cerebri natura. — Id est *virtus regitiva cerebri.* (Comment.)

(48) Febris ethicæ. — La fièvre éthique ou hectique, comportait l'altération de la substance même du corps. On en distinguait trois espèces : la première était celle dans laquelle l'accès était plus fort avant le repas ; la seconde était caractérisée par un accès plus fort après le repas et enfin, dans la troisième, l'accès était plus violent avant qu'après le repas.

« *Ethica febris est febris in principali vitio membrorum proveniens. Dicitur autem ethica ab ethis, quod est habitus : eo quod adveniens corpori in habitum convertitur. Cujus tres sunt species. Prima species ethice est in qua patiens acutius infestatur ante prandium quam post. Secunda species ethice est in qua patiens acutius affligitur post prandium quam ante ; tertia in qua æqualiter affligitur ante et postea.* » (Maurus.)

(49) Compressio virgæ. — « *Ex augustatione interioris orificii matricis. Unde videtur viro cum coït cum muliere quod virga a vulva fugatur præcipue quando virga est longa.* » (Comment.)

(50) Stringe rotam. — « *Id est siste mobile ingenium Aegidii quod est capax omnium sicut figura circularis rotæ.* » (Comment.)

(51) Compesce fluenta. — « *Id est canones et regulas traditas in hoc libro. Nota quod meritò assimilat scientiam flumini, quia sicut flumen continue labitur et mutatur ita scientia a doctoribus tradita in suis opinionibus continue seu quotidie diversificatur et inovatur.* » (Comment.)

(52) Livoris ocellum. — « *Id est oculum invidiæ illorum de Montepessulano.* » (Comment.)

(53) Contraria secta. — « *Id est invidiorum de Montepessulano qui Aegidio invidebant de tam præclaro opere.* » (Comment.)

([54]) Ne probris frontem laceret. — Choulant a adopté la leçon de *probris* (*de probrum*, *outrage*) ; nous croyons qu'il faut lire *probis*, c'est-à-dire *ne laceret frontem probis*, qu'il n'outrage point les médecins honnêtes. C'est en effet le sens que donne Gentilis de Foligno : « *Probis, id est medicis de Salerno quia probi et boni medici sunt.* »

([55]) Lenoni populo. — « *Id est reportatori malorum verborum populus leno et invidus propter suam grossiciem.* »

([56]) Fimbria casta. — « *Id est tua secreta et pudibunda quæ sub vestibus et fimbria velantur, non monstrentur.* »

LE TRAITÉ DE L'URINE

DE

JEAN DE CUBA

Fig. 36. — Miniature d'un manuscrit d'Avicenne, de la Bibliothèque Universitaire de Bologne.
(Figure extraite de l'Atlas de P. Giacosa, Turin 1901.)

AVANT-PROPOS

Voici la courte notice que le docteur Hahn, le savant bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Paris, consacre à Jean de Cuba, dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales (1):

« Cuba (Johann), médecin et naturaliste allemand, natif d'Augsbourg, vivait vers le milieu du quatorzième siècle. Il pratiqua la médecine successivement à Augsbourg et à Francfort. L'amour de l'histoire naturelle et particulièrement de la botanique le détermina à entreprendre, en compagnie d'un peintre, un voyage en Grèce et en Orient pour étudier les productions de ces pays et récolter les plantes qui y croissent. Comme résultat de ses investigations, il a laissé un traité de matière médicale, contenant les trois règnes de la nature, l'un des premiers livres d'histoire naturelle qui ait été publié avec des figures; ces dernières, il est vrai, sont détestables surtout dans les premières éditions. L'ouvrage lui-même est intitulé: *Garten der Gesundheit*, Mainz 1485, in-fol. Wien 1486, in-fol., etc. La traduction latine parut à Mayence en 1491 sous le titre de *Ortus* (Hortus) *sanitatis*, in-fol. La traduction française, à Paris, en 1539 (2). Parmi les nombreuses éditions de ce livre, les meilleures sont dues à Egenolph, à Rhodion, à Dorsten et surtout à Lonicer (Francfort 1577). »

Jean de Cuba, dans sa préface, donne le plan et la division de son ouvrage; il est divisé, dit-il, en « *huit traictés desquels ung chacun contient spéciale et singulière matière* ». Le premier traite des herbes médicinales, le second des bêtes vivantes sur terre; le troisième des oiseaux, le quatrième des poissons, le cinquième des

(1) Dict. encyclopédique des sciences médicales, Ire série, T. XXIV, p. 56

(2) L'édition de 1539, imprimée à Paris, par Philippe Lenoir, avait été précédée d'une première édition parue vers 1500 sous le titre « Ortus sanitatis translaté du latin en français ». (Note communiquée par le Dr Dorveaux.)

pierres précieuses et de leurs vertus, le sixième « *de la disposition de l'orine, de sa couleur et signification* ». Enfin, le septième contient une table des maladies et de leurs remèdes, et le huitième une table alphabétique des matières.

C'est ce traité des urines que nous publions ici d'après l'édition française de 1539, et nous remercions tout particulièrement M. le Docteur Dorveaux, l'érudit bibliothécaire de l'école supérieure de Pharmacie de Paris, de nous en avoir signalé l'existence. Comme nous l'avons déjà fait observer, dans l'introduction de cet ouvrage, le traité de Jean de Cuba n'offre par lui-même aucun intérêt spécial ; c'est un long et fastidieux commentaire d'Avicenne et surtout d'Isaac, ce qui justifie bien l'opinion d'Haller sur l'*Hortus sanitatis* lorsqu'il dit que les sources en sont dans les Arabes et dans le Salernitain Platearius « fontes sunt Arabes et Platearius » (*Haller, in bibliotheca botanica*).

Toutefois il nous a paru que, doctrine à part, l'édition française du traité des urines de Jean de Cuba, méritait mieux qu'un oubli définitif et complet ; c'est qu'en effet il y a gros à parier que c'est là le premier livre sur les urines qui ait été publié en langue vulgaire, comme on disait alors. La raison qu'on en peut donner est que ce traité faisait partie intégrante d'un ouvrage d'histoire naturelle qui touchait bien, il est vrai, à la médecine, mais n'était cependant pas à proprement parler, un livre de médecine. Il est fort probable, pour ne pas dire certain, que s'il en eût été autrement, on ne se serait pas avisé de mettre les arcanes sacrosaintes de l'urologie à la portée de tout le monde et de ceux surtout qui ne manquaient pas d'en abuser. Nous avons vu, par le témoignage de Forestus, que cette publication en langue vulgaire, des ouvrages de médecine et en particulier de ceux qui traitaient de l'urine, avait été la source du charlatanisme et de l'uromancie. Rien de plus naturel, d'ailleurs, puisque les secrets de l'art étaient ainsi dévoilés, *lenoni populo*, que l'on s'improvisât médecin et jugeur d'urine. Il n'est donc pas impossible que l'*Hortus sanitatis* ait été en ce sens, un initiateur funeste à la saine doctrine, en même temps qu'un manuel utilement consulté, mais dans l'édition latine, par les médecins authentiques. Et ne serait-ce pas ce livre qu'a devant lui notre médecin de la page 143 ? A voir les figures de plantes que l'artiste a représentées, il n'y a, pour ainsi dire, pas de doute

possible, lorsqu'on a seulement feuilleté une vieille édition de l'*Hortus*.

On nous pardonnera donc d'avoir plaidé la cause de ce vénérable Jean de Cuba et d'avoir essayé de faire revivre, ne fut-ce qu'un moment, son traité des urines; on nous le pardonnera d'autant plus volontiers que ce vieux style du seizième siècle est plein de charme dans sa naïveté et que la lecture n'en est ni pénible, ni fatigante. On constatera, en outre, que l'urologie, depuis Gilles de Corbeil, n'avait guère changé et que ce dernier aurait pu, sans inconvénient, reprendre son enseignement au point où il l'avait laissé en mourant.

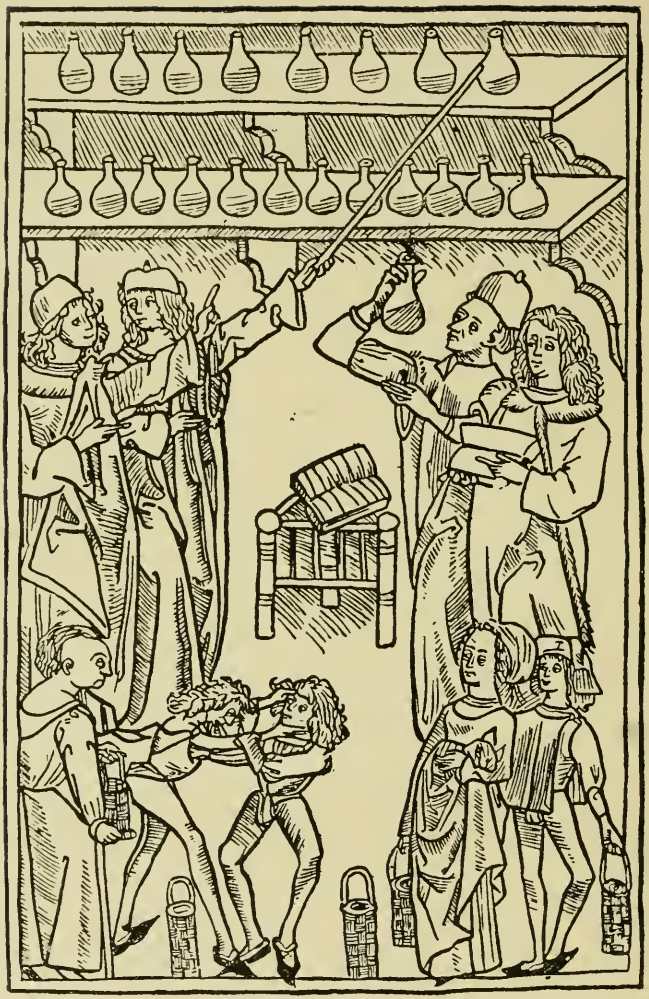

Fig. 37. — Frontispice du traité des urines de Jean de Cuba, in *Hortus sanitatis*. Edition de Mayence 1491.

LE TRAICTÉ DES URINES [1]

POURCE que le médicin est artiste sensitif, et que par les signes il vient aux causes des maladies, il est besoing que en médicinant il considère espécialement les principaulx genres des signes, lesquels ont acoustumé des médicins estre nommés quatre comme on peult recueillir de la somme de Galien en tegny, desquels le prémier est prins des tumeurs, le second des douleurs, le tiers des opérations, le quart des superfluités : mais pource que les signes prins des superfluités obicent le plus, et viennent premièrement àuos sens, ils sont dits les plus sensitifs, et ainsi pource que entre tous iceulx l'urine obtient la principaulté, j'ay délibéré traicter des urines en assemblant de toute ma puissance les dits des aucteurs médicins. Non pas que par ce je me estime faire quelque chose de nouveau : mais affin que je obtempère à la volonté et amour de messeigneurs les escolliers, desquels je suis fils : car ils ont besoing de subtile congnoissance quant aux espèces des urines, pource que comme ils dient ils y sont moult déceus ès parties et contrées diceulx. Et en ce faisant je aménéray trois choses au mieulx que je pourray. Prémierement aucunes reigles que le médicin doit avoir comme par supposition avant qu'il face aucun jugement des urines. Secondement les règles prinses des couleurs. Tiercement les reigles prinses des choses contenues.

Quant donc au premier je laisse que c'est du nom de urine : car il est touché de Gilles en son premier dictic (2), et pource je descendray au principal.

(1) Nous avons religieusement respecté l'ancienne orthographe, nous bornant à supprimer les abréviations usitées à cette époque et qui auraient rendu la lecture du texte par trop fatigante.

(2) Distique.

Premièrement est à noter que de l'urine sont prins divers signes. Premièrement à la couleur. Secondement à la substance.

Tiercement ès choses contenues, lesquelles choses ont à juger diverses dispositions. Car la couleur argue sur la complexion, c'est assavoir de chault et de froit entant que elle est causée de qualités actives, c'est assavoir de chaleur et froideur. Mais la substance signifie sur les humeurs : car elle est causée des qualités passives, c'est assavoir humidité et seicheresse, combien que par accident la couleur puisse estre causée des passives, comme de la permixtion et mesleure de chose humide et de sang avec l'urine, et la chose contenue sur la disposition des membres. Par quoy sensuyt immédiatement la solution à la dubitation de ceulx qui dient que l'urine ne argue sinon sur la disposition des membres nutritifs, autrement des intériores, ce qui est faulx comme il appert par les choses dictes : car par la chose contenue, le médicin peult congnoistre sur la disposition de chaleur jouxte ce qui est dit granula reumatice, etc. Secondement sur l'estomach comme il est concueilly (1) de Avicenne en la seconde du tiers des signes prins de l'urine sur les choses convenables à l'estomach et autres dispositions comme il apperra cy après plus clerement. Ces choses doncques estans et présupposées nous metterons six reigles.

La première reigle est prinse de Avicenne en la seconde du premier, et aussi de Ysaac. Premièrement avant que le médicin considère des urines, et que il face jugement de l'urine, il la doit faire mettre en ung vaisseau de voirre (2) dyafane et rond ayant la forme d'une vecie, lequel est appelle urinal, affin que la séquestration des choses contenues soit mieulx faicte ; car tel vaisseau est proportionné et semblable au lieu naturel de l'urine, comme il est concueilly de Ysaac au tiers livre des urines.

Correlaire (3). Il y a aucuns médicins ignares qui estiment povoir juger d'une urine contenue en une tasse ou godet et autres vaisseaux semblables : mais ils n'y pevent congnoistre la semblance, l'unité ne les divulsions de l'ypostase, ne la équalité et iné-

(1) Recueilli.
(2) Verre.
(3) Corollaire.

qualité d'icelle, pource que telle situation empesche la séquestration accomplie.

La seconde reigle prinse de Ysaac au premier des urines et de Avicenne en la seconde du premier. L'urine estant au vaisseau dessusdit ne se doit point regarder en air radieux, ne en air trop obscur, mais en lieu convenable opposite à lair radieux. Et est ce prouvé premièrement : car les rays (1) venans au vaisseau empeschent la parfaicte vision, pource qu'ils sont cause de la disgrégation des esprits servans à la puissance visive, et par ainsi tu ne pourroys avoir congnoissance des choses petites contenues et estans au fons.

Item par les rays pénétrans en l'urinal est variée la situation et le lieu des choses contenues, lesquelles choses contenues aucuneffois sont trop subtiles et légieres, aucuneffois trop terrestres, et aucuneffois sont en la partie moyenne, et aucuneffois en la partie inférioire, comme après nous dirons des choses contenues.

La seconde partie de la reigle appert : car s'il regardoit en lieu obscur, il ne pourroit avoir jugement solide, ferme ne parfait de la couleur ne des choses contenues ne de la substance. Elle est donc vraye.

La tierce partie appert : car en la regardant en l'air opposite a l'air radieux ne sensuyt point de déception : mais se peult avoir jugement de la couleur, de la substance et des choses contenues, et ceste est la cause pour quoy les praticiens appliquent une robe soubs l'urinal espéciallement ; car ainsi comme de la raison et cause de blancheur est de disgréger ou séparer la veue et les esprits, pareillement de raison de la noirceur est assembler. Et par ainsi les parties meslées avec la substance de l'urine sont mieulx regardées et veues.

Correlaire I. — Le médicin regardant l'urine après le premier regard la doit remuer petit à petit, affin qu'il discerne mieulx les choses contenues.

Correlaire II. — Les médicins sont déçeus qui veulent avoir jugement bon de l'urine regardans de loing : car ainsi ils ne pevent

(1) Rayons.

avoir jugement bon ne de la couleur ne des choses contenues ne de la substance : car par la distance sont séparés les esprits et iceulx tels pour le plus souvent jugent mal. Et iacoit (1) que aucun jugement pourroit estre de la couleur, touteffois il ne se pourroit ainsi avoir des choses contenues par lesquelles le médicin discerne mieulx la disposition de la maladie. Le correlaire appert par les parolles de Avicenne en la seconde du premier : car de tant que tu l'approcheras de tant l'espesseur sera plus augmentée et de tant plus l'eslongneras de tant plus la clarté se augmentera.

Correlaire III. — Les médicins errent qui regardent l'urine a la lumière de la chandelle pour les choses dictes dessus la tierce reigle prinse de Avicenne en la seconde du premier. Le médicin qui veult avoir certain jugement la doit faire cueillir au matin la digestion célébrée : car telle argue sur la disposition de la maladie tant pour raison de la couleur que pour raison de la substance que des choses contenues : car de tant que l'urine est plus longuement gardée au par dedans de tant par plus grande action de chaleur est faicte plus grande séquestration des parties et plus grande dépuration. Et par ainsi est vérifié ledit de Avicenne en la seconde du premier, et est faicte la première urine qui est cueillie au matin.

Correlaire I. — Ignares sont ceulx lesquels affin qu'ils soyent réputés docteurs veulent avoir urine dheure en heure : car en nulle telle le médicin ne peult avoir jugement complet.

Correlaire II. — Ignares sont ceulx : car en si petit de temps n'est pas possible estre faicte sequestration deue et députée, et ce n'a pas en la douleur des reins ne en la retention des pierres, et là où la retention de l'urine est difficile. Et ce est cause de plusieurs nuysemens. En quel cas le médicin doit avoir une urine pissée toutes fois qu'il lui plaira affin qu'il congnoisse se la matière se purgera par les voyes de l'urine et combien. Et par ce est vérifié le dit des praticiens que de tant que en la passion des reins et de la vécie l'urine sera plus grosse et plus trouble de tant elle est meilleure.

(1) Malgré.

La quarte reigle. Avant que le médicin face jugement il la doit incontinent regarder quelle sera pissée, après soit bien couverte d'ung drap afin que elle ne soit altérée de l'air extériore. Et une heure après de rechief il la regardera et lors sera faicte la dépuration et la résidence des parties, desquelles le médicin peult avoir congnoissance : car après tel temps elle est débilitée, et la signification de la chaleur est muée, la couleur variée, et l'ypostase, comme il est recueilli de Avicenne en la seconde du premier en la doctrine tierce chapitre premier.

Et met après. Car jedits que ne après l'heure. La première partie est ainsi déduyte : car aucune urine est pissée trouble, et après elle se clarifie, et aucune clère et après elle se trouble. La première est la meilleure : mais la seconde signifie absolutement la vertu expulsive plus forte, combien que la seconde quant elle appert en fièvre pourrie juge le salut prochain. Et quant en petit de temps elle est faicte trouble après quelle est pissée elle signifie la subtilité et facilité d'iceulx, comme il appert par Ysaac au premier des fièvres. Aucune est pissée trouble et demeure trouble, laquelle est la pire le plus souvent : car elle signifie le plus souvent corruption et ébulition des humeurs, comme il appert par Galien. Et dit Crisi (1). Et dit notamment comme le plus souvent : car en la passion des reins et de ylios (2) ou des intestins, elle ne signifie pas ce : mais plus purger la matière par les voyes de l'urine.

Correlaire I. — De urine apportée de loing, le médicin peult avoir jugement estimatif tant seulement et non pas scientifique, comme il apperra cy après : car elle est premièrement altérée de l'air, secondement pour la longuesse du temps, tiercement par le mouvement. Et notamment est dit jugement estimatif, et non pas accomply : car de icelle telle le médicin ne peut congnoistre plusieurs choses, comme nous déclarerons après pourquoy, etc.

Correlaire II. — Comme nous avons dit de ceste, pareillement pouvons nous dire de urine réduicte au feu ou eaue chaulde : car il ne peult avoir parfaicte congnoissance pource que les subtiles parties sont résolues, aussi pource que la couleur est changée et la substance.

(1) Dans le traité : *de crisibus.*
(2) Ylios, passion iliaque (de l'intestin iléon).

La cinquième reigle. Avant que le médicin face jugement de l'urine il doit considérer l'aage du malade. Autrement il n'est pas possible qu'il ait ferme jugement de l'urine : car naturellement autre doit estre l'urine de ung enfant, autre de ung plus grandelet, autre de ung jeune homme, autre de ung vieil, et autre de ung décrépite. Comme il appert par Avicenne en la seconde du premier chapitre neufviesme. L'urine d'ung enfant doit estre blanche et laicteuse. Il appert : car les superfluités de l'urine sont proportionnés au nourrissement. Or est il ainsi que l'enfant est nourry de laict, il s'ensuyt que l'urine doit estre blanche et laicteuse. L'urine des plus grandelets doit estre plus espesse et non pas si blanche. Il appert : car la chaleur naturelle est suffoquée par l'humidité grande. En ung jeune homme elle doit estre citrine et subtile, et ainsi comme de la raison du fleume (1) est engrossir et blanchir, pareillement de la raison de chaleur est de taindre (2) et subtilier (3). Et pource que en jeunesse la chaleur est plus forte et plus ignée il s'ensuyt que l'urine doit apparoir subtile et citrine.

Item pource que jeunesse est assimilée à feu il s'ensuyt l'urine devoir estre telle. En vieulx hommes l'urine doit estre blanche et subtile pource que la chaleur naturelle est diminuée, et est suffoquée par plusieurs superfluités pour raison de la indigestion à la multiplication desquelles s'ensuyt opilation (4), et par ainsi subtilité. Et au décrépite les urines seront plus ténues et plus blanches pour la raison dicte. Par lesquelles choses s'ensuyt que l'aage incongneu le médicin ne peult avoir jugement ferme ne congnoissance certaine. Soit ce déclairé exemplairement. Mettons le cas que au médicin soit présentée l'urine de ung jeune homme blanche et espesse qui soit telle à cause de maladie de l'estomach par froideur, il n'est pointde doubte que le médicin qui ne scaura point l'aage jugera cette urine estre de ung enfant et naturelle telle et ainsi n'aura point le jugement du mal de l'estomach, doncques il fauldra le médicin advertir ou considérer à l'aage.

Correlaire I. — Combien que la conclusion soit vraye néantmoins il advient en anciennes gens les urines estre faictes plus

(1) Phlegme.
(2) Teindre, colorer.
(3) Subtiliser.
(4) Opilation, obstruction.

grosses et espesses beaucoup. Ce appert pour raison de la multiplication de fleume. Quant le médicin verra ce il doit prenostiquer la pierre estre ès reins et en la vécie mais plus en la vécie.

Correlaire II. — Prins de Ysaac au premier des urines. Ainsi comme il est besoing que le médicin qui veult congnoistre l'urine et considérer parfaictement l'aage. Aussi il est besoing que il considère la complexion : car les complexions sont proportionnées aux aages et au contraire. Au colérique l'urine doit estre citrine et ténue. Au fleumatique doit estre pasle et espesse. Au mélancolique glauque et ténue. Au sanguin rouge et moyenne.

Correlaire III. — Il est plus cautement (1) au médicin doubtant de l'aage, de quel aage il soit avant que il face jugement de l'urine, que dire : Est-ce ung enfant, etc. Ce appert : car par ces parolles il pourroit estre vitupéré qu'il ne congneust l'urine d'ung enfant ou d'ung garçon, ou jeune homme, etc. Car ces aages d'enfances etc peult référer à jeunesse.

La sixième reigle et est conclusion de Avicenne. Le médicin doit estre certifié du régime et gouvernement du malade quant aux choses non naturelles avant qu'il face jugement de l'urine, autrement il ne peult bien juger. Ce est declaire, car selon la diversité des médicines prinses est diversifiée l'urine. Il appert : car se aucun a prins saffren ou casse, son urine sera taincte en citrinite. Comme il appert par Avicenne en la seconde du premier chapitre premier : mais ce n'est pas ainsi qui en viande a prins chose taignant, comme saffren et casse. Ce appert : car le saffren à cause de sa chaleur est appéritif, et par conséquent il est mené aux voyes de l'urine, et ainsi il touche l'urine quant à la couleur.

Item se aucun a prins de la porrée qui tainct en verdeur comme il appert par Avicenne au lieu allégué. Pareillement peult estre dit du vin qui mue l'urine quant à la couleur. La cause est déduicte. Car les superfluités sont proporcionnées au nourrissement duquel elles superfluent, pour ce soit certifié le médicin quant on luy présente l'urine de quelle dyette il aura usé avant que la dyette ait esté. Soit considérée la viande par le médicin tant de la

(1) Prudent, habile.

partie de la quantité que de la partie de la qualité qui a précédé l'émission de l'urine : car pour raison de viande grosse et visqueuse l'urine est descoulourée, et pour raison de la quantité : car la multitude de viande descouloure l'urine il appert : car la chaleur naturelle est suffoquée.

Correlaire I. — Ainsi comme pour raison de la multitude de la viande l'urine est descoulourée, ainsi pour raison de fain et de jeusne au commencement est coulourée l'urine, et pource soit certifié se jeusne a précédé ou non. Il appert : car au commencement du jeusne la chaleur est fortifiée, et pource l'urine est coulourée : mais en la fin et au procès la chaleur se diminue et pource l'urine est descoulourée. Pourquoy notamment ce est dit au commencement. Tout ce est prins de Avicenne au premier des urines. L'urine ne soit point de celluy qui ne boit point d'eaue ne mange point de viande. Et notamment eaue : car les arabes par leur loy ne boyvent point de vin.

Correlaire II. — Soit de rechief certifié se exercice a précédé ou ire, ou paour, craincte ou vigile avant que il face jugement : car ces choses taignent l'urine en citrinite ou rougeur. Ce appert : car à exercice laborieux s'ensuyt ébulition du sang, et doncques taincture. En paour et craincte la chaleur se retire au dedans et se fortifie et unist, et par conséquent l'urine est taincte. Ce correlaire est de Avicenne au lieu préallégué. Aussi ne soit point de celluy lequel se exercite par mouvemens et disposicions qui sont oultre le cours de nature qui muent la couleur, comme jeusne, vigile, labeur, paour ou ire.

Correlaire III. — Considère le médicin se baing a précédé, ou vomissement, ou évacuation, pareillement se onction a esté faicte environ le dos. Balnéation faicte en eaue sulfureuse ou de mer couloure l'urine : car les reins sont altérés à chaleur. Baings en eaue doulce discoulourent l'urine. Et semblablement vomissement laborieux ou évacuation tainct. Aussi onction des choses chauldes environ les reins est cause de taincture, comme il appert au lieu préallégué.

Correlaire IV. — Considère le médicin se coït a précédé par la raison duquel est espessie et engraissie par manière de parler, ou prinse de médicine regardant humeur déterminée comme dessus : car de acception de reubarbe ou de telle médicine semblable est taincte l'urine. Ce correlaire appert par Avicenne au chapitre préallégué. Le coït engraisse moult et le vomissement et évacuation.

Ces choses mesmes touche Gilles en ses mètres.

Les reigles générales mises que le médicin doit avoir avant que il face aucun jugement des urines. Maintenant nous dirons des reigles prinses des couleurs des urines. Premièrement est à noter que pource que couleur est causée des qualités actives, pource est ce que les médicins arguent sur complexion chaulde et froide. Et ce premièrement : car couleur bonne avecques substance bonne argue complexion bonne et surforce de vertu avec substance mauvaise surdébilité de vertu et mauvaise complexion, comme il sera déclaré cy après. Exemple du premier. Se on passoit couleur rouge avec substance moult tenue par ce avez à arguer débilité de vertu par espécial en corps sanguin. Exemple du second. S'il estoit au contraire. Secondement est à noter que jacoit que les genres des couleurs soyent seulement deux, c'est assavoir blancheur et noirceur comme il est dit en la seconde du premier, chapitre premier, néantmoins le médicin ne juge pas seulement par iceulx : mais par autres couleurs moyennes qui sont plusieurs desquelles les aucunes sont encore subdivisées en autres couleurs, comme celles citrine, subcitrine, rousse, subrousse, rouge subrouge, rubiconde, subrubiconde. inopos. kyanos, verd, livide, noir, tres noir, blanc, laicteux, glauque, karopus, palle, subpalle. Il est assavoir que la citrine et subcitrine ces deux signifient moyenne digestion : rouge, subrouge, rubiconde, subrubiconde ces quatre urines signifient excès de digestion : inopos, kyanos ces deux urines signifient adustion : verte, livide ces deux urines signifient superadustion; noire, très noire, ces deux urines signifient mortification : la blanche, laicteuse, glaucque, karopus ces quatres urines signifient indigestion : palle, subpalle ces deux signifient commencement de

digestion desquelles on verra plus à plain cy après. Tiercement est à noter que jacoit qu'ils soyent plusieurs couleurs, néantmoins il en est quatre principales desquelles l'une est blanche, la seconde noire, la tierce citrine, la quarte rouge, lesquelles après sont subdivisées. La blanche couleur argue sur la froide et moiste complexion et par ainsi sur la complexion fleumatique. La noire sur la froide et seiche complexion at ainsi sur la complexion mélencolique. La rouge sur la complexion chaulde et moiste et ainsi sur la complexion sanguine. La citrine sur complexion chaulde et seiche, et ainsi sur la complexion colérique, lesquelles choses apperront plus clèrement quant les reigles seront mises. Quartement est à noter que aucuns ont ymaginé la suffisance des couleurs en cette manière : car la couleur est causée en l'urine, ou par la chaleur naturelle qui est aucteur de digestion, et pource que digestion est considérée en cinq manières. Primitive, iniciative, perfective, excessive et corruptive. Et ces cinq manières sont multipliées par les humeurs et ainsi résultent couleurs vingt en nombre signifiant en ceste manière, ou privation de digestion, ou mélencolique comme le noir au mélencolique, en tant que il est causé par froideur suffocant la chaleur naturelle, la livide ès fleumatiques : car ce signifle très grant diminution de chaleur, blancheur au colérique, subcitrine au sanguin. Les couleurs signifians le commencement de digestion sont la glauque au mélencolique, karopus au fleumatique et est semblable à la laine des chameaulx et est dit de karos qui est à dire joye après faict, subpalle au colérique et rouge au sanguin, les couleurs signifians parfaite digestion sont la subcitrine au mélencolique, la subpalle au fleumatique, la citrine au colérique, la subrousse au sanguin. Les couleurs signifians corruption de digestion sont verte au mélencolique, kyanos au colérique, noire au sanguin en tant quelle est causée par adustion du sang. Parquoy s'ensuyt que la couleur noire argue sur la privation de digestion, et sur corrompue digestion : mais quelle chose nous devons entendre par ces termes il apperra cy après.

DE LA COULEUR NOIRE

Les notables mis par lesquels appertent les espèces des couleurs en général et la suffisance d'icelles, maintenant nous déterminerons d'icelles en espécial et je commenceray en la couleur noire : car cest communément la pire des autres, et afferme plus grant paour. Premièrement est à noter que couleur noire en l'urine est causée en trois manières. Ou par voye de adustion, ou mortification, ou par admixtion de chose noire. Et diffèrent : car l'urine causée par mortification est obscure et ténébreuse, ce que ne appert point sensiblement es autres, et si diffère l'urine causée par voye de adustion d'icelle qui est causée par admixtion de chose noire : car en l'une apparent parties difformes : car l'une est plus grosse que l'autre : mais en la première non. Secondement est à noter que couleur noire n'est autre chose que lumière incorporée en corps ténébreux et ombreux, comme il appert par le philosophe (1) : car se la couleur noire advienne ès nuées, pource que les rays solaires ne peuvent pénétrer le corps ombreux : mais retiennent ses reverbérations en la superficie, et est induicte noirceur. Ainsi par le semblable devons spéculer de l'action de la chaleur naturelle en la masse humoralle. Tiercement est à noter que couleur noire est en moult de manières comme il appert par Avicenne en la seconde du premier, chapitre premier. Car la couleur fusque precede aucuneffois la noire couleur, aucuneffois couleur verte, aucuneffois couleur citrine, ce qui vérifie. Car l'urine noire est aucuneffois causée de froideur suffoquant la chaleur naturelle comme il est touché, aucuneffois chaleur suffoquant par voye d'inflammation de urine noire. Premièrement y est meslée citrinite et précède urine noire. Secondement y est meslée verdure semblable à la couleur de la pierre judaïque laquelle précède urine noire en la digestion ou fusque, desquelles choses s'ensuyt quinze reigles.

(1) Aristote.

La première reigle. — L'urine noire moult en quantité avecques ypostase noire, en jour cretique survenant, en fièvre ague avecques odeur ague et se diminue subtil, signifie douleur du chief. Permixtion de raison et par conséquent flux des narines en jour cretique : car elle signifie ébulition de humeurs subtilles qui facillement sont éfleuees au chief et causes des accidens dits.

La deuxième reigle. — Urine noire avecques grand odeur, signifie inflammation ès membres espirituels, et en fièvre ague, aucuneffois la mort. Car grant odeur en l'urine ensuyt motion forte de chaleur comme dit Avicenne au lieu préallégué à quoy s'ensuyt inflammation.

La troisième reigle. — Urine noire, laquelle citrinite a précédé ou meslée à citrinite signifie tierce citrine. Il appert : car elle signifie opilation faicte ou sachet de l'amer, (1)ou ès voyes entremoyennes pour laquelle la couleur ne peult passer aux intestins, elle regorge doncques aux voyes de l'urine et par conséquent vient telle urine, comme il appert par Avicenne en la seconde du premier.

La quatrieme reigle. — Urine noire que fuscète a précède ou est meslée avecques, signifie yctéricie noire ou jaulnisse, ou la splénétique : car elle signifie opilation en la région de la ratte, pour laquelle les humeurs mélencolicques noirs ne peuvent passer à leur propre réceptacle et regorgent aux voyes de l'urine, et par ainsi vient telle urine.

La cinquiesme reigle. — Urine noire que urine verte a précédé en déclinant à verdeur signifie extinction de chaleur naturelle, et par conséquent signifie mort. Car elle signifie habondance de froideur en suffocquant icelle chaleur.

La sixiesme reigle. — Urine noire pissée goutte à goutte, et peu avec privation de odeur signifie mort : car elle signifie nature surmontée par la maladie qui n'a point parfait la bataille contre elle. Ce appert par Avicenne au lieu préallégué.

(1) Vésicule biliaire.

Correlaire. — De tant que l'urine est pissée plus facilement, de tant elle est meilleure : car elle signifie force de la vertu expulsive, et aussi la vertu animale se bien avoir.

La septiesme reigle. — Urine noire en femmes avec humeur fétulente résidente au fons signifie actuel flux des menstrues. Ce appert : car icelle pour la fétulence qui va au fons l'urine est allégée en hault et en bas est espessie, et la cause pourquoy elle est noircie est ceste, car le sang menstrual est meslé avecques l'urine, et par ainsi est l'urine noircie : car le sang qui yst (1) hors les veines est incontinent noircy. On le voit à l'œil quant on le tire des veines, etc.

La huytiesme reigle. — Urine petite et fétide en fièvre, signifie mort au jour cretique. Il appert : car de par la grandeur, est signifiée mortification par la paucité ou petitesse consomption de l'humidité substantique, par la puanteur est signifiée la corruption des humeurs, comme il appert des maladies pestifères. Urine noire espesse avec couleur noire au commencement de la maladie avec aucuns bons signes durans jusques au septiesme jour, avec l'ypostase conjoincte signifie salut pour raison de la chaleur survenante.

Correlaire. — De tant que l'urine sera plus grande, de tant elle sera meilleure, et de tant que elle sera petite de tant pire, pour les raisons dictes, et de tant plus noire de tant pire.

La neufviesme reigle prinse de l'auctorité de Avicenne. — Urine noire en grande quantité en laquelle n'a point de verdeur apparant en fièvre quarte et ès douleurs du dos et de la matris est signe de salut. Ce appert, car elle signifie la matière qui faisoit la fièvre soy évacuer par les voyes de l'urine et par forte vertu, c'est doncques signe de salut.

Correlaire. — Bon est au pratiquant médicin quant il verra l'urine noircir en fièvre quarte prénostiquer salut et soy estre en la déclination, car c'est signe que la matière se commence à évacuer par les voyes de l'urine.

(1) Qui sort.

La dixiesme reigle. — Urine noire oléagineuse non pas pour raison des reins ou de la vécie signifie mort prochaine et spasme de seicheresse. Ce appert: car telle urine signifie consomption de l'humide substantifique et des parties des membres. Et est dit notamment maladie non estant ès reins ne en la vécie: car lors elle signifieroit chaleur des reins. Ce est prins des dicts de Ypocras au premier des prenostiques: mais on se doit garder que on ne le prenne pour le vice de la vécie affin que vous ne adjugez à autruy ce qui n'est pas sien: car en ceulx qui ont la pierre et douleur es reins tel les urines ont acoustume apparoir.

Correlaire. — Il est bon avant que le médicin face jugement de l'urine que il soit certifié que le pacient a mal aux reins ou s'il a coustume faire telle urine.

La onziesme reigle. — Urine noire et grosse qui après se convertit à blancheur et subtilité signifie cheute de la dernière digestion. Ce appert: car elle signifie privation de chaleur naturelle qui ne peult coulourer l'urine, comme il appert par Avicenne au chapitre préallégué.

La douziesme reigle. — Urine noire avec ypostase au meillieu qui est appelé de Gilles énéorima signifie notable surdesse et instance de vieilles et de flux de sang des narines par la partie dextre la force de la vertu demourant. Ce appert, car elle signifie vapeurs chauldes et subtiles effluees en hault. Doncques etc. Ce appert aussi par Ysaac au premier des urines.

La treiziesme reigle. — Urine noire apparant moult en jour cretique, en l'évacuation de laquelle la vertu est allégée est bon signe. Ce appert: car elle signifie la matière faisant la fièvre estre évacuée. — Elle est dicte moulte en deux manières, ou pour ce qu'elle est pissée souvent et peu, ou peu souvent et beaucoup.

La quatorzième reigle. — Urine noire et espesse en laquelle le sédimen est rond avec tension des ypocondres ou qu'il y ait sueur ou apostume en aucune partie est signe de mort. Ce appert, car elle signifie adustion dernière, doncques appert par Avicenne en la

seconde du quatriesme au chapitre préallégué. Urine noire comme roil (1) de fer en fièvre lente signifie strangulation.

La quinzième reigle. — Urines noires apparant en fièvres avec sueur de chief ou du col et du dos est mauvais signe et que le pacient tire à la mort. Il appert, car ce signifie adustion es membres supériores, doncques il signifie mal. Ce appert par Ysaac au premier des urines et Avicenne en la seconde du quart des signes de l'urine noire — Correlaire. Sueur puante environ la teste et le col n'est point bonne le plus souvent combien que en femmes c'est le meilleur.

DE URINE LIVIDE.

Nous avons dit dessus de l'urine noire qui est pire des autres après laquelle est mise la livide, pour ce secondement on la déclairera principallement. Il est premier à noter que par lividité nous avons à entendre une plombeite qui est assimulée à une trace terreuse et celle est prinse le plus souvent pour mortification.

Correlaire. — Quant le médicin verra une urine semblable à la couleur de plomb, il doit juger comme il apperra par les reigles.

Secondement il est à noter comme il a esté dit de l'urine noire qui est causée en trois manières, ainsi dirons-nous de l'urine livide qui est causée par voye de mortification, ou par voye de adjection de aucune chose livide, comme par la mixtion de aucune humeur froide délaissée de icelle nature. Les signes à la congnoistre sont : car quant elle est causée de mortification elle appert simplement livide : mais quant c'est par adustion elle appert subnoire, comme quant urine verte la précède : mais par admixtion elle est plus grosse et plus espesse en une partie que en l'autre.

Tiercement est à noter. Urine livide est livide selon le tout ou selon partie. Se absolutement, la première est pire que la seconde,

(1) Rouille.

car urine du tout livide est toujours causée de mortification : mais urine livide quant à partie non, doncques la première est pire.

Urine livide par tout est causée en trois manières : ou de la mortification des humeurs, ou de la mortification du foye ou de l'ung et de l'autre ensemble. De la mortification des humeurs, quant ils sont délaissés de l'opération de nature, de la mortification du foye quant il sera refroide de infrigidation dernière. Et le signe à congnoistre quant cest de la mortification de l'ung et de l'autre ou de l'ung seulement : car se cest de la mortification de l'ung seulement elle faict résidence et appert plus espesse en une partie que en l'autre : mais se c'est mortification de l'ung et de l'autre, il n'y a point de séquestration ne de résidence comme il est dit.

Ces choses sont prinses de Ysaac au premier des urines. Quartement est à noter comme il est recueilli de Ysaac que avec quelconque superfluité de notre corps yst toujiours aucune chose de sutille (1), cest assavoir aucune chose de chaleur et de l'esperit, autrement l'urine ne se attenueroit point, et se espessiroit après qu'elle seroit pissée dehors se aucune chose de la chaleur et l'esperit ne yssoit hors avec l'urine : car quant ceste chaleur et esperit sont obfusqués, l'urine est rendue livide. parquoy de ces choses s'ensuyvent aucunes reigles.

La première reigle. — Urine livide partout en quelque maladie est signe de mort prochaine. Ce appert : car telle urine signifie mortification des esperits ou du foye ou des humeurs, par espécial du sang qui a desservy estre dit la première humeur. Or est-il ainsi que la mortification de aucun d'iceulx estant s'ensuyt mort, ce qui est prouvé : car lividité par tout signifie infrigidation dernière. Et par conséquent mortification, doncques etc.

Ce est conferme par l'auctorité du prince Avicenne en la seconde du quart des signes prins de l'urine livide.

La seconde reigle. — Urine livide aucunement subnoire laquelle a précédé urine verte, est signe de mort. Il appert : car elle signifie adustion dernière des membres à laquelle s'ensuyt mort. Ce est cueilli de Ysaac au premier des urines.

(1) Subtil.

Correlaire. — Urine livide laquelle urine de quelque condition que ce soit a précédé est moult mauvaise. Ce appert : car absoluement elle signifie mortification de la chaleur naturelle et des esperits.

La troisiesme reigle. — Urine en laquelle le cercle soit de couleur de plomb ou livide en la partie superficialle déclaire épilencie (1). Ceste reigle est ainsi prouvée : car telle urine manifeste ébulition et conception ès esperits des membres animés, par opilation à laquelle s'ensuyt épilencie. Or est il ainsi que telle ébulition est causée de lividité de l'urine. Doncques la reigle est vraye. Ces parolles sont prinses de Avicenne en la seconde du tiers au chapitre propre, et de Ysaac au premier des urines.

Correlaire. — Se ensuyvant épilencie en estre à faire ou estre faicte, telle urine ainsi apparante est mauvaise : car elle signifie mauvaise disposition confermée au cerveau, à laquelle est ensuyvie ébulition ès esperits. Doncques etc.

La quatriesme reigle. — Urine en partie livide estant tuméfaction ou enfleure du ventre démonstre grande ydropisie. Ce est prouvé : car ydropisie ou asclites ou timpanites le plus souvent sont causées de froideur excessive du foye, à laquelle s'ensuyt suffocation de chaleur et des esperits, et à suffocation s'ensuyt induction de lividité. Notamment est dit selon partie, car se elle appert livide par tout, c'est signe de mort, comme il est cueilli de Avicenne en la seconde du tiers au chapitre propre.

Correlaire. — Le médicin voyant en ydropisie l'urine livide la doit prénostiquer estre difficille quant à la cure. Il appert : car elle signifie mauvaise disposition de froideur et de humidité confermée, et aussi de obfuscation de la chaleur et des esprits. Doncques, etc.

La cinquiesme reigle. — C'est chose contingente urine livide en sinocha fièvre etc. Il est prouvé : car la fièvre sinocha est faicte le sang péchant pour raison de la quantité ou de la qualité. Il est

(1) Epilepsie.

ainsi : tel sang ne peult estre digéré d'icelle matière pour la mauvaise qualité et la grande quantité de sang ou délaisser du régime ne nature se pourroit : mais à la putréfaction du sang s'ensuyt inflammation des esperits et diminution de chaleur qui est dicte estre cause de lividité de l'urine comme il est prins de Avicenne en la première du quart.

La sixiesme reigle. — Urine livide quant à la partie superficiale ou moyenne avecques petis grains menus séparés et desjoincts signifie es membres espirituels ou pleurésie ou péripulmonie : car telle urine en ung enfant signifie ombration de chaleur environ la poitrine : mais telle obumbration ne se peult faire, sinon que il y ait compression environ la poitrine, laquelle compression requiert apostumes. Doncques etc.

Ceste condition est prinse de Avicenne au quatriesme chapitre de pleurésie et de Ysaac au premier des urines. Il est notamment dict avecques petis grains séparés : car les grains conjoincts et unis arguent sur la disposition du foye et des reins.

Correlaire I. — Par l'urine le médicin ne peult si distingueement congnoistre pleurésie ou péripulmonie. Il appert : car c'est signe commun : mais par autres signes mis par les docteurs, comme pour la douleur environ les costes, pouls seris et la toux qui sont signes de pleurésie.

Correlaire II. — L'urine baillée au médicin avecques tels grains quant il n'a point les autres signes, il doit prénostiquer apostumes de la poitrine sans limiter ne pleurésie ne péripulmonie que il ne soit déceu.

Correlaire III. — Urine livide persévérant et apparant en péripulmonie et pleurésie est signe mortel et très mauvais. Il appert : car elle signifie que continuellement la signification d'iceulx esperits et chaleur est augmentée.

La septiesme reigle. — Urine livide quant à partie petite et oléagineuse signifie liquéfaction de humidité en aucune manière étant de iceulx est mauvaise. La reigle est vraie. Ce est prins de Ysaac au première des fièvres.

Correlaire. — Toute urine mauvaise pour raison de la couleur est pire pour cause de la petite quantité, comme il appert par les choses dictes.

La huitiesme reigle. — Urine livide peu et souvent pissée démontre strangurie. Il appert : car elle signifie opilation du col de la vécie et constriction, par quoy l'urine ne peult estre expulsée à une fois seulement. Elle est doncques multipliée de la partie du nombre, à laquelle multiplication s'ensuyt strangurie. Doncques.

La neuviesme reigle. — Urine livide selon partie apparant en émitrite (1) grande ou petite est moult périlleuse. Il appert : car elle signifie adustion ou ébulition estre faicte es membres espirituels et au cœur. Doncques, etc. Notamment est dit en émitrite grande : car il est trois manières de émitrite, l'une est petite, l'autre plus grande et l'autre très grande. La petite émitrite est composée de fièvre quotidienne continue et tierce interposée. La plus grande est composée de quarte continue et continue interposée. La très grande est composée de tierce interposée et de quarte continue. La première émitrite est du genre des agues. La troisiesme du genre des cronicques.

La dixiesme reigle. — Urine livide causée par romptures de veines n'est point périlleuse, comme les choses dictes preuvent. Premier : car par fracture de veine l'urine peult apparoir livide. Il appert : car quant le sang flue de la veine il pourrist premier et boult, laquelle ébulition et putréfaction fait à la lividité de l'urine. Doncques etc. Mais quelle ne soit point périlleuse. Il appert : car à la consolidatfon de la veine s'ensuyt la rémotion de la lividité.

Correlaire. — Le médicin en flux de sang ne doit point prénosticquer mal pour l'urine livide qui vient ne par telle urine s'ensuyvir débilité extrême de vertu.

La onziesme reigle. — Urine livide apparant en ptisique est signe de mort prochaine par l'auctorité du prince au chapitre propre de ptisique. Item par raison : car telle urine livide manifeste derre-

(1) Fièvre émitrée.

nière consumption de chaleur, et résolution derrenière de l'humidité du cœur, parquoy cest signe de mort hastive.

La douziesme reigle. — Cest chose qui advient le plus souvent en douleurs artétiques l'urine apparoit livide. Il est prouvé : car pour la véhémence de la douleur la vertu est débilitée. A la débilité de laquelle s'ensuyt douleur au lieu, et les esperits et la chaleur sont infects qui après sont cause de la lividité de l'urine.

Correlaire. — Toute douleur forte suffit pour induyre urine livide. Il appert : car à toute douleur la vertu est débilitée et les esperits infects. Doncques, etc.

La treiziesme reigle. — Urine livide en laquelle apparent pièces résolues signifie douleur artétique. Il appert : car artétique le plus souvent est causée de matière humorale fluant à l'article. Doncques, etc.

Correlaire I. — Cest chose qui advient souvent de flux de catarre l'urine apparoir livide, et pour lá rétention des menstrues. Ce est prouvé. Car par les vapeurs éfleues de la matris sont infects les esperits et obfusqués, lesquels obfusques s'ensuyt lividité en l'urine. Ce appert par l'auctorité du prince Avicenne en la tierce du tiers au chapitre propre.

Correlaire II. — Urine livide apparant en femme est prénostiquée rétention des menstrues et opilations.

La quatorziesme reigle. — Urine livide apparant en fièvre éthique est signe de mort. Il appert : car elle signifie dernière adustion, résolution des membres, et de leur humidité et ébulition ès esperits. A quoy s'ensuyt mort immédiatement.

La quinziesme reigle. — Urine livide en tremblement de cueur l'argue mourable : car elle signifie dernière ébulition ès esperits du cueur. Doncques, etc.

La seiziesme reigle. — Urine livide en frénésie est signe de mort. Ce appert, car de soy elle signifie l'ung des deux, ou la matière est ravie au cerveau, ou extinction de chaleur naturelle ; la reigle doncques est vraye.

DE URINE VERTE.

Il reste à veoir de urine verte, après que on a veu de urine livide qui est tierce en ordre. Pourquoy est à noter que urine verte est causée ou pour voye de mortification suyvant à infrigidation des esperits, ou par voye de grande adustion ou inflammation. Soit doncques faicte ou la première manière ou la seconde, c'est mauvais signe. Ce est prins de Avicenne en la seconde du premier chapitre second. Secondement est à noter que les urines vertes diffèrent de la partie des couleurs : car aucune est verte semblable au fruict nommé *fisticus* (1), ou pource que elles sont vertes quant au tout ou selon partie. Elles diffèrent à cause des couleurs, car aucune est verte semblable à rouil d'arain, aucune est semblable à jus de porreaux. L'autre est verte de la couleur de *Yreos* (2). L'autre est semblable à la couleur de la pierre, lesquelles sont diversifiées à cause de plus grande infrigidation ou inflammation. Tiercement est à noter que les dictes urines vertes signifient moins mauvaise ou plus mauvaise selon que l'urine qui a précédé estait moins mauvaise ou plus mauvaise. Se urine livide ou noire a précédé on ne la juge très mauvaise : mais se urine citrine ou de paille ou moins mauvaise a précédé elle est moins mauvaise : car parce on argue plus grande ou plus petite mortification, plus grant ou moindre embrasement, l'ung desquels l'urine verte signifie tousjours. Lesquelles choses ainsi estans s'ensuyvent huyt reigles.

La première reigle. — Urine verte par tout en fièvre ague est signe de mort. Car elle signifie dernier bruslement es esperits ou mortification de la chaleur naturelle, à chascun desquels s'ensuyt mort. Ceste conclusion est de Ysaac au premier des urines.

La seconde reigle. — Urine verte en enfans signifie spasme. Car elle signifie superhabondance d'humeurs par tout et aussi ès nerfs, et ainsi spasme. Ce est prins de Avicenne au lieu préallégué.

(1) Pistache.
(2) Iris.

La tierce reigle. — Urine semblable à la couleur de phistici signifie mortification du corps naturel. Car elle signifie froideur excessive, comme il appert par Avicenne au lieu préallégué.

La quatriesme reigle. — Urine verte semblable à jus de porreaulx est très mauvais signe. Car elle signifie dernier embrasement es membres espirituels. Parquoy vraye par le dit de Avicenne au lieu préallégué.

La cinquiesme reigle. — Urine semblable à rouil de arain est pire des autres. Il appert : car elle signifie véhémente perdition de tout sans espérance, laquelle se elle est faicte après exercice elle signifie spasme, pour la raison dicte en la seconde conclusion.

La sixiesme reigle. — Urine semblable à couleur de yréos, laquelle urine verte a précédé signifie véhémente infrigidation suffocant la chaleur naturelle, et par conséquent mauvais signe.

La septiesme reigle. — Urine verte estant douleur et angoisse en l'estomach sans ypostase signifie venin avoir été prins en breuvage et par conséquent mort. Il appert : car comme venin participe en couleur verte, et que il ne seuffre point de sa couleur il s'ensuyt que il peult taindre l'urine. Ou autrement. Car le venin est ennemy au cueur et aux esperits, et pource je le dits estre mortel. Icelluy prins s'ensuyt mortification, laquelle immédiatement est cause de la verdeur de l'urine. Il est dit notamment sans ypostase : car se avecques telle urine apparoit ypostase il y auroit espérance de vie : car elle signifieroit puissance de vertu contre nature.

La huitiesme reigle. — Urine verte avecques le cercle vert en frénésie est signe très désespéré. Il appert par les raisons dictes cy devant.

DE URINE BLANCHE

APRÈS que nous avons dit des urines signifians mortification nous dirons maintenant de urine signifiant privation et débilité de digestion. Et premièrement de urine blanche, laquelle pour plusieurs causes vient ès mains des médicins. Premièrement est à noter que blancheur est causée en deux manières. L'une est pour aucune dyafinité et transluence, comme est la blancheur d'eaue ou de voirre. L'autre est blancheur qui est contraire à noirceur qui est appellée la couleur disgrégative de la veue, et de ceste deuxiesme est à propos. En considérant touteffois que telle blancheur est causée ès urines pour l'une des quatre causes ou réduysible. Premièrement par déffaulte de chaleur naturelle, secondement par résolutions des humeurs, tiercement par dissolution de la vertu, quartement par oppilation ès anciens. Par déffaulte de chaleur en deux manières. Ou par déffaulte de icelle en tout comme ès anciens, esquels appèrent telles urines blanches, ou par diminution de icelle partie comme par débilité de chaleur du foye, laquelle débilité est causée, ou par acuité de maladie, comme en frénésie, ou par la longuesse de maladie comme en fièvre quarte, et là survient urine blanche. Et vient aussi cette urine pour raison de la viande, ou de trop grant qualité ou quantité, ou de l'ung et de l'autre ou de la malice de la substance. Exemple du premier comme il appert ès gourmans. Exemple du second comme quant on en a mangé des laictues. Exemple du tiers, comme quant on mange chair de bœuf. En toutes ces choses apparent les urines blanches. Secondement appert l'urine blanche par la résolution de la vertu, laquelle est résolue ou en tout ou en partie, laquelle résolution est faicte estant le genre de la maladie, ou par la mauvaise disposition en la déclination du membre comme au foye ainsi comme il appert en *dubeth* (1). Tiercement est causée blancheur en l'urine par la dissolution des humeurs fleumatiques vitreux, lesquels quant ils sont dissouls causent l'urine blanche. Quartement

(1) Diabète.

est causée blancheur en l'urine par oppilation laquelle vient en plusieurs manières, ou pour la pierre contenue en la vécie ou en reins ou pour habondance des humeurs environ les voyes de l'urine, ou pour leur viscosité et grossesse ou pour l'ung et l'autre. Ces choses sont prinses de Ysaac au premier des urines au chapitre de urine blanche. Secondement est à noter que la blancheur de l'urine est en plusieurs manières. L'une glutineuse ou muscilagineuse, aucune onctueuse, aucune sanieuse et semblable à la blancheur de champignon. L'autre spermatique semblable à sperme. L'autre plombeuse qui enseignent sur diverses dispositione pour diverses causes. De ces choses s'ensuyt huit reigles.

La première reigle. — Urine resplendissant blanche et ténue signifie oppilation et par espécial de la rate. Il est prouvé : car telle urine démonstre habondance d'humeur mélencolique qui est dicte de froide et seiche nature. Or de raison de froideur est blanchie : car blancheur est la fille de froideur, comme il appert par Galien en tegny, et de raison de seicheur est atténuer. Or est il ainsi que la superhabondance d'humeurs mélancolique s'ensuyt opilation espécialement en la rate qui est dicte rétinacle ou réservade de mélencolie. La reigle doncques et la conclusion est vraye. La conséquence appert et l'antécédent est du prince Avicenne en la seconde du premier au chapitre de l'urine blanche.

Correlaire I. — Par telle urine le médicin doit juger discoloration de la face, dormition, paresce en tout. Il appert : car ces choses ensuyvent oppilation.

Correlaire II. — De telle urine le médicin doit arguer sur la gravité des douleurs en la partie senestre.

Correlaire III. — Comme de urine taincte le médicin juge absolument de chaleur, aussi d'urine blanche il juge domination de froideur, comme il appert par les choses précédentes.

La seconde reigle. — Urine blanche avec cercle plombeux en la partie denhault démonstre oppilation au cerveau et épilencie. Cette conclusion est prouvée : car par blancheur on argue suffocation de la chaleur et domination de humeurs froides et par le cercle plombeux la matière estre au cerveau, et par espécial grosse

fleumatique ou mélencolique qui sont cause de opilation, or à opilation s'ensuyt épilencie. La conclusion doncques est vraye ; la conséquence tient et l'antécédent est de Ysaac au premier des urines. Il est notamment dit en la partie denhault estant : car lors elle argue la disposition des membres supériores.

La tierce reigle. — Urine blanche muscilagineuse démonstre habondance de grosses humeurs et crues. Ce est prouvé : car urine muscilagineuse ne est faicte, sinon par le passement de matière grosse aux voyes de l'urine, laquelle matière ne passeroit point se elle ne habondait. Doncques urine muscilagineuse démonstre habondance de humeurs grosses. La conséquence appert, et l'antécédent est de Avicenne au lieu préallégué. Il est conferme ainsi : car muscilage ensuyt grosseur, comme le ténue la subtilité. Pourquoy, etc.

La quarte reigle. — Urine blanche à moytié livide sanieuse semblable à la couleur de fungus signifie ulcération es reins et es voyes de l'urine. Ce est prouvé : premièrement par auctorité de Avicenne en la seconde du premier de l'urine blanche. On le prouve aussi par telle raison. Cette urine pour raison de blancheur argue multitude de flemme en tout, et par conséquent es voyes de l'urine pour raison de la lividité sur l'adustion des humeurs. Comme il appert dessus de l'urine livide : car les humeurs adustes sont cause de mordication et de acuité et acuité fait ensuyvir ulcération. Doncques à cause de la sanie elle argue ulcération et par conséquent es voyes de l'urine environ les reins comme il est dit. La reigle doncque est vraye.

Correlaire I. — Toute urine sanieuse démonstre ou rompture du foye ou ulcération ès voyes de l'urine. Il appert : car autrement ne se peult faire sanie en l'urine.

Correlaire II — Les médicins errent plusieurs fois en congnoissant la sanie distincte de l'ypostase. Ce appert : car plusieurs fois les médicins errent par la similitude de la figure dicelle et de l'ypostase pour raison de la blancheur, de la légièreté du descendement à la région infériore par quoy se fait très mauvais erreur en jugeant. Pourquoy, etc. — Il est à noter qu'il y a différence

entre sanie et ypostase: car sanie est toujours de puanteur. La seconde différence: car la sanie estant comme l'ypostase elle ne appert point soubs formes piramidalle comme en hyppostase. Parquoy s'ensuyt qu'il est bon tousjours au médecin de remuer l'urine devant que il en face jugement.

La cinquiesme reigle. — Uride blanche tenue aucunement livide sans sanie comme est la couleur de fungi signifie la pierre es reins ou en la vecie. Cette conclusion est prouvée par l'auctorité de Avicenne au lieu préallégué, et de Ysaac au premier des urines. Et est ainsi prouvé; car telle urine signifie la domination d'humeurs froides en tout le corps et crues. Et pour raison de la lividité chaleur superflue, es reins et ès voyes de l'urine. Or estant la domination de humeurs grosses et crues et chaleur superflue,lors elles sont suffisantes à la génération de la pierre. Doncques telle urine demonstre la pierre comme il est dit.

Correlaire. — Le médicin doit estre certifié par la gravelle en quel lieu la pierre est retenue. Il est prouvé: car se les arénules sont blanches, c'est signe que la pierre est en la vécie, se elles sont rouges, c'est signe qu'elle est ès reins. — Secondement, du lieu blessé, assavoir se la grant douleur est environ le pennil ou en la partie de derrière. Si le premier, la pierre est la vécie. Si le second, es reins.

La sixiesme reigle. — Urine blanche espesse, onctueuse se cest partout signifie ethique. Il est prouvé: car telle urine signifie dissolution des humidités des parties des membres avec quoy est conjoucte éthique de la tierce espèce confermée. Parquoy telle urine demonstre éthique. La conséquence appert, et l'antécèdent est prins par Avicennes en la seconde de la première au chapitre préallégué. Parquoy la conclusion est vraye. Il est notamment dit par tout: car urine onctueuse selon la partie superficiale signifie grant chaleur ès reins.

Correlaire. — Urine onctueuse en toute disposition égritudinalle est mauvaise: car absolument elle signifie liquéfaction de la pierre et dissolution.

La septiesme reigle. — Après la citrine ou taincte non pas de cause primitive eu plusieurs heures des fièvres signifie que la fièvre se permute en quarte. C'est prouvé : car elle démontre dominatoin de humeurs mélencoliques, et résolution d'humeurs chauldes avec ce opilation, qui sont causes de quarte. La conclusion doncques vraye. Il est notamment dit non point de cause primitive, comme de trop manger ou boire eaue froide signifiant telle permutation. Ces choses apparent par Avicenne et Ysaac au premier des urines.

La huytiesme reigle. — Urine blanche plombeuse selon partie sans aucune ypostase signifie mort prochaine. Ce est prouvé : car telle urine pour raison de la plombosité et de la blancheur signifie mortification de chaleur juvante, à laquelle s'ensuyt mort. La conclusion donc est vraye.

Correlaire. – Urine blanche pourtant que elle soit conjoincte a plombosité ou lividité est moult mauvaise. Doncques, etc.

DE URINE ROUGE

Il est à noter que urine rouge le plus souvent signifie chaleur ou maladie chaulde : car de matière rouge colérique provientse elle est livide, mais sinon elle signifie matière angsuine, laquelle vient en matière froide. Et ce pour plusieurs causes.

Premièrement pour raison de forte douleur, de raison de laquelle est aguiser la couleur rouge et enflamber, parquoy s'ensuyt urine en grant rougeur, comme en colique froide. Il est prins de Avicenne au sixiesme du tiers, chapitre propre. Parquoy se ensuyt correlairement que urine rouge la douleur estant avant que la grant douleur précède ne juge point nécessairement de la saignée contre plusieurs qui incontinent qu'ils voyent urine rouge grosse jugent de la saignée.

Secondement opilation estant de matière fleumatique monte entre la boiste du fiel et les intestins : car la colère qui souloit venir aux intestins regorge aux reins pour la matière fleumatique et par ainsi est l'urine taincte et coulourée de couleur rouge comme en ictéricie advient. Ce est prins de Avicenne en la sixiesme du tiers au chapitre propre.

Tiercement vient urine rouge par maladie de foye et froideur : car la vertu du foye séquestrative est débilitée parquoy il ne se pourra faire séquestration deue de laquosité et du sang, par la permixtion desquels l'urine est troublée et coulourée rouge comme en ydropisie en laquelle l'urine est semblable à lavement de chairs.

Quartement vient l'urine rouge pour la constriction faicte de fleume opilant parquoy se pourrist la plus grant partie du fleume, et ainsi pourrie est réduicte à couleur estrange, et par ainsi à taincture.

Correlaire. — Jugement de saignée ne se doit point faire en ydropisie : car l'urine est faicte taincte, car ce fait, le foye est moult altéré et débilité. En oultre est vérifié ; car urine rouge peult apparoir en maladie froide. — Item est à noter que des urines oléagineuses l'une est toute oléagineuse et aucune en bas seulement. La première est pire des autres, comme il appert en éthique confermée. De ces choses sont cueillies aucunes reigles.

La première reigle. — Urine rouge est meilleur en fièvres agues que aqueuse, et plus saine : car elle signifie privation de la vertu contre la matière, la première non. Ce est confermé par l'auctorité de Avicenne en la seconde du premier au chapitre des couleurs.

Correlaire. — De tant quelle sera plus grande rouge, de tant est plus salutaire. Il appert par l'intention d'icelluy.

La seconde reigle. — Urine persévérant rouge en maladie des reins signifie apostume chaulde. Il appert : car quant elle persévère, elle signifie mauvaise disposition confermée au lieu et dérivation mélencolique de matières au lieu en la seconde du premier chapitre des couleurs.

La troisiesme reigle. — Urine rouge persévérant en maladie ague qui ne fait aucune résidence signifie perdition du malade ou l'apostume dessus dicte. Le second appert : car par ce on argue la maladie moult forte et la vertu faible. Ce appert au lieu préallégué.

La quatriesme reigle. — Urine rouge estant douleur du chief, signifie désipience. Il appert par l'auctorité et raisons dessus dictes.

La cinquiesme reigle. — Urine rouge, grosse et trouble signifie apostume au foye ou débilité d'icelluy. Il appert par la suffisante division des causes de troublement en l'urine.

La sixiesme reigle. — Urine oléagineuse en plusieurs manières signifie nature cretiquer par les voyes de l'urine et l'évacuation des matières, et par ce s'ensuyt repos du malade : mais s'il ne s'ensuyt c'est signe de mort comme veult Avicenne en la seconde du premier.

La septiesme reigle. — Urine oléagineuse petite et puante signifie mort. Il appert : car moyennant la puanteur elle signifie ébulition et corruption d'humeurs et moyennant la oléaginosité la dissolution des parties, desquelles choses s'ensuyt mort. Ce est confermé par Avicenne au lieu préallégué.

La huitiesme reigle. — Urine oléagineuse en maladies agues apparant par tout au quatriesme jour signifie que le malade mourra au septiesme. Il appert : car elle signifie le crisis au septiesme et non pas à bien ; car la vertu est foible et la maladie forte. Doncques.

La neufviesme reigle. — Urine oléagineuse en laquelle est aucune chose semblable à laveure de chair fresche est très mauvais signe. Il appert : car elle signifie dernière débilité de la vertu naturelle laquelle ensuyt, telle urine apparant en colique et ydropisie signifie mort prochaine comme veult Avicenne au quatriesme et sixiesme du tiers au chapitre propre.

La dixiesme reigle. — Urine légièrement oléagineuse quant à la partie superficiale signifie partie des reins. Il appert par Avicenne en la seconde du premier des signes prins de l'urine.

Après que nous avons expédié des couleurs principales par les quelles le médicin peult especialement prénostiquer, esquelles les autres sont virtualement encloses, il s'ensuyt du second, cest assavoir des choses contenues qui sont en nombre près de dix-sept, duquel le premier est du cercle, le second de l'escume, le tiers du ang, le quart des arénules, le cinquiesme du sperme, le sixiesme, de l'ampoule, le septiesme des petis grains, le huitiesme de la nuée le neufviesme des poils, le dixiesme des squames, le onziesme des furfures, le douziesme des athomes, le treiziesme des résolutions cendreuses, le quatorziesme de sanie, le quinziesme de sedimen, le seiziesme d'humeur crue en l'urine, le dix-septiesme des cautelles en l'urine.

DU CERCLE EN L'URINE

Et premièrement est à noter du cercle. Le cercle appert aucuneffois en la région supériore aucuneffois en la région moyenne combien que peu souvent. Le premier par espécial signifie sur la disposition des membres espirituels le plus souvent.

Secondement je distingue: car aucuneffois appert cercle complet

aucuneffois incomplet aucuneffois gros, aucuneffois subtil, aucuneffois d'une couleur, aucuneffois de autre. Ces choses supposées sont mises ces reigles de Ysaac en partie, de Avicenne en partie, de Galien et de Théophile.

La première reigle. — Le cercle espes et gros en substance remi de quelconque couleur signifie la dernière partie du chief estre blécée de fleume vitreux. Ceste reigle est persuadée: car le cercle absolument signifie la matière au chief froide et mélencolique, et pource la postériore partie est plus froide et en choses qui ont simbole le passement est plus legier.

La deuxiesme reigle. — Le cerle espes de couleur de pourpre en substance signifie la partie intériore du chief estre blecée par matière sanguine. Ce est prouvé: car couleur de pourpre atteste plus à sang que à autre humeur, et pour ce que la partie antériore est plus plaine de veines et d'artères que aucune autre, pour le rethe (1) mirabile qui y est. Il s'ensuyt tel cercle plus signifier la partie antériore du chief estre blécée par matière sanguine.

La troisiesme reigle. — Cercle tenue en substance, pasle en couleur à semblance de couleur de plomb signifie la senestre partie du chief estre blécée par humeur mélencolique. Ce est prouvé: car comme les humeurs mélencoliques, et par espécial soyent semblables à la couleur du plomb pour leur froideur, et ainsi la rate est dicte réceptacle de humeur mélencolique, lequel membre par direct regard, regarde la partie sénestre dont s'ensuyt facillement évaporation.

La quatriesme reigle. — Cercle tenue en substance et en couleur citrin ou rouge signifie mauvaise complexion en la partie dextre, et pareillement douleur : car pource que le foye et la boiste du fiel sont situés en la partie dextre pourquoy facille évaporation est faicte à ceste partie selon ce que veullent les médicins, et par especial Avicenne des signes de sode par le commentateur en la première du tiers.

(1) Rèthe mirabile, *admirable réseau* de veines et d'artères.

La cinquiesme reigle. — Cercle plombeux gros en substance signifie épilencie ou apoplexie. Il appert : car tel cercle signifie beaucoup matière au cerveau et ès ventricules, et par conséquent opilation ou grande ou petite selon que le cercle est grant ou petit gros, ainsi épilencie ou apopleyie.

La sixiesme reigle. — Cercle en maladie ague livide signifie le cerveau estre blécé. Il appert : car ainsi comme urine livide signifie flux de la matière au chief selon tout en maladie ague, ainsi cercle signifie ravissement de humeurs aux parties supériores et lésion du cerveau.

La septiesme reigle. — Cercle subtil, vert en couleur, en fièvre ague apparant signifie adustion et frénésie future. Il appert : car elle signifie matière moult subtile colérique au cervel par laquelle communément advient frénésie, comme il appert en la première du tiers.

La huitiesme reigle. — Cercle apparant tremblant quant il est remué des médicins signifie douleur en l'espine du dos et par conséquent paralisie. Il appert : car il signifie moult matière colérique subtile au cerveau, par laquelle communément advient frénésie. Elle signifie aussi flux de matière catarrale par la inique auquel s'ensuyt douleur en l'espine du dos, ou retention de la matière, ou paralisie par lequel flux les nerf seuffrent etc.

La neuviesme reigle. — Cercle noir, lividité précédente, signifie mortification de chaleur par froideur du cerveau. Il appert : car ainsi comme urine noire que urine livide a précédé signifie mortification en tout par déffaulte de membre empire et principal, ainsi je croy du cerveau par le cercle noir.

La dixiesme reigle. — Cercle noir que paravant le vert a précédé en urine signifie mortification et adustion en la complexion.

DE ESCUME EN L'URINE

Pour l'entendement de laquelle partie note premièrement comme il est en Galien au commencement de cest amphorisme des sanguinolentes en la seconde particule. Escume, ou elle est engendrée de matière grasse visqueuse et humide, en laquelle quant chaleur y a action effleue aucuns petits corps, par la commixtion desquels est engendrée escume, ou elle est de chaleur forte, comme il appert en ung pot bouillant. Ou elle est engendrée de fort mouvement comme en chevaulx courans appert. Parquoy appert que la cause matérielle d'escume est humidité visqueuse, et la cause efficiente est chaleur agente en humidité. Pourquoy de icelles sont données ces reigles.

Desquelles la première est ceste. Escume continue et grosse en substance moult et remise en couleur avec urine grosse apparant signifie indigestion et ventosité, car telle urine signifie moult humidité et grosse suffocant et débilitant la chaleur, par la débilitation de laquelle est débilitée la vertu digestive, et par voye de indigestion la matière multipliée moult et visqueuse. Ce est confermé par l'auctorité de Avicenne au treiziesme chapitre des signes de l'apostume de l'estomach.

La deuxiesme reigle. — L'escume tenue en substance et continue par toutes les parties assez coulourée apparant en urine semblable signifie inflammation es membres espirituels. Il appert : car telle escume ou elle est faicte moyennant chaleur d'action en icelle matière, et lors elle signifie bruslement es membres espirituels. Et ainsi appert en Galien préallégué et par suffisante division. Et urine semblable apparant en fièvre est mauvais signe : car elle signifie inflammation au poulmon et es membres voysins.

La troisiesme reigle. — Escume entrecouppée noire en couleur signifie ictéricie noire par le vice de humeur mélencolique. Il appert : car elle signifie oppilation et matière mélencolique es voyes de l'urine menée pour l'opilation entre le foye et la rate : car l'hu-

meur mélencolique qui ne peult passer au propre réceptacle, nécessairement regorge aux parties basses. Pourquoy etc. Il appert par l'auctorité de Avicenne en la huitiesme du tiers dos signes de ictéricie noire.

La quatriesme reigle. — Escume entrecouppée non continue apparant avec grains menus signifie les membres foible estre grévés par la multitude de reume. Il appert : car non continue signifie humidité au membre, et les grains signifient descente de reume, comme il est déclaré. Doncques etc.

La cinquiesme reigle. — Escume entrelaschée verte en couleur ou semblable à la taincture de saffren signifie la caléfaction du foye et adustion. Il appert : car ce signifie superhabondance de chaleur déportée aux voyes de l'urine habondant en tout, ce qui ne peult être sinon que le foye soit eschauffé et avecques adustion. Doncques la reigle est vraye, ce qui appert par l'auctorité du prince Avicenne en la quatorziesme du tiers des signes de ictéricie citrine.

DE SANG EN L'URINE

Il est à noter que sang appert aucuneffois en l'urine pur et cler, et aucuneffois meslé lequel est distingué de la partie de la quantité de la chaleur des choses meslées combien que le sang aucuneffois soit évacué pur par voye de crisis de sang péchant en quantité, comme il appert en plusieurs qui pissent souvent sang pur. Duquel sont données ces reigles.

La première reigle. — Sang en l'urine par morseaulx ayant griesve odeur ou puanteur avec douleur en la poictrine signifie le sang venir de la vécie.

Correlaire. — Urine en laquelle apparrent gouttes de sang gros résidant au fons, signifie sang fluer de lieu prochain et par conséquent de la vécie. Doncques, etc.

La deuxiesme reigle. — Urine en laquelle appert sang gros troubleux allant au fons signifie flux actuel des menstrues en la femme, et ce quant il n'y a point de douleur en aucune partie. Il appert : car il flue ou de la vécie ; mais ce non, car il n'y a point de douleur en la poictrine ou des reins, et ce non : car il y auroit douleur ou du foye et ce non : car aussi il n'y a point de douleur ou d'aucun autre membre duquel s'il vient tel membre ne sera point sans gravité ou douleur actuelle estant ou que elle ait précédé. — Correlaire. De semblable urine les médicins sont souvent deceus qui prenosticquent nécessité de saignée et œuvrent mal, et contre le cas mis en la quatriesme du premier : Garde toy de saigner femme menstrueuse.

Correlaire. — Toute urine rouge ne juge pas saigner.

La troisiesme reigle. — Sang en l'urine non point par morseaulx noir au fons qui ait ung petit de douleur signifie le sang fluer des reins. Ce appert. Il est dit notamment noir : car le sang yssant des veines est incontinent noir. — Selon la sentence de Galien au commentaire de cest amphorisme : si sanguin, etc. Il appert aussi par la sentence des trombes ou morseaulx : car ils signifient sur la disposition de la vécie, comme il sera déclaré. Il appert aussi par la situation qui est le certain signe.

La quatriesme reigle. — Sang pur comme se il sailloit d'une playe avec douleur des spondiles moyennes du dos signifie le sang fluer par la fracture de veine de chilis. Il est prouvé : car tel sang subtil signifie fracture de veine moyennant la purité, et non autre part sinon où la douleur est : mais comme la douleur soit au lieu où la veine est située. Doncques, etc.

La cinquiesme reigle. — Sang très pur avecques douleur et poincture en la hanche dextre, signifie le sang fluer du foye, et par conséquent dyarrie épatique. Il appert par Avicenne du flux épatique sanguineux.

La sixiesme reigle. — Toute urine en laquelle est sang n'est point mauvaise. Il appert : car aucuneffois telle urine vient par voye de crisis, comme il est dit, et lors cest bon signe, se elle est restraincte et il s'en peult ensuyvir des accidens mauvais.

DES ARÉNULES EN L'URINE

Des arénules sont données aucunes reigles.

La première reigle. — Arénules rouges en couleur et dures en substance sans fièvre avec douleur du dos signifient la pierre ès reins estre confermée ou de brief se confermer : mais que avec ce il y ait difficulté de uriner. Ce est prouvé par l'auctorité du prince en la dixhuytièsme, chapitre propre. Par raison est ainsi prouvé : car telles arénules dures tesmoignent matière grosse contenue ès reins ou en la vécie. Non point le second comme il sera déclaire, le premier doncques : mais la matière grosse fleumatique estant aux reins opilant et occurrant à la chaleur du foye et des reins est engendrée la pierre. Doncques la conclusion est vraye, comme il appert par les causes d'icelle pierre.

La deuxiesme reigle. — Arénules dures en substance rouges en couleur apparentes avec alléviation des reins ou des parties prochaines signifie la dissolution de la pierre soy faire, et la douleur estre faicte de la pierre. Ce est prouvé par l'auctorité du prince au lieu préallégué et Ysaac au traicté des urines des causes des arénules. Et par raison est ainsi prouvé. Telles arénules signifient ou la pierre ès reins et ce non : car la douleur persévéreroit et ne se allégeroit point. Ou elle signifie la dissolution d'icelle par la suffisant division, ce qui est vray. Ce est prouvé par la alléviation de la douleur qui a précédé avant l'apparition des arénules.

La troisiesme reigle. — Les arénules blanches en couleur et dures en substance résidentes au fons la douleur estant en la poictrine signifient la douleur estre en la vécie. Ce qui est déclairé premièrement par l'auctorité du prince au chapitre propre. Par raison ainsi : car telles arénules, ou elles témoisgnent sur la pierre es reins ou en la vécie. Non point le premier : car elles seroient rouges, et la douleur seroit aud os pour la situation et la couleur des reins. Doncques par suffisante division, elles tesmoignent sur la pierre

en la vécie, ce qui appert par la situation de la douleur en la poictrine, et la couleur des arénules qui est proportionnée à la couleur de la vécie.

La quatriesme reigle. — Arénules blanches en couleur, après l'apparition desquelles la douleur de la poictrine est apaisée et la difficulté de pisser, et par ce le patient sente allègement signifient dissolution de la pierre ès reins, ou dissolution de icelle en la vécie. Non par le premier, doncques le second, la conclusion doncques est vraye.

La cinquiesme reigle. — Les arénules rouges en couleur molles en substance apparentes avec fièvre espéciallement en la fin de la fiesvre signifient adustion de humeurs par l'auctorité du prince en la première du quatriesme des signes de quarte. Par raison, ce est prouvé : car tels arénules signifient multitude de matière aduste parquoy elles signifient adustion de humeurs, pource matière aduste. Par raison l'antécédent est prouvé : car, ou elles signifient la pierre ou adustiou. Non le premier : car elles ne seroient point molles comme il appert par les reigles précédentes, doncques le second comme il appert par suffisante division.

La sixiesme reigle et dernière. — Arénules rouges apparentes sans douleur et gravité de reins signifient chaleur du foye et des reins. Ce qui appert : car telles arénules tesmoignent à deux principes. Premièrement à chaleur agente, secondement à la matière fleumatique qui sont les vrays principes des reins et de la pierre, lesquelles si elles sont avecques douleur elles signifient la pierre, et se sest sans douleur elles signifient l'intention de la reigle.

Correlaire. — Arénules apparentes en la fin de fièvre colérique signifie permixtion de fièvre colérique en fièvre quarte. Il appert. Car ce signifie adustion de la matière, comme il appert par la probation de la cinquièsme conclusion.

DU SPERME EN L'URINE

QUAND au sperme il fault noter premièrement que en la verge ils sont trois pertuys, du sperme, de l'urine et de algadi, ainsi comme il appert par l'anathomie de la verge, selon tous les sages, pourquoy il advient l'urine de ces superfluités estre évacuée avecques l'autre, et aucuneffois le spermate avec la superfluité de l'urine. Et pour ce quant au sperme sont baillées ces reigles.

La première reigle. — Le sperme divisé selon parties très petites incorporé avec la substance urinale signifie le coït avoir précédé. Ce est approuvé premièrement par l'auctorité du prince Avicenne au vingt et troisiesme chapitre des signes du coït. Secondement par raison telle, car tel sperme ainsi meslé signifie diuturnité d'évacuation de sperme avoir précédé, à laquelle se est ensuyvie notable permixtion, et ainsi est la corporation de l'une superfluité avec l'autre. Pourquoy la reigle vraye.

La deuxiesme reigle. — Le sperme apparant globeux et tronqueux avec urine par grosses pièces meslé signifie abstinence de coït ou pollution nocturne, après laquelle pollution est demourée aucune partie stimulant la vertu à l'expulsion de icelle. Non le premier : car alors il seroit divisé, doncques le second. Ce appert souvent ès urines des hommes religieux où il signifie abstinence de coït. Non pas en homme qui à acoustume de coït. Se telle superfluité est retenue nécessairement la partie retenue stimule le expulsive à expulsion. Et pour ce que elle ne peult estre expulsée plus convenablement que par les voyes de l'urine. Doncques etc.

La troisiesme reigle. — Sperme apparant souvent en plusieurs fois signifie gomorrée ou paralisie des membres génitoires. Ce est prouvé car ou tel sperme ainsi apparant signifie coït avoir précédé, ou pollution nocturne ou passion gomorrée. Non point le premier ne le second : car lors il seroit interposé et par fois interposées apperroit. Doncques se continuellement ou par plusieurs fois

appert il signifie l'intention de la reigle. Et notamment est dit paralisie des membres génitoires : car ainsi comme il advient les autres lacertes et muscules estre paralisés, semblablement et iceulx, car paralisie induyte s'ensuyt relaxation, et ainsi evacuation du sperme.

DES AMPOLES EN L'URINE

Il est à noter que ampole quant à ce que cest de son nom elle emporte grans grains qui different de l'escume selon le plus et le moins, et des granules ou grains : car granules sont ampoles moyennes. Les ampoles emportent ce que dit est, ces ssavoires cume survenant et eslevée, de laquelle sont données cest reigles.

La première reigle. — Ampole grande persévérant en l'urine ayant adhérence signifie prolixité de maladie où elle appert. Ce est prouvé par l'auctorité de Ysaac ès urines. Par raison ainsi : car telle ampole signifie crudité et viscosité de matière pechant, pour la viscosité de laquelle elle s'efforce à action contre telle matière, auquel efforcement s'ensuyt l'ampole. Elle est confermée : car se aucun frappe fort eaue par telle percution les ampoles se eslièvent comme on voit par expérience. Or est-il ainsi que la matière estant grosse et visqueuse la maladie est prolongée nécessairement.

La deuxiesme reigle. — Ampole grande apparant en urine soy déclinant au lieu auquel l'urinal est applicqué signifie ventosité. Ce est prouvé : car ainsi comme de raison de ventosité est estre meu de lieu en autre et ne point estre fixe, comme il appert par la sentence de tous les medicins, semblablement est-il de la raison de superfluité ensuyvant telle ventosité.

La troisiesme reigle. — Ampole apparente en urine grande avec gravité d'estomach signifie vomissement ou flux de ventre avoir précedé. Il est prouvé, car telle ampole signifie matière humide

fleumatique estre contenue en l'estomach ou les intestins, lesquelles choses nécessairement aiguillonnent la vertu à flux de ventre ou vomissement, pourquoi la conclusion vraye.

La quatriesme reigle. — Ampole grande apparente en l'urine signifie ou gravation d'estomach ou douleur de yléos ou des reins par humeur fleumatique grosse ou visqueuse. Ce est prouvé par l'auctorité de Avicenne au chapitre propre. Par raison ainsi : car telle ampole atteste à la matière de laquelle elle est engendrée ; mais en tant que elle est engendrée de matière fleumatique se ensuyt l'intention.

La cinquiesme reigle. — Ampole apparente avecques grande adhérence au cercle, signifie ventosité du chief ou aussi viscosité. Ce est prouvé : car comme il est dit le contenu argue sur la région en laquelle il est contenu, mais quant le cercle est meslé avec l'ampole au lieu qui est supériore il s'ensuyt l'intention.

Correlaire. — Ampole grande apparante en l'urine signifie ventosité et viscosité estre en l'estomach et intestins, et est signe distinctif.

DES GRAINS EN L'URINE OU GRANULES

Des grains c'est-à-dire des ampoles moyennes sont données telles reigles.

La première en quelque partie que soyent les grains ils signifient matière fluer du cerveau. Il appert par l'auctorité des medicins et mettent le cercle et les grains estre signe sur la disposition du cerveau. Il est ainsi prouvé par raison ; car tels grains signifient sur la disposition du chief ou la moyenne région ou la basse : mais non pas le deuxiesme ne le troisième absoluement : car lors ce seraient ampoles grandes pour ce qu'il est plus facile à la vertu ouvrer sur lamatiere en la moyenne région contenue et en la basse que en la supériore : mais l'agent de la génération de ampole applicquer se pourroit ensuyvir action, pourquoy etc. Doncques les grains signifient sur la descente de reume. Mais il est à noter que ces grains

signifient autre et autre chose s'ils sont en autre et autre région : car quant ils sont contenus en la haulte région ils signifient la disposition du chief tellement que la matière pèche actuellement au chief, mais quand ils sont contenus en la moyenne région ils signifient sur la descente de reume aux nerfs, à la poictrine et joinctures, jacoit que peu souvent ne appairent que en la région supériore. Pour ce les medicins dient que les grains absoluement signifient sur la descente de reume descendant à celle partie ou à autre déclaire les accidents manifestes, parquoy est vérifié le dit des medicins, que ceulx qui ont catarre sont disposés à toute manière de maladie. Il est prouvé : car par son flux il ameine mauvaise complexion au lieu auquel il flue.

DE LA NUE EN L'URINE

De la nue qui est appellée nubicule est à noter que telles emportent aucune vaporeuse superfluité et obscure apparant en l'urine à manière de la taille d'une araigne ou de pouldre esparse par l'urine qui est engendrée par l'action de chaleur oustre nature, delaquelle sont données ces reigles.

La première reigle. — Nuée livide apparant en l'inférioré région, à manière de pouldre esparse signifie commencement d'éthique. Il appert par Avicenne au premier du quart au chapitre des signes de éthique. Par raison, ainsi. Car telle nubicule signifie que la chaleur oultre nature commence à besongner en humidité, et la résolver qui est le commencement d'éthique.

La deuxiesme reigle. — La nubicule ombreuse avec aucune escume jaulne ou verte signifie caléfaction du foye ou multitude de colère. Il appert par expérience : car telles urines communément appairent en ictéricie, en laquelle est superflue chaleur du foye et multitude de colère.

DES POILS EN L'URINE

Il est à noter que les poils sont distingués de la partie de la substance et de la partie de la quantité, de la partie de la couleur et de la partie de la situation. Aucuns sont gros, aucuns subtils. Aucuneffois ils sont beaucoup et aucuneffois peu. Aucuneffois en la région moyenne et aucuneffois en la région supreme. Aucuneffois ils sont de couleur citrine, aucuneffois de couleur fusque, aucuneffois rouges. Ils sont aucuneffois distingués de la partie de la cause efficiente. Car aucuns sont engendrés de humeurs grosses froides, aucuns de chaleur souveraine ouvrant en l'humide. Ceste distinction est prinse de Avicenne en la seconde du premier, et de Ysaac au premier des urines. Desquels sont données ces reigles.

La première reigle. — Poils rouges ou citrine apparans en l'urine en quelconque région signifient chaleur de reins : mais que on n'ait point fièvre. Il appert par l'auctorité du prince au dix-neufviesme du troisième des signes de mauvaise complexion chaulde des reins. Par raison, ainsi : car comme de raison de froideur est de blanchir, ainsi de raison de chaleur est de citriner ou eschauffer. Mais touteffois la superfluité atteste au membre duquel elle superflue. Il s'ensuyt le propos.

La deuxiesme reigle. — Les poils apparans en l'urine estans gras de substance solide, non estant fièvre, signifient la dissolution des reins. Ce est prouvé : car tels poils sont parties ou matières ou resoultes ou des membres : mais non pas ce. Ils attestent doncques dissolution des membres, par espécial des voysins, comme sont des reins. Doncques etc.

La troisiesme reigle. — Poils apparans en l'urine aucunement gros en substance estans ainsi que se ils sont comprimés on ne les voit plus, ou par l'agitation de l'urine sont résolvés, tels poils signifient opilation estre faicte de humeurs grosses et visqueuses. Ce est prouvé par l'auctorité de Avicenne en la seconde du premier. Par

raison, ainsi. Ou tels poils signifient dissolution des membres ou de la matière. Non des membres : car l'urine seroit grasse, et les poils ne évanouyssent point, ils attestent doncques à la matiere résoulte. Et par conséquent à matiere grosse, visqueuse opilant les voyes, qui estoit l'intention.

La quatriesme reigle. — Poils apparans en l'urine en substance solide, l'urine estant oléagineuse quant ils appairent tels et qu'il y a fièvre, signifient dissolution de tout le corps et signifient éthique. Il est prouvé par l'auctorité de Avicenne en la premiere du quart au chapitre des signes de éthique. Par raison, ainsi : car tels poils ou ils signifient dissolution des membres particuliers ou de tout. Non le premier : car lors serait fievre. Doncques le second, et par ainsi la reigle vraye.

DES SQUAMES EN L'URINE

Les squasmes apparans en l'urine est à noter quant au nom d'icelles squames que les squasmes different de furfures résolutions : car furfures sont dictes résolutions appartenir à la semblance des escailles de poissons. Elles diffèrent aussi de la partie des causes : car la matière faisant squames est plus grosse que la matière faisant résolutions furfureuses. Semblablement elles diffèrent de la partie de excoriation : car des furfures résolutions viennent la excoriation confermée. Les squasmes viennent au commencementde l'excoriation quant les parties extrinsèques et intrinsèques sont plus grosses que les moyennes parties. Ces choses présupposées sont mises en reigles.

La première reigle. — Les squames apparans en l'urine telles en tant que squames et sans fièvre apparentes signifient scabie seiche. Ce est prouvé : car comme les matieres desquelles sont les squames soyent grosses, lors telle matiere n'est point convenable à exaller par les porres. Pourquoy se exalle seule la partie subtile, par laquelle la peau est infecte de infection subtile.

La deuxiesme reigle. — Les squames apparans en l'urine avecque gravite en la région du pennil. Il appert par la déduction de la deuxiesme cause dessus dicte.

La troisiesme reigle. — Les squames apparans en l'urine avec mal de fièvre signifient la première partie de éthique et éthique estre faicte. Ce est prouvé : car comme la première humidité se en a la seconde humidité, ainsi les furfures résolutions attestent résolutions de la deuxiesme humidité qui est plus subtile que la première humidité. Les squames doncques attesteront à la première humidité qui est plus grosse, et par ainsi éthique de la première espèce signifie.

DES FURFURES RÉSOLUTIONS EN L'URINE

Il est premier à noter qu'elles procèdent de l'une des autres causes, ou de solution de matière colique aduste, ou de fleume salé, lesquelles parties séparées sont envoyées aux voyes de l'urine. Et avec icelle superfluité sont envoyées ou par résolution de parties cartilagineuses ou nerveuses, comme la vécie et les semblables. Et sont dictes furfures résolutions : car elles résident en l'urine à manière de furfures grosses, ou elles viennent par résolution des humidités secondes qui sont composées de parties grosses et subtiles, parquoy s'ensuyt une urine estre séparée de l'autre desquelles résolutions les reigles sont baillées telles.

La première reigle. — Les résolutions furfures apparans en l'urine sans fièvre ou douleur en déterminée partie du corps signifient scabie du corps. Laquelle conclusion est prouvée de l'auctorité de Avicenne chapitre de scabie ou ulcération ou résolution. Par raison, ainsi : car telles furfures résolutions ou attestent scabie ou ulcération ou résolution, non pas le deuxiesme, car lors s'ensuyt gravite et douleur en leur évacuation, non

point le troisiesme : car lors il auroit gravite en l'urine et douleur en leur évacuation, le premier doncques est approuvé.

La deuxiesme reigle. — Les furfures résolutions apparans en l'urine avecques gravite et douleur environ la région du pennil signifie ulcération de la vécie. Il appert, car là où est la douleur là est la maladie : mais pour ce qu'il ne sera pas ainsi ou telles résolutions adviennent de ulcération comme il est dit.

La troisiesme reigle. — Les furfures résolutions apparantes avec fièvre en urine signifient éthique de la deuxiesme. Il appert par la suffisante division de causes d'icelles furfures résolutions.

DES ATHOMES EN L'URINE

NOTE que par les athomes nous devons entendre petit grains à manière de poincts qui sont distingués quant au lieu et de la partie de la substance, et de la partie desquelles les athomes sont engendrés, néantmoins le plus souventi ls sont engendrés de matièrefleumatique empeschée es nerfs qui signifieront la région en laquelle ils sont faicts et apparent, desquelles sont données telles reigles.

La première reigle. — Les athomes apparans en l'urine résidentes au fond signifie douleur ès membres génératifs, ès pieds et genoulx et par conséquent la podagre en iceulx. Il est prouvé par l'auctorité de Ypocras au vingt deuxiesme du troisiesme au chapitre de podagre et sciatique. Par raison, ainsi : Tels athomes signifient matière contenue ès membres des nerfs inférieres, et par conséquent ès membres de la région basse qui est intégrée des membres dessus dictes.

La deuxiesme reigle. — Athomes apparant en la seconde région ou moyenne signifie douleur ès membres espirituels. Il est prouvé :

car ainsi comme les athomes en la région basse signifient sur la région basse, ainsi les athomes en la région moyenne signifient sur la région moyenne, comme il appert des autres superfluités.

La troisiesme reigle. — Les athomes apparans uriner sellement par toute l'urine signifient douleur de tous les membres, et par conséquent de tout le corps. Ce est prouvé. Athomes parciaulx signifient douleur partiale, ainsi les athomes universaulx signifient douleur universalle. Doncques la reigle est vraye.

La quatriesme reigle prinse de Avicenne au premier canon Fen II au chapitre des signes de imprégnation. Urine lucide pure en substance en laquelle appert aucune grosse chose semblable à une nue, et en laquelle sont athomes ascendans et descendans assemblés en bas signifient imprégnation et conception. Il appert par l'auctorité dicte. Par raison, ainsi. Car tels athomes ou signifient douleur des joinctures ou des nerfs, ou sur la conception, non point le premier comme il appert par les conclusions précédentes. Doncques etc.

DES RÉSOLUTIONS CENDREUSES EN L'URINE

Il est aussi à noter que par les résolutions cendreuses, nous ne devons point entendre les résidences en l'urine à manière de furfures résolutions : mais elles sont plus grosses et viennent et apparent de la dissolution des matières fleumatiques, mélencoliques ou sanguines grosses, lesquelles résolues ensemble et avec la superfluité sont évacuées, et l'apparence de icelles attest les membres desquels elles sont résoultes, le présupposé sont mises ces reigles.

La première reigle. — Résolutions cendreuses subtiles en couleur adhérentes et assemblées ensemble et résidentes au fond signifient retention de menstrues en femmes. Ce est prouvé par l'auctorité de Avicenne douziesme du troisiesme. Et par raison, ainsi : car telles

résolutions attestent la matière péchant au lieu prochain aux voyes de l'urine, laquelle matière vient à estre évacuée, et quant elle est retenue elle aguillonne la vertu à son expulsion, et pour ce que elle ne peult estre évacuée selon soy pour l'opilation sont évacuées aucunes parties par la séparation desquelles s'ensuyvent telles résolutions. Et pour ce est notamment dit résidentes au fons, et assemblées, pour ce que ce qui est contenu en la région d'en hault atteste à la matière contenue en icelle région, et pour ce que les matières menstruales sont illec résidentes. Il est tout cler que les résidences qui y apperent signifient la résolution des matières. Pourquoy etc.

La deuxiesme reigle. — Les résolutions cendreuses soubs noires en couleur, esparses par l'urine, signifient flux des menstrues actuel. Ce est prouvé par l'auctorité de Avicenne au lieu préallégué. Par raison, ainsi : car ou telles signifient rétention de menstrues ou flux, non point le premier : car lors ils résideroient au fons : car elles sont de la partie dégriefvéte. Et ne seraient point assemblées comme il est prouvé. Ils signifient donc flux actuel, etc.

La troisiesme reigle. — Les cendreuses résolutions subnoires et grosses adhérentes à la substance de l'urinal au fons signifient la splénétique passion ou apostume de la rate. Ce est prouvé par l'auctorité de tous les médicins ensemble affermans ce estre signe de mauvaise disposition de la rate. Par raison, ainsi. Car ou telles résolutions attestent à la matière menstrualle, ou mélencolique en autre lien contenue, non point le premier, comme il appert par la première conclusion. Doncques pour ce que la rate est réceptacle de humeur mélencolique. Il s'ensuyt que telles résolutions attestent à la matière contenue en la rate. Doncques l'intention.

La quatriesme reigle. — Les résolutions cendreuses apparans en la fin de fièvres fleumatiques signifient les fièvres fleumatiques estre converties à mélencolique. Ce appert : car elles signifient la matière fleumatique estre bruslée à l'adustion de laquelle s'ensuyt génération de humeurs mélencoliques, quelconque que peche pourry signifie fièvre mélencolique.

DE SANIE EN L'URINE

NOTE que sanie n'appert jamais en l'urine, sinon qu'il y ait ulcération ès voyes de l'urine par la éruption de apostume courant par voye d'urine, laquelle sanie est diversifiée à cause du lieu duquel elle est envoyée. — Secondement à cause de la quantité : car aucuneffois elle est petite, et aucuneffois moult, et aucuneffois toute sanieuse, de laquelle sont données ces reigles.

La première reigle. — Sanie estant en peu de urine, apparant ès partie des reins la douleur y estant, signifie apostumes ès reins ou ulcération, et signifie peu de matière par lieu étroict estre déportée, comme sont les porres, et là où est la douleur, là est la maladie, par l'auctorité de Ypocras au dixiesme commentaire. La reigle est confermée par l'auctorité de Avicenne en la quinziesme du tiers au chapitre de l'apostume des reins et ulcération.

La deuxiesme reigle. — Urine avec grant sanie en quantité apparant avec griesve et forte odeur, la douleur estant en la poictrine, signifie apostume ou ulcération en la vécie. Il appert : car elle signifie moult de matière pourrie au lieu prochain et large, ainsi comme nous disons avoir la vécie. Pourquoy etc. Et est notamment dicte moult : car par ce est distinguée l'apostume et ulcération de vécie de l'apostume et ulcération des reins.

Correlaire. — Urine sanieuse et moult avec douleur au pennil signifie apostume en la matrice. Ce appert par les causes dictes.

La troisiesme reigle. — Urine sanieuse et corrompue avec douleur et pulsation en la hanche dextre signifie apostume du foye estre corrompue. Il appert : car la douleur signifie la maladie au lieu, et quand il advient l'apostume du foye estre terminée par les voyes de l'urine, comme il est au quatorziesme du tiers.

La quatriesme reigle. — Urine sanieuse apparant au pleurétique ou empique et qu'il ne ait guères de crachat et les mauvais acci-

dens remis signifie pleurésie ou empime estre terminées par les voyes de l'urine, combien que ce soit peu souvent : comme il est dit au chapitre propre quant le crachat est diminué et non par evacuation de la matière signifie la matière estre dérivée aux voyes de l'urine.

Correlaire. — Le medicin ne doit point craindre pour la minoration du crachat en pleurésie quant les autres accidens sont bons. Il appert : car il s'ensuyt la matière soy évacuer par autre lieu et la maladie soy terminer.

DE SÉDIMEN EN L'URINE

Le sédimen apparant en l'urine est à noter que par le sedimen devons entendre l'ypostase apparant en l'urine, duquel la cause est dicte est reaction de chaleur naturelle qui opère en la matière actuellement péchant par laquelle comme matérialle cause se fait l'ypostase, et la fin est affin que telle matière soit préparée à expulsion. La formelle cause est ceste qu'elle soit blanche, légière et égale et résidente au fons, et soit dicte louable et continue par toutes ses parties. Parquoy s'ensuyt correlairement que en urine parfaictement saine ne doit point apparoir de ypostase. Il appert : car en l'urine de tel ou semblable corps sain déffault la matière par laquelle est engendrée telle ypostase : car si en icelluy péchoit aucune matière, il ne seroit point corps vrayement sain.

Correlaire deuxiesme. — Que l'une des conditions deffaillant, combien que elle soit blanche, telle ypostase n'est point dicte louable.

Correlaire troisiesme. — Apparition de l'ypostase signifie la matière estre digeste et appareillée à expulsion qui sont dicts cause du temps de la vraye crisis de louable ypostase. Et d'icelle sont données telles reigles.

La première reigle. — Ypostase soubs noire en couleur apparant en l'urine signifie longue maladie. Ce est prouvé : car telle ypostase atteste à matière mélencolique qui est de difficile résolution et évacuation, comme il appert par la sentence de Avicenne au chapitre des signes de fièvre quarte : mais obstant la matiere de difficile curation nécessairement la maladie est prolongée. Doncques la reigle vraye.

La deuxiesme reigle. — Sedimen livide en couleur signifie mortification de chaleur : car telle ypostase signifie suffocation de chaleur naturelle par matière mélencolique à laquelle s'ensuyt mortification, comme il appert dessus des causes de lividité.

La troisiesme reigle. — Sedimen qui est noir en couleur, que livide a précédé signifie mort prochaine. Il est prouvé : car tel sedimen signifie dernière adustion à laquelle s'ensuyt tantost mort.

La quatriesme reigle. — Sedimen en substance divisé et espars par l'urine signifie ventosité. Il est prouvé : car telle que est la proportion de ventosité aux autres superfluités, aussi telle est la proportion à ventosité et ydropisie : mais ainsi est que ventosité rend une chascune superfluité disperse. La reigle doncques est vraye.

La cinquiesme reigle. — Sedimen non dépuré signifie débilité de vertu. Il est prouvé : car telle ypostase signifie inordination des mouvements de nature. De laquelle inordination ensuyt débilité et est prinse d'elle. Doncques etc.

La sixiesme reigle. — Eneorima, c'est-à-dire sedimen en la région supériore signifie difficulté d'alaine et de la poictrine. Il appert : car elle signifie la matière pécher en la poictrine, comme il appert par la sentence de tous les medicins.

La septiesme reigle. — Nephilis, c'est-à-dire sedimen en la région supériore signifie grande ventosité. Il appert : car ce signifie la matière estre déportée au chief et non que par ventosité.

La huytiesme reigle. — Sedimen quel qu'il soit, s'il n'est persévérant signifie défaillance de vertu. Il appert : car il signifie diminution d'action en la matière qui ensuyt principallement débilité de la vertu.

DE HUMEUR CRUE EN L'URINE

De la superfluité des humeurs premièrement est à noter, qu'il advient selon partie l'humeur estre séparée de la matière totalle, et estre amenée aux voyes de l'urine. Par la résidence semblera qu'il y ait sedimen et ypostase : mais il n'y en a point, comme on voit par expérience en la colique douleur et yléos où on voit telles humeurs résider au fons, ce qui appert en fièvre fleumatique en laquelle les medicins sont souvent déceus. — Secondement est à noter que telle humeur est semblable à l'ypostase quant à la couleur et substance, touteffois entre luy et le sedimen a signe distinctif tel : car quant cest vray sedimen s'il est remué par l'agtiation de l'urinal, il retourne tanstôt à son lieu. Ce signe est prins de Ysaac au livre des urines. Secondement de Avicenne en la seconde du premier, aussi en la premiere du quatriesme au chapitre de fleumatique duquel humeur sont données reigles.

La première reigle. — Humeur crue apparent en la partie supériore de l'urine signifie vice de la poitrine ou des membres espirituels et difficulté d'alaine. Ce est prouvé : car ou telle humeur atteste matière contenue au cerveau, ou en la région de la poictrine, non point le premier : car lors il y auroit cercle, comme il appert par la sentence des medicins. Cest doncques notre intention. Parquoy s'ensuyt quant tu verras telle urine tu dois prenostiquer, ou asma, ou disma.

La seconde reigle. — Humeur crue en la moyenne région pendant signifie vin de l'estomach et des intestins et replétion et rugissement du ventre. Ce est prouvé : car superfluité en la moyenne région contenue signifie : mais l'estomach est moyenne région et le ventre. Doncques etc.

La troisiesme reigle. — Humeur crue en la région basse apparant signifie douleur des reins des lombes et des membres génératifs, ce est prouvé par la déduction de la conclusion précédente et ce voit on par expérience : car en toutes ces douleurs appert cette humeur dominant.

DES CAUTELLES EN L'URINE

Après que nous avons veu des couleurs et choses contenues en l'urine, il reste à veoir des cautelles des medicins qui se doyvent garder en jugeant par les urines. Il est donc à noter que quant on présente au medicin l'urine par laquelle il ne peult juger des choses contenues, parce qu'elle est réduicte au feu ou altérée il juge en prenant le jugement de la substance et de la forme au contraire. Je feray doncques trois choses. Premièrement je mettray aucunes reigles desquelles sont prinses plusieurs cautelles. Secondement je enseigneray distinguer l'urine des hommes de l'urine des femmes. Tiercement l'urine des femmes grosses au jugement desquelles sont moult empeschés les medicins aussi lettrés, et de icelles encourent aucunes infamies, lesquelles choses eues apperra l'accomplissement. Quant au premier je diray aucunes reigles, lesquelles virtuallement pourroient estre réduictes aux dessus dictes, desquelles je infère plusieurs correlaires, et ung chacun des correlaires sera une cautelle, et par ainsi exemples mises de ces choses et entendues pourra bien distinguer des semblables.

La première reigle. — Urine blanche et subtile atteste débilité de l'estomach et indigence d'iceluy. Ce appert par les aucteurs et par les choses dictes dessus.

Correlaire premier. — Quant le medicin voit une telle urine il juge douleur en l'estomach estre. Il appert : car ce est adjousté à la débilité plus grande à cause d'icelle

Correlaire second. — Telle urine estant on peult juger sur la lassete de tout le corps, et espéciallement des cuysses. Il appert : car de diminue digestion s'ensuyt diminue restauration, et plus en lieux remots.

Correlaire troisiesme. — Telle urine estant, on peult juger sur la gravité et douleur des yeulx et somnolence. Il appert : car la disposition de l'estomach estant telle, il est nécessite que pour le direct désir soyent communiquées les matières au chief lesquelles

communément ameinent telles choses, pourquoy aussi expérience, car ceulx qui ont débilité d'estomach souffrent flux ès paupières et pulsation ès temples.

Correlaire quatriesme. — Telle urine estant on peult juger sur la lassitude de tout le corps, espéciallement des cuysses. Il appert : car de diminute digestion s'ensuyt diminute restauration par espécial et lieulx remots.

Correlaire cinquiesme. — Telle urine estant on peult juger interposée difficulté d'alaine. Il appert : car à interposée multiplication de ventosité s'ensuyt compression du dyafragme, et par ainsi compression des membres espirituels.

La deuxiesme reigle. — Urine avec fièvre ague espesse et rouge au fons du vaisseau partroublée et en hault livide signifie vénénation. Il appert par les choses dictes dessus de urine livide.

Correlaire premier. — Telle urine apparant on doit juger sur le tremblement du cueur et véhémence de soif sans guère de repos. Il appert : car ces choses ensuyvent nuysemens au cueur et aux membres espirituels.

Correlaire deuxiesme. — Telle urine estant on doit juger sur la douleur de l'estomach. Il appert à l'entendant.

Correlaire troisiesme. — Telle urine signifie frénésie. Il appert, car il est nécessaire que tel nuysement soit communiqué au cerveau. Pourquoy etc.

Le (sic) troisiesme reigle. — Urine estant avec sedimen signifie la pierre venir ès reins. Il appert par les choses dictes.

Correlaire premier. — Telle urine estant on doit juger sur la gravite des reins et des parties prochaines, et apparoir causes de pierre.

Correlaire deuxiesme. — Telle urine estant on peult juger sur la gravite du chief en la partie postériore. Il appert pour la colligance de ces parties aux reins.

Le troisiesme correlaire. — Telle urine estant on peult juger sur la confraction des cuysses et des genoulx. Il appert, car ce est des accidens ensuyvant la pierre.

La quatriesme reigle. — L'urine estant laicteuse et tenue signifie la pierre estre en la vécie. Il appert par les choses dictes dessus au chapitre des couleurs.

Correlaire. — Telle urine estant on peult juger sur la difficulté de l'urine. Il appert par les choses dictes, et ainsi en decourant par les accidens d'icelle passion.

La cinquiesme reigle. — Se l'urine a petites pieces longues comme poils déclinans à rougeur signifie excoriation des reins. Mais se elle est taincte la ou elle ne sera point des coulourée, et que poils y apperront signifie maladie de tout le corps.

Correlaire premier. — Que selon la première apparence de l'urine on doit prenosticquer chaleur et ardeur environ les reins. Il appert par le propre effect de la maladie.

Correlaire deuxiesme. — Telle urine estant on peult prenosticquer sur la lassitude de tout le corps.

Correlaire troisiesme. — Par telle urine appert le pisser goutte à goutte interposéement.

Correlaire quatriesme. — Telle urine veue on doit prenostiquer l'urine rouge ou avoir pissé sang devant.

Correlaire cinquiesme. — Telle urine estant on peult arguer sur la stipticité du ventre et les égestions qui sont envoyées squibellences comme il appert par telle passion il est nécessite que le foye se eschauffe, lequel eschauffé les fèces seront adustes et seiches.

Correlaire sixiesme. — Telle urine estant on peult juger sur la tumeur du ventre. Il appert; car telle stipticité estant sont retenues les ventosités qui font enfler le ventre quand elles sont retenues.

La sixiesme reigle. — L'urine estant blanche et tenue avec grant soif signifie dyabeten. Il appert à celluy qui entend les causes de cette maladie.

Correluire premier. — Telle urine estant on peult arguer sur la débilité de l'estomach et ardeur interposée en celluy costé. Il appert par continuelle assumption de l'humide roride par espécial.

Correlaire deuxiesme. — Telle urine estant on peult arguer sur la exténuation du tout et demy ethique. Il appert : car cette maladie empesche exténuation deue estre faicte et convenable.

La septiesme reigle. — L'urine estant furfureuse signifie dyarrie se elle est peu. Ce appert par les choses dictes et par expérience.

Correlaire premier. — Urine faicte furfureuse et quant on la porteroit loing elle demoure toujours furfureuse, pourquoy le médicin pourra ce après prenostiquer.

Correlaire deuxiesme. — Telle urine apparant on peut juger sur la commotion de tout le corps. Il appert par ce que les humeurs dominent en tout.

Correlaire troisiesme. — Tu peulx prenostiquer par ce tortions environ les ypocondres, espéciallement environ la dextre. Il appert car le lieu du foye est ung lieu génératif des humeurs.

Correlaire quatriesme. — On peult juger flux de ventre advenir.

Correlaire cinquiesme. — On peult juger grant soif advenir et grans inquiétudes estre faictes.

La huitiesme reigle. — L'urine des femmes estant trouble signifie la *matière* (1) estre remplie. Il appert par les choses dictes dessus, et ce mais que il n'y ait point de fièvre ague.

Corrolaire premier. — Telle urine estant nous prenostiquons grant poix estre environ les parties fémorales. Il appert pour la présence des humeurs visqueuses et grosses.

Correlaire deuxiesme. — De telle urine on peut prenostiquer vomissement et comme continuelle subversion de l'estomach. Il appert pour la continuelle élévation des vapeurs. Pourquoy.

(1) Il faut sans doute lire : *la matrice.*

Correlaire troisiesme. — D'icelle on peult prénostiquer douleurs environ les ypocondres et la vulve. Il appert par le continuel mouvement qui y est faict.

Correlaire quatriesme. — Par ceste urine tu peulx juger douleurs estre faictes environ le dos et les reins, et aucuneffois aux cuysses, ce appert par les choses dictes.

Correlaire cinquiesme. — Telle urine estant on doit prenostiquer duresse environ les parties fémorales. Parquoy etc.

La neufviesme reigle. — Se le cercle de l'urine sans le remuer aucunement appert tremblant, il signifie sur la replétion du chief et descentes de catarre. Il appert par ce qui est dit au chapitre du cercle. Et note que l'urine combien que elle soit déportée de loing le cercle y appert comme se elle estoit au commencement.

Correlaire premier. — Telle urine estant on doit prenostiquer la douleur ès épaules et ès cuysses par interpollation. Il appert : car telle urine signifie la matière descendre par la nuque aux nerfs. Parquoy etc.

Correlaire deuxiesme. — Telle urine estant, on doit juger la douleur ou gravite de la teste estre en la postériore partie. Pour ce que icelle est contenue la matière humorale.

Correlaire troisiesme. — Telle urine estant, on peulx juger paresse en tout le corps. Il appert : car moult de matière est communiquée aux nerfs parquoy etc.

La dixiesme reigle. — Urine ayant le cercle avec l'ypostase en la moyenne région ou athomes en icelle ou morceaulx signifie la matière en la teste et en la poictrine, il appert par les choses dictes.

Correlaire premier. — Telle urine apparant, on peult juger difficulté d'alaine et de toux : car elle signifie la matière continuellement descendre à la poictrine.

Correlaire deuxiesme. — On peult juger la douleur estre en la partie de devant du chief.

Correlaire troisiesme. — Se elle signifie salsitude ou ardeur en la gorge, elle signifie pareillement se le cercle décline à citrinite.

Correlaire quatriesme. — De cette urine on peult juger gravite des yeulx : car elle est cause de beaucoup de matière au cerveau. Pourquoy etc.

La onziesme reigle. — Urine estant escumeuse tant en l'homme que en la femme signifie ventosite estre contenue au ventre. Il appert par ce qui est dit de l'escume.

Correlaire premier. — Inflation de l'estomach et des ypocondres par telle urine on peult arguer par le continuel mouvement environ les dictes parties. Pourquoy etc.

Correlaire deuxiesme. — Par telle urine : mais que l'escume soit rouge ou citrine on peult prenostiquer la douleur de la teste estre plus grande en la dextre partie.

Correlaire troisiesme. — Mais se telle urine estoit blanche et subtille, il est au juger la douleur estre à la senestre. Il appert : car cestuy est froit et l'autre est chault.

La douziesme reigle. — Urine tendant à verdeur, ou livide couleur par tout en femme avec ypostase plombeuse signifie rétention des menstrues de la partie des temps en quantité et qualité, il appert par les choses dictes.

Ces choses dient Avicenne, Gilles et Ysaac etc. Ces choses dictes des urines suffisent.

FIN DU TRAICTÉ DES URINES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Actuarius. — *De Urinis libri septem, de græco sermone in latinum conversi*, Paris 1522. — Amsterdam 1688. — Voir aussi in *Medicæ Artis principes*, édit. H. Estienne 1567.

Ægidius (Corboliensis). Gilles de Corbeil. — *Carmina de Urinarum judiciis ; De pulsibus*, Padoue 1484, édition d'Avenantius de Camerino imprimée en caractères gothiques, et suivie du commentaire de Gentilis de Fulgineo. — Venise 1494. Copie de l'édition de Padoue. — Lyon 1495, édition sans date attribuée à Martinus Havart (1). — Lyon 1505 et Lyon 1515. (Cette dernière édition est celle de Jacques Myt, dont nous avons reproduit le titre et les deux premières pages).

Ægidii Corboliensis Carmina medica, édition de Choulant, Lipsiæ 1826. Cette édition révisée sur les manuscrits et les éditions imprimées est la plus correcte de toutes ; c'est celle dont nous avons reproduit le texte.

Aétius (d'Amide). — Libri XVI, Bâle 1535.

Alpini (Prosp.). — *De præsagienda vita et morte ægrotantium*, libri VII, Venise 1601.

Argenterius (Jean). — *Opera*, Hanoviæ 1610. — *De Urinis libri*, Lugduni 1591.

Avicenne. — *Opera*, trad. lat. Venise 1562. — Id., Venise 1608.

Bellini (Laurent). — *Opuscula*, Leyde 1696. — *De Urinis quantum ad artem medicam pertinent*, Lipsiæ 1731.

Bernier. — *Essais de médecine*, Paris 1689 et 1691.

Binder. — *Epiphaniæ medicorum*. — *Speculum videndi urinas hominum*. — *Clavis aperiendi portas pulsuum*, 1506.

(1) Nous possédons un fort bel exemplaire de cette édition très rare, ainsi que de l'édition de Choulant.

Boerhaave. — *Institutiones Medicæ*, Paris 1747.

Bonacursius (B.). — *De humano sero* [*De Urinis*], Bononiæ 1650.

Bouchet (Guillaume du). — *Les Serées*, Paris, Lemerre 1873.

Boulanger (Le — de Chalussay). — *Elomire hypocondre*, Paris, Liseux 1878.

Boursault. — *Le Médecin Volant*, Paris, Jouaust 1884.

Brian (Thomas). — *Le devin anglais d'après les urines ou divers horoscopes tirés du vase aux urines.*

Capadose. — *Urinæ Nosologia*, Lugd. Bat. 1770.

Capivaccius (Hier.). — *De urinis tractatus nunc primum plane recens*, Servestæ 1595.

Cellius (G.-F.). — *Quale signum in morbis præbeat urina*, Tubingæ 1680.

Celsius (Aurel.). — *De re medica*, libri octo, Lugd. Batav. 1592.

Cent nouvelles nouvelles. — Edit. Le Roux de Lincy, Paris 1841.

Charas (Moyse). — *Pharmacopée royale, galénique et chymique*, Paris 1681.

Constantinus Africanus. — *Opera medica*, Bâle 1536.

Corlieu. — *Les médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient*, Paris, Baillère 1885.

Cujacius (Isaac). — *Uromantia, seu urocriterium in quo perfecta urinarum cognitio ad morborum diagnosin continetur*, Bremæ 1652.

Daniels (C.-E.). — *Docteurs et malades*, in « *Janus* », février et mars 1900.

Danse Macabre (*La grande*), Paris, Baillère.

Daremberg : *Histoire des Sciences médicales*, Paris, Baillère 1870. — *La Médecine : histoire et doctrines*, Paris 1865. — *Notices et extraits des manuscrits médicaux des principales bibliothèques de l'Europe*, Paris 1853.

Davach de la Rivière. — *Le miroir des urines par lesquelles on voit et connaît les différens tempéramens, les humeurs dominantes, les sièges et les causes des maladies d'un chacun*, Paris 1696.

Dorveaux (Paul). — *Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires*, etc., Paris 1901. — *Le Myrouel des apothicaires et pharmacopoles*, Paris 1895. — *L'antidotaire Nicolas*, Paris 1896.

Ecole de Salerne. — Edition Meaux Saint-Marc avec préface de Daremberg, Paris, Baillère 1880. — Voir aussi de Renzi : *Collectio Salernitana*, et *Flos medicinæ*.

Eygel. — *Apologema pro urinis humanis*, Amsterdam 1672.

Fernel (Jean). — *Opera*, Lyon 1602. — *Fernelii Joannis, Opera medica*, Genovæ 1637.

Forestus (Alcmarianus). — *De incerto, fallaci urinarum judicio, quo uromantes ad perniciem multorum ægrotantium utuntur : et qualia illi sint observanda, tum præstanda, qui recte de urinis sit judicaturus*, libri tres., Lugd. Bat., 1589.

Franklin (Alfred). — *La vie privée d'autrefois : les médecins. — Les Médicaments*, Paris, Plon 1892.

Fuchsius (Léonard). — *Institutorum medicinæ ad Hippocratis, Galeni aliorumque veterum scripta recte intelligenda mirè utiles libri quinque*, Lugduni 1555.

Galien. — Œuvres publiées par le doct. Daremberg, Paris 1854-1856, 2 vol. 8°. — *Liber de urinis male ascriptus*.

Giacosa (Piero). — *Magistri Salernitani nondum Editi*, Turin 1901.

Gilles (de Corbeil). — Voyez Egidius Corboliensis.

Gordon (Bernard de). — *Lilium Medicinæ*, Venise 1521.

Hederich. — *De ambiguitate uroscopiæ*, Erfodiæ 1732.

Hippocrate. — *Œuvres complètes*, trad. nouv. avec texte par Littré. Paris 1839-1861.

Histoire littéraire de la France. — Cf. T. XVI et T. XXI.

Horlacher. — *Methodus urinoscopiæ perfacilis ac perspicua, singularibus theorematibus inclusa*, etc., Ulmæ 1691.

Hornung (J.). — *De uroscopia fraudatenta discursus*, Catzenelbogen 1611.

Janus. — *Archives internationales pour l'histoire de la Médecine et la Géographie médicale*, Harlem.

Kétham (Jean de). — *Fasciculus medicinæ*, Venetiis 1500.

Langius. — *Medicinalium epistolarum miscellanea*, Bâle 1560.

Le Maguet. — *Le monde médical parisien sous le Grand Roi*, Paris, Maloine 1900.

LUCHAIRE. — *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, Paris 1899.

MALLARDUS. — *De Judiciis urinarum tractatus ex probatis collectus authoribus et in tabulæ formam confectus*, Parisiis 1537.

MARTINIUS (H.). — *Anatomia urinæ galeno-spagyrica ex doctrina Hippocratis et Galeni necnon recentiorum, imprimis Theophrasti Paracelsi et Leonhardi Thurneuserii, aliorumque chymiatrorum principum scriptis adornata. Cui accessit ejusdem ars pronuntiandi ex urinis tam rationalis quam mechanica, et Cæsaris Odoni de urinis libellus posthumus*. Francofurti 1658.

MAURUS. — *Regulæ urinarum Magistri Mauri*. Voir de Renzi : *Collectio Salernitana*.

MEDICÆ ARTIS PRINCIPES *post Hippocratem et Galenum*, éd. H. Estienne 1567.

MEIGE (Dr H.). — *Les Urologues*, in « *Archives générales de Médecine* » mai et juin 1900.

MÉNIÈRE. — *Etudes médicales sur les poètes latins*, Paris 1858.

MONTAGNANA (B.). — *Tractatus de urinarum judiciis perutilis*, Paduæ 1487.

MONTANUS (J.-B.). — *Summaria declaratio eorum quæ ad urinarum cognitionem maximè faciunt*, Viennæ 1552.

MUNNICKS. — *Dissertatio de urinis eorumdemque inspectione*, Traj. ad Rhenum 1674.

NAUDÉ (Gabriel). — *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis panegyris*.

ODONUS. — *De urinarum differentiis, causis et judiciis brevissima et clarissima methodus*. Francofurti 1658.

PETERS (Hermann). — *Der artzt und die Heilkunst in der deutchen Vergangenheit*. Leipsick, Diederichs 1900.

PRIMEROSIUS (Jacob). — *De vulgi erroribus in medicina*, libri IV, Rotterdam 1669.

RAPPARD. — *De uromantiæ et uroscopiæ abusu tollendo*, Hallæ Magd. 1711.

RAYER. — *Traité des maladies des reins*, Paris 1839.

RAYNAUD (Maurice). — *Les médecins au temps de Molière*, Paris 1862.

Rega (H. J.). — *De urinis tractatus duo. Prior quæstio quodlibetica : an ulla scientiæ medicæ investigatione aut experimento quispiam possit ex sola urinarum inspectione morborum naturam ad medelam dignoscere? Alter, de urinis ut signo*, Lovanii 1733.

Renzi (de). — *Collectio Salernitana ; ossia documenti inediti, e trattati di medicina appartenenti alla scuola medica Salernitana, raccolti e illustrati*, da G. E. T. Henschel C, Daremberg e S. Renzi, *premessa la storia della scuolaro publicata a cura* di S. de Renzi, Napoli 1852-1859, 5 vol. in-8.

Reusner (Jérôme). — *Scholæ medicæ de urinis in librum Jodoci Willichii*, Amsterdam 1688.

Rhénan (Jean). — *Urocriterium chymiatricum sive ratio chymiatrica exacte judicandi urinas ex tribus principiis activis*, Francofurti 1614.

Richer (Dr Paul). — *L'Art et la Médecine*, Paris, Gaultier Magnier et Cie.

Riolan. — *Curieuses recherches sur les Escholes en médecine de Paris et de Montpellier*, Paris 1651.

Roganus (L.). — *De urinis*, libri III, Romæ 1560.

Rondelet (G.). — *Tractatus de urinis autehàc non editus*, Francofurti 1610,

Salvianus. — *De urinarum differentiis, causis et iudiciis*, libri duo, Romæ 1587.

Savonarola. — *De pulsibus, urinis et egestionibus*, Venise 1497.

Stratenus (Guill.). — *Disputationes medicæ de erroribus popularibus. Prima, de fallaci urinarum Judicio*, Amsterdam 1688.

Theophilus. — *De urinis libellus* [*in medicæ artis principes*], Francofurti 1567.

Tischerus. — *De prudentia et circumspectione in uroscopiæ administratione a medico rationali adhibenda*, Wittembergæ 1729.

Ulmi (J. F.). — *De certa ratione judicandi ex urinis*, libri quator, Venetiis 1578.

Urso. — *Compendium magistri Ursonis de urinis* [*in Giacosa : magistri Salernitani nondum editi*].

Valla (Placentinus). — *De urinarum significatione ex Hippocrate, Paulo ægineta ac Theophilo*, Argentinæ 1528.

VALLESSIUS. — *De urinis compendiaria tractatio*, Paduæ 1591.

VAN RÉMOND. — *Lettre à M. Guimais sur l'uromancie*, 1816.

VASSAEUS (Meldensis). — *De judiciis urinarum tractatus ex probatis collectus autoribus et in tabulæ formam confectus, adjectis etiam causis quæ hanc vel illam urinam reddant*, Parisiis 1545.

WILLICHIUS (Resellianus). — *Urinarum probationes, illustratæ scholis medicis Hieronymi Reusneri*, Basilæ 1582 et Amsterdam 1688.

WILIS. — *De urinis dissertatio epistolica*. Amsterdam 1688.

YSAAC. — *Opera omnia*.

ZECCHIUS. — *De urinis brevis et pulcherrima methodus*, Bononiæ 1613.

TABLE DES FIGURES

Figures — Pages

FRONTISPICE : Saint Damien et Saint-Côme (miniature du livre d'heures d'Anne de Bretagne, XVe siècle).

1. UN MÉDECIN UROLOGUE que vient consulter un boiteux porteur de béquilles et du panier à urines, gravure sur bois d'après *Hortus Sanitatis* (Lubeck, 1492) 43
2. TABLEAU DES COULEURS DE L'URINE, gravure sur bois extraite du *Fasciculus medicinæ* de Jean de Kétham (Venise, 1500) 54
3. PLACE DES CONTENTA DANS L'URINE, figure sur bois extraite d'*Actuarius*. 71
4. LA CONSULTATION INDISCRÈTE, d'après un tableau de Godfried Schalken au musée de la Haye 90
5. LE MÉDECIN AUX URINES, d'après un tableau de David Rychaert 91
6. UN UROLOGUE, gravure sur bois inscrite dans un cercle, d'après Tallat (Augsbourg 1502) 118
7. UNE SCÈNE D'UROLOGUES, frontispice du *Fasciculus medicinæ* de Jean de Kétham, Venise 1500 121
8. UN UROLOGUE AU QUINZIÈME SIÈCLE, miniature d'un manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale 123
9. LETTRE ORNÉE d'un manuscrit du douzième siècle 125
10. MÉDAILLON sculpté de la Cathédrale de Rouen, Portail des Libraires treizième siècle 126
11. MÉDAILLON sculpté de la Cathédrale de Rouen, Portail des Libraires.. 128
12. LE MÉDECIN, danse des morts de Couteau publiée par Antoine Vérard en 1492 129
13. DANSE MACABRE de de Marnef (Paris 1490) 130
14. LE MÉDECIN ET LA MORT. Danse des morts de Hans Holbein (Lyon, Jehan Frellon 1562) 131
15. LE MÉDECIN ET LA MORT, gravure hollandaise du dix-septième siècle, époque Louis XIII 132
16. LE CHRIST A L'URINAL, gravure hollandaise du seizième siècle 133

Figures Pages

17. Miniature d'un manuscrit français de la Bibliothèque Nationale (n° 5716). 135
18. Miniature du quinzième siècle..... 136
19. Un médecin de Paris en 1492, d'après le livre de *Mathéolus*..... 137
20. Un urologue, gravure sur bois extraite de l'*Hortus Sanitatis*, édition de Strasbourg 1498..... 138
21. Un urologue, gravure de Iost. Ammon, Francfort 1574..... 139
22. Parodie d'une consultation d'urologue, gravure sur bois du seizième siècle, cabinet des Estampes de Gotha. L'urologue est représenté sous la figure d'un chat, qu'une chèvre vient consulter..... 141
23. Le médecin, par Van Ostade..... 143
24. Le médecin aux urines..... 144
25. Bois sculpté appartenant au Dr Blanchard et représentant une scène de mal d'amour..... 146
26. Le médecin empirique. par David Téniers..... 150
27. Miniature d'un manuscrit français de la Bibliothèque Nationale (n° 22532). Cette miniature représente un urinal..... 157
28. Le médecin aux urines. Un uromante..... 190
29. L'uromante de village..... 191
30. Arrest de la Cour du Parlement de Rouen condamnant un médecin aux urines..... 197
31. Portrait de Schuppach, par Méchel..... 201
32. Michel Schuppach donnant une consultation d'après une gravure de notre collection..... 202
33. Schuppach arrachant un malade à la mort, d'après une gravure de notre collection..... 203
34. Médaille de Schuppach d'après une médaille appartenant au Dr Blanchard..... 204
35. Miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (quinzième siècle)..... 207
35 *bis*. Miniature d'un manuscrit de Rhazès appartenant à la Bibliothèque Nationale de Turin (extraite de l'atlas de Giacosa)..... 266
36. Miniature d'un manuscrit d'Avicenne appartenant à la Bibliothèque Universitaire de Bologne (extraite de l'atlas de Giacosa)..... 316
37. Frontispice du Traité des urines de Jean de Cuba (*Ortus sanitatis*, édition de Mayence 1491)..... 320

Fin de la Table des Figures

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE.....

INTRODUDTION..... 1

PREMIÈRE PARTIE

LA DOCTRINE UROLOGIQUE

I. — **L'Urologie au Moyen Age.** — Une consultation médicale au XIIe siècle. — Le toucher du pouls et l'inspection de l'urine. — Medici incommoda. — Les médecins urologues et les apothicaires..... 19

II. — **L'urine et le pouls.** — La science des urines. — Indications spéciales à l'urine et au pouls. — Valeur comparée des deux méthodes. — Actuarius et Rondelet. — Théophile et Reusner 26

III. — **Nature de l'urine.** — Etymologie du mot : Urine. — Définition de l'urine. — Théorie de sa formation. — Les trois phases de la digestion ou nutrition 34

IV. — **Examen de l'urine.** — Conditions de l'examen de l'urine : Aspect. — Substance. — Choses contenues. — Quantité. — Lieu et moment de l'examen. — Age. — Tempérament. — Sexe, etc..... 41

V. — **Couleurs de l'urine.** — Rapports des couleurs de l'urine avec les humeurs. — Les vingt couleurs de l'urine. — Leur classification. — leur signification..... 47

VI. — **De la substance (ou consistance) de l'urine.** — Variétés de la substance de l'urine. — Rapports de la substance à la couleur..... 59

VII. — **La quantité de l'urine.** — La matière de l'urine. — Variations de la quantité. — Causes qui l'augmentent. — Causes qui la diminuent 63

VIII. — **Les choses contenues dans l'urine.** — Origines des « Contenta ». — Leurs diverses espèces. — Leur place dans l'urine. — Les régions de l'urine. — Leurs rapports avec celles du corps..... 67

Pages

IX. — **Les choses contenues dans l'urine** (*suite*). — Le cercle. — L'ampoule. — Les grains. — La nuée. — L'écume. — Le pus. — La graisse. — L'humeur crue. — Le sang. — Le sable. — Les poils. — Les furfures. — Les crimnoïdes. — Les écailles. — Les atomes. — Le sperme. — La cendre. — Le sédiment. — L'urine et la grossesse..... 76

X. — **L'analyse spagyrique.** — Paracelse. — Thurneisser. — Van Helmont. — Willis..... 99

XI. — **L'urologie scientifique.** — Bellini (1643-1704). — Boerhaave (1668-1738)..... 106

XII. — **La pharmacopée urinaire.** — Le baume ou essence d'urine. — Les collyres à base d'urine. — Propriétés de l'urine des animaux. — Les songes relatifs à l'urine..... 112

DEUXIÈME PARTIE

LES MÉDECINS UROLOGUES, LES UROMANTES

I. — **L'Iconographie urologique.** — Les danses macabres. — L'iconographie religieuse. — Les livres à images du quinzième et du seizième siécles. — Les peintures de l'école hollandaise. — Le mal d'amour..... 123

II. — **Les urologues dans la littérature.** — Le roman du renart. — Le vilain Mire. — Les cent nouvelles nouvelles. — Bonaventure des Périers. — Guillaume Bouchet. — Molière. — Boursault. — Le Boulanger de Chalussay..... 147

III. — **L'urinal.** — L'urinal. — Sa forme. — Son panier. — Conditions de propreté qu'il doit remplir..... 157

IV. — **Conditions de l'examen de l'urine.** — Quelle urine doit-on examiner ? — L'examen doit se faire au domicile du malade..... 163

V. — **Les cautèles des urines d'après le traité de Bernard de Gordon**..... 172

VI. — **Les uromantes ou devins d'urine.** — Leurs pratiques frauduleuses d'après Forestus..... 184

VII. — **Un uromante suisse au XVIIIe siècle.** — Michel Schuppach... 199

GILLES DE CORBEIL

Pages

I. — **Sa vie et ses œuvres** 209

§ I. — La vie de Gilles de Corbeil 210

§ II. — L'enseignement de la médecine au XIIe siècle 213

§ III. — Gilles de Corbeil médecin 227

§ IV. — Les œuvres de Gilles de Corbeil 236

§ V. — Les maîtres de Salerne 239

§ VI. — La doctrine physiologique de Gilles de Corbeil 244

§ VII. — Le traité des *médicaments composés* de Gilles de Corbeil ... 248

§ VIII. — La Hierapigra, etc 258

II. — **Le poème des urines de Gilles de Corbeil** 267

Préface du poème des urines 269

Première partie du poème des urines 272

Seconde partie du poème des urines 288

Epilogue du poème des urines 300

Notes et éclaircissements sur le poème des urines de Gilles de Corbeil .. 302

LE TRAITÉ DE L'URINE DE JEAN DE CUBA

Avant-propos 317

Le Traicté des urines 321

De la couleur noire 331

De urine livide 335

De urine verte 341

De urine blanche 343

De urine rouge 347

Du cercle en l'urine 350

De escume en l'urine 352

De sang en l'urine 354

Des arénules en l'urine 355

Du sperme en l'urine 357

Des ampoles en l'urine 359

Des grains en l'urine 360

Pages

De la nue en l'urine 361
Des poils en l'urine 362
Des squames en l'urine 363
Des furfures résolutions en l'urine 364
Des athomes en l'urine 365
Des résolutions cendreuses en l'urine 366
De sanie en l'urine 368
Du sédimen en l'urine 369
De humeur crue en l'urine 371
Des cautèles en l'urine 372

Châteauroux — Typographie et Lithographie P. Langlois et Cie

Achevé d'imprimer

le dix juin 1903

Par LANGLOIS et Cie, à Châteauroux

pour le compte de

F. R. de RUDEVAL, Éditeur

JTC